



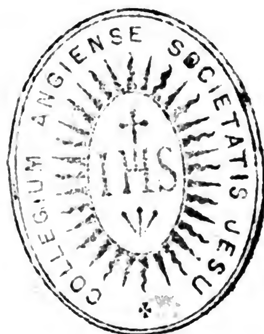


HISTOIRE

DU DIOCESE

DE PARIS,

TOME VII.



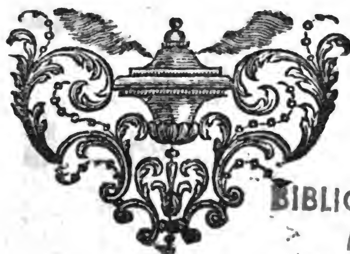
HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS,

Contenant les Paroiſſes & Terres du Doyenné de Châteaufort.

TOME SEPTIÉME.

Avec un détail circonſtancié de leur Territoire, & le Dénombrement de toutes celles qui y ſont compriſes, enſemble quelques remarques ſur le Temporel deſdits lieux.

Par M. l'Abbé LEBEUF, *de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres.*



A PARIS,

Chez PRAULT Pere, Quay de Gêvres, au Paradis.

M. DCC. LVII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



HISTOIRE DU DIOCESE DE PARIS.

SEPTIÉME PARTIE,

Contenant l'Histoire des Paroisses & Terres du Doyenné de Château-Fort.

ISSY.



QUAND même le nombre des Ecrivains qui paroissent ajouter foi à ce qu'on a débité sur le Temple d'Isis situé en ce lieu, seroit plus grand qu'il n'est, je ne me croirois point obligé de souscrire à tout ce qu'ils en ont dit sur le témoignage de Du Breul. On a pu découvrir au fauxbourg saint Germain comme ailleurs, quelque statue de fausse divinité que l'on aura prise pour une Isis, à cause du préjugé formé par la ressemblance du nom du village d'Issy qui appartenoit à ce Monastere; mais il s'est introduit tant d'erreurs semblables dans les derniers siécles, que celles qu'on a pleinement mises en évidence

doivent nous apprendre à nous défier de celles qui sont encore enracinées dans l'esprit du peuple. Je ne vois pas plus de nécessité de dire que le nom d'Issy ou Iscy proche de Paris vient de la Déesse Isis, qu'il y en a de le dire du bourg d'Issy dans la Bourgogne au Diocèse d'Autun, qu'on appelle Issy-l'Evêque, du village d'Isse Diocèse de Nantes, & de celui d'Isques Diocèse de Boulogne. Car il faut observer soigneusement que le premier titre qui fait mention du village d'Issy proche de Paris, loin de l'appeller en latin *Isiacum*, le nomme toujours *Isciacus*, ou bien *Fiscus Isciacensis*; & plus on donne d'antiquité à ce titre, plus il est propre à combattre l'idée du culte d'Isis dans Issy. Je passerai donc volontiers que les Druides ont pu se retirer en ce lieu, mais sans y ériger un Temple à Isis. Il ne leur falloit que des bois & des fontaines, & c'étoit ce qu'ils trouvoient sur la montagne d'Iscy. Je ne doute point que le chêne leur arbre favori n'y eût la préférence, ce même arbre que nous trouvons quelquefois nommé dans les anciens monumens *Iscol*, *Iscbal*, & *Iscum*. C'est ponrquoi je me suis déterminé à ne pas trouver plus de mystere dans l'origine du nom d'Issy, que dans celle des noms de Chênoy, Chesnaye, Quesnoy. Je ne doute aucunement que ce *Fiscus Isciacensis* n'existât au sixiéme siécle de Jesus-Christ, qu'il n'ait pu être donné alors par le Roi Childebert à l'Eglise de saint Vincent du fauxbourg de Paris, à la réserve de ce que Clovis I avoit donné de ses dépendances à l'Eglise de saint Pierre, dite depuis de sainte Genevieve.

Lex Longobardor. vide Gloss. Cangii voce Laiscum.

Après avoir assuré l'antiquité d'Iscy & en avoir donné une étymologie moins incertaine que celle qu'on avoit imaginée, il reste à représenter ce Village tel qu'il est. Sa distance

du milieu de Paris est d'une lieue. Sa situation sur un côteau assez roide dont l'aspect est vers le nord, est à une très-légere distance de la Seine. Suivant le Dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709, il y avoit alors en ce lieu 195 feux. Le Sieur Doisy dont on en a un autre imprimé en 1745, n'y en marque que 114. Le Dictionnaire Géographique Universel du Royaume publié en 1726, observe qu'il y avoit en cette année-là 515 habitans. Le pays est fort cultivé, principalement en vignes. Différentes belles maisons de Seigneurs & autres dont je parlerai ci-après, y occupent beaucoup de terrein. L'Ecrivain qui rédigea vers l'an 1200 ou 1210 le Pouillé de Paris, commençant par les Cures du Doyenné de Château-Fort, met à la tête celle d'Issy, *Ecclesia de Issiaco xl libr.* c'étoit son revenu. On a tâché, contre toute l'antiquité, dans ces derniers tems de comprendre ce Village dans la Banlieue Ecclésiastique de Paris

On ne voit pas qu'il existât d'Eglise à Iscy lorsque Childebert se désaisit de cette terre du Fisc, & depuis qu'il y en eut une de bâtie, les Evêques de Paris n'en transporterent la propriété à aucun Chapitre ni à aucun Monastere : mais selon l'usage vicieux des anciens tems, il y eut des séculiers qui s'y attribuerent quelques droits. Paganus fils de Gui Lombard donna en 1084 à Bernard Abbé de Marmoutier, le droit de sépulture qu'il avoit sur tous ceux qui se faisoient inhumer à Issy. Cette famille venant de Lombardie faisoit encore alors sa résidence en ce Village, & peut-être étoit-ce les premiers Lombards qui y étoient habitués qui y avoient donné le nom, qui étoit fort connu dans la Loi de Lombardie. On trouve dans le même Cartulaire cité ci-dessus, qu'Adam Payen petit-fils de Gui

Chartul. B. Mariæ à Campis f. 3 & 4.

Ibid. f. 121

Lombard demeuroit alors *apud villam Issi*. On y lit encore que Teceline femme de Barthelemi *de Fulcosia*, (apparemment de Fourqueux) céda à l'Eglise de Notre-Dame des Champs lez-Paris, tout le droit qu'elle & son fils Henri avoient sur l'autel d'Issy. Ces titres font voir qu'au moins dès l'onziéme siécle il y avoit une Eglise à Issy, & que c'étoit une Paroisse, dont les laïques s'étoient attribué certains revenus, peut-être en qualité de fondateurs. Cette Eglise est sous le titre de saint Etienne premier Martyr. L'Historien de saint Germain des Prez nous apprend qu'en 1336 les habitans du lieu voulant en augmenter l'édifice, obtinrent de l'Abbé Jean de Precy une maison située vers le midi, moyennant quoi ils céderent trente-sept septiers de vin que la Fabrique prenoit sur les pressoirs d'Issy, & ils s'engagerent de faire les murs du clos de Vaugirard & du moulin. Cet édifice ayant besoin d'être rebâti, il fut permis en 1634 de célébrer dans la grange du Château de l'Abbaye de saint Germain. Ainsi elle fut rebâtie entierement vers l'an 1635, & bénite en 1661 par l'Evêque de Cesarée. Elle est sur une petite élévation. Saint Vincent Martyr est représenté à l'autel en qualité de second Patron. Je ne sçais si ce seroit par rapport à cela qu'une des fontaines du pays située dans les vignes en l'an 1307, s'appelloit la Fontaine saint Vincent, & donnoit son nom au canton. Les titres de l'Abbaye de saint Magloire parlent de la censive qu'elle avoit entre les deux Eglises d'Issy, ou sur le chemin de la grande Eglise de ce lieu à saint Vincent.

Chartul. B. Mariæ à Campis fol. 18.

Hist. de S. Germ. pag. 152.

Reg. Archiep. Par. 24 Jan. 1634 & 9 Julii 1661.

Suppl. à Du Breul p. 91.

Chartul. S. Maglor. fol. 104.

Tab. sancti Maglor. xvi sæc.

Il s'est fait des démembremens de cette Paroisse en deux différentes fois. Une partie des habitans étoient Hôtes de l'Abbaye de saint Pierre de Lagny, parce qu'apparemment ils

logeoient sur un fief de cette Eglise ; une autre partie demeuroit sur le territoire d'un Chevalier nommé Thibaud : ces deux portions furent détachées de la Paroisse d'Issy l'an 1203 par l'Evêque Odon de Sully, du consentement de Pierre Prêtre du lieu, c'est-à-dire Curé, & attribuées à la Paroisse de Vanves pour récompenser l'Abbaye de sainte Genevieve de ce que le Prieur de Roissy en France avoit remis à cet Evêque la desserte de Vaudherlan. L'autre distraction de la Paroisse d'Issy, se fit lorsque Vaugirard qui en dépendoit, fut érigé en Paroisse l'an 1342 par l'Evêque Foulque de Chanac. Outre Pierre qualifié ci-dessus Curé d'Issy, j'ai trouvé le nom d'un autre Curé plus célebre. C'est Charles Condurier Chanoine & Souchantre de l'Eglise de Paris, décédé le 7 Décembre 1510, & inhumé à Notre-Dame. Tous les Pouillés Parisiens conviennent à marquer l'Archevêque de Paris comme nominateur absolu de cette Cure. Celui du treiziéme siécle commence par elle la description du Diocèse. *Ecclesiæ pertinentes ad donationem Episcopi in Decanatu Castri-Fortis. Ecclesia de Issiaco.* Celui qui fut imprimé en 1626 sur un mauvais manuscrit, la marque la troisiéme sous le nom défiguré de *Cyssiacum* Cyssac. Le Sieur Piganiol écrit que l'Eglise Paroissiale d'Issy n'a rien de remarquable que la sépulture des Vaudetars. Il faut ajouter que le corps de M. le Cardinal de Fleury décédé dans la Maison qu'il avoit sur cette Paroisse, y a été en dépôt jusqu'au jour de son transport en celle de saint Louis du Louvre à Paris.

Chartul. Ep. Par. fol. 67.

Gall. chr. nov. T. 7. p. 459.

J'avois espéré recuillir dans l'Histoire de saint Germain beaucoup de choses sur la Seigneurie d'Issy ; mais cela s'est borné aux circonstances ci-dessus rapportées touchant le don du *Fiscus Issiacensis* par Childebert, &

touchant la cession que le Monastere fit pour augmenter l'Eglise du lieu. J'y ai trouvé aussi qu'en l'an 1236 Simon Abbé de saint Germain fit l'acquisition de quelques Isles de la Seine proche le même Village. Au reste l'Abbé de saint Germain des Prez étoit encore qualifié Seigneur d'Issy dans la Coutume de Paris de l'an 1580. On voit encore vis-à-vis l'Eglise un vieux Château, non du tems de Childebert, mais avec une tour quarrée de quatre ou cinq cens ans, laquelle sert de prison.

Hist. de S. Germ. pag. 128.

Il est constant que l'Eglise de sainte Genevieve participa aussi en quelque chose aux distributions que nos premiers Rois Chrétiens firent des dépouilles du Paganisme On trouve dans des recueils manuscrits du Pere Sirmond, que le Roi Hugues Capet fit serment sur l'autel de sainte Genevieve : *Ut charta gloriosæ memoriæ Caroli Francorum Regis de possessionibus diis gentium dicatis & divino cultui applicandis in omnibus conservetur.* Il seroit à souhaiter pour remonter plus haut, qu'on eût lu dans cette formule *Chlodovei* au lieu de *Caroli*. Quoi qu'il en soit, on croit que ce que ce Monastere a eu d'ancien à Vanves proche Issy & à Issy même, vient de Clovis. Il y avoit entre autres une Isle au-dessous d'Issy sur laquelle le Livre censier de cette Maison s'explique ainsi vers l'an 1250 : *Census de Yssiaco S. Bartholomeus VI solid. pro Insula subtus Yssiacum. Communitas Vanvarum & de Yssiaco pro quolibet animale quod ducitur in dictam Insulam debet unam comam avenæ.* Je croi que par saint Barthelemi qui vient d'être nommé comme jouissant à cens de l'Isle sous Issy, il faut entendre l'Abbaye saint Magloire dont les Moines ont demeuré à saint Barthelemi, & qui avoient beaucoup de droits dans Issy.

On diroit, à voir l'expression de la Charte

des Rois Lothaire & Louis, & du Roi Robert concernant les biens donnés à cette derniere Abbaye, que ceux qui la dresserent étoient du sentiment que le nom d'Issy venoit d'Isis. On lit dans la premiere qui est de l'an 980 : *In eodem comitatu Parisiaco in potestate Isiaca vineæ, unde erit census solidorum XI.* Dans la seconde, où les biens ajoutés par le Roi Henri sont énoncés, il y a : *In eodem comitatu Parisiaco in potestate Isiaca, vinearum atque pratorum XVIII arpennos.* Mais dans le Diplome par lequel Louis VII confirma ces mêmes biens en 1159, c'est-à-dire, cent cinquante ans après, l'article est conçu en ces termes : *In potestate Issiaci, vinea & hospites.* L'Abbé de saint Germain Seigneur plus ancien, étoit en procès l'an 1325 avec celui de saint Magloire sur les droits qu'ils avoient chacun en cette Terre. Dom Bouillard explique le fait plus amplement. L'Abbé & les Religieux de saint Magloire prétendirent en 1329 avoir un fief, avec haute moyenne & basse-Justice dans une partie du Village. Ils voulurent remédier par quelques reglemens aux désordres qui arrivoient sur leur terrein le jour de l'Invention de saint Etienne Patron de la Paroisse, où il se faisoit un grand concours alors. Ceux de saint Germain en ayant fait publier de tout opposés, où ils paroissoient ne point reconnoître la Seigneurie de saint Magloire, occasionnerent quelques violences qui furent commises sur les Officiers & députés de cette Abbaye, dont il y en eut d'emprisonnés & d'autres maltraités lorsqu'ils s'en retournoient à Paris à l'entrée de la nuit. Le Parlement rendit en 1330 un Arrêt contre l'Abbé de saint Germain, qui étoit alors Pierre de Courpalay, & le condamna aux dépens, à mille livres envers saint Magloire, & deux mille envers

Hist. de Paris T. 3. pag. 40.

Thes. anecdot. T. 1. p. 108.

Chartul. S. Maglor. f. 67. Gall. chr. nov. Tom. 7. Instr. col. 69. Ibid. col. 457.

Hist. de S. Germ. des Prez. p. 150.

Arrest. Parlam. 11 Apr. & 12 Maii.

Tab. sancti Maglor.

A iv

le Roi : & il maintint ceux de ſaint Magloire dans la jouiſſance de toute Juſtice dans une partie du Village. Pluſieurs anciens titres marquent que le Manoir de ce Monaſtere étoit proche l'Egliſe. L'Abbé y exerçant ſon droit de cenſive, enſaiſina l'an 1420 Benoît Guerin Panetier du Roi, d'un Hôtel ſis près le Mouſtier d'Iſſy à lui vendu par Jean de l'Epine Secrétaire du Roi. L'année ſuivante Guillaume Emery Conſeiller du Roi en fut inveſti ; en 1428 Louis de Luxembourg Evêque de Terouanne & Chancelier de France, en fut pareillement mis en poſſeſſion par le même Abbé. Le même Hôtel fut enſuite à Nicolas de la Cheſnaye Maître-d'Hôtel du Roi. La famille des Emery ou Hemery poſſédoit depuis ſi long-tems des terres à Iſſy, ſur la cenſive de ſaint Magloire vers le bord de la riviere, que le lieu portoit dès l'an 1400 le nom de *Fort-Hemery*, qu'il conſervoit encore en 1500.

Tab. ſancti Maglor.

Ibid.

Les autres noms de chantier ou canton que les titres m'ont fait connoître ſur la Paroiſſe d'Iſſy & dans la cenſive de ſaint Magloire, ſont Challon & le Vivier. Ce dernier étoit en 1458 ſur le chemin d'Iſſy à Fleury.

Ibid.

La Commanderie de ſaint Jean de Latran paſſoit auſſi alors pour avoir une cenſive en tirant vers Moulineaux.

Ibid.

Du Boulay a inſeré dans l'Hiſtoire de l'Univerſité un acte de l'an 1284, touchant le fief de Roſiers appartenant à la Maiſon de Sorbonne, qui nous apprend que ce fief conſiſtoit en partie en cens ſur trois Maiſons ſituées à Iſſy, & en partie en d'autres cens conſtitués ſur ſix arpens de terre au même lieu. J'ai été inſtruit que l'Abbaye du Val-de-Grace y a auſſi cinq ſols à prendre ſur la cenſive d'Iſſy, par les Lettres de confirmation d'Henri II de

Hiſt. Univ. Pariſ. T. 3. pag. 236 & 238.

Gall. chr. nov. Tom. 7. Inſtrum. col. 198.

l'an 1549 : & par le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, que les Chartreux de la même Ville s'y disent Seigneurs d'un fief appellé Louviers. Pour ce qui est de l'Eglise de Notre Dame de Paris, quelques particuliers lui léguerent des vignes en ce lieu dès le douziéme ou treiziéme siécle, entre autres Philippe de Gomez Prêtre Trésorier de Poitiers. Elles étoient situées au canton dit en latin *Fons Bruiandi*, & furent données à Bail à un Ecuyer du lieu. *Necr. Eccl. Par. 28 Martii.*

Après les gens d'Eglise qui eurent les principaux biens de ce Village, on trouve des Seigneurs particuliers de quelques cantons, ou de quelques Hôtels, & qui sont tantôt qualifiée du titre de *Miles*, tantôt de celui d'*Armiger*. Le plus ancien est Ferric d'Issy qui est nommé témoin en 1180 dans une Charte de Maurice Evêque de Paris. Il étoit au siége de Toulouse en 1211, & il souscrivit à un acte de l'Evêque de Cahors avant S. Dominique. Après lui est Amaury d'Issy qui étoit Seigneur de Meudon. Guillaume d'Issy Chevalier est mentionné dans le Cartulaire de Sorbonne à l'an 1270. Jean d'Issy pareillement Chevalier, qui fut pere de Jean d'Issy *Armiger* marié à Mathilde, sont dans le Nécrologe de Paris. Un autre Jean d'Issy dit autrement Jean Thibaud *Armiger* & Agnès sa femme, sont nommés dans le Cartulaire de saint Magloire à l'an 1298. A l'égard des Notables qui ont eu un Hôtel à Issy, j'ai lu que Bernard de Surgis Archevêque de Narbonne y en avoit un, où Raimond de Budes son neveu & petit-neveu du Pape Clement V testa ; l'Archevêque scella le testament de son sceau en présence d'Aldobrandi Paltimanni Notaire de Florence le 7 Août 1334. Hugues de Croicy Chevalier qui avoit été Président au Parlement, étoit retiré

Hist. de de Germ. p. 12.

Preuves de Montmor. p. 397.

Chart. Sorb. fol. 38.

Necrol. Eccl. Par. 14 *Janv.* 28 *Mars.*

Pitton Curt. T. 2.

à Iſſy dans la Maiſon qu'il y avoit lorſqu'il fut arrêté comme criminel de leze-Majeſté ſous Philippe de Valois. C'eſt ce que nous apprenons par les Lettres de confiſcation de ſes biens, dont une partie des meubles fut adjugée aux Religieux de ſaint Germain en 1343. Il eſt fait auſſi mention dans les Regiſtres du Parlement d'une Maiſon de plus grande importance ſituée à Iſſy dans le même ſiécle. Il y eſt dit à l'an 1381 que Philippe d'Artois fils de Jean d'Artois Comte d'Eu, fit adjourner Pierre de Fetigny Avocat en la Cour pour cauſe de retrait d'un Hôtel & ſes appartenances ſitué à Iſſy, que cet Avocat avoit acheté de défunt Charles d'Artois parent du Roi. Dans le Recueil des tranſports de biens que le Roi d'Angleterre Henri VI ſe diſant Roi de France fit à diverſes perſonnes qui lui étoient attachées, & marque que ceux de Pierre Emery ſis à Iſſy furent donnés à Thomas du Hellay Ecuyer & à Jeanne ſa femme fille du même Emery. De plus, que ceux de Barthelemi Spifame abſent paſſerent à Thomas Longueil & Thomas Gargatre Anglois. Dans les Mémoriaux de la Chambre des Comptes, on trouve que Charles VII donna vers l'an 1449 à Louis de Luxembourg Comte de Saint-Pol deux Maiſons ſituées à Iſſy, qui étoient à ſon oncle le Cardinal, & que Louis XI confirma vers l'an 1475 à Nicolas de la Cheſnaye une rente de dix livres à prendre ſur certains héritages à Iſſy, laquelle lui avoit été donnée par le même Louis de Luxembourg. L'Hiſtorien de l'Abbaye de ſaint Germain écrit qu'en 1628 Jean de Choiſy fit ériger en fief ce qu'il avoit à Iſſy. Les Regiſtres du Parlement obſervent qu'en 1639 furent regiſtrées les Lettres-Patentes du 2 Octobre 1638, qui permettoient au ſieur Jubeuf de faire clore en ſa maiſon

Sauval T. 3. pag. 4 des Preuves.

Hiſt. des Card. Franç. Preuv. p. 56.

Compte de la Prévôté de Paris vers 1423 & 1430

Sauval T. 3. p. 327 & 385.

une ruelle au village d'Iſſy, du conſentement des habitans & des Religieux de ſaint Germain. On avoit fort parlé au commencement du dix-ſeptiéme ſiécle de la Maiſon que M. Marguerite de Valois y avoit, & d'une autre qui appartenoit au célebre Frederic Morel Profeſſeur Royal. On parloit en 1684 de la Maiſon que le premier Préſident au Parlement de Paris avoit en ce lieu, laquelle fut viſitée par Monſieur Frere unique du Roi & par Madame. Il y en a de nos jours un plus grand nombre qui ſont devenues dignes de remarque. La plus conſidérable eſt celle de M. le Prince de Conty, que M. Piganiol écrit avoir été bâtie en premier lieu par Bazin de la Baziniere Tréſorier de l'Epargne, & l'un des plus riches hommes de ſon tems. Elle paſſa enſuite à M. Denis Talon Avocat Général, & enfin au feu Prince de Conty, ayeul du Prince de Conty d'aujourd'hui. Cette Maiſon eſt en entrant à Iſſy du côté de Paris. A l'autre bout eſt celle de Madame la Princeſſe de Conty (a). Je ne ſçais ſi ce ſeroit cette derniere que Piganiol dit avoir appartenu à feu Vanholles. La maiſon du Séminaire de ſaint Sulpice eſt entre les deux. Le jardin en eſt ſpacieux. On y remarque dans un endroit fort ſolitaire une Chapelle de la ſainte Vierge qui a été bâtie ſur le modele de celle de Lorette en Italie. L'Auteur du Dictionnaire Univerſel des lieux de la France, ſemble confondre cette Maiſon avec l'Abbaye d'Iſſy, dont je parlerai ci-après.

Mercure Juillet 1684.

Deſcrip. des env. de Paris T. 8. p. 191.

Il eſt tems de rapporter quelques évenemens qui ſont arrivés dans le village d'Iſſy,

(a) Le Mercure d'Août 1716, fait la relation d'une Fête donnée à Iſſy le 29 Juillet précédent, par Madame la Princeſſe de Conty à Madame la Ducheſſe de Berry.

au moins dans le dernier ſiécle. Je ne donne que comme une conjecture ce que je vais dire de la découverte d'un tombeau faite depuis peu en ce lieu. Gregoire de Tours écrivant la difficulté que Leudaſte Comte de Tours eut de rentrer dans les bonnes graces de la Reine Fredegonde l'an 585, ajoute que de Paris où il s'étoit rendu & où il avoit été enfermé, on le conduisît *ad villam Fiſcalem* pour s'en défaire; que la gangrenne s'étant miſe à la playe qu'il s'étoit faite en paſſant le pont de Paris, la Reine ordonna qu'on achevât de le tuer en le laiſſant tomber par terre, & qu'enſuite on lui caſſa la tête à coups de levier. Ce qui me fait croire que ce fut dans la Terre Fiſcale d'Iſſy que ce Seigneur fut mené & maſſacré, c'eſt qu'il y a environ dix ans l'on trouva dans un champ à la ſortie de ce Village, à main gauche en allant vers Vaugirard, à trois ou quatre pieds dans terre un cercueil de pierre d'une groſſeur prodigieuſe avec un couvercle d'égale groſſeur, dans lequel cercueil étoit un ſquelette dont la tête ſeule paroiſſoit plus conſommée que le reſte & miſe en piéce ainſi que je l'ai vue. Il n'y a gueres que dans ces ſiécles reculés que l'on fabriquoit des tombeaux ſi immenſes. On les trouvoit tout taillés par les ouvriers proche les carrieres; il eſt à croire que les Officiers de ce Seigneur cacherent ſon corps en ce lieu, où l'on ne voit point que d'autres aient été inhumés; car en ces ſiécles les criminels d'Etat n'étoient pas inhumés dans les cimetieres avec le reſte des Fidéles.

Greg. Turon. lib. 6. cap. 32.

Un fait autrement certain que celui que je viens de rapporter, eſt que le Roi Charles-le-Simple venoit quelquefois à Iſſy. Il reſte au moins une Charte qu'il y fit expédier l'an 907. Il y a apparence que nos Rois s'y étoient

Hiſtoire de l'Egliſe de Meaux Tom. 2. pag.

conservé une Maison. Le Diplome porte : *Acta in villa Issiaco.*

C'est à Issy que fut représenté le premier Opera François ; sçavoir, la Pastorale, de la composition de Pierre Perrin natif de Lyon : ce fut l'an 1659. L'Ambassadeur du Grand Seigneur en 1669, que Patin appelle l'Envoyé du Grand Turc, logea à Issy avant que de venir à Paris. Ce fut aussi dans ce même Village que s'assemblerent les quatre Examinateurs des Livres de M. de Fenelon Archevêque de Cambray, & où M. Bossuet Evêque de Meaux eut diverses conférences l'an 1695. On y a vu pareillement sous le regne de Louis XIV dans une petite Maison de campagne, que M. Thevenot Garde de la Bibliotheque du Roi y avoit plusieurs anciens marbres curieux apportés de Constantinople par M. de Nointel. Vigneul Marville fait aussi la remarque que ce sçavant homme s'y retiroit souvent. C'est apparemment de quelques-uns de ces marbres antiques dont veut parler Dom Bernard de Montfaucon, lorsque traitant des Temples & des vases à leur usage, il dit que deux anciennes statues ont été transportées à Issy.

Moreri Supplem. voce Perrin.

Lettres de Patin 504. du 13 Décemb. 1669.

Histoire de l'Eglise de Meaux pag. 492.

Histoire de l'Acad. des Belles-Lettres in-12. T. 2. p. 268.

Tom. 1. p. 400.

Supplém. aux Antiq. T. 2.

Quelques personnes remarquables par la place qu'elles ont occupée, ont porté le nom d'Issy, soit qu'elles fussent natives de ce lieu, ou qu'elles fussent de la famille des anciens Seigneurs qui y avoient quelque fief. Un Religieux de saint Germain des Prés nommé Hugues d'Issy, fut élu Abbé de cette célebre Maison en 1244, étant Prieur de la Celle : & en l'an 1402 Agnès d'Issy fut élue Abbesse de Long-champ. Un Robert d'Issy avoit été qualifié du titre de Maître sur la fin du treiziéme siécle ; de-là vint qu'un canton de saint Cloud étoit dit vers 1330 *Terra Magistri Roberti de*

Gall. chr. nov. Tom. 7. col. 451.

Ibid. col. 947.

Tabul. Ep. Par.

Gall. chr.

Issiaco. Un Doyen d'Orleans appellé *Guillelmus de Issiaco* fut fait Evêque d'Arras en 1283.

Trois Poëtes ont fait chacun à leur maniere l'éloge du village d'Issy ou d une partie : l'un, vers le commencement du dernier siécle : l'autre, il y a seulement quelques années. Le premier est Daniel Perier qui fit imprimer en 1614, *encomium Issiaci pagi* en vers hexametres. La Déesse Isis lui fournissoit un trop beau champ, pour qu'il n'en fît pas mention dès le commencement. Il vient plus bas à l'éloge des jardins de la Maison de Marguerite de Valois, dont je parlerai plus bas, & fait la description des piéces d'eau qui y étoient. Il s'étend ensuite sur la Maison & les jardins que Frederic Morel Professeur Royal y avoit achetés. Elle étoit la plus belle & la plus exposée, sa situation étoit du côté de Vanves. Elle contenoit une riche Bibliotheque, & l'on y voyoit de belles peintures. Le Poëte parle après cela de la bonté du terrein, des pacages, du froment qui y étoit. Selon lui, c'est une seconde Egypte, dont la Seine est le Nil. Il vante surtout le vin d'Issy, dont il dit :

An celsos qui vina ferunt fortissima colles
Nobile queis Rhodium cedat, nigrumque Falernum.

L'expression est un peu forte, mais elle est pardonnable dans la Poésie. La volaille & le gibier d'Issy n'y est pas moins célébrés : on y apprend que nos Rois y alloient souvent à la chasse :

Altiliumve genus varium quo hic pagus abundat
Et virgulta solent lepores ubi mille latere.
An campos etiam longè latèque patentes

Quo Reges nostri spatiari sæpe videntur
Aut premere à tergo leporem non currere segnem
Aut perdicis avis cursu superare volatum.
Laudandi metas monet bisnos ponere tempus
Isidis atque deæ pagum potioris egere
Scriptoris, dignum septem inter mira referri.

Le second Poëte est François Boutard, connu parmi les sçavans sous le nom de l'Abbé Boutard, dont on a une Ode latine qu'il présenta en 1718 à M. le Prince de Conty sur sa Maison d'Issy. Cet Académicien est décédé en 1729.

Le troisiéme Poëte, qui étoit alors un Clerc de la Paroisse de saint Roch de Paris (*a*), s'est attaché à faire la description de la Maison du village d'Issy appartenante à Messieurs du Séminaire de saint Sulpice, des jardins principalement, & de la Chapelle de Notre-Dame de Lorette. Je me contenterai d'en rapporter ces quatre ou cinq vers qui concernent la Chapelle:

Mitius hic lumen sublustri fulget in umbra;
Hic Pietati addunt stimulos ars & locus ipse;
Sanctaque formido, & secretus corripit horror
Intrantes, pavidisque sacros inspirat amores,
Et replet attonitam præsenti Numine mentem.

On peut voir le reste de la piéce dans le Mercure d'Avril 1742. En conséquence de cette dévotion extraordinaine, Messieurs de saint Sulpice ne permettent à personne de dire la Messe avec la perruque au principal autel de cette Chapelle. Cette Maison a un vaste jar-

(*a*) M. Goger.

din qui comprend plusieurs arpens de vigne. Elle a appartenu à la Reine Marguerite. Le corps de logis du milieu est de ce tems-là, les peintures sont à fresque. On voit dans la cour le buste d'une personne qui a la toque sur la tête.

Biblioth. Franç. Tom. 15. pag. 67. Felibien.

En 1609 Michel Bouteroue Médecin Chartrain avoit fait en vers de huit syllabes une description de cette Maison, où la Reine s'entretenoit souvent avec les Muses & ceux qui les cultivoient, c'est pourquoi il l'avoit intitulée: *Le petit Olympe d'Issy*; c'est apparemment en ce même lieu qu'elle se retira à cause de la peste de Paris de l'an 1605.

La Maison de M. le Prince de Conti a de très-beaux jardins qui s'étendent vers Meudon, beaucoup de haute-futaye, plusieurs piéces d'eaux, dont une pétrifie des plantes.

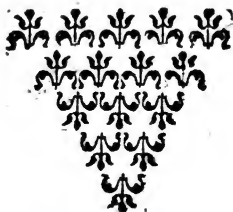
La Maison où est dédédé M. le Cardinal de Fleury appartenoit auparavant au Maréchal d'Estrées, & avant lui à M. Vanholle Intendant d'Alsace. La nouvelle Histoire d'Alsace de M. Schephlin fait mention p. 48 du transport qui y avoit été fait de Strasbourg d'un Hercule de bronze: & de-là à la Barre autre Maison *quæ Issiacum tangit, ubi etiamnum visitur.*

ABBAYE DES BÉNÉDICTINES D'ISSY.

Cette Maison avoit commencé par un Prieuré qui fut fondé à Magny en Vexin, au Diocèse de Rouen l'an 1637, sous le titre de sainte Anne, par la famille des Charton, & la premiere Prieure fut tirée de l'Abbaye des Arcis Diocèse de Chartres. En 1645 l'Archevêque de Rouen permit qu'on transferât ce Couvent à Issy, & la translation fut confirmée le 13 Avril 1645, par l'Archevêque de Paris, & par Lettres-Patentes de l'an 1647. Louis XIV.

XIV obtint en 1657 du Pape Alexandre VII que ce Prieuré fût érigé en Abbaye, & accorda là-dessus ses Lettres en 1662 ; l'Archevêque ayant donné aussi son consentement en 1657. Depuis ce tems-là il y a eu quatre ou cinq Abbesses, dont la premiere a été Françoise-Henriette de la Fontaine. L'enclos de cette Abbaye est petit aussi-bien que l'Eglise. On y voit la sépulture de M. de Novion premier Président du Parlement, & celle d'un pieux Evêque Irlandois qui mourut en 1702. Il est appellé sur sa tombe *O Molony*, & qualifié Chanoine de Rouen. Il est dit avoir été ensuite Evêque *Laonensis & Lymoriensis*.

Cette Communauté dont les biens étoient fort diminués & ont été réunis à l'Abbaye de Gersy, a été dispersée en 1751, & celle de saint François de Sales qui étoit sur la Paroisse saint Medard où elle avoit déja succedé à un Couvent de Filles, y a été transferée. Ces Prêtres de saint François de Sales ont commencé a y demeurer au mois de Juillet 1753.



SEVE *ou* SEVRE.

Notit. Gall. p. 431. col. 1.

C'EST ici l'un de ces lieux qui paroissent à M. de Valois porter le nom de la riviere ou du ruisseau qui y passe : mais tous les Sçavans ne sont pas de son sentiment. Plusieurs croient que les lieux ont au contraire donné leur nom aux rivieres ou aux ruisseaux ; qu'on dit la riviere de Bievre parce qu'elle passe au village de Bievre ; la riviere d'Essone, parce qu'elle passe au bourg d'Essone, & ainsi des autres. En effet, en cherchant exactement on trouve souvent que ces rivieres ou ruisseaux ont un autre nom, un nom qui leur est particulier, & qui n'est pas un nom de lieu. M. de Valois lui-même fait mention d'un titre rapporté par Doublet, ou le ru de Sévre est dit autrement Marinel. Ce titre est de l'an 1495. On est presque certain par ce moyen, que le nom de Sévre est le vrai nom du Village, mais on ne sçait pas pour cela d'où il vient. Les plus anciens monumens latins qui en parlent, l'appellent *Savara*. Ils sont de douze cens ans, étant du sixiéme siécle. D'autres un peu postérieurs l'appellent *Savra* ; c'est ainsi qu'on l'écrivoit au neuviéme siécle. Au treiziéme on en étoit venu à dire *Sevra*, comme fait le Pouillé de ce tems-là ; ou *Separa*, ou bien *Seppæra*, *Sepera*, ainsi qu'il se lit dans les titres du Chapitre de Paris. Il ne se présente rien qui ait rapport au nom primordial *Savara*, sinon le mot de Savar qui est un des noms qui se donne au gazon en quelques Provinces de France : c'étoit apparemment un lieu où le gazon étoit fort abondant : ce qui en occasionna la dénomination lorsqu'on commença a y bâtir.

ibid. p. 401. col. 1.

Dès le tems de ſaint Germain Evêque de Paris, Séve ou Saive étoit un Village. Ce Saint Prélat y paſſant vers l'an 560 ou 570, y guérit une fille appellée Magnoftede, d'une eſpece de poſſeſſion dont elle étoit affligée, & après cela il en fit une Religieuſe. Fortunat Auteur de la vie de ce Saint & Ecrivain contemporain, appelle ce lieu *villa Savara*. Sæc. 1 Bened. p. 238.

Il eſt à deux lieues de Paris vers le couchant, preſque ſur le bord de la Seine, à l'entrée d'une gorge qui entre deux montagnes conduit à Verſailles, & au fond de laquelle coule le ruiſſeau de Marinel venant des environs de Montreuil & de Chaville, & qui ſe jette en ce lieu dans la Seine. On voit autour de ce lieu la terre cultivée de toute ſorte de maniere, quelques prairies dans le fond, de petits bois & quelques vignes ſur les côteaux, & dans le haut ſont des labourages. Le Dénombrement de Paris y comptoit 223 feux. Celui du Sieur Doiſy en marque 202. A l'égard du Dictionnaire Univerſel de la France Séve y eſt marqué comme un lieu contenant 910 habitans. Je parlerai ci-après du Pont de bois qui y a été conſtruit.

L'Egliſe de Sévre eſt un bâtiment du treiziéme ſiécle, pour ce qui eſt du chœur & de la tour. La nef eſt moderne. Il y a deux aîles, mais point de fond pour tourner d'un côté à l'autre. Elle a le défaut des Egliſes bâties à pluſieurs repriſes, d'être un peu tortue. On y voit dans la chapelle méridionale à côté du chœur une petite tombe qui couvre la ſépulture d'un enfant nommé Du Broc décédé l'an 1529. Il y eſt repréſenté entouré de langes, & on lit deſſus qu'il n'avoit que neuf ſemaines lorſqu'il mourut. Cependant l'inſcription qui eſt gothique, finit par un *Requieſcat in pace*. Je fais mention des autres ſépultures dans le

Catalogue des Seigneurs. Derriere cette Eglise sort une fontaine dont la source est dans l'Eglise même, & qu'on appelle *La fontaine de saint Germain*. Il peut paroître étonnant qu'on ne l'appelle point de saint Romain, qui est le Patron de l'Eglise : mais peut-être a-t-elle eu le nom de saint Germain relativement à ce que l'endroit où son coulant se perdoit dans la Seine avant tous les changemens arrivés en ce lieu, étoit celle qui servoit de borne à la pêche de l'Abbaye de saint Germain des Prés; car le titre qui porte le nom du Roi Childeberl I, marque l'étendue de ce droit jusqu'au lieu *ubi alveolus veniens Savaræ præcipitat se in flumine :* & encore en 1230 la borne de séparation du droit de l'Evêque de Paris sur la riviere d'avec celui de cette Abbaye, fut placée vis-à vis le Village de Sévre.

Hist. de S. Germ. pag. 120.

Pour ce qui est du choix qu'on a fait de saint Romain Prêtre & Moine à Blaye proche Bourdeaux au quatriéme siécle, pour Patron de l'Eglise de Sévre, je pense qu'il vient de quelques Reliques de ce Saint que les Religieux de S. Denis qui possédoient son corps, distribuerent en faveur de la Dédicace, quoique je n'apperçoive dans toute l'antiquité aucune relation de leur Abbaye avec ce lieu. On trouve dans quelques anciens fragmens des chroniques de cette Maison, que les Toulousains voulant ravoir le corps de saint Saturnin leur premier Evêque, qui avoit été transporté en ce Monastere par ordre du Roi Dagobert, en fournirent trois autres, dont celui de saint Romain de Blaye fut du nombre. Aussi depuis ce tems là fit-on une grande Fête de ce Saint dans cette Abbaye le 24 Novembre jour de son décès. On célebre pareillement sa Fête le même jour dans l'Eglise de Sévre, & celle de sa translation le 22 Mai,

Cod. Colb. 3380.

ſans obſerver peut-être que ce dernier jour eſt celui de la mort de ſaint Romain Solitaire de Druyes en Auxerrois ; ce qui peut cauſer à l'avenir de la confuſion. La Dédicace de cette Egliſe a été faite en 1504 en conſéquence du pouvoir qui fut donné alors au Curé & aux habitans de la faire dédier par quel Evêque Catholique ils jugeroient à propos.

Reg. Ep. Par. 26 Apr.

La Cure eſt de celles dont les Evêques de Paris ſe ſont réſervez la nomination pleine & entiere, ſuivant le témoignage de tous les Pouillés de Paris. On lit au Nécrologe de Notre-Dame de Paris que Girard de Courlandon Archidiacre de Paris fondant une Chapelle de ſaint Nicaiſe à Notre-Dame, lui aſſigna entre autres revenus, cent huit ſols ſur l'Egliſe de Sévre. Il mourut en 1319.

Necrol. Eccl. Par. IX. Cal. April.

S'il y avoit apparence que nos Rois euſſent eu autrefois un Palais en ce lieu, on pourroit dire que ce ſeroit quelqu'un d'entre eux qui y auroit fait apporter des Reliques de ſaint Romain de Blaye. Mais nous ne trouvons rien dans leur Hiſtoire qui ait rapport à ce Saint, ſinon que le Roi Caribert étant décédé en 567 fut enterré à Blaye dans l'Egliſe de ſon nom. Dom Jacques Martin a été du ſentiment qu'il y avoit un Palais Royal à Sévre, fondé ſur une ancienne monnoie qui porte SAVE pour le lieu où elle a été frappée : mais j'ai fait voir ailleurs que ce Save étoit le Château de Savie ſur la montagne de Belleville proche Paris, où nos Rois avoient un Domaine dont ils firent part à pluſieurs Egliſes.

Religion des Gaulois T. 2. p. 58.

Il ne paroît pas y avoir jamais eu d'autre Château à Sévre que le Château Seigneurial. Il eſt bâti un peu plus bas que l'Egliſe vers le midi. C'eſt un édifice quarré entouré de foſſés : à l'un des coins eſt une tour auſſi quarrée qui forme preſque tout le logement & qui eſt

terminé par le haut en eſpece de dongeon un peu écraſé. Ce bâtiment peut avoir deux à trois cens ans. On voit à la porte cette Sentence gravée ſur le marbre : *Animas colentium ſe Deus, rem & domum tuetur* avec les armes de Longueil.

Les anciens titres fourniſſent les noms de quelques Seigneurs de ce lieu. Sous le regne de Philippe-Auguſte parmi les Chaſtelains dépendans de Montlhery, ſans tenir cependant leur terre du Roi, ſe trouve *Amorrannus de Separa*. On a voulu mettre *Anjorrandus* ſuivant qu'il eſt appellé dans le Cartulaire de l'Evêché vers l'an 1220. Il tenoit de l'Evêque un bien ſitué à Verſailles. Un peu après ce tems-là paroît un Gervais de Sévre Chevalier. Il eſt nommé dans les titres de Port-Royal comme approuvant ce qui a été donné de cenſive dans Sévre à cette Abbaye, & cela en 1226. Il vivoit encore en 1240. Après lui vécut Roger de Sévre mentionné à l'an 1245 dans le Cartulaire d'Hieres, pour avoir confirmé avec Aveline ſa femme le don qu'Eveline de Sévre avoit fait à cette Abbaye de douze arpens de terre à Attilly : & en 1248 on le trouve comme plege dans un acte concernant Henri d'Attilly. Ce Roger *de Separa* pouvoit ne pas jouir de la Seigneurie entiere, car Amauri de Meudon Chevalier avoit beaucoup de cenſives à Sevre. Pluſieurs Bourgeois de Paris y poſſédoient des héritages qui lui payoient le cens annuel. Il voulut qu'à cauſe qu'il venoit de faire ſon fils Chevalier & marier ſa fille, ils lui paſſaſſent le cens au double alléguant pour cela l'uſage. Ils répondirent qu'ils payoient la taille au Roi comme les autres Bourgeois : mais comme ils convinrent que les Payſans payoient ce cens double au Seigneur, le Parlement les condamna en 1266 à le lui payer

Cod. Putean. 635.

Chartul. Ep. Pariſ. Bibl. Reg. p. 15.

Preuves de l'Hiſtoire de Montmorency.

Tab. ſancti Magl.

Magnum Paſtoral. fol. 145.

I. Regiſt. Olim. Parlam. Candeleſæ 1266.

de même. Il y avoit en 1312 un Gervais de Sévre & en 1315 un Jean de Sévre Ecuyer Seigneur suserain du fief de la Bretonnerie à Paris, suivant un acte qui reste de lui. Dans le reste du quatorziéme siécle fut Dame de Sévre une nommée Jeanne de Villeberne. Elle est représentée aux Bernardins de Paris en Religieuse sur sa tombe. Ses armes sont d'azur à une croix engrêlée accompagnée de fleurs-de-lys. Au commencement du siécle suivant Arnaude de Corbie se trouve qualifié Dame de Sévre, c'est-à-dire en 1408. Elle étoit fille de Philippe Maître des Requêtes, & elle épousa Jean de Livres Seigneur de Clamart & Villeaccoublay. Jean Leclere Chancelier de France avoit eu cette terre par décret en 1423. mais cette acquisition fut annullée après sa mort arrivée en 1438. Je ne trouve pas qui fut celui qui lui succeda; mais seulement qu'en 1463 la nuit du 22 Septembre quelques Bretons & Bourguignons étant venus à Sévre, y trouverent des Ecossois de la Compagnie de Robert de Conychan auxquels ils couperent la gorge. Je trouve aussi qu'en 1487 Jean de Boulainvilliers Chevalier Gouverneur du Comté de Clermont en Beauvoisis avoit eu du côté de sa femme un fief assis à Sévre près Saint Cloud mouvant du Roi, à cause de sa terre de Chailliau, & qu'il en rendit hommage. Je croirois que Messieurs de Livres rentrerent en cette Terre, après la mort du Chancelier Le Clere, d'autant qu'il se trouve un Henry de Livres Seigneur de Sévre au commencement du siécle suivant. Il reste une Sentence de Jacques d'Estouville Prevôt de Paris du 16 Juin 1507, par laquelle il lui est permis de faire relever & redresser la Justice & fourches patibulaires à deux piliers à Sévre sur la mote de Châtillon, ainsi qu'il étoit

Chastelain bimestre p. 71.

Recueil des Epitaphes de Paris.

Hist. des Gr. Offic. T. 6. p. 387.

Chron. de Louis XI.

Ordin. de Paris. Sauval t. 3. p. 479.

Livre gris du Châtelet fol. 61.

d'ancienneté. Quatre ans après, Simon de Livres est dit Seigneur de ce lieu. On lit qu'il obtint du Roi Louis XII qui étoit à Lyon au mois d'Août, l'établissement de deux Foires à Sévre ; sçavoir, le Lundi d'après l'Ascension & la derniere Férie de la Toussaint, & d'un marché tous les Vendredis. Henri de Livres est souvent mentionné dans les cahiers de l'Ordinaire de la Prévôté de Paris, presque durant tout le regne de François I. Il prêtoit son Château pour y renfermer les prisonniers qu'on ne vouloit pas laisser au Châtelet de Paris dans le tems des entrées des Reines ; & on lui payoit un droit pour cela. Il y en avoit quelquefois plus de cinquante renfermés. C'est ce qui arriva en 1515 & 1531 aux entrées des Reines, & en 1537 à celle du Roi d'Ecosse. Ce Seigneur fut sommé en 1533 par l'Evêque de Paris pour l'hommage qu'il lui devoit. Le même Henry de Livres qui avoit épousé Jeanne de Longueil se voyant sans enfans, donna sa Terre en 1535 par acte du 14 Juillet, à Jean de Longueil Seigneur de Maisons son beau-frere. Il fut inhumé en l'Eglise Paroissiale & sa femme ensuite auprès de lui l'an 1548. Ce Jean de Longueil qui le premier de ce nom posséda cette Terre, est auteur d'un Recueil très-curieux de 271 Arrêts notables.

Prem. vol. des Bannieres du Châtelet fol. 437.

Sauval T. 3. pag 592. 596. 614. 619.

Tab. Ep.

Hist. des Présidens p. 467. 468.

Jacques de Longueil fils de Jean succeda à son pere. Il étoit Maitre des Comptes en 1572, Maître-d'Hôtel du Roi en 1575, Chevalier de l'Ordre de saint Michel en 1578. Ce fut lui qui fit fortifier le Château de Sévre encore plus qu'il n'étoit, & qui y fit graver l'inscription *Animas*, &c. rapportée ci-dessus. Ce Château ne laissa pas d'être pris & pillé par les ennemis : mais il l'assiégea de nouveau & le reprit avec perte considérable de son bien. Il repose à Sévre avec Catherine de Montmirail

Ibid. pag. 473. 473.

se

ſa femme. Charles de Longueil ſucceda dans cette Terre. Il épouſa Louiſe Seguier & mourut en 1609 âgé de 37 ans. Il eſt auſſi inhumé à Sévre. Jean ſon fils Seigneur de Sévre ſe fit d'Egliſe. Il mourut le 12 Février 1646. Il repoſe pareillement à Sévre. Après lui la Terre fut poſſédée par Charles de Longueil ſon frere, qui dès l'an 1618 eſt dit Secrétaire du Roi & marié à Louiſe de Montrouge, laquelle mourut en 1646 & fut enterré à Sévre. Il eut un frere nommé Louis, Chevalier de ſaint Jean de Jéruſalem, connu ſous le titre de Chevalier de Sévre, qui ſe trouva en diverſes occaſions pour le ſervice de la Religion, & pour celui du Roi au ſiége d'Arras & ailleurs.

Sévre a depuis appartenu à M. Monnerot l'aîné, que Sauval dit s'y être joué de l'eau avec plus d'artifice que les Romains n'ont fait à Tivoli & à Freſcati. M. Nicolaï en eſt Seigneur depuis la mort du fils du Préſident de Maiſons.

Livre de S. Cloud de l'Abbé de Morelet.

Antiq. de Paris T. 3. p. 51.

M. le Duc d'Orleans eſt auſſi Seigneur en partie.

Le voiſinage de la Terre de ſaint Cloud fut cauſe que les Evêques de Paris qui en étoient Seigneurs, chercherent à y joindre un moulin ſitué à Sévre & ſur le ruiſſeau même de Sévre. Robert Abbé de ſaint Germain des Prés à qui il appartenoit, le céda avec une terre dite Garzy à Geoffroy Evêque de Paris, qui lui donna quelques préſentations d'Egliſe, en l'an 1070. Les Evêques de Paris s'étant mis en poſſeſſion de ce bien, Maurice de Sully qui penſoit toujours à de pieux établiſſemens, donna quelques années avant ſa mort, c'eſt-à-dire en 1193, une Charte datée à S. Cloud dans la Chapelle de ſaint Jean; par laquelle il voulut que celui qui tiendroit le moulin de

Chartul. S. Clodoaldis.

Sévre, fournit par la ſuite tous les ans un muid de méteil, dont on feroit une diſtribution de pain aux pauvres de ſaint Cloud dans le tems de Carêmeprenant. Du Breul remarque qu'il y a à Sévre une Terre nommée Coetmean. Il nous apprend que c'eſt le nom que portoit le Chantre de la Cathédrale de Treguier qui fonda en 1400 le College de Treguier à Paris, lequel fut détruit quand on bâtit le College Royal. Il ajoute que cette Terre appartient encore à ce College.

Du Breul. Antiquité de Paris p. 547. édit. 1633.

Des Lettres que l'Abbaye du Val-de-Grace obtint du Roi Henri II pour la confirmation de ſes biens, mettent dans ce nombre quelques rentes ſur des vignes ſituées à Sévre. Cela fait voir l'ancienneté du vignoble de ce lieu.

Gall. chr. nov. Tom. 17. Inſtrum. col. 198.

Les maiſons de cette Paroiſſe ne s'étendent ſur la route de Verſailles que juſqu'à celle du Pourvoyeur de la Reine; ce qui eſt plus loin de la Paroiſſe de Viroflé; mais le territoire de la côte qui fait face à cet allongement de Viroflé, eſt de la Paroiſſe de Sévre. Les habitans de Sévre tenoient en 1209 à Ruel du bien de Bouchard Seigneur de Marly: ce qui marque qu'ils faiſoient dès-lors une Communauté.

Prob. Hiſt. Montm r. p. 396.

Le Pont de Sévre eſt un pont de bois de vingt & une arches à deux repriſes, & ſéparées par une Iſle qui forme en ce lieu deux bras dans la riviere. M. Perrault de l'Académie des Sciences avoit propoſé d'y conſtruire un pont de bois d'une ſeule arche de trente toiſe de diametre, lequel n'auroit point été endommagé par les inondations & par les glaces, & n'auroit nullement empêché la navigation dans le tems même qu'on auroit travaillé à le rétablir. On ne dit point pourquoi ce projet n'eut pas lieu. Au commencement de l'année 1707 il arriva un fait extraordi-

naire au bout de ce pont. Un parti ennemi composé de trente hommes seulement, mais presque tous Officiers, s'étant partagé en diverses petites troupes, s'approcha de Paris dans le dessein d'enlever quelqu'un de nos Princes entre cette Ville & Versailles. Le 24 Mars entre six & sept heures du soir, ils apperçurent sur le pont de Sévre un carrosse à six chevaux aux armes & avec la livrée du Roi. C'étoit M. le Premier Ecuyer du Roi, Jacques Louis de Beringhen, qu'ils prenoient pour M. le Dauphin. Ils firent le signal dont ils étoient convenus ; leurs petits détachemens se réunirent, ils joignirent le carrosse à l'entrée de la plaine, M. le Premier fut enlevé en un instant, & on ne le sçut que par le retour de ses gens qui avoient été eux-mêmes retenus long-tems. Ce n'est point ici le lieu de raconter le reste de l'avanture. Chacun sçait que ce Parti fut rejoint dès le lendemain proche Ham en Picardie. Eloge de M. de Beringhen dans les Mémoir. de l'Académies des Inscriptions.

Les Mémoires de l'Académie des Sciences de l'an 1731, nous apprennent que ce fut à Sevre qu'on exécuta la machine pour élever l'eau, qui avoit été inventée par J. B. Le Brun. Mém. de l'Acad. des Scienc. 1731. p. 91.

On a établi à Sévre une Manufacture de flacons de verre qui est en grande réputation.

L'un des écarts de cette Paroisse est appellé LA RONCE, ainsi que le marque l'exposé du Comte de Crussy en l'an 1697, pour y avoir un Oratoire domestique. *Regist. Archiep. 13 Novemb.*

Il y a un fief à Sévre qui est mouvant de Chaillot. Jean de Boulainvilliers en fit hommage en 1487, & les Célestins de Paris en 1585. Voyez Chaillot.

M. de Tournefort cherchant des simples autour de Paris, observa que le *Lychnis Silvestris* est très-commun dans les carrieres de Tournefor T. 1. p. 359.

Sévre, qu'on l'y a même vue à fleur double.
Tournefort T. 1. p. 380. Item le *Cepea* ou *Sedum* se trouve autour de Sévre, le *Tragefelinum*, le *Valeriana Silvestris* dans les taillis entre Sévre & Meudon ; & Herboriz. 6. enfin le *Sium aromaticum* au-dessus de Sévre.

Je rapporte ceci pour exemple du détail ou entre le Livre de M. de Tournefort. Je ne le suivrai point dans ce qu'il rapportera des autres Villages.

Je ne vois point que cette Paroisse ait fourni d'autres personnages illustres, que quelques-uns de ses Seigneurs du nom de Longueil. Il y a eu aussi au treiziéme siécle un *Magister Simon de Separa* Prêtre Chanoine de Necrol. Eccl. Paris. Notre-Dame de Paris insigne bienfaicteur, mort le 19 Mai. *Magister* étoit alors destiné à marquer un homme sçavant.



SAINT CLOUD.

LEs deux Nogent ſitués dans le Diocèſe de Paris ont tous deux été célebres dès le tems de la premiere race de nos Rois. Il y avoit alors un Palais Royal à Nogent-ſur-Marne, comme je l'ait fai voir en traitant ſon article ; mais s'il n'y en a pas eu dans ce Nogent-ci ſitué ſur la Seine, maintenant dit ſaint Cloud, la demeure qu'y fit le ſaint Prêtre de ce nom, ſa ſanctification en ce lieu, & ſa ſépulture ſont des faits encore plus glorieux pour la mémoire de ce Bourg. Il doit donc paſſer pour certain que ſaint Cloud fils de Clodomir Roi d'Orleans, & petit-fils du grand Clovis & de ſainte Clotilde qui avoit manqué à être égorgé par ſes oncles dans ſa tendre jeuneſſe, ayant fait réflexion ſur la vanité des grandeurs lorſqu'il fut plus avancé en âge, ſe coupa lui-même les cheveux, & après avoir quelque tems mené à Paris & en Provence une vie ſolitaire, fut ordonné Prêtre à Paris par l'Evêque Euſebe vers l'an 551, & qu'après avoir exercé les fonctions durant quelque tems, l'amour de la ſolitude le porta à ſe retirer dans le lieu alors dit Nogent, à deux lieues au-deſſous de Paris, qui étoit apparemment l'une des Terres qui lui échut lorſque la mort de Childebert eut amené du changement dans la diſtribution des Terres du Domaine. Il y fit conſtruire une Communauté ou Moûtier, dans lequel il ſe renferma avec quelques perſonnes de piété. Ce Moûtier portoit le nom de ſaint Martin ; mais ſaint Cloud y ayant été inhumé, il s'opera tant de miracles à ſon tombeau, que l'Egliſe ne fut plus appellée autrement que du nom de S. Cloud ;

lequel peu à peu fit éclipser aussi un nom de Nogent, à mesure que s'y forma le Bourg que l'on y voit aujourd'hui. Un nommé *Johannes* Abbé *de sancto Flodoaldo* qui assista en 765 à l'Assemblée d'Attigni avec Lantfrid Abbé de saint Germain des Prés & Fulrad Abbé de saint Denis, est estimé avoir été Abbé de Nogent dès-lors dit saint Cloud. On apprend aussi par Nithard que l'on appelloit ce lieu saint Cloud ou saint Floud en l'an 841.

Annal. Bened. T. 2. p. 287.

Nithard lib. 3.

Duchêne T. 2. p. 372.

Il est bâti sur la colline au couchant de Paris sur le rivage gauche de la Seine, dans l'un des plus beaux points de vue des environs de Paris. Les côteaux plantés d'arbres de toute espéce, les différens Châteaux qui y ont été dans tous les tems; les différentes maisons de plaisance qui sont autour de S. Cloud, font que les labourages & la vigne n'y sont point si communs qu'ils y auroient pu être sans cela. Ce qui n'empêche point que dès l'année 1709 on n'y comptât 248 feux selon le Dénombrement de l'Election de Paris, & même qu'il n'y en ait actuellement 320, suivant la description du Royaume publiée en 1745 par le sieur Doisy. Le dénombrement d'habitans de chaque lieu de la France donné par le Dictionnaire Universel en 1726, porte que l'on comptoit alors à saint Cloud 1445 habitans.

HISTOIRE ECCL.

La vie ou panégyrique de saint Cloud composé il y a environ huit cens ans, marque que ce saint Prêtre avoit légué à la Mere Eglise de Paris cette Terre alors dite *Novigentum*, avec l'Eglise qu'il y avoit bâtie. On voit aussi en effet que dans le neuviéme siécle les Evêques de Paris regardoient le corps de saint Cloud comme l'une des reliques de leur Diocèse qui méritoit le plus leurs respects. Je ne doute point que ce ne fût vers ces tems là que la nécessité où les Chanoines de Notre-Dame

Charta Caroli Regis sub Erkenrado Episcopo.

furent d'entretenir relation avec le Clergé qui desservoit l'Eglise de saint Cloud, soit pour avoir donné le refuge au corps du Saint dans le fort des courses des Normans, soit par rapport au gouvernement du temporel de cette Terre appartenante à l'Evêché, occasionna en ce lieu l'établissement d'une société qui observoit la vie Canoniale, & qui forma par la suite une véritable Collégiale. On voit même dans un acte authentique de l'an 811, que saint Cloud étoit dès-lors mis au nombre des lieux où il y avoit ce qu'on appelloit *Congregatio Fratrum*. Comme il y avoit un Abbé à leur tête, ainsi qu'on a vu ci-dessus, il faut dire que dès-lors c'étoit une Abbaye séculiere.

Charta Steph. Comitis in Hist. Eccles. Paris. T. 1. p. 304.

Il est pourtant vrai que l'on ne trouve de vestiges plus apparens de cette Eglise Collégiale que depuis six cens ans, qui est à peu près le tems de la bâtisse de l'Eglise que l'on voit aujourd'hui dans ce Bourg, & où saint Martin n'est presque plus connu comme ancien Patron, que par le Clergé.

Je suis porté à croire que comme le corps de S. Cloud avoit été mis en réfuge à Notre-Dame de Paris, ainsi que la Charte citée ci-dessus le fait entendre, la Collégiale ne commença à subsister en forme que lorsque l'Evêque l'eut fait rendre & remettre en son lieu. Car il s'en faut bien que l'Auteur qui a donné au Public une vie de ce saint Prêtre l'an 1696, ait sçu ou dit tout ce qui regarde ses Reliques. Il n'étoit nullement extraordinaire au neuviéme siécle de tirer du tombeau les ossemens d'un Saint pour les mettre en sûreté dans la crainte des Normans, & ensuite de les remettre dans le sépulcre lorsqu'il n'y avoit plus rien à craindre.

Le tombeau de pierre de ce Saint se voit

encore dans un crypte ſous l'Egliſe : il eſt long de ſept pieds, & on y lit ces trois diſtiques gravés ainſi ſur le marbre noir bluâtre qui le couvre, en caracteres dont les C ſont quarrés :

† ARTVB : HVNC TVMVLVM CLHODOALDVS CONSECRAT ALMIS

EDITVS EX REGVM STEMMATE PERSPICVO.

QVI VETITUS REGNI SEPTRUM RETINERI CADVCI

BASILICAM STVDVIT HANC FABRICARE DEO

ÆCLESIÆQUE DEDIT MATRICIS JVRE TENENDAM

URBIS PONTIFICI LVQUE FORE T PARISI.

Ce fut donc de ce tombeau qu'à la priere du Chapitre, Aimery de Magnac Evêque de Paris tira les Reliques de ſaint Cloud & les tranſporta dans le chœur de l'Egliſe haute proche le grand-autel le Dimanche 20 Avril 1375 ou 1376. Ce Prélat ne les remit point apparemment dans une châſſe, mais peut-être ſeulement dans l'épaiſſeur du mur : car on aſſure que cinquante-trois ans après le Chapitre de cette Collégiale voulant les transférer à Paris, parce qu'il ne les croyoit pas en ſûreté, fit faire la châſſe qui ſubſiſte aujourd'hui, laquelle eſt de cuivre doré enrichie de pierreries avec deux figures d'argent en relief aux deux bouts qui repréſentent le Saint. Les

quatre vers qu'on y lit en lettres de relief, indiquent l'année & au dépens de qui la dépense fut faite :

Anno milleno centum quater adde sed octo
Supra viginti; tunc tempus certe tenebis
Quo tulit ossa beati Clodldi capsula presens
Condita devote per Fratres atque Decanum.

Ainsi ce fut le Chapitre qui fit en 1428 la dépense de la châsse & la translation. Mais comme on étoit alors dans des tems de troubles, les Chanoines porterent cette châsse avec les reliques en refuge à Paris, où le tout fut conservé dans l'Eglise de saint Symphorien de la Cité proche saint Denis de la Chartre. Elles y resterent jusqu'à l'an 1443, que le 12 Juillet le Clergé & les habitans de saint Cloud étant venu retirer leur châsse, la reporterent processionnellement à son Eglise, où elle est toujours restée depuis. Peut-être aussi que les ossemens avoient été portés à Paris sans être dans une châsse, & que la châsse ne fut fabriquée que durant le séjour que les Chanoines y firent. On trouve en effet que ces Chanoines assemblés au Palais Episcopal avec la permission de l'Evêque Jacques de Chastelliers le 27 Novembre 1428, y nommerent à la Chapelle de saint Eustache de l'Hôtel-Dieu de saint Cloud. On porte cette châsse en procession chaque année le 7 Septembre jour de la mort de saint Cloud, & le 8 Mai jour choisi pour l'anniversaire de sa Translation faite le 20 Avril, qui tomboit trop souvent dans la quinzaine de Pâques.

Journal des regnes de Charles VI & VII. édition 1729, p. 196.

Tabul. Ep. Par.

Lorsque le corps de saint Cloud fut tiré du tombeau, on enchâssa séparément l'os de l'un de ses bras pour l'exposer au public. Ce Reli-

Vie de S. Cloud p. 74. quaire fut dérobé peu de tems après ; mais enfin on le restitua à Pierre d'Orgemont Evêque de Paris, qui enchâssa lui-même la Relique dans un nouveau reliquaire le 17 Mars 1393, en reconnoissance de quoi le Chapitre résolut de chanter pour ce Prélat & pour sa famille une Messe haute à perpétuité. Il y a aussi un *Ibid.* os du doigt de ce Saint enchâssé dans une boëte de cristal soutenue d'un pied de vermeil doré émaillé & ancien que l'on porte en Procession les premiers Mercredis du mois. On trempe cet ossement en forme de croix dans l'eau que l'on bénit pour les malades, dont *Propr. S. Clod. p. 21.* l'Oraison se trouve dans le Propre de la Collégiale imprimé en 1702. Il m'a fallu entrer dans ce détail, afin de développer sur quoi Fauchet Antiq. Françoise. Fauchet a pu être fondé pour assurer que les eaux de saint Cloud passent pour avoir la vértu de guérir des écroüelles. Par cette explication on comprend que ces eaux n'ont point cela d'elles-mêmes, & que ce seroit vraiment une erreur populaire de croire qu'elles l'aient autrement que par la bénédiction & par la vertu de la foi des malades. L'Auteur de la vie de saint Cloud imprimée en 1647, dit qu'alors on invoquoit ce Saint contre les écroüelles. Le même Auteur qui parle en cet endroit de huit ou dix colomnes de marbre mêlé dont l'Eglise de saint Cloud est ornée, a probablement eu aussi en vue le mausolée de marbre qu'on voyoit au-dessus de la sépulture du saint Prêtre, avant que les Huguenots l'eussent abbatu. On peut voir dans le petit Livre de la vie de saint Cloud, le nombre des Eglises qui le reconnoissent pour Patron dans la France, ou qui ont de ses Reliques. Cette énumération seroit ici hors d'œuvre (*a*).

(*a*) Il n'y a presque personne qui soit informé qu'il a existé un autre saint Clodoald ou Clou différent de

L'Historien moderne de la vie de S. Cloud, assure que les seconds Patrons de l'Eglise de ce Saint, sont saint Marcel Evêque de Paris & saint Probas Prêtre (*S. Probatius*). L'Abbé Chastelain assure que ce saint Probas vivoit au quatriéme siécle, & que son corps reposoit dans l'Eglise de saint Martin de Nogent dès le tems que saint Cloud demeuroit en ce lieu. Ce même corps est dans une grande châsse de bois doré que la dévotion des habitans a fait faire, & qui est placée au côté gauche du grand-autel. Il étoit autrefois dans une châsse plus petite, couverte de fleurs-de-lys d'argent. On tient par tradition que ce saint corps a été trouvé dans une petite Eglise de son nom située sur la même colline, un peu plus haut que celle de saint Cloud. La Fête de ce Saint étoit le 1 Juin, mais on la remet au Dimanche suivant, auquel jour on porte sa châsse en Procession, & le 4 Février jour de sa Translation, ou plutôt de la découverte de son corps, qui du tems des Normans avoit été caché dans une vigne, suivant une vie que Bollandus a donnée de ce Saint, laquelle n'est qu'un tissu de lieux communs. Il y a une Confrérie de son nom dans l'Eglise de saint Cloud. On peut s'étonner que le nom de ce Saint ne paroisse dans aucun ancien Calendrier de Paris.

Vie de S. Cloud 1696. p. 70.

Martyrol. Univ. 1 Juin.

Vie de S. Cloud 1696. p. 76.

Bolland. 4 *Febr.*

Vie de S. Cloud p. 84.

On doit compter parmi les événemens les plus honorables à cette Eglise, le choix que

notre Saint. Il est annoncé dans une copie du Martyrologe Hieronymique écrite à l'usage de la Cathédrale de Sens & conservée à saint Benoît sur Loire, laquelle copie à 500 ans. Au 28 Mai après l'annonce de saint Germain de Paris, on y lit tout de suite : *Et sancti Clodoaldi Regis Britanniæ.* Le corps de ce saint Roi a pu être transporté dans l'intérieur de la France lors des courses des Danois, & on a pu le confondre avec saint Cloud Prêtre.

Ex mss. Ecclesiæ Paris. Galon Evêque de Paris en fit pour le dépôt du bois de la vraie Croix, qu'Anselme Préchantre du saint Sépulcre de Jérusalem envoya à l'Eglise de Paris, & qui y fut transporté solemnellement du lieu de saint Cloud le 1 Août 1109. Ce bois vénérable y reposa trois jours, & en mémoire de cela l'Eglise mérita d'en avoir deux petits morceaux qui sont enfermés dans une grande Croix de cuivre doré toute couverte de pierreries, donnée par un Doyen du Chapitre nommé Gilles. Elle est dans le Trésor sous la garde des Marguilliers.

Après cette Relique, l'une des plus précieuses de l'Eglise de saint Cloud, si elle est bien avérée, est une dent de S. Jean-Baptiste enchâssée entre quatre perles & quatre rubis dans un cristal de roche oval soutenu par une figure du même Saint. On la dit donnée par Madame Jeanne la Gittarde veuve de Jacques de Ruilly Chevalier Président au Parlement de Paris, en augmentation de la fondation par elle faite en cette Eglise d'une Messe tous les Vendredis au point du jour. L'écriture qui s'y voit est du même métal que le reliquaire en lettres relevées sur un fond violet. Sur la base de la statue du Saint est un écusson d'émail mi-parti d'azur & de sable. L'Historien semble croire que la Dame ci-dessus avoit donné la dent du Saint. Il peut se faire qu'elle n'eût fait présent que du reliquaire : car dès le douziéme siécle il y avoit à saint Cloud une petite Eglise du titre de saint Jean dans l'enclos du Château ou Palais de l'Evêque. On y chantoit la Messe de Paroisse ; on y administroit les Sacremens : elle est ruinée depuis environ cent ans ; & l'on en a transféré les fonts baptismaux dans l'Eglise de saint Cloud proche l'autel de sainte Genevieve. J'aurai occasion d'en parler encore.

Vie de S. Cloud p. 78.

Ibid. p. 80.

On doit auſſi compter parmi les Reliques mémorables de l'Egliſe de ſaint Cloud, celles de ſaint Mammès Martyr Patron de la Cathédrale de Langrès (& de la Paroiſſe de Ceaux au-deſſus du Bourg-la-Reine). Elles ſont dans un Reliquaire de cuivre doré fait en forme de ciboire. *Ibid. p. 79.*

Quelquefois les Evêques de Paris ont célébré l'Ordination dans l'Egliſe de ſaint Cloud : par exemple, Louis de Beaumont de la Forêt y donna les Ordres le Samedi d'après la Pentecôte 4 Juin 1474. *Regiſt. Epi Pariſ.*

Sans m'arrêter aux Chapelles de cette Egliſe, dont on peut voir les noms dans la nouvelle Vie de S. Cloud, je me borne à celle de ſaint Michel qui eſt fort belle & bien ornée : elle eſt à côté droit du chœur : au milieu de cette Chapelle eſt une colomne torſe d'un marbre rouge précieux que M. d'Epernon avoit fait ériger pour mettre au-deſſus le cœur du Roi Henri III, qui mourut à ſaint Cloud, comme tout le monde ſçait. M. Chaſtelain écrivit en 1676, qu'étant en cette Egliſe on l'aſſura que le cœur de ce Prince n'eſt point ſur cette colomne, que l'Auteur de la vie de ſaint Cloud appelle un pilier de porphyre, mais qu'il eſt enterré dans le chœur en un petit enclos ou l'on ne marche point. Cependant M. Piganiol aſſure que ce cœur repoſe dans cette Chapelle, que ce fut Charles Benoiſe Secrétaire du Cabinet de ce Prince qui fit élever ce monument, & qu'on y lit cette inſcription en lettres d'or : Voyages manuſcrits. Deſcrip des env. de Paris T. 8. p. 272.

Adſta, viator, & dole Regum vicem.
Cor Regis iſto conditum eſt ſub marmore,
Qui jura Gallis, Sarmatis jura dedit,
Tectus cucullo hunc ſuſtulit ſicarius.
Abi, viator, & dole Regum vicem.

Vie de S. Cloud 1696. p. 73.

On fait pour lui dans cette Eglise tous les ans un service solemnel le second jour d'Août.

Piganiol marque aussi que les entrailles d'Henriette-Anne Stuart, & celles de Philippe de France Duc d'Orleans son mari sont inhumées dans cette Eglise: qu'il y a sur celles de la Duchesse une inscription en marbre mise aux dépens d'Anne d'Orleans Duchesse de Savoye & Reine de Sardaigne sa fille, laquelle a fondé un service qui s'y célébre le 30 de Juin.

Le genre d'édifice de cette Eglise est antérieur au gothique, & par conséquent il précede le douziéme siécle, sur-tout le clocher & la crypte. Les habitans ont toujours été zélés à l'entretenir. En 1609 ils demanderent pour la réparer la permission de vendre cinquante arpens de bruyeres de leur Communauté, & une grande piéce de terre.

Tab. Ep. Par in sancti Clod.

Le Chapitre de saint Cloud est composé d'un Doyen électif, d'un Chantre, de neuf Chanoines, dont l'un est un Régulier de saint Victor, avec un Chefcier, un Maître & six Enfans de chœur. Les huit Chapelains qu'il y a eu ci-devant ont été réunis depuis peu à la manse. L'Archevêque de Paris nomme aux Prébendes. Il y en avoit treize dans le quinziéme siécle, suivant le Pouillé de ce tems-là, ou le Chefcier est nommé après tous les Bénéficiers, & non pas le premier, comme a marqué l'Auteur du Pouillé de 1648. Le nombre des Chanoines fut diminué en 1590. M. Lancelot qui avoit vu le Cartulaire de cette Eglise, n'y a rien trouvé de daté que depuis le douziéme siécle. Le premier acte dont la date est certaine, est du Roi Philippe I de l'an 1105 daté à Poissy. Ce Roi donne aux Chanoines une partie de la forêt de Cruye. On peut placer ensuite celui qui est de l'an 1124;

Regist. Ep. Par. 25 April.

il y eſt fait mention des Hôtes de ſaint Cloud dans les villages de Villemaur & Chatonville : *Hoſpites S. Clodoaldi :* ce qui ſe trouve heureuſement expliqué par un fragment du Nécrologe de ce Chapitre , qui a conſervé l'annonce ſuivante au *XVII Cal Decembris : Obiit Odo Palatii comes . . . . qui in prælio morte affectus eſt. Dedit S. Clodoaldo in pago Dunenſi quidquid habebat in Villa Mauri cum Eccleſia , & in Chatonis villa cum ſervis.* Ce fragment nous déſigne ſuffiſamment Eudes Comte de Blois de Chartres tué à la guerre en 1037 , & par conſéquent dès le tems du Roi Robert l'Egliſe de ſaint Cloud avoit un Clergé qui poſſédoit des Domaines.

Le Catalogue des anciens Doyens peut apprendre d'autres circonſtances pour les deux ſiécles ſuivans.

PIERRE étoit Doyen de ſaint Cloud vers le milieu du douziéme ſiécle ; c'étoit lui qui avoit légué du grain à prendre ſur le moulin de Sévre pour diſtribuer aux pauvres de ſaint Cloud *die Capicarnii laïcorum.*

OTHON Doyen de ſaint Cloud eſt nommé dans une Charte du Chapitre de l'an 1175, au ſujet des Hommes de Supplainville , Terre qui appartenoit à cette Collégiale.

SEHERIUS Decanus S. Clodoaldi, fut témoin en 1189 dans la conceſſion que l'Evêque Maurice fit d'un cimetiere aux Lépreux proche ſaint Cloud ; & encore en 1195 lorſque le même Prélat étant dans ſa Chapelle de ce lieu , ordonna au ſujet des aumônes Quadragéſimales de pain & de vin , que les pauvres Clercs y participaſſent.

SIMON étoit Doyen en 1202. Il fit remarquer à l'Evêque que le patronage de l'Egliſe de ſaint Cloud appartenoit au Chapitre , à l'occaſion de l'érection de la Cure de Marne.

Chart. maj. Ep. fol. 337. En 1203 il fit échange de quelque sols de rente à Paris pour une autre rente sur une vigne de Berenger de Montrestor. Il étoit encore Doyen en 1218, comme on l'apprend par une Lettre du Chapitre de Poissy sur la dixme d'un champ *apud* Avenieres.

Chartul. S. Dion. Reg. p. 464. RADULF. On a une Charte de ce Doyen dans le Cartulaire de saint Denis. Elle est de l'an 1224, concernant du bien situé à Villedavray.

THERICUS *Decanus S. Clodovldi* donna en 1232 une Charte touchant un bien d'André de Trianon, situé *juxta Marcherium hulmorum* proche le val de Gallie.

R. succéda à Theric. Il est mentionné comme Doyen dans les Lettres que Guillaume Evêque de Paris donna en 1232, pour déclarer que le droit d'installer appartient au Doyen de ce lieu.

DURAND étoit Doyen en 1233 qu'il est nommé dans un acte avec Guillaume de Vermenton Chanoine de saint Cloud, & en 1236 dans un autre acte avec S. Curé de saint Eustache de Paris. En 1239 Raymond Archidiacre de Paris lui donna acte comme il ne prétendoit point avoir logé chez lui de droit, mais seulement en qualité d'ami.

HERNOLD Doyen de saint Cloud vécut dans la suite de ce même siécle.

Chart. min. Ep. Par. fol 261. GILLES LOUVET étoit Doyen en 1342.

ROBERT DE VACHI est connu par l'hommage qu'il fit à l'Evêque de Paris en 1374.

PIERRE PAINETCHAIR étoit Doyen en 1404.

MATHIEU RATIF en 1413.

PIERRE LONGES l'étoit le 3 Mars 1422.

GILLES

GILLES DE PONT DE PIERRE étoit Doyen dès 1426. Il fut aussi Chapelain de saint Louis à saint Barthelemi de Paris. Il vivoit encore en 1444. *Tab. sancti Magl.*

NICOLAS de la Feucherie qui étoit Chantre de cette Eglise, en fut élu Doyen en 1498, & confirmé par l'Evêque le 2 Août.

GERMAIN FABRY élu & confirmé Doyen le 8 Juillet 1502.

GERMAIN LE FEVRE que je crois le même que Germain Fabry, permuta avec le suivant.

IVES CRETE par permutation 17 Novembre 1523.

JEAN LUCAS fit hommage le 6 Novembre 1542.

PHILIPPE BRIAULT Doyen fit hommage de son Doyenné à Jean des Ursins Evêque de Treguier Vicaire-Général de l'Evêque le 30 Janvier 1549. Il assista en 1551 aux visites du Diocèse faite par Eustache du Bellay alors Evêque. Etant devenu Archidiacre de Josaie, il permuta avec le suivant.

FRANÇOIS LE COURT auparavant Curé de saint André des Arts, élu & confirmé le 15 Novembre 1572. Il fut aussi Official, puis en 1573 Chantre de Paris.

FRANÇOIS LANGLOIS Doyen fait hommage à l'Evêque de Paris le 9 Janvier 1584. Il le répéta le 13 Avril 1598 étant Aumônier du Roi.

JEAN ELLAIN fit hommage le 25 Mai 1629, se démit en 1635.

DOMINIQUE REVEREND fit hommage le 10 Mai 1681.

Je trouve qu'un Georges Canivet Doyen de saint Cloud dont j'ignore le tems, est mentionné dans les Imprimés sur l'Hôpital du lieu.

Le Chefcier de ſaint Cloud eſt connu depuis le douziéme ſiécle preſque également comme le Doyen. On trouve *Richardus Capicerius S. Clodoaldi* mentionné comme témoin dans des Lettres données en 1186 à l'Abbaye de ſaint Denis par Maurice de Suily Evêque de Paris.

Chartul. S. Dion. Reg. circa init.

La Cure du bourg de ſaint Cloud n'eſt mentionnée aucunement dans le Pouillé Pariſien du treiziéme ſiécle. Il en eſt parlé dans celui du quinziéme ſiécle comme appartenante au Chapitre. Elle a dû être très-grande originairement, Marne & Garches en étant des démembremens.

Il n'y avoit point anciennement dans la Collégiale de ſaint Cloud de Chapelle qui ſervît de Paroiſſe : on n'y voyoit point de Fonts baptiſmaux. Comme ce Chapitre ſe regloit ſur la Cathédrale, on avoit deſtiné pour le Batême & pour l'Aſſemblée des Paroiſſiens une Egliſe du titre de ſaint Jean Baptiſte qui étoit voiſine de la Collégiale. C'étoit-là proprement l'Egliſe Paroiſſiale. Par la ſuite cela forma de la difficulté, en ce que cette Egliſe ſe trouva renfermée dans l'enceinte du Château ou Palais de l'Evêque de Paris Seigneur du lieu, & que quelques uns l'appellerent *la Chapelle Epiſcopale* : il fut beſoin d'une information pour ſçavoir ſi elle appartenoit au Chapitre & au Chefcier, ou à l'Evêque. Dans cette enquête de l'an 1209 les témoins dépoſerent qu'il y avoit eu un peu auparavant un chemin couvert qui de la Collégiale conduiſoit dans cette Chapelle, & qu'il n'y avoit que cinq ans que l'Evêque Eudes de Sully l'avoit fait boucher : que le Chapitre avoit été dans l'uſage d'y venir faire la bénédiction des Rameaux & d'y lire l'Evangile, qu'on y béniſſoit auſſi les Fonts le Samedi Saint, qu'on

Via ſubterranea.

y célébroit les Mariages, qu'on y alloit en Proceſſion tous les Dimanches : que cette même Chapelle avoit ſervi à Maître Radulfe à tenir ſes Ecoles. Il ſemble par ce dernier trait qu'il y avoit un Scolaſtique ou Ecolâtre dans le Chapitre de ſaint Cloud, car c'étoient les Chanoines même qui le qualifioient de Maître dans le cours de cette procédure. Un des dépoſans déclara qu'il avoit vu l'Evêque Maurice de Sully tenant ſes Plaits dans cette cette Chapelle & diſant aux Bourgeois du lieu : « Cette Chapelle eſt à vous, Meſſieurs, » & je la fais couvrir, pendant que ce ſeroit à » vous à le faire. » Ce dernier témoignage étoit d'un grand poids, & porta Jean Abbé de ſaint Victor & P. Pulverellus Chanoine de Paris élus pour arbitres à décider que cette Chapelle de ſaint Jean appartenoit au Chapitre & au Cheſcier de ſaint Cloud. La Sentence eſt du mois de Juin 1209. Guibert le Riche ayant fondé la même année dans cette Chapelle une Chapellenie pour la dote de laquelle on acheta un arpent & demi de vigne *apud Hulom*, autant à Daverce Villiers, un arpent au Mont-Valerien & une dixme à Jardies, l'Evêque Pierre de Nemours confirma cette fondation, marquant que les oblations appartiendroient au Chapitre & au Curé, de même que celles qui ſe font dans l'Egliſe de ſaint Cloud, & qu'on n'y célébreroit point la Meſſe les Dimanches juſqu'à ce que l'on eut ſonné le coup de Primes. Lorſque l'Auteur de la nouvelle vie de ſaint Cloud écrivoit, ſçavoir en 1696, il y avoit ſoixante ans que cette Egliſe ou Chapelle de ſaint Jean étoit ruinée.

On connoît par un Factum imprimé en 1653, qu'il y a eu à ſaint Cloud une Chapelle de ſaint Laurent & une de ſaint Medard qui

ont été réunies au Chapitre ; & la réunion homologuée. Un nommé Fabregou qui avoit voulu les avoir, fut débouté. La Chapelle de saint Laurent étoit au bout du pont vers Boulogne. Celle de saint Medard qui existoit dès le quinziéme siécle, subsiste encore dans la rue du Houdé : le Chapitre y va processionnellement célébrer une Messe haute le jour de sa Fête.

Vie de S. Cloud p. 82. *Tab. Ep. Par.*

La Léproserie de saint Cloud est connue par deux anciens actes. L'un de l'an 1189, par lequel l'Evêque Maurice étant en sa Maison de ce lieu, accorde aux Lépreux d'avoir un cimetiere dans le voisinage. Selon l'Auteur de la vie de saint Cloud, cette Léproserie & son cimetiere étoient proche la Chapelle S. Laurent dont je viens de parler. Un autre acte de l'an 1274, nous apprend que les Chanoines étoient tenus d'aller en procession le jour des Rameaux jusqu'à cette Chapelle de la Léproserie, & que là il y avoit une prédication à laquelle le Chapitre devoit pourvoir. En cette année 1274 Jean Religieux Dominiquain, frere d'Etienne Tempier Evêque de Paris, que les Chanoines avoient prié de faire ce sermon, ne s'étant point trouvé, l'Archidiacre de Paris nommé Guillaume *de Chaudriaco* y suppléa : mais le Chapitre le pria de donner par écrit qu'il n'entendoit pas préjudicier au droit que les Chanoines avoient d'y pourvoir : ce qu'il fit le même jour. Thibaud de Marly fit un petit legs à cette Léproserie par son testament de l'an 1285 : *Leprosariæ sancti Clodoaldi XL Col.*

Vie de S. Cloud p. 82.

Thes. Anecd. Tom. 1. *col.* 1221.

Il y a une Chapellenie fondée par Guibert de saint Cloud Diacre, sur des vignes à la Hale à Daveneviller au Mont-Valerien. L'Evêque Odon de Sully voulut qu'elle fût desservie en sa Chapelle de saint Cloud, & s'en

réserva la collation : *Ex Cartul. Ep. Par. Regis.*

L'ancien Hôtel-Dieu de saint Cloud étoit au bout du pont du côté du Bourg : la Chapelle étoit sous le titre de saint Eustache. Les Lettres de Pierre de Nemours qui y établissent Alerme Hecellin pour Chapelain du consentement du Chapitre, l'appellent *Hospitium Dei*, & sont de l'an 1208. Cet Evêque lui recommandoit expressément de ne rien entreprendre sur les droits des Chanoines. Le Chapitre de Paris confera la Chapelle de S. Eustache *in Domo Dei S. Clodoaldi* le 10 Septembre 1622. *Sede vacante.* M. le Duc d'Orleans Frere unique de Louis XIV a fondé dans le siécle dernier à saint Cloud un Hôpital de la Charité. M. de Harlay Archevêque de Paris consentant que les fonctions fussent faites par les Prêtres de la Mission, ordonna le 23 Juin 1689, qu'ils présenteroient à la Messe de la Collégiale le jour de saint Cloud un cierge d'une livre avec un écu d'or pour indemnité. Les Lettres-Patentes de confirmation qui sont du 10 Mai 1692, portent qu'il sera exempt de tous subsides & impositions, & que tous les procès qui en concerneront les biens & droits, seront traités en premiere instance à la Grande-Chambre, & pour l'exemption à la Cour des Aydes. Cet Hôpital est servi par les Sœurs Grises.

Vie de S. Cloud p. 82.

Regist. Ep. Par. 10 *Sept.* 1622.

Ibid. 23 *Jun.* 1689.

Les Ursulines ont été établies à saint Cloud en vertu de Lettres-Patentes enregistrées le 7 Janvier 1661.

La Communauté de la Mission composée de quatre Prêtres, a été établie en ce lieu par Monsieur Frere unique du Roi, pour la Chapelle de son Château en 1688. Le contrat du 5 Août, fut agréé le 14 par l'Archevêque, lequel le régla avec le Chapitre le 12 Juillet & 26 Décembre de la même année.

Mercure Avril 1688. p. 323.

HISTOIRE CIVILE.

Une Terre aussi étendue que l'étoit celle de saint Cloud, a du occasionner bien des actes où les droits de l'Evêque de Paris, à qui elle appartient, peuvent être spécifiés. Ce qui s'est présenté à moi de plus ancien là-dessus, est un vestige de contestation qu'il paroît y avoir eu à la mort de Pierre de Nemours Evêque de Paris, ou un peu auparavant. L'Historien moderne de l'Abbaye de saint Denis dit à l'an 1218, qu'il fut reglé que l'Evêque de Paris auroit les moulins sur le pont de saint Cloud, & non l'Abbaye de saint Denis. Le Chapitre de Paris y étoit intéressé, puisque l'Evêque ci-dessus nommé, lui avoit donné quatre muids de bled du meilleur à prendre chaque année sur ses moulins de saint Cloud, tant anciens que nouveaux. Sauval a remarqué que les Evêques de Paris ont long-tems joui du droit d'exiger des habitans de saint Cloud un droit de Taille au jour de saint André; ce qui n'est nullement singulier, puisque les Seigneurs au treiziéme siécle, en imposoient autrefois à leurs vassaux, en les affranchissant. Telle pouvoit être l'origine de ce droit coutumier à saint Cloud. Les habitans y furent condamnés sous Charles VI par une Sentence de son Bailly, qui fut confirmée en 1381 au mois d'Août par Arrêt du Parlement. L'année précédente Henri de Marle Bailly de l'Evêque avoit fait un réglement sur cette taille, à l'occasion du procès mu sous Guillaume de Sens Bailly avant lui, devenu Président au Parlement. On voit qu'en 1375 la Communauté payoit cent livres de taille, mais en 1429 la Cour réduisit à 24 livres les années qui étoient dûes. On apprend par un autre monument de l'an 1480, que cette taille n'étoit due que par les habitans laïques non Clercs, & que l'Evêque pouvoit les contrain-

Hist. de S. Denis. Felibien p. 220.

Necrol. Eccl. Par. 14 Dec.

Sauval T. 2. p. 445.

Chart. min. Ep fol. 241.

Regist. Consilii Parl. p. 1480.

dre de s'assembler dans l'Hôtel Episcopal de saint Cloud pour s'asseoir. Les Evêques ordinairement traitoient cette affaire avec douceur ; Louis de Beaumont de la Forêt modéra, par exemple, à 34 livres la taille de l'année 1499 qui étoit à soixante. Piganiol assure qu'en 1509 elle fut réduite à 20 livres. J'ai trouvé peu d'hommages rendus pour saint Cloud aux anciens Evêques de Paris. Je ne connois que celui qui fut rendu au même Louis de Beaumont le 6 Septembre 1485, par Martin de Bellefouye Conseiller au Parlement, pour un fief qui avoit appartenu à Jean de Fleury son ayeul, puis à Gilles de Fleury & ensuite à Jeanne de Fleury & Chrestien Foliot. Le droit de chasse, qui apparemment avoit été contesté à l'Evêque, lui fut confirmé en 1290 : il fut reconnu dans le Parlement qu'il étoit en possession de chasser dans son bois de saint Cloud, aux lapins, liévres, renards, tessons & tous autres animaux au pied fermé. Mais ce qui distingue davantage la Terre de saint Cloud, est qu'elle a été érigée en Duché-Pairie dans le dernier siécle, du tems que M. de Harlay étoit Archevêque de Paris. Le Roi dit en ses Lettres-Patentes que comme il est nécessaire d'attacher le titre de Duché-Pairie à quelqu'une des Terres dépendantes de l'Archevêché, il a estimé qu'aucune ne le mérite davantage que celle qui ayant été donnée par saint Cloud fils du Roi Clodomir, & petit-fils du grand Clovis, en porte encore présentement le nom, & qui est le plus ancien monument de la libéralité des Rois de France envers cette Eglise. Les Villages qui par ces Lettres du 7 Avril 1674 furent incorporés à la Seigneurie de saint Cloud, sont, Maisons-sur-Seine, Creteil, Ozoir la Ferriere en Brie, & Armentieres sur la riviere d'Ourq au Diocèse de Meaux.

Regist. Ep. Par.

Parlam. quindenæ Candelosa 1290.

J'ai omis de parler des Evêques qui ont augmenté cette Seigneurie. L'un des principaux fut au douziéme siécle Maurice de Sully, qui pour 25 livres y acheta tous les cens qu'y avoit Milon de Lieursaint, des vignes & des rentes de Ledesmal Chevalier de Vilescobien, des prés dans l'Isle de Mere de Sanceline Abbesse de saint Cyr. Au treiziéme siécle Renaud de Corbeil qui en 1256 y acheta du bien de Jean de Nointel Chevalier & d'Agnès de Purenes sa femme, bien qui étoit tenu de Roger de Villedavray Ecuyer, à dix sols de service. Le même Evêque acheta de ce Roger & de Gazon de Balizy Ecuyer tous leur fief de saint Cloud, dont Agnès de Surene leur devoit hommage & eux à l'Evêque. Il y acheta encore l'année 1257 du revenu de Jean de Norville Ecuyer & de sa femme Petronille. Etienne Tempier y acheta en 1275 de Milon Abbé d'Hermieres, les rentes que Maurice de Meulent avoit léguées à l'Hôpital de la Trinité de Paris. Ranulf de Hombloniere y acheta en 1282 le fief de Guillaume de Bievre Chevalier, acheté de Matthieu Deron Chevalier, qui le tenoit du Roi par Marie sa femme : ce que Philippe-le-Hardi confirma à Pontoise : & en 1282 une vigne de Marguerite veuve de Pierre de Villeneuve Chevalier. Une augmentation beaucoup plus nouvelle est celle que fit le Cardinal de Gondi en 1605, donnant aux Evêques de Paris le moulin qu'il avoit à saint Cloud pour faire prier Dieu pour lui. Au reste de tous les Evêques de Paris qui ont pu se retirer par délassement dans leur Maison de saint Cloud, nous n'en trouvons qu'un seul qui y soit décédé. C'est Guillaume de Seignelay, lequel étant atteint d'une fiévre quarte dégénéra en continue, y mourut le 23 Novembre 2223.

Chart min. Ep. Par. fol. 26.

Chart. maj. Ep. Par. Dubois collect. mss. T. 2.

Ibid.

Chart. maj. 161.

Chart. maj. Ep. Par. fol. 114 & 117.

Tab. Ep. Paris. in S. Clod.

Bibl. nov. mss. Labb. T. 1. p. 495.

Le

Le pont de ſaint Cloud ſeroit bien ancien, ſi ce que dit M. Chaſtelain dans ſa Table des lieux, étoit véritable ; ſçavoir, qu'on l'appelloit *Pons Vibius*, & ſaint Cloud *Novigentum ad Pontem Vibium*. Mais cet Abbé paroît avoir pris le *Pons Urbienſis* de Gregoire de Tours, pour celui-ci. Or on convient aujourd'hui que le *Pons Urbienſis* étoit ſur la riviere d'Orge dite *Urbia* au midi de Paris. Ce que j'en trouve de plus ancien, eſt qu'il ſemble qu'il y avoit un Pont à ſaint Cloud en 841 ; & que ce fut pour empêcher que l'armée de Lothaire frere de Charles-le-Chauve n'y paſsât, après avoir traverſé la Belgique ou la Champagne, que Charles-le-Chauve fit camper la ſienne entre ſaint Denis & ſaint Cloud : *Ipſe Carolus è regione ſancti Dionyſii juxta ſanctum Fludualdum caſtra in meditullio poſuit*. On a vu ci-deſſus que ce Pont exiſtoit en 1218, & qu'il y avoit des moulins deſſus. Je puis ajouter qu'en 1307 il étoit ſi vieux, que le Roi avoit permis aux habitans de lever un droit pour ſon rétabliſſement. L'admodiation de ce droit pour deux ans faite à Jean de Provins, montoit à 360 livres. Différens Auteurs de l'Hiſtoire de Charles VI, parlent de la priſe de ce Pont par les Armagnacs, de la repriſe par les Bourguignons. En 1411 il paroît qu'il étoit alors en partie de bois, & qu'on avoit conſtruit deſſus une Forterefſe. Le Roi Henri II le fit rebâtir à ſes dépens en 1556. Dauton dans une Hiſtoire manuſcrite de Louis XII de l'an 1505, écrit qu'aucun Roi de France ne paſſe ſur le Pont de ſaint Cloud. Le Duc de Sully remarque dans ſes Mémoires que la Province de Normandie contribue à l'entretien de ce Pont. On m'a dit que c'eſt la Province de Bretagne. On rapporte un conte ſur l'Entrepreneur du Pont qu'on voit

Martyrol. Univ. page 1069.

Tabul. Cameræ Comput.

Hiſt. de Ch. VI par le Labour p. 784. Abrégé page 405.

Mém. de Pierre de Fenin.

La Popeliniere liv. 12. p. 244. & les Fr. de Laval T. 1. p. 241.

Mém. de Sully ancienne edit. T. 3. c. 7. p. 72.

aujourd'hui : que le Diable lui apparut & s'engagea de l'achever pour lui, & eut un chat pour sa récompense, parce que cet animal fut le premier qui y passa. Cela auroit été croyable si cela eut été dit dans un siécle plus reculé. Les événemens véritables qui concernent ce Pont sont marqués dans de petites Annales de saint Cloud nouvellement imprimées aux années 1525, 1568, 1590, 1591. Il en est aussi mention dans les Regiftres du Parlement 28 Mars 1524, & 4 Septembre 1535.

Retour de de S. Cloud 1735.

On ne voit point dans aucune Histoire des incursions des Danois autour de Paris dans le neuviéme siécle, qu'ils aient ravagé nommément saint Cloud qui étoit à leur portée tant par eau que par terre. Mais il se lit que les Anglois & Navarrois dans les courses qu'ils firent en France en 1358, le réduisirent en cendres. Au bout de cinquante ans dans le tems des guerres intestines du Royaume, sous le regne de Charles VI, ce Bourg fut pris & repris plusieurs fois. Pierre de Fenin écrit que pendant qu'il étoit soumis à ce Prince son légitime Maître, Jean Duc de Bourgogne sortit de Paris à la saint Martin d'hiver 1416, envoya assiéger saint Cloud qui fut pris par force; il y eut grande perte de gens du parti d'Orleans; le reste se retira en la Forteresse du Pont & au Moustier de la Ville, c'est-à-dire, à l'Eglise, qui fut assiégée par les gens du Comte d'Arondel. Ceux qui étoient dedans ne se rendirent qu'après s'être bien défendu. Mais saint Cloud fut encore repris en 1411 par les gens du Roi; le Chevalier Jean de Gaucourt en vint à bout, en passant la riviere sur un pont de cordes avec trois cens hommes. J'ai donné ci-dessus des preuves qu'en 1428 on y craignoit fort le pillage. En

Contin. Nangii Tom. XI. Spicil.

Anonyme. publié par le Laboureur p. 784.

1433 les habitans se virent réduits à lever une somme pour envoyer aux ennemis qui menaçoient de tout brûler, afin de pouvoir faire leurs vendanges. Les différentes prises & reprises de ce Bourg firent croire qu'il y restoit de l'argent caché en certains endroits. Un malade de la Maladerie du Roule vint avertir en 1457 le Prévôt de Paris qu'il y avoit certaine finance cachée en terre par les Anglois. Ce Magistrat y envoya, & l'on y fit plusieurs tranchées & fossés pour découvrir ces sommes, mais l'on ne trouva rien.

Tabul. Ep. Paris. in S. Clod.

Compte de la Prévôté de Paris 1457. Sauval T. 3. p. 356.

Le bourg de saint Cloud n'est presque plus fréquenté par les Parisiens que vers la Fête de ce Saint aux premiers jours de Septembre: mais au commencement du dernier siécle ils y accouroient pendant tout l'été les jours de Fête, suivant que Boutrais le marque en ses Poësies de l'an 1611.

Rod. Boter. Lutetia page 125.

Entre le grand nombre de Maisons de plaisance qui ont existé à saint Cloud, on peut compter celle ou Charles fils du Roi Philippe-le-Bel Comte de Valois, d'Alençon & de Chartres, confirma l'an 1300 à la fin de Janvier le douaire qu'il avoit assigné à Catherine Imperatrice de Constantinople. Cette Princesse y résidoit : & elle donna à Charles la Terre de Courtenai & ce qu'elle avoit à Namur. Jean Duc de Berri & d'Auvergne, eut aussi à saint Cloud un Hôtel avec jardins & vignes : il l'avoit acheté des héritiers de Girard d'Athies Archevêque de Besançon; mais en 1405 il en fit don à Guillaume Seigneur de Lode & de sainte Neomaye. En 1497 on nommoit encore ce lieu le clos de Berry, & c'étoit devant ce clos qu'avoit été construit avant 1376 un moulin à papier, qui fut alors changé en moulin à grain.

Preuves de la Maison de Courtenay.

Tabul. Ep. Paris. in S. Clod.

Vers l'an 1425 il y avoit à saint Cloud un

Compte de la Prévôté de Paris.

Sauval T. 3. pag. 323. 326. 328.

vieil Hôtel de Bourbon. Environ le même-tems Jean de la Rochetaillée Archevêque de Rouen & Pierre Cauchon Evêque de Beauvais, qui étoient du parti d'Henri VI Roi d'Angleterre, profiterent des dépouilles des fidéles serviteurs du Roi Charles VII. Henri leur fit présent à chacun d'un Hôtel situé à saint Cloud. Le premier eut la Maison & héritages qui après Jean Tarenne avoient été possédé par Jean de Pressi Chevalier. Il est dit que ce fut pour ses gages fixées à mille livres, sans désigner la charge. Il est certain au reste que cet Archevêque fut Administrateur de l'Evêché de Paris. Sous le même Roi Charles VII les Sieurs de Chauvigny avoient à saint Cloud un Hôtel devant l'Eglise. Il leur venoit des Sieurs de Ruilly leurs ancêtres. Ils le vendirent en 1438 à Aymery Bilad.

Tabul. Ep. Paris. in S. Clod.

Laval Hist. des troubles T. 1. p. 241.

On lit ailleurs que le Roi Henri II fit rebâtir & augmenter en 1556 la Maison qu'il avoit à saint Cloud.

Hist. de Thou lib. 51. p. 327.

Mais celle de toutes las Maisons de plaisance de saint Cloud qui est devenue la plus considérable, est celle qui en 1572 appartenoit à Jerôme Gondi, & qui étoit bâtie sur la hauteur. Ce Seigneur, que Sauval qualifie l'un des plus riches & plus fameux Financiers de son tems, l'avoit fait bâtir, & pour cette raison elle étoit autrefois appellée simplement Gondy. Les Huguenots remarquent que c'est dans cette Maison que le massacre de la saint Barthelemi de la même année 1572 avoit été résolu; mais ceux qui sont bien instruits assurent que Jerôme Gondy ne l'avoit pas encore achetée. Mais elle lui appartenoit lorsque l'assassinat du Roi Henri III y fut commis le 1 Août 1589. Après le décès de Gondy, elle fut possédée par quatre Evêques de Paris consécutifs de la même famille de Gondy, sans être

Sauval T. 2. p. 262.

cependant leur vraie Maison Seigneuriale, laquelle étoit plus proche de l'Eglise. L'Auteur du Supplément de Du Breul écrivoit en 1639 que c'étoit un beau logis appartenant à Jean-François de Gondy premier Archevêque de Paris; « que le jardin étoit d'une grande étendue & estimé pour les belles grottes » qui s'y voyoient, & pour les fontaines dont » l'eau fait jouer, dit-il, plusieurs instrumens: qu'en outre il y avoit quantité de » statues de marbre & de pierre, des parterres, compartimens, bordures, carreaux, » allées couvertes & un bois fort frais en été: » mais il ajoute que dans celui de feu Mademoiselle du Tillet situé au même bourg de » saint Cloud, se voyoient des piéces encore » plus belles que celles du jardin de Gondy (a). » Je parlerai de celle-ci dans un moment. Suppl. de Du Breul p. 88.

La Maison des Gondy, qu'on peut mieux appeller un Château, fut acquise, selon quelques-uns, par Louis XIV le 8 Octobre 1658, pour Monsieur le Duc d'Orleans son frere unique. Selon d'autres, le Château de saint Cloud, appartenant à M. le Duc d'Orleans & les jardins sont sur un terrein qui étoit auparavant occupé par trois maisons particulieres dont Monsieur Frere du Roi Louis XIV fit l'acquisition. L'une avoit appartenu à M. d'Hervard Contrôleur Général des Finances; duquel il est dit qu'il avoit trouvé le moyen d'avoir un jet d'eau de 90 pieds avec l'étonnement de l'art & de la nature, qui jusqu'alors n'avoit pu élever l'eau plus haut que cinquante pieds. L'autre, à M. Fouquet Surintendant des Finances, & la troisiéme au Sieur Sauval T. 3. p 51.

(a) Le même Auteur ajoute qu'alors le logis & jardin de feu M. des Hayes Gouverneur de Montargis, avoit une des belles-vues qu'on pût trouver.

Monerot. Pour faire une juste description de ce Château dans l'état où les Princes de la Maison d'Orleans l'ont mis, il faudroit copier des volumes entiers qui ont été composés pour la satisfaction des étrangers. Sa situation est à mi-côte de la montagne, l'avenue est sur le penchant. Le Château est un grand corps de bâtimens accompagné de deux autres en retour. Il est du dessein de Le Pautre. La Galerie & les Salons sont les ouvrages les plus estimés de Mignard mort premier Peintre du Roi. Derriere le grand corps de logis & l'Orangerie on apperçoit quelques irrégularités dans les jardins, mais elles sont causées par la disposition du terrein. Le Trianon est une espece de Belveder ; il est dans un grand bois en forme de demi-cercle. Il s'éleve de terrasse en terrasse. La Cascade est un ouvrage admirable. En 1699 tout le bas en fut refait sur les desseins de Jules Hardouin Mansart. Elle fut encore rétablie à neuf vers l'an 1730 & recommença son jeu le 8 Septembre 1734. Deux statues colossales de dix-sept pieds y représentent la jonction de la Seine & de la Marne : elles sont d'Adam l'aîné. Le Parc est fort spacieux. A la porte de Séve est un très-grand quinconce que Le Nostre a fait paroître assez régulier. Entre les deux cascades est l'allée du Tillet qui tire apparemment son nom de la Demoiselle nommée ci-dessus. C'est dans ce Château que mourut au mois de Mai 1701, Monsieur Frere unique de Louis XIV. Plusieurs Ecrivains ont fait paroître des Descriptions de ce Château en tout ou en partie. Laurent Morelet Bourguignon qui étoit Aumônier du Prince à qui il appartenoit, fit paroître en 1681 *La Gallerie de saint Clou & ses peintures expliquées sur le sujet de l'éducation des Princes* : & en 1686, *Traité*

Bibliotheque de Bourgogne T. 2. p. 54.

de Morale pour l'éducation des Princes tiré des peintures de la Gallerie de saint Clou. Le Pere Comire Jésuite a fait en vers les Fontaines de saint Cloud. Le Sieur Harcouet de Longueville publia en 1706 une Description des Cascades de saint Cloud qui étoit restée en manuscrit à la mort de M. le Duc d'Orleans Frere du Roi, par lequel elle avoit été commencée le 22 Juillet 1698, & cela pour contenter l'empressement du Public qui vouloit les mettre en parallele avec les plus considérables d'Italie. On y dit à la page 6 que c'est de Meudon que parle Cesar dans ses Commentaires; ce qui est faux. On peut ajouter à ces Descriptions, celle qui se trouve dans le Dictionnaire Universel de la France imprimé en 1726, & celle qu'a donné le Sieur Piganiol.

Bibl. Hist. T. 9. p. 51.

Extrait de la Préface de ce Livre in-12.

Quant à l'ancienne Maison de MM. du Tillet Greffiers du Parlement, située au bas du bourg de saint Cloud, c'est celle où Henri IV logea le 29 Août 1589, jour de la mort d'Henri III, où il prit le deuil & où il fut salué par plusieurs Seigneurs. Cette même Maison a donné le nom à l'allée du Tillet qui fait la séparation des cascades.

Saint Cloud étoit une Paroisse d'assez grande étendue dans ses commencemens. Marne & Garches en faisoient partie, ainsi que je l'ai déja dit : ils ont depuis été érigés en Paroisse, & j'en parlerai après l'article de saint Cloud. Il y avoit au douziéme siécle sur l'étendue de la Paroisse de saint Cloud une portion de terrein appellée en latin *Alnetum*, ce qui a dû être rendu en françois par Aunay. Ce petit canton appartenoit au Monastere de saint Martin des Champs par donation de Waleran de Villepreux faite en 1108, pour laquelle il fut besoin du consentement de Galon Evêque de Paris, parce que Robert Comte de Meulan

qui l'avoit cédée à Walcran la tenoit de l'Evêque. Dans la Bulle de Calixte II de l'an 1119 pour la confirmation des biens de ce Prieuré, on lit : *Apud sanctum Clodoaldum, terram quæ Alnetus dicitur cum appendiciis suis.* Dans celle d'Eugene III de l'an 1147, ce n'est plus que la moitié de cette Terre que saint Martin possede, parce que Gilbert Evêque de Paris avoit voulu avoir l'autre moitié, suivant le Cartulaire de l'Evêché : *Apud sanctum Clodoaldum medietatem terræ quæ dicitur Alnetum :* ce que Thibaud Evêque de Paris répete mot pour mot dans ses Lettres d'environ l'an 1150. Je trouve qu'en 1509 la Terre de Launay à saint Cloud étoit tenue en fief par Jean de la Barre Comte d'Etampes, & qu'en 1551 l'Archevêque de Tours passa titre nouveau aux Religieux de saint Martin pour ce qu'il y avoit, ce qui fut ratifié par l'Evêque de Paris.

Hist. sancti Mart. à Camp. p. 158.

fol. 23.

Ibid. pag. 180.

Ibid. pag. 118.

Tabul. Ep. Paris. in S. Clod.

Ibid.

Les anciens noms de lieu fournis par les titres autour de saint Cloud, sont Betisy, Villebaart, Graiz, *Vallis Grinosa*, Mont-restor, *Marcreyum*, l'arpent franc dans un titre de l'an 1144 *S. Mart. à Campis.* D'autres Eglises encore ont eu du bien à saint Cloud ou tout auprès. L'Eglise de Notre-Dame de Paris eut vers le douziéme ou treiziéme siécle un legs d'héritage situé à saint Cloud. Ce fut une vigne dite Bretagne que lui légua Matthieu Doyen de Melun, & que le Chapitre revendit quinze livres. Elle y possédoit aussi du bien sous le nom de saint Denis du Pas. C'étoit une petite Terre, des bornes de laquelle il est parlé dans un Traité fait en 1282 avec Ranulfe d'Homblonieres Evêque de Paris. Mais entre les revenus assis à saint Cloud dévolus à des mains étrangeres, il faut dire que le plus ancien est la rente de quatre-vingt livres que le Curé de saint Severin de Paris a sur l'en-

Necrol. Eccl. Par. 30 Sept.

Ibid. ad calcem Libri VI. Cod. Regio.

clos de M. le Duc d'Orleans, s'il est vrai que ce fond soit celui que saint Cloud lui-même avoit donné à l'Oratoire de saint Martin proche la porte méridionale de Paris, ou faisoit sa demeure saint Severin le Solitaire, de qui il reçut l'habit religieux, & avec lequel il vécut quelque tems dans sa cellule.

Aujourd'hui il n'y a plus d'écarts à saint Cloud. Le fief Fleury a tiré son nom de Jean Fleury Secrétaire du Roi en 1435. La Gastine qui est un fief sur cette Paroisse en allant à saint Germain, est sans manoir. Il appartenoit ci-devant au Prince de Carignan. Montretou, ou comme l'on prononce Montre-tout n'est pas un écart, mais le lieu le plus élevé de tout le Bourg. On l'écrivoit primitivement Mont-restor, comme on vu ci-dessus : ce qui pouvoit venir de *Mons restauratus* (a).

Tabul. Ep. Par. in S. Clod.

Affiche du mois de Juin 1747.

Pour ne rien omettre de ce qu'il y a de particulier & de mémorable à S. Cloud dans les productions de la nature & de l'art, il ne faut point oublier la pierre de ce lieu, qui est devenue célébre, parce qu'elle est propre à layer; encore moins la Manufacture de Porcelaines fines & Fayances qui y fut établie sur la fin du dernier siécle par le Sieur Chicaneau, d'autant que ces Porcelaines sont presque aussi belles que celles de la Chine. Madame la Dauphine vint visiter cette Manufacture le 3 Septembre 1700. Les Sieurs Chicaneau ont fait renouveller de tems en tems la continuation de leur Privilége. Une curiosité de l'art que l'Abbé Chastelain bon connoisseur admira à saint Cloud dans la maison d'un particulier

Merc. Sept. 1700. p. 281.

Voyages manuscrits.

(a) Les divers noms du territoire de saint Cloud que j'ai remarqués dans les titres, sont au treiziéme siecle Betily, Villebaart, Grais, Vauguignon, Acherel, Cholet, Villerman, Chaillou. Au quinziéme siécle la Croix Courtery.

l'an 1702, étoient les descentes tournantes de la maison de M. de saint Amand. Il y vit aussi les caves Royales qui vont sous saint Cloud & qui sont coupées par des rues.

Le Mercure de France a souvent eu occasion de parler du Bourg ou du Château de saint Cloud. On peut y voir le divertissement de dix jours d'été de l'an 1703. L'attaque d'un Fort construit dans le Parc en 1737 pour l'instruction de M. le Duc de Chartres; que Monseigneur le Dauphin vint visiter, & dont il se fit expliquer toutes les parties. Cet exercice fut fait au mois d'Octobre. Mais aucun Journal de ma connoissance n'a encore parlé des bâtimens que le même Duc y a fait construire, & qui portent le nom de *la Gayeté*, dénomination qui donne une parfaite idée de la chose.

Merc. Juin 1703.

Merc. d'Octobre 1747. p. 2299.

Le lieu de saint Cloud a servi de matiere à plusieurs petites brochures nouvelles dont je ne parle pas. Je ne m'arrête qu'à celle qui a pour titre: *Le Retour de Saint Cloud par mer & par terre, seconde édition, augmentée des Annales & Antiquités de saint Cloud* 1753. Il seroit à souhaiter que l'Auteur de ces Annales qui forment 26 pages, n'eût pas appliqué au Village ou Bourg de saint Cloud, sous prétexte que son nom primitif a été *Novigentum*, des événemens du sixiéme siécle qui appartiennent à Nogent-sur-Marne, & un autre fait qui concerne Nogent-sur-Seine du Diocèse de Troyes, par rapport aux biens de l'Abbaye de saint Denis. Le trait du Monastere de saint Cloud dont il est parlé dans les Lettres d'Eginhard, est aussi censé par Dom Bouquet ne pouvoir convenir que difficilement à ce lieu-ci. La naissance du Duc d'Orleans Régent arrivée à saint Cloud le 2 Août 1674, & celle du Duc de Chartres actuel arri-

vée le 13 Avril 1747, sont en leur place dans ces Annales, aussi-bien que la mort de Monsieur Frere unique du Roi Louis XIV, & de la Duchesse son épouse arrivées au même Château de saint Cloud dans les années 1701 & 1670.

Le bourg de saint Cloud a produit ou possedé plusieurs Ecrivains, dont la plupart ont été du corps du Chapitre.

Pierre de saint Cloot est mentionné dans Fauchet parmi les Poëtes qui ont vécu avant l'an 1300. Il composa en vers françois le testament d'Alexandre-le-Grand. Il est différent apparemment de Pierre de saint Cloud Moine de saint Denis, l'un de ceux qui furent condamnés dans le Concile tenu à Paris par l'Archevêque Pierre de Corbeil.

Fauchet, Origine de la Poësie Françoise p. 84. *Thes. anecd.* T. 4. p. 165.

Guillelmus de sancto Clodoaldo est un Astronome qui vécut au treiziéme ou quatorziéme siécle, quoique Simon de Phares le fasse plus ancien. On conserve à la Bibliotheque du Roi un Livre de ses calculs intitulé: *Almanachus* d'une écriture du quatorziéme siécle, & qui commence à l'an 1292. Au même volume est un *Calendarium Reginæ* qui lui est aussi attribué. Ce dernier Ouvrage se trouve aussi à saint Victor. Il y est dit que la Reine qui le lui demanda, s'appelloit Marie: ce doit être Marie de Brabant seconde femme de Philippe-le-Hardi. On y voit plusieurs choses qui concernent la Physique, la Géographie & l'Astronomie.

Catalog. mss. Reg. Cod. 7281.

Cod. 977.

Thibaud Labbé Maître des Enfans de chœur de saint Cloud vivoit au seiziéme siécle. Il recueillit plusieurs vies de Saints, comme celle de saint Cloud, de sainte Aure, qui furent imprimées à Paris chez Chesneau avec le troisiéme volume de l'Histoire des Saints.

Claude Boucharel Curé & Chanoine de

ſaint Cloud, a compoſé un Livre intitulé : *Vie & miracles de ſaint Cloud*, qui a été imprimé à Paris en 1647 in-8o. Dans l'approbation de l'Ouvrage il eſt appellé George.

Bibl. Hiſt. du Pere Le Long.

Nicolas Feuillet Prêtre Chanoine de ſaint Cloud, très-zélé Prédicateur, a écrit l'Hiſtoire de la converſion de M. de Chanteau couſin-germain de M. de Caumartin Conſeiller d'Etat, dont après Dieu il avoit été le principal inſtrument; laquelle fut imprimée en 1702 in-12. avec quelques Lettres du même Chanoine & une Harangue à la Reine d'Eſpagne. Plus le récit de la mort chrétienne de Madame la Ducheſſe d'Orleans & ſon Oraiſon funebre imprimée in-4o. en 1666. Une Lettre in-4o. contre le luxe des Dames. Il mourut à Paris le 7 Septembre 1693, & fut inhumé au cimetiere de ſaint Cloud.

Suplém. de Moreri lettre F.

Nicolas Gaſtineau Prêtre Aumônier du Roi, Auteur de pluſieurs ouvrages contre les Calviniſtes, mourut à ſaint Cloud le 17 Juin 1696, & fut inhumé au milieu de la nef. Ce fut lui qui dreſſa un Mémoire manuſcrit en faveur du Chapitre contre les Prêtres de la Miſſion introduits en ce lieu, qui ſe ſont ſouſtraits à la juriſdiction du Chapitre à laquelle ils s'étoient ſoumis d'abord.

Ibid. lettre G.

Jacques Perrier Prêtre natif de S. Cloud, eſt Auteur de la Vie de ſaint Cloud ſouvent citée dans ce préſent article, qu'il dédia à M. de Noailles Archevêque de Paris, & qui a été imprimée pour la premiere fois en 1696.

Le Long Bibl. Hiſt. n. 10111.

Dominique Reverend né à Rouen en 1648, Bachelier de Sorbonne, fut fameux par les négociations auxquelles il fut employé en Pologne & en Tranſilvanie. Ayant été après ſon retour en 1681 élû Doyen de ſaint Cloud par le Chapitre, & fait Chanoine l'année ſuivante, il s'appliqua à la décoration de l'Egliſe

Supplém. de Moreri lettre R.

du lieu, On a de lui un Livre en faveur de la Physiqu e des anciens. Des Lettres sur les premiers Dieux ou Rois d'Egypte & sur la Chronologie des premiers temps. Le surplus de ses œuvres est resté manuscrit. Il mourut en 1734 à Paris, & fut inhumé dans l'Eglise de saint Cloud.

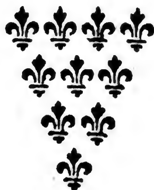
Il arriva au mois de Janvier 1725 à saint Cloud un malheur dont les Mémoires de l'Académie des Sciences ont conservé le souvenir. M. de Valincourt membre de cette Académie y avoit une Maison de campagne & une Bibliotheque composée de six ou sept mille volumes. Le feu ayant pris à la maison les consuma avec tous les Recueils sur la Marine. La perte n'eût pas certainement été si fort à regretter, si pareil malheur fut arrivé aux Recueils & Livres qu'y a eu autrefois André Du Sauffay Curé de saint Leu, dans la maison de campagne qu'il avoit à saint Cloud en 1641.

Mém. de l'Académie 1730 année de sa mort.

Reg. Ep, 2 April.

Entre les premieres Charges qu'exerça le fameux premier Président Christophe de Thou, on trouve qu'en qualité de Lieutenant du Bailly de l'Evêque de Paris, il tint ses Assises à saint Cloud le 15 Juin 1535.

Tabul. Ep. Par. in sancto Clod.



GARCHES.

L'ETENDUE de la Paroiſſe de ſaint Cloud comprenoit autrefois le lieu de Garches, c'eſt pourquoi j'en parle ici comme d'une ancienne dépendance de ce Bourg. Il faut pourtant avouer, que quoique l'Evêque de Paris fût Seigneur de toute la Terre de ſaint Cloud, il ne poſſédoit pas en propre le territoire entier de Garches. L'Abbaye de ſaint Germain des Prés jouiſſoit d'une partie dans l'onziéme ſiécle : car on lit (& c'eſt ce qui ſe trouve de plus ancien ſur Garches) que Robert Abbé de ce Monaſtere, en compenſation des deux autels; ſçavoir, celui de Surêne & celui d'Avrinville que Geoffroy Evêque de Paris lui céda, donna à ce Prélat la moitié d'un petit bien que l'Abbaye avoit à Garche : *Medietatem cujusdam nostræ poſſeſſiunculæ quæ Garziachus dicitur*, & cela en 1070. Dom Mabillon qui rapporte ces donations mutuelles à l'an 1063, a lu dans ſa copie du titre, *Garſiachus*. On voit par ce double témoignage, ſi l'Abbé Chaſtelain étoit bien fondé à conjecturer que ce mot Garches, ou Guerches eſt dérivé du ſubſtantif *Quercus*.

Chartular. parv. Ep. Pariſ. fol. 29.
Annal. Bened. T, 4. p. 642.

Ce petit Village eſt directement au couchant du bourg de ſaint Cloud, à la diſtance de demie-lieue, & par conſéquent à deux lieues & demie de Paris. C'eſt un pays de vignes. Sa ſituation eſt dans la plaine que l'on trouve lorſqu'on a monté la côte de ſaint Cloud & ſur une des grandes routes de Normandie. Il eſt compoſé du grand Garches qui eſt proche l'Egliſe, du petit Garches, & d'un hameau dit Villeneuve. En 1709 ce lieu ne formoit que 44 feux, ſuivant le Dénombrement des

Elections imprimé alors : mais on y en compte aujourd'hui 77, selon le calcul du Sieur Doisy. Le Dictionnaire Universel Géographique du Royaume en 1726, marque en ce lieu 346 habitans. En tous ces sortes d'ouvrages aussi-bien que dans le Rôle des Tailles, ce Village est appellé Garches-lez-saint-Cloud, pour le distinguer de Garges proche Gonnesse qui s'écrit & se prononce presque de même.

L'Eglise de Garches peut passer pour la premiere qui fut dédiée sous l'invocation de saint Louis, sans excepter même celle des Dominiquains d'Evreux. Ce fut Robert de la Marche autrefois Clerc de ce saint Roi, qui s'empressa le plus de lui marquer sa dévotion, & cela dans un terrein qui peut-être lui appartenoit, puisque probablement il étoit issu des Seigneurs de la Marche petite Terre distante de Garches seulement d'une demie lieue. Voici l'inscription qu'on y lit gravée sur une pierre placée dans la muraille de la nef du côté gauche : elle est en lettres capitales gothiques qui certainement sont de la fin du treiziéme siécle.

En l'an de grace M. CC IIIIXX & XVII le Vendredi après Reminiscere, *assist eu l'anneur de Dieu & de Monsingneur saint Lois Mestre Robert de la Marche Clerc nostre Seingneur le Roi de France & Hanri son Valet la prumiere pierre de l'Eglise de Garches, & la fonda en lan desusdit.*

Saint Louis ne fut canonisé que le 11 Août 1297. Ainsi c'est avant que l'année fût révolue que fut commencé l'édifice de cette Eglise : car l'année 1298 ne commença qu'au jour de Pâques 6 Avril, suivant l'usage d'alors. Comme cette Eglise n'est proprement qu'une Chapelle sans collateraux, le Vendredi après le

Dimanche *Reminiscere* second du Carême étant tombé au 7 Mars, avec la simplicité dont elle est bâtie il ne fallut pas trois mois pour l'achever ; c'est pourquoi puisqu'on assure que la Dédicace en fut faite le 3 Juin, il est croyable que ce fut l'année suivante 1298 laquelle avoit commencé à Pâques: le 3 Juin tomba cette année-là au Mardi d'après la Trinité. Pour ce qui est des reliques du saint Roi, Robert qui avoit été à son service n'en étoit pas dépourvu. Ce Clerc de saint Louis fut depuis inhumé dans le chœur de la même Eglise, sous une belle tombe où est gravée sa figure qui le représente en habits sacerdotaux, les pieds étendus vers l'autel, avec cette épitaphe autour de cette tombe en capitales gothiques:

Cy gist Robert de la Marche Clerc jadis le saint Roy Lois, qui en lhonneur de Dieu & du saint Roy Lois fonda cette Eglise, qui trepassa en l'an . . . . après la Nostre-Dame en Septembre.

Reg. des Ch. 34. Piéce 18.

Je soupçonne que c'est le même que Robert de la Marche Chanoine de Noyon, qui en 1288 à la fin du Parlement de la Pentecôte, certifia qu'il avoit oui dire à Matthieu Abbé de saint Denis sur l'intention du Roi touchant la défense faite aux Lombards de ne plus commercer à Montpellier, mais à Nîmes.

On voit encore dans la même Eglise une tombe sur laquelle est gravé en même lettres:

Cy gist Marie de Chidé Dame de Lestendu jadis fame . . . . Ecuyer Guillaume de Tunberel Chevalier, qui trepassa en l'an de grace M.CCC.

A côté de la tombe de cette Dame est celle de ce Chevalier Guillaume de Tunberel, mais

mais les lettres sont fort effacées aussi-bien que sa figure : on y apperçoit seulement ses armes.

Dans la nef se voit une autre tombe avec cette inscription en pareilles lettres capitales gothiques :

Cy gist Damoiselle Clemence de Cyni jadis fame Giot de Cyni Escuyer qui trespassa l'an de grace M. CCC.

Il est constant que l'Eglise de Garches fut érigée en Paroisse aussi-tôt qu'elle fut achevée. Robert de la Marche en est qualifié fondateur dans un titre de ce tems-là. C'est un acte par lequel les Chanoines de saint Cloud confessent avoir reçu de lui la somme de dix livres pour le droit des offrandes de cette Eglise appellées *Duodena*, que l'on explique par offrandes qui alloient à douze deniers & plus, lequel droit ils pouvoient retenir. Ils lui promirent d'en faire un emploi pour l'utilité de l'Eglise de saint Cloud, ensorte que les biens achetés de ces dix livres tiendroient lieu du droit de ces offrandes qu'ils demandoient dans cette Eglise Paroissiale. On ne trouve cette Eglise marquée dans aucun des Pouillés de Paris, peut-être parce qu'elle étoit exempte de la représentation de l'Archidiacre avant sa réunion au Chapitre, cette réunion n'est néanmoins que du 16 Janvier 1486. Il n'en est pas moins vrai que c'est le Chapitre de saint Cloud qui y pourvoit comme à la Cure d'un peuple qui a été détaché de la Paroisse de saint Cloud. Aussi dans le Rôle des Décimes trouve-t-on sous un même article le Chapitre de saint Cloud, la Cure du lieu, celle de Garches & de Marne. Le Pelletier dit dans son Pouillé de l'an 1692, non-seule-

Chartul. S. Clodoaldi.

Gloss. Cangii voce Duodena 5.

Reg. Ep. 28 Janv. 14[illegible]4.

ment que le Chapitre nomme le Curé, mais même que le Doyen y fait la visite.

J'oubliois une chose remarquable dans cette Eglise de Garches : c'est un vîtrage qui est à gauche lequel représente saint Louis touchant les personnes affligées d'écroüelles : ce qu'il fait solemnellement, & accompagné de deux flambeaux. On observera que S. Louis touchoit ces sortes de malades en toute sorte de tems & de lieux, ce qui se pratiquoit encore de la même maniere par Philippe-le-Bel son petit-fils.

Vie de S. Louis.

Tablette de ci e ou sont ses voyages.

La vie de M. Bourdoise fait mention plusieurs fois du village de Garches. Les Chanoines de saint Cloud y sont dits être Seigneurs, apparemment avec M. l'Archevêque : cela se trouve marqué à l'occasion d'une Mission que ce saint Prêtre y fit l'an 1623 le jour de saint Louis fête Patronale, & qui avoit été procurée par M. Compaing Seigneur de l'Etang. On y lit que le Roi Louis XIII ayant trouvé M. Bourdoise en soutane & en manteau long & les cheveux très-courts, comme il alloit à Garches, lui demanda de quel Ordre il étoit, & qu'il répondit qu'il étoit simple Prêtre, & par conséquent de l'Ordre de saint Pierre. Plus loin il est marqué que ce fut en jouant avec des paysans de ce Village qu'il y ménagea encore une fois la Mission. N'ayant pu aborder aucun des habitans pendant la matinée, il alla les trouver l'après-midi au jeu de boule, il joua avec eux ; & ayant persuadé celui qui étoit de son côté, il s'en servit pour se faire écouter des autres, & les engagea tous par ce moyen à recevoir le secours spirituel qu'il leur offroit. Louis XIII ayant sçu la chose, loua le zéle du Serviteur de Dieu & admira sa prudence.

Vie de M. Bourdoise n. 46. p. 196.

Ibid. pag. 541.

J'omets plusieurs particularités concernant

les Evêques de Paris relativement à la Terre ou Seigneurie dont ils s'agit, parce que de la maniere dont ces titres s'expliquent laissent incertain s'il s'agit de Garches ou de Garges proche saint Denis.

Le lieu dit l'*Etang* & celui qu'on appelle *Villeneuve*, ont été de cette Paroisse jusqu'au commencement de ce siécle. Villeneuve étoit occupé en 1618 par Jean Balluau qui fit l'échange de quelques terres avec le Cardinal de Gondy, & traita avec le Curé de Marne en 1657 par Louis-Anne de Sabrevoye Seigneur d'Esclusselle & de ce lieu, Gouverneur de Dreux; & en 1699 par M. Arnaud Trésorier de l'Extraordinaire des Guerres. Henri né à Villeneuve du Diocèse de Paris, qui de Chantre de l'Eglise d'Auxerre en fut fait Evêque en 1220, m'a paru avoir tiré son nom de ce lieu; les possesseurs de cette Terre de Villeneuve avoient du bien à saint Cloud ou aux environs, relevant de la Seigneurie de saint Cloud; ce qui fut cause de la relation de ce même Henry avec l'Evêque de Paris, & que Guillaume de Seignelay laissant le siége d'Auxerre vacant par sa translation sur celui de Paris, put indiquer aux Chanoines de le choisir pour son successeur. L'hommage que Pierre de Villeneuve Chevalier fit en 1275 à Etienne Tempier Evêque de Paris, au sujet des biens ci-dessus, autorise assez ce que je viens d'avancer.

Regist. Archiep. Paris. 27 Jul. 1657 & 4 Mars 1699.

Gall. Chr. Tom. 7. col. 112.

L'Etang est un lieu qu'il a été difficile de fixer pour le spirituel. Sur la fin du dernier siécle durant que la Seigneurie appartenoit au Marquis de Barbezieux Secrétaire d'Etat, Nicolas Boutin Curé de Garches & Julien le Bourg Curé de Marnes prétendirent chacun qu'il étoit de leur Paroisse. Dans l'Enquête faite par Jacques Marpon Chanoine de saint

Cloud le 9 Juillet 1697, le Marquis déclara que la principale porte étoit sur le territoire de Garches. Quoique cela fût douteux pour le reste, l'Archevêque déclara le 24 Janvier 1700, que tout le Château étoit de Garches; mais que le Curé seroit chargé de payer par forme de dédommagement à celle de Marnes six livres par an, & la Fabrique deux livres à celle de Marnes. Au bout de deux ans il y eut un jugement tout contraire, rapporté à l'article de Marnes.

Necrol. Sorb. Le College de Sorbonne a mis parmi ses bienfaicteurs Guillaume de Garches Curé de sainte Genevieve la petite à Paris au treiziéme ou quatorziéme siécle, pour avoir donné à cette Maison un très-beau Décret de Gratien.

MARNE.

ON ne doit point séparer le village de Marne d'avec le bourg de saint Cloud, parce que c'est une Paroisse formée d'un démembrement du territoire de l'ancien Nogent où le Prêtre saint Cloud passa une partie de ses jours & jusqu'à sa mort, & qu'il donna au Clergé dont il avoit été l'un des membres. Marne étoit donc un hameau de ce Nogent, dit aujourd'hui Saint-Cloud: en quoi il n'y a rien d'extraordinaire, puisqu'il n'en est éloigné que d'une demie-lieue. Il n'en auroit peut-être pas été parlé, s'il n'eut appartenu à l'Eglise. Mais comme les Evêques de Paris y avoient des vassaux ou des hôtes, Marne est connu depuis le commencement du treiziéme siécle. Il porte ce nom vraisemblablement à raison du terrein, de même que les autres lieux du Poitou pareillement appellés Marne.

Pline nomme en latin *Marga* le terroir qu'en françois on appelle Marle ou Marne. Au moins il est visible que le nom de ce Village n'a aucun rapport avec la riviere de Marne. Du Breul y a été trompé de telle maniere, que dans le Catalogue des Cures du Diocèse de Paris, il a mis celle de Marne dans le Doyenné de Chelle, sur le bord duquel la Marne passe : & Alliot dans le Pouillé de l'an 1626, l'a appellée en latin *Cura de Materna*, de même que d'anciens titres latins appellent la riviere de Marne.

Ce Village est situé sur une pente très douce vers le nord-ouest. Sa distance de Paris est de deux lieues & demie. C'est un pays de labourages, avec quelques vignes. Le nombre des habitans n'alloit qu'à 110 en 1726, suivant le Dictionnaire Universel du Royaume. Le Dénombrement de l'Election de Paris publié en 1709 y marquoit 23 feux : celui du Sieur Doisy qui a paru en 1745, en marque 24.

L'Eglise n'a rien de remarquable, étant assez neuve, & bâtie comme la plupart de celles que l'on renouvelle en plâtre. La tour seulement peut avoir deux à trois cens ans. Saint Eloy Evêque de Noyon est le Patron de la Paroisse. Comme cet édifice est petit, M. Michel Chamillart Ministre & Secrétaire d'Etat, Contrôleur Général des Finances & Seigneur de ce lieu, obtint en 1706 de faire faire une ouverture dans le mur du chœur pour pénétrer dans le cimetiere, & cela du consentement des Chanoines de saint Cloud gros décimateurs tenus aux réparations du chœur. Quoique la Cure fût érigée dès le commencement du treiziéme siécle, elle ne se trouve pas marquée dans le Pouillé qui fut écrit alors ; ce qui confirme que ce Pouillé est la copie

Regist. Archiep. 15 Oct.

d'un plus ancien, & qui étoit apparemment de la fin du douziéme. Dans tous les Pouillés connus depuis deux cens ans, la nomination à la Cure de Marne est attribuée au Chapitre de saint Cloud. On ne voit pas de quel Evêque les Chanoines tenoient la Cure de saint Cloud; mais ce sont eux-mêmes qui nous apprennent que Marne étoit de leur Paroisse. Odon de Sully Evêque de Paris ayant fait défricher ou essarter son bois de Marne, y avoit fait construire une Eglise, & y avoit établi sans leur participation un Curé auquel il avoit assigné une partie de la dixme. Ces Chanoines se plaignirent à lui par l'organe de Simon leur Doyen en 1202, & lui représenterent que l'Eglise aussi-bien que la dixme étoit située sur leur Paroisse, qu'ainsi la présentation de la Cure devoit leur appartenir, & qu'ils devoient en percevoir la dixme, sur lesquelles choses ils s'en rapportoient à son équité. Cet Evêque reconnut l'année suivante la vérité des demandes des Chanoines: il tomba d'accord que la dixme & le droit de patronage leur appartenoit: mais il semble insinuer dans son acte que les paysans en bâtissant des maisons, avoient aussi construit l'Eglise. Dans les mêmes Lettres il déclara ce que les Chanoines abandonnoient au Prêtre de Marne (le nom de Curé n'étant pas encore usité en latin); sçavoir, qu'il percevroit un muid de bled d'hiver, & un muid d'avene à la mesure de la grange de saint Cloud dans la grosse dixme de Marne, & qu'en outre il jouiroit de toute la menue dixme. A leur égard ils convinrent de se contenter de deux septiers d'hivernage en grain d'hiver, pour l'anniversaire d'Henri de Sully Archevêque de Bourges mort depuis peu, lequel étoit frere de l'Evêque de Paris; & que le reste de la grosse dixme seroit

Chartul. Ep. Par. in bibl. Reg fol. 69.

Chartul. S. Clodoaldi ex Schedis Lancelot.

pour les distributions quadragesimales ; *ad quadragesimale beneficium.*

Pour ce qui est de la formation de ce Village, il est sûr que la place où il est & tous les environs n'étoient qu'une forêt. Suger assure que Vaucresson, qui n'en est qu'à un quart de lieue, étoit un désert dans le voisinage des bois où se retiroient les voleurs. Odon de Sully entreprit de bâtir un Village à Marne, de même que cet Abbé avoit construit celui de Vaucresson environ soixante ans auparavant. Quand il eut fait arracher la forêt & que ce ne fut plus qu'une campagne, il en distribua différentes portions aux paysans qui en demanderent, formant par-là ce qu'on appelloit *hostisia* (demeure de hôte) & retenant sur chacun une redevance. Il donna à chaque pere de famille huit arpens de terre labourable (*a*) & un arpent pour l'emplacement de la maison & de ses dépendances (A). Pour ce dernier arpent chaque ménage devoit lui rendre par an un sextier d'avene à la Nativité de la Vierge, six deniers de cens à la saint Remi, & à la Fête des Morts une demie mine de froment ou deux chapons. A l'égard des huit autres arpens, il se retint d'autres droits. L'Evêque s'engagea à faire construire un four dans le Village & à y mettre un Fournier. Il fut dit ensuite, que les habitans de Marne iroient par droit de bannalité aux moulins de l'Evêque, & que de quinze boisseaux, ils en payeroient un : que s'il arrivoit qu'il fût vendu du vin à la taverne dans le Village, le Sergent de l'Evêque fourniroit les mesures, & auroit pour cela une denrée (*b*) de vin des taverniers : que l'Evêque auroit dans le Vil-

Hôtise ou Ostise dans les Coutumes.

(a) *Cultibilis.*

(b) *Denariatam vini.*

(*A*) Une partie de ce titre est citée dans le Glossaire de Du Cange, au mot *Hospes :* mais on a mis *herbagium* au lieu d'*hebergagium* manoir de paysan.

(c) *Rotagium.*

lage le droit de roüage (*c*) : qu'enfin si quelque paysan de Marne injurioit le Prévôt de saint Cloud ou le Sergent de Marne, ce seroit à saint Cloud que la justice en seroit faite. Il y avoit en 1487 encore bien du terrein non cultivé sur cette Paroisse & sur la censive Episcopale. Louis Begin Curé de la Marche en transporta alors quinze arpens de broussailles & bois pour une très-modique somme.

Regist. Ep. Par. 21 Oct.

Cette Paroisse reçut quelque accroissement en 1702, par la réunion que M. le Cardinal de Noailles y fit du nouveau Château de l'Etang bâti sur une éminence, que l'on prouva alors avoir été autrefois de la même Paroisse de Marne, laquelle éminence n'est qu'à vingt toises du lieu où étoit l'ancien Château, & à une très-légere distance de Marne. Le petit Château dit la Villeneuve, y fut aussi réuni alors à Marne & distrait de Garches avec tout ce qui étoit dans le Parc de l'Etang, & cela pour la raison de l'éloignement. On chargea seulement le Curé de Marne de payer à celui de Garches six livres, & les Marguilliers deux livres par forme de dédommagement.

Regist. Archiep.



SURESNE

SURESNE.

QUOIQU'IL y ait plus de huit cens ans que ce Village est connu par les actes, il n'en est pas plus aisé de dire d'où a été formé le nom qu'il porte. Le premier titre qui en fait mention l'appelle *Surisnæ ;* il est de l'an 918. D'autres ont écrit au treiziéme siécle *Sorenæ*, & *Serenæ :* & dans le même-tems quelques actuaires le laissoient en françois dans les Chartes & le nommoient Sourenes ou bien Soresnes. Mais malgré ces variétés on n'entrevoit rien d'où ce nom puisse être dérivé. Ce qu'il y a de sûr, est que cette Terre appartenoit au Roi Charles-le-Simple en 918, de même que Ruel, qui n'en est qu'à demi-lieue, appartenoit à Charles-le-Chauve avant qu'il le donnât au Mônastere de saint Denis ; de même aussi que Nanterre avoit appartenu à Clovis avant qu'il en fît présent à la Basilique de saint Pierre de Paris, dite depuis de sainte Genevieve. La preuve s'en tire de ce que ce fut ce même Roi Charles-le-Simple, qui, pour consoler Robert Comte de Paris, Abbé laïc de saint Germain des Prés, de ce qu'il n'avoit pu conserver les biens de l'Abbaye de la Croix de saint Leufroy qui venoient d'être incorporés à la mense de son Monastere, lui donna cette Terre de Surênes, dont les Religieux obtinrent depuis l'Eglise de l'Evêque de Paris. *Gall. Chr. Tom. 7. col. 431.*

Ce Village est sur le rivage gauche de la Seine, à deux petites lieues seulement de Paris vers le couchant, au bas du Mont-Valerien, qui de ce côté-là regarde le levant ; exposition laquelle jointe à la nature du sol, fait produire sur cette côte des vins si bons

relativement aux autres du voisinage de Paris, que dans des Thèses de Médecine soutenues en cette Ville en 1724 ou 1725, on n'a pas craint de mettre en position que les vins de ce Village surpassent en bonté ceux de Beaune & autres de Bourgogne. On y comptoit en 1709 247 feux suivant le dénombrement de l'Election. L'état des feux de tout le Royaume que le Sieur Doisy a publié en 1745, y en marque 299. Le Dictionnaire Géographique de la France assure qu'il y avoit alors à Surêne 1355 habitans. Ce Livre & d'autres Dénombremens qualifient ce lieu de Bourg. Il pourroit avoir été muré avant les guerres Civiles du seiziéme siécle. Il y reste encore une porte du côté qui conduit à Puteaux. Il y avoit autrefois celle qui menoit à Ruel. Il fut accordé aux habitans en 1406 par le Roi Charles VI, qu'ils pourroient voiturer leurs denrées jusqu'à six lieues sans risque de prise, moyennant huit charettes de paille de segle qu'ils meneroient pour le Roi par chaque année, jusqu'à deux lieues autour de Paris ou à Paris même.

Trésor des Chart. Sept. 1406.

L'Eglise de Surêne est sous l'invocation de saint Leufroy, qui étoit Abbé au Diocèse d'Evreux dans le huitiéme siécle, & y mourut en 738. En voici la raison. Les Moines de son Abbaye s'étant réfugiés à Paris avec le corps de leur saint Abbé, à cause de la crainte des Normans, s'en retournerent lorsque la paix fut faite avec eux; mais les Religieux de saint Germain chez qui ils avoient caché ces reliques, ne voulurent point les rendre, & se contenterent de leur en laisser emporter un bras. La terre de Surêne ayant été donnée alors à la même Abbaye de saint Germain, comme pour suppléer aux terres de l'Abbaye de la Croix saint Leufroy, dont elle avoit

Hist. de S. Germ. Preuv. 25.

eſpéré jouir, on ſongea à y bâtir une Egliſe & à y ériger une Cure. Ainſi ce fut alors, c'eſt à-dire depuis l'an 918, que les hameaux de Surêne & de Puteaux furent démembrés de Nanterre, chef-lieu de toute la Péninſule. L'Egliſe fut dédiée ſous le titre de ſaint Leufroy dont l'Abbaye poſſédoit le corps, & dont on en détacha ſans doute quelques particules pour la cérémonie. Il n'y a pas d'apparence qu'il y eût eu une Egliſe en ce lieu avant le tranſport de ce ſaint corps à Paris, & avant la donation de Surêne au Monaſtere qui poſſédoit cette relique. Mais comme la qualité de Seigneur d'un lieu n'emporte pas avec elle celle du patronage de l'Egliſe, c'eſt-à-dire, le droit de nommer à la Cure, ce ne fut qu'en l'an 1063 que l'Abbaye de ſaint Germain des Prés commença à en jouir en conſéquence du don de l'autel fait à l'Abbé Robert par Geofroy Evêque de Paris, qui s'y retint le droit de viſite & de ſynode. L'Egliſe de ſaint Leufroy de Surêne reçut encore par la ſuite deux fois des reliques de ſon ſaint Patron. En 1222 lorſque le corps fut transferé de la vieille châſſe dans une nouvelle, l'Abbé de ſaint Germain en fit tirer une côte qu'il donna à la même Paroiſſe; & de rechef en 1508 les anciennes reliques ayant été perdues ou brûlées dans le tems des guerres de la Religion, le Clergé du lieu vint recevoir à Paris un petit os de la jambe du même Saint, que les habitans promirent de rapporter à l'Abbaye en tems de guerre ou autres dangers. Cette Egliſe avoit été augmentée du côté des Fonts, & embellie dans ce ſiécle-là avant les guerres civiles; le grand-autel fut tranſporté vers la Fête de Pâques 1534, & 1537 les habitans obtinrent permiſſion de faire bénir cette Egliſe de ſaint Leufroy & les autels ou par Guy Evêque de

Annal. Bened. Tom. 4. pag. 642.

Gall. Chr. Tom. 7. col. 449.

Hiſt. de l'Abb. ſaint Germ. page 210.

Megare, ou par Jacques Evêque de Calcedoine. En 1550 on y érigea une Chapelle à côté du grand-autel pour y conserver le saint Sacrement : mais ces augmentations & nouvelles décorations ne tarderent pas beaucoup à se réssentir de l'effet des guerres de la Religion. En 1577 le parti opposé à la ligue mit le feu à cette Eglise, à cause de l'opiniâtreté de quelques Ligueurs logés dans le clocher qui avoient refusé de se rendre. Après ce malheur les Religieux de saint Germain prêterent un bâtiment pour servir d'Eglise. On rétablit l'ancienne comme l'on put, mais sans faire disparoître les marques de l'incendie ; en sorte que cette Eglise est aujourd'hui un grand vaisseau nud, avec un simple lambris, sans aîles, sans tombes, sans sépulture digne de remarque, & avec un portail bâti de travers ; de maniete qu'il n'y a que le clocher qui de loin a quelque apparence.

Regist. 1 Apr. 1533, 21 Aprills 1537, 28 Decemb. 1550.

Ibid. pag. 206.

Le Pouillé Parisien du treiziéme siécle met cette Paroisse dans le nombre de celles dont l'Abbé de saint Germain des Prés nomme le Curé, & cela sous le nom vulgaire de *Soresnes*. La même nomination est attestée dans tous les Pouillés subsequens. Dom Bouillard marque en son Histoire de l'Abbaye qu'en 1656 les Religieux obtinrent un Arrêt qui les maintenoit aux droits des Curés primitifs conformément à une Sentence de 1646 contre Cuillaume Cluet alors Curé.

Hist. de S. Germain p. 2,4.

On trouve dans le Cartulaire de l'Abbaye de saint Denis à l'an 1245, un Curé de Surêne désigné sous le nom de *Girardus Presbyter de Serenis*, mais sur une matiere peu importante. Il reconoît qu'il ne jouit à Ruel d'une vigne, que *laicali manu*. Un Curé de ce Bourg qui s'est distingué au commencement de ce siécle, est René Trepagne de Menerville. Il pro-

nonça dans ſon Egliſe le 14 Mars 1712, un très-beau diſcours ſur la mort du Duc de Bretagne Dauphin de France. Il y dit que ce jeune Prince l'honoroit de quelque affection, qu'un don favori de ſa main libérale lui en étoit un gage aſſuré, & qu'il étoit admis à ſes paſſe-tems. Ce Diſcours a été imprimé avec une priere pour le Roi en douze vers. Ce Curé fut depuis nommé à l'Abbaye du Charon Diocèſe de la Rochelle. Il y avoit eu dès l'avant dernier ſiécle de célébres Curés titulaires de cette Cure. François Vatable illuſtre ſçavant en devint Curé le 8 Juillet 1524, par permutation pour un Canonicat de la Cathédrale de Meaux. Il la garda juſqu'à ſa mort, comme il paroît par les proviſions de Pierre le Convers ſon ſucceſſeur du 13 Avril 1547. Ce dernier la réſigna l'année ſuivante au célébre Pierre Danès nommé huit ans après Evêque de Lavaur. Duquel on lit dans le Regiſtre des Viſites de l'Evêque de Paris, Euſtache du Bellay le 13 Juin 1551 *Magiſter Petrus Daneſius abeſt, excuſatus*. Il y avoit alors à Surêne cinq ou ſix Prêtres, ſuivant le même Regiſtre.

Gall. Chr. nova addit. ad T. 2. col. 1400.

L'Hiſtorien moderne de l'Abbaye de ſaint Germain nous inſtruit ſur une ancienne redevance dont les habitans de Surêne s'acquittoient envers leur Egliſe Paroiſſiale en pluſieurs jours de l'année au commencement du treiziéme ſiécle : il paroît qu'ils y offroient chaque année à la Touſſaint une chandelle, à Noël une autre chandelle & une troiſiéme à la Purification, & outre cela un pain le lendemain de Noël : ce qui fait croire que tous ceux du Bourg payoient exactement ce tribut, eſt que les habitans de Puteaux & ceux du canton dit La Croix, qui étoient également ſur cette Paroiſſe, ayant fait refus, furent excommuniés, & n'eurent l'abſolution

Dom Bouillard p. 113.

Tabular. S. Germ. Prat.

qu'en passant reconoissance de ce droit-là. L'acte est de l'an 1212 & passé pardevant Arnaud Official de Paris. Il y est spécifié que le Curé avoit le tiers du pain : que le Maire de Surêne recevoit les cierges éteints après l'Evangile de la grand-Messe, excepté le jour de la Purification qu'ils devoient être allumés. Un autre reglement bien plus nouveau concernant cette Paroisse, est celui que deux Officiers du Roi & de la Reine obtinrent du Grand-Conseil le 14 Janvier 1733. Il y est dit à l'égard du Pain béni, qu'ils l'auront par morceaux de distinction qui leur seront apportés avant les Officiers de la Justice du lieu, & qu'ils auront préséance aux Processions & offrandes.

Code rural p. 232.

Le Rôle des Décimes du Diocèse marque parmi les Bénéfices le Prieuré du Surêne. Mais on ne le trouve dans aucun Catalogue des anciens Prieurés. Ce Bénéfice monastique n'est autre chose que la Prévôté, laquelle fut unie à la Communauté de saint Germain des Prés au mois de Mars 1574, par Pierre de Gondy Evêque de Paris avec le Prieuré de Chevaldos, pour en employer les revenus aux réparations des dégâts faits pendant les guerres des Calvinistes à Verrieres, Antony, Châtillon, &c. qui alloient à plus de 19000 livres. J'ai trouvé cependant une mention expresse du Prieur de Surêne & de la censive qu'il avoit *in vertice Montis-Valeriani*, dans un bail à rente que l'Evêque de Paris fit en 1304 d'une vigne qui y étoit située, & qui étoit chargée de trois deniers de fond de terre.

Gall. Chr. nova Tom. 7. *col.* 468.

Reg. Ep. Par. 24 *Mart.*

Chartul. minus Ep. Par. fol. 237.

Le même Monastere avoit apparemment cedé en fief à quelque Chevalier dès le treiziéme siécle un canton de la terre de Surêne, d'autant qu'on trouve à l'an 1232 un *Radulfus de Serenis Miles*, lequel avec Agnès sa

femme vendit à l'Abbaye de saint Denis, des prés situés proche Ruel dans le fief de Simon de Poissy, & un Jean *de Sorenis armiger* qui avec Petronille son épouse quitte à la même Abbaye une vigne & une terre vers le même lieu de Ruel en l'an 1255. L'année suivante Jean de Nogent Chevalier & Agnès de Surêne sa femme, sont dits Seigneurs de Surêne dans le grand Cartulaire de l'Evêque de Paris. (a) On ne trouve point de suite de ces Chevaliers & Ecuyers qui prenoient le nom de Surêne: mais Pierre Danès Evêque de Lavaur est dit Seigneur de Surêne l'an 1646, auquel Bardin Mouton Tabellion en la Prévôté de Surêne, tira par vingt-cinq bornes la séparation des dixmes entre Nicolas Cousinot Prieur de Nanterre, le Monastere de S. Germain Seigneur de Surêne & Louis le Sage Curé de Colombe: ce qui se trouve aussi dans un acte du 7 Juin 1560, à l'occasion d'un trouble que lui fit Thomas Mouton, Etienne Martin & Macé Girard fondés sur une permission du Prieur & Couvent de saint Martin des Champs. En 1788 Claude de Gobe prend la même qualité de Seigneur de Surêne dans une quittance qu'il donne de la somme de soixante-dix écus sols dont il avoit répondu le 4 Mars au jeu de la paulme pour Monseigneur le Frere du Roi & qui lui furent rendus par Etienne Regnaud son Receveur. Ce Seigneur de Surêne se dit aussi Chevalier de l'Ordre du Roi & Maitre-d'Hôtel ordinaire de Monsieur le Frere du même Roi.

Chartul. S. Dion. Reg. p. 487.

Ibid. pag. 5c4.

Collect. Du Bois pag. 3.

Ex autographo.

Ex autographo.

Surêne n'est point spécifié parmi les Terres de saint Germain des Prés dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, parce qu'on n'y entre point dans un détail

(a) Il ne peut point y avoir d'équivoque. On ne connoît en France qu'un seul Surêne. On a vû ci-dessus qu'il en avoit été Curé.

général : mais il l'eſt dans la Requête préſentée au Parlement en 1611 & rapportée par Du Breul. En 1533 l'Evêque de Paris avoit encore à Surêne deux fiefs, dont l'un étoit entre autre choſe, de la moitié du tiers de la dixme : cela ſe tire de la ſommation qu'il fit faire pour l'hommage à lui dû.

Antiq. de Paris. édit. de 1639. pag. 249.

Tab. Ep. Par. in Feodis.

Ce Bourg eſt devenu célebre dans l'Hiſtoire d'Henri IV. Sur la fin des guerres de la Ligue en 1593, lorſqu'on fut convenu avec ce Prince de conférer ſur les moyens de conſerver la Religion & l'Etat, les Catholiques Royaux offrirent de tenir les Conférences à Montmartre, ou à Chaillot, ou bien à ſaint Maur. Enfin on réſolut de les tenir à Surêne le 21 Avril ; elles ne commencerent cependant que le 29. Il y aſſiſta des Archevêques & on y fit ſentir au Roi la néceſſité où il étoit d'embraſſer la Religion Catholique. La ſeconde Conférence y fut tenue le troiſiéme jour de Mai, & continua le reſte du mois.

Perm. d'or. domeſtiq. 7 Janv.

On trouve qu'en 1633 M. Colbert Secrétaire du Roi avoit une maiſon à Surêne.

Le 19 Novembre 1669 M. de Lyonne donna à l'Envoyé Turc une audience à Surêne, & il y eut uſage du cavé : ce mot eſt répété deux fois dans la Gazette d'alors pour ſignifier du caffé, qui étoit alors fort nouveau en France.

M. Lancelot viſitant cette Paroiſſe, n'y trouva de Maiſon remarquable que celle que M. le Duc de Chaunes avoit acquis de Madame la Marquiſe de Flamanville : elle eſt ſituée hors le Bourg.

Il eſt vrai que la Maiſon du Duc de Grammont eſt tout proche Surêne ; cependant elle n'eſt pas de la Paroiſſe, mais de celle de Puteaux, qui n'eſt ſéparée que par une ruelle, du territoire de Surêne, dont il dépendoit autre-

fois, ainsi qu'on peut voir dans l'article qui le regarde. Il y eut vers l'an 1720 une grande contestation entre M. le Duc de Grammont & M. le Duc de Chaunes, à l'occasion d'un chemin utile aux habitans de Surêne qui avoit été supprimé. J'ai vû pour le premier son Factum imprimé de M. Aubry Avocat.

Puteaux étoit donc anciennement un hameau de Surêne & un écart considérable; le lieu dit La Croix l'étoit moins. Je ne sçai ce qu'il faut penser de deux autres noms que je trouve mêlés avec celui de Surêne & du Port de Neuilly dans un titre de l'an 1222. C'est une acquisition que l'Abbaye de saint Denis fit alors d'un gord ainsi désigné : *gurgitis Trandemar & de Moreu in bassiriis de Sourenes prope Portum de Lulliaco.*

Chartul. S. Dion. Reg. p. 265.

Dans un des Diplomes du Roi Charles-le-Simple en faveur de l'Abbaye de saint Germain des Prés, Surêne (*Surisnæ*) est déclaré compris *in pago Pinciacensi*, c'est-à-dire, de la partie du Pincerais qui étoit du Diocèse de Paris.

Sæculo III Bened. part. II. p. 113.

Raoul Bouterays a donné de grandes louanges au vignoble de Surêne, dans son Poëme latin intitulé, *Lutetia* imprimé en 1611, & il en fait aller les vins de pair avec ceux d'Orleans.

Rod. Boterit. Lutetia pag. 127.

Simon de Phares Auteur de la fin du seiziéme siécle, dont on a en manuscrit une liste des anciens Astrologues de la France, y marque au commencement de ce même siécle, Maître Denys de Surêne *Souffisant Astrologien*, lequel prédit la mort de la Reine Isabeau de Baviere épouse de Charles VI, & la liberté du Duc de Berry qui avoit été long-tems prisonnier à Dijon.

Bibl. Reg. Cod. fol. 149.

PUTEAUX.

ON est incertain sur ce qu'il faut entendre par *Aqua putta*, que le Roi Dagobert donna à l'Abbaye de saint Denis avec d'autres Terres. Il y a dans l'Historien de ce Roi *Aqua putta seu Salice*; on ne sçait si le *seu* signifie là que ce sont les deux noms d'un même lieu, ou si le *seu* est discretif & est pour marquer deux Terres différentes, comme il l'est quelquefois, en sorte qu'il auroit le même effet que la conjonction &. S'il tient ici le lieu de *vel* ou de *aut*, il sera certain qu'*Aqua putta* est la même chose que Saux village voisin de Lonjumeau. Sinon on sera embarrassé de le placer. Car il peut en effet signifier Puteau par une transposition des deux mots: mais ce qui s'y oppose, est que dans les titres latins de l'Abbaye de saint Denis depuis cinq cens ans ou environ, ce lieu est appellé *Puteoli*, & jamais *Puta aqua* ni *Aqua puta*; outre cela on peut encore soutenir que *puta* féminin de *putus* signifioit en bonne latinité *pure*, *sans mêlange*; en quoi il équivaudroit à *bonne*, & par conséquent *Aqua puta* auroit pu signifier *Eaubonne*, d'autant plus que dans les Preuves de l'Histoire de Montmorency on trouve quelques Seigneurs *Aquæ putæ*. Il paroît donc plus sûr de croire que Puteaux vient du latin *puteoli* que d'aucun autre mot: en effet, les puits n'y peuvent pas être profonds à cause du voisinage de la Seine.

La situation de cet ancien hameau de Surêne est sur le rivage gauche de cette riviere, à deux lieues du centre de Paris, à un quart de lieue de Surêne du côté du septentrion dans la plaine qui s'étend du côté de Courbevoye;

il y a néanmoins d'autre bien que des prés & des jardins : la plus grande partie du bien de ce lieu consiste en vignes, dont les unes sont en pays plat, & d'autres sur la côte qui regarde le soleil levant, & qui n'est pas si haute ni si roide que celle de Surêne.

Les habitans de Puteaux, *Homines & hospites de Puteolis*, étoient tenus d'offrir à l'Eglise de Surêne chacun un cierge éteint le jour de la Toussaint & celui de Noël, & un troisiéme allumé le jour de la Chandeleur, en outre à présenter chacun un pain le lendemain de Noël, comme cela se pratiquoit dans plusieurs autres Eglises dépendantes de saint Martin des Champs. L'Abbé de saint Germain les voyant refuser de reconnoître leur Eglise Mere, les y contraignit par Sentence l'an 1212. Ils furent excommuniés pendant quelque tems & se soumirent enfin à cette redevance. Voilà ce qu'on trouve de plus ancien sur Puteaux : après quoi on produit l'affranchissement que Guillaume Abbé de saint Denis leur accorda en 1248. Après quoi vient un *Radulfus de Puteolis Miles*, lequel conjointement avec Eustache sa femme vendit en 1254 à l'Abbaye de saint Denis des héritages situés à Fouilleuse, entre saint Cloud & Ruel. Ainsi tant à saint Denis qu'à saint Germain des Prés, Puteaux étoit alors appellé en latin *Puteoli*.

Tab. sancti Germ. à Pratis.

Hist. de S. Denis p. 240.

Chartul. S. Dion. Reg. p. 495.

Ce n'est que par dégrés que ce lieu est devenu Paroisse. En l'an 1509 les habitans représenterent à Guillaume Briçonnet Abbé de saint Germain, qu'ils étoient trop éloignés de Surêne pour s'y rendre assiduement durant l'hiver à l'Office divin. Cet Abbé leur permit de construire une Chapelle à Puteaux, à condition qu'elle ne seroit jamais érigée en Paroisse; qu'il n'y auroit ni Fonts baptismaux

Hist. de S. Germain des Prés. p. 177.

ni Cimetiere, & qu'il n'y auroit qu'une ſeule cloche ; qu'ils ne recevroient les Sacremens qu'à Surêne où ils aſſiſteroient à l'Office les jours de Pâques, Pentecôte, Touſſaints, Noël & Purification. La Chapelle ſe trouva bâtie dès l'an 1523. François de Poncher alors Evêque de Paris en fit la bénédiction le 26 Mai ſous le titre de Notre-Dame de Pitié, & y conſacra trois autels. Mais il paroît qu'on ne tarda gueres à l'aggrandir & à profiter des Indulgences accordées par pluſieurs Cardinaux, qu'il fut permis de publier dans les Paroiſſes du voiſinage par acte du 21 Mars 1537. Car en examinant l'Egliſe qui ſubſiſte aujourd'hui, j'ai reconnu qu'on y travailloit encore en 1540, & j'y ai vu des vîtrages de l'an 1558. Il y en a un dans le chœur à main gauche où eſt repréſentée la vie de ſaint René Evêque d'Angers. En l'an 1573 cette Chapelle fut érigée en Succurſale de Surêne par Sentence de l'Official de Paris, qui permit qu'on y conſervât le ſaint Ciboire, qu'il y eût des Fonts & un Cimetiere, à condition que le Prêtre ſeroit inſtitué par le Curé, & qu'il pourroit être deſtitué par lui, que les habitans de Puteaux le logeroient & l'entretiendroient, & lui feroient cinquante livres de rente, & qu'ils iroient à Surêne à Pâques, au jour de l'Anniverſaire de la Dédicace & à la Fête de ſaint Leufroy. En conſéquence il fut donné permiſſion à Pierre Evêque de Gap de bénir un certain eſpace de terre proche cette Egliſe pour ſervir aux inhumations. Enfin ſous l'Epiſcopat de M. le Cardinal de Noailles, dans le tems que M. Trepagne étoit Curé de Surêne, ſur l'expoſé qu'il y avoit 500 communians à Puteaux & que la Fabrique étoit riche, il y eut un décret en 1717, par lequel cette Egliſe Succurſale fut érigée en

Hiſt. de S. Germain des Prés. *ibid.*

Reg. Ep. Par. 1573.

Table des Bénéf. dép. de S. Germ.

Paroisse, en conservant cependant des marques de son ancienne dépendance. Par exemple, le Clergé de cette nouvelle Paroisse est tenu de venir avec les habitans à Surêne le jour de Pâques, & d'y chanter Complies dans leur ancienne Eglise Paroissiale. Le lendemain le Clergé de Surêne se transporte avec les Paroissiens dans l'Eglise de Puteaux, où il chante la grand'Messe. Outre cela, chaque année les Marguilliers de Puteaux doivent offrir le pain béni à Surêne le Dimanche dans l'Octave de saint Leufroy leur ancien Patron. Une partie de ces faits n'est point dans l'acte que j'ai vu, & quelques circonstances y sont marquées un peu autrement que ne le rapporte Dom Bouillard. La séparation des deux territoires du côté de Surêne fut faite à la Croix de Puteaux, proche la Maison du Duc de Guiche : & l'on ne prit pas pour limites les Justices de Surêne & de Puteaux, parce qu'il y auroit eu des maisons du Village qui, quoique fort voisines de Puteaux, auroient été de la Paroisse de Surêne. Le Décret de l'Archevêque de Paris fut revêtu depuis de Lettres-Patentes, qui furent registrées au Parlement le 17 Décembre 1718, à la requête du Sieur Pierre de Lay nouveau Curé.

à la fin de l'Histoire de cette Abbaye.

Regist. Archiep. 16 Aug 1717.

Reg. du Parl.

Quoique l'Eglise de Puteaux n'ait été originairement qu'une Chapelle, elle est cependant assez grande. On y a par la suite construit une petite tour qui supporte quatre cloches. J'ai apperçu dans la nef l'épitaphe d'un vigneron gravée sur un marbre, ce qui ne se voit point à Surênes.

Avant que Puteaux fût érigé en Cure, il étoit si considérable, que les Rôles de l'Election en faisoient un article particulier pour les Tailles. Le Dénombrement imprimé en 1709, marque qu'il y avoit alors 136 feux;

ANIERES.

IL n'eſt pas beſoin de s'arrêter beaucoup à l'étymologie de ce nom, laquelle ſe fait ſentir d'elle-même. *Aſinaria*, dit M. de Valois, *à gregibus aſinorum dicta*. Ce nom eſt aſſez commun parmi les Villages de France. Le Dictionnaire Univerſel de ce Royaume en marque environ une vingtaine. On peut voir ce que le Sieur Piganiol a dit ſur cette étymologie, à l'occaſion de celui-ci pour égayer ſes lecteurs. Quelquefois les Secrétaires de l'Evêché l'ont appellé en latin *Aſneriæ in Garenna*. Il ne s'eſt point préſenté à moi de titre plus ancien qui faſſe mention d'Anieres-ſur-Seine, que la Bulle d'un Pape de l'an 1158. C'étoit au moins dès-lors un Village en forme, puiſqu'il y avoit une Cure. Ce Village eſt ſitué à une lieue & demie de Paris, ſur le rivage gauche de la Seine, qu'on y paſſe dans un bac. Sa poſition eſt preſque au ſeptentrion de Paris. Quoique ce ne ſoit qu'une plaine de-là à Argenteuil, il y a néanmoins des vignes outre les terres labourables. La Paroiſſe s'étendoit juſqu'auprès d'Epinay ſans paſſer la Seine, & comprenoit ce qui forme celle de Genevilliers : mais il y a environ cinq cens ans que Genevilliers en fut détaché, & érigé en Cure. Anieres ſeul ne laiſſe pas de contenir encore aujourd'hui 85 feux, ſuivant le Dénombrement imprimé l'an 1745. Dans celui qui parut en 1709 le nombre étoit de 81. Le Dictionnaire Géographique du Royaume publié en 1726, y compte 335 habitans.

Notit. Gall.

Deſcrip. de Paris T. 8. p. 285.

Regiſt. Ep. 1538.

Ce n'eſt point dans la bâtiſſe de l'Egliſe de ce lieu que l'on peut appercevoir de l'antiquité. Il n'y a pas quarante ans qu'elle a été

rebâtie par les soins & libéralités de M. Le Moyne Docteur de Sorbonne, Seigneur en partie d'Anieres, qu'il tâcha de faire appeller Belle-Isle. Cette Eglise du titre de sainte Genevieve, ainsi qu'avoit été l'ancienne, fut dédiée le 6 Septembre 1711 par M. Gaston de Noailles Evêque de Chaalons frere du Cardinal Archevêque de Paris. L'Eglise précédente n'avoit été dédiée qu'en 1541 au mois d'Octobre, & le Cimetiere béni par l'Evêque de Sebaste.

Mercure Oct. 1711.

Regist. Ep. Par.

A l'égard de celle-ci, les Religieux de l'Abbaye de saint Denis, qui sont aussi Seigneurs d'Anieres, contribuerent à la cérémonie en fournissant des reliques de Martyrs tirées de leurs châsses. Ces reliques, dont la translation fut faite la veille, étoient de saint Pelerin premier Evêque d'Auxerre & Martyr, & de saint Eustache. Le grand-autel est isolé & fait comme un ancien tombeau, creux en dedans : il y a dans le milieu par devant & par derriere une petite ouverture grillée, par laquelle on peut voir la pierre du fond sous laquelle sont les reliques ci-dessus nommées. Une grande table de marbre couvre cet autel. Le corps de Notre-Seigneur est gardé sous une suspense qui est attachée à la muraille au-dessus de l'autel, & il étoit enfermé dans une colombe très-ancienne entourée d'une espece de lanterne ou réclusoire de glace. Il y avoit outre cela un autre autel plus petit dans le fond, sur lequel on célébroit les Messes moins solemnelles des Fêtes ou Dimanches lorsqu'il étoit besoin d'en chanter deux. On voit que tout ceci étoit imité sur la Cathédrale de Paris ou approchant ; parce que M. le Moyne aimoit fort la beauté de la Maison de Dieu. On ignore pour quelle raison l'Eglise de ce lieu se trouve de tems immémorial consacrée sous

l'invocation

l'invocation de ſainte Genevieve. Il pourroit ſe faire que dans les tems où les Gaules étoient moins peuplées, toute la péninſule qui comprend Nanterre, Colombes, Courbevoie, Anieres & Genevilliers n'eût pour Paroiſſe que Nanterre, & que ce fut à Anieres où étoit un paſſage pour abréger la route & où l'on trouvoit des voitures, qu'euſſent été ſitués quelques biens des parens de cette Sainte, ce qui auroit porté à en conſerver la mémoire & a y ériger une Chapelle en ſon nom, qui par la ſuite ſeroit devenue Paroiſſe. La nomination de la Cure appartient aux Chanoines de ſaint Marcel de Paris : elle leur avoit été accordée au plus tard dans le douziéme ſiécle par un Evêque de Paris, puiſqu'elle ſe trouve compriſe dans la Bulle de confirmation que le Pape Adrien IV leur donna en 1158 de tous leurs biens. On y lit ces mots : *Eccleſia de Aſneriis cum cimeterio & decima ad ipſam pertinente.* Le Pouillé du treiziéme ſiécle marque auſſi dans les nominations de ſaint Marcel : *Eccleſia de Aſneriis :* ce qui a été ſuivi par ceux qu'on a écrit ou imprimé depuis. Sainte Genevieve eſt dite Patrone de l'Egliſe dans des proviſions du 24 Février 1475, qui ſont les plus anciennes que j'aie trouvées de cette Cure.

Hiſtoire de Paris T. 3. p. 13.

Quant aux dixmes, on voit que le Chapitre de ſaint Marcel en jouiſſoit au milieu du douziéme ſiécle. Sur la fin de ce même ſiécle Odon Doyen & le Chapitre remirent à Hugues Abbé de ſaint Denis, ce qu'ils avoient perçu juſqu'alors des dixmes des Novales ſur cette même Paroiſſe. Cet Odon Doyen de ſaint Marcel n'eſt connu que par cet acte. Il eſt ſans date dans le Cartulaire de ſaint Denis conſervé à la Bibliotheque du Roi : mais comme il y a eu deux Abbés de ſaint Denis nommés Hugues qui ont tenu le Siége depuis 1186

jusqu'en 1204, cet Odon Doyen doit être placé entre Ascelin & Renaud, qu'on trouve dans le nouveau *Gallia Christiana* sur la fin du douziéme siécle. En 1218 l'Archidiacre & l'Official de saint Denis firent une Enquête touchant les Novales d'Anieres. Celles qui furent reconnues étoient les vignes *de Pratellis* proche la Croix, & le fond de Laumont jusqu'au fourneau de Genevilliers, tout le clos de vignes compris entre les fossés : le lieu dit *Bus rotundus ;* le lieu dit La Broce, le Pré Rimont, un peu de terrein sous le mont de défunt Giroud, & la Noüe de Marchais.

Chart. Ep. Paris. Bibl. Reg. fol. 67.

Il semble que c'est à la fin du douziéme siécle & dans le commencement du suivant, que le Monastere de saint Denis rentra dans tout ce qui étoit aliéné de son ancienne Seigneurie à Anieres. Duchêne nous a donné un acte par lequel Burchard Seigneur de Marly reconnoît en 1224 que le fief d'Anieres que Simon & Pierre de Ville-Davray & leurs prédécesseurs tenoient de lui, appartient à l'Eglise de saint Denis & est mouvant d'elle. La manumission accordée aux habitans d'Anieres quelques années après par l'Abbé de saint Denis, prouve l'antiquité de la Seigneurie.

Prob. Hist. Montmor. p. 399 Nécrol. du Port-Roy. 13 Sept.

Ce sont aussi les Religieux de saint Denis qui jouissent du droit de Bac sur la riviere de Seine au port d'Anieres. Après qu'ils en eurent produit des Baux anciens de plus de deux cens ans, le Conseil d'Etat les maintint dans ce droit le 25 Août 1733, & en fixa la quotité.

Bail de 1518, &c.

Pour assurer de plus à Anieres leurs droits Seigneuriaux, j'ai appris que leur Officier Bailly ou Prévôt s'y transporte chaque année les jours des Rogations, & y tient une Assise au bord de la Seine sous un orme. Il y fait faire l'appel de tous les Justiciables, & juge

les causes qui sont en état de l'être ; ensuite celui qui a la Ferme du Bac est obligé de donner à dîner dans une maison voisine aux Bénédictins qui s'y trouvent, & aux Officiers de la Justice.

L'Abbaye de Malnoue jouissoit aussi de quelques droits à Anieres dans le tems que ce Couvent s'appelloit Footel ; elle se désista en l'an 1207 d'une dixme qu'elle y avoit, en faveur du Prieuré d'Argenteuil. *Gall. Chr. nova Prob. p. 84.*

On ne trouve rien sur les Habitans d'Anieres, sinon qu'en l'an 1248 Guillaume de Macouris Abbé de saint Denis leur accorda l'affranchissement, comme à tous ceux du voisinage. Car je ne croi pas qu'il faille entendre d'eux la concession qui fut faite en 1339 par la Cour de Lettres de répit aux habitans d'Anieres contre leurs créanciers taxés d'être usuriers. Il reste plusieurs autres actes émanés de nos Rois ou du Parlement où il est fait mention d'Anieres : mais il est sûr qu'il s'y agit d'Anieres-sur-Oise voisin de Beaumont & Royaumont. C'étoit une Terre Royale où saint Louis & ses successeurs ont résidé fort souvent ; & c'est en quoi les Auteurs de la nouvelle édition du Glossaire de Du Gange ont été trompés, lorsque donnant un Supplément au Catalogue des Maisons Royales ou Palais, ils y ont compris Anieres sur la Seine. Hist. de S. Denis pag. 240. Regist. du Parl. Jugemens. *Gloss. voce* Palatium.

Il y a dans ce village d'Anieres-sur-Seine de fort jolies maisons, dit le Sieur Piganiol : mais, ajoute-t-il, celles qui ont appartenu à la feue Duchesse de Brunswic & à la Marquise de Parabeyre, sont belles, & méritent d'être vues. Dans le milieu du dernier siécle Edouard de Baviere Prince Palatin & Anne de Gonzagues de Cleves Princesse de Mantoue son épouse, y avoient leur Maison. *Reg. Archiep. 26 Novemb. 1661.*

Sauval T. 3. pag. 339. Dans le compte de l'Ordinaire de Paris pour l'an finissant à la saint Jean 1474, il est parlé d'une Saulsaye en la riviere de Seine à l'endroit de Clichy & d'Anieres, tenant d'une part à Jacques Saillembien. C'est apparemment dans l'Isle qui se trouve entre les deux Villages, laquelle M. Voyer d'Argenson a fait couper en 1751, vis-à-vis la belle Maison qu'il a bâtie alors à Anieres à côté de l'Eglise.

Comme il y a en France beaucoup de lieux du nom d'Anieres, il est difficile de décider si c'étoit de celui-ci qu'étoit originaire Jean d'Anieres Avocat, accusateur d'Enguerrand de Marigny.

Pierre Boudou le plus habile & le plus fameux Chirurgien de son tems & Major de l'Hôtel-Dieu de Paris, étoit né à Anieres du Diocèse de Paris. Il est mort audit Hôtel-Dieu le 26 Novembre 1751, âgé de 77 ans, & a été inhumé à la Magdeleine de la Cité.

Il y a eu un Hôtel d'Orleans à Anieres, selon Sauval, T. 3. *p.* 227. *Compte de* 1421.

Dans le dernier siécle avant 1683, il arriva à Anieres un miracle insigne: Anne de Gonzague Palatine avoit eu de Casimir Roi de Pologne retiré en France, un reliquaire du bois de la vraie Croix venant de l'Empereur Manuel Comnene: un Prince peu religieux avoit osé le jetter au feu, il resta dans les flammes sans être brûlé, ce qu'attesterent la Princesse & la Duchesse de Brunswich. *Piganiol vol. 7. p. 66.*

Comme on travailloit au mois de Janvier de l'an 1752, à applanir les terres qui sont entre le lieu de la Seine où l'on passe le Bac & le Village, pour l'embellissement des promenades de la belle Maison que M. de Voyer vient de faire bâtir à Anieres, on a découvert dans le terrein placé entre le chemin & le bord de

la riviere, dont le dessous n'est que de gravier à la profondeur de deux à trois pieds, dans le gravier même des squelletes humains sans tombeau de bois ni de pierres, & disposées de tous sens indifféremment; les uns couchés sur le côté gauche, d'autre quasi sur le ventre & situés dans leur longueur, d'orient en occident, ou du midi au nord, beaucoup d'entre eux ayant avec eux une bouteille de terre de différentes couleurs & grandeur, depuis la capacité d'une chopine, jusqu'à la continence de trois à quatre pintes; j'en ai vu sur le lieu un grand nombre: il y en avoit aussi de verre de la capacité d'une pinte, & des écuelles ou coupes de terre rouge, autrement terre sigillée. A l'un de ces cadavres étoit une ancienne aggraffe *fibula* de cuivre jaune qui avoit servi à attacher ses habits, sur le bord de laquelle on lisoit en caracteres romains capitaux assez bien formés & sans abbréviations, & qui m'ont paru être du quatriéme siécle de Jesus-Christ, DOMINE MARTI VIVAS, & au revers, aussi sur le bord, VTERE FELIX. On y a aussi trouvé un sabre de fer.

Dans ce grand nombre de squellettes, on n'en a vu qu'un seul renfermé dans un cercueil composé de tuiles antiques longues de plus d'un pied, & qui ont des bords relevés aux deux côtés. C'étoit le cadavre d'un enfant de quinze ans ou environ. On a aussi découvert une place dont tout le gravier étoit noirci & attendri par la chaleur du feu qui avoit peut-être servi à brûler un corps.

M. le Comte de Caylus parle de la découverte des squellettes, p. 257 de son Livre: & page 259, il assure avoir oui dire qu'un Roi Dagobert de la premiere race avoit une Maison de campagne dans le terrein d'Anieres & plus haut: on sçait d'ailleurs que cet endroit a été considérable autrefois.

Recueil d'Antiquités T. 1.

GENEVILLIERS.

LE mot de *Villiers* a été employé de même que celui de *Ville*, tantôt au commencement des noms que l'on a donnés à certains lieux, & tantôt à la fin; à la différence que Villiers ſignifioit originairement un lieu moins étendu & moins peuplé que celui qui portoit le nom de Ville, parce que *Villare* paroiſſoit être un diminutif de *Villa*, dont eſt dérivé le mot *Villagium* qui a formé celui de Village. Mais pluſieurs de ces Villiers, ſoit que le terme fût à la fin ou au commencement du nom, ſont devenus Paroiſſes, tels qu'Aubervilliers, Ballainvilliers, & d'autres ſont reſté de ſimples hameaux, comme Ambleinvilliers ſur la Paroiſſe de Verrieres, Gomonvilliers ſur celle d'Igny. Je me contente de tirer ces exemples du Diocèſe de Paris dont je traite. De même donc qu'Aubert-Villiers eſt un lieu qui a pris le nom d'un homme appellé Aubert auquel il appartenoit, ou de ce que ce Villiers étoit un fief de Haubert, auſſi Gene-Villiers a tiré le ſien de quelqu'un dont le nom étoit Gene, ou Gaine; ou bien de ce qu'il y a eu en ce lieu quelque choſe dont le nom étoit Genne ou Ganne, ou Ginne. En un mot Genne-Villiers eſt comme qui diroit *le Villier de Genne*. Or qu'entendoit-on par Gene, ou Gine dans le langage Celtique? C'eſt ce que je laiſſe à deviner. Le nom de ſainte Genevieve contient ce mot *Gene*; & l'on croit que ſes ancêtres qui étoient riches poſſédoient toute la péninſule où ſe trouvent Nanterre, Colombe, Anieres & Gene-Villiers; d'où il ſemble qu'on puiſſe inferer que cette Sainte qui devoit porter un nom Ro-

main tel que celui de ſon pere & de ſa mere, aura pu être ſurnommée du territoire qui lui appartenoit à l'extrémité de la péninſule, & que comme elle étoit très-dévote envers ſaint Denis, elle a pu auſſi faire préſent à l'Egliſe où étoit ſa ſépulture de la Terre d'Anieres; qui renfermoit celle de Genevilliers. Car ce n'eſt pas ſans raiſon que cette Sainte eſt Patrone de la Paroiſſe d'Anieres de tems immémorial. Genevilliers en dépendoit, avant qu'il eût été érigé en Paroiſſe au quatorziéme ſiécle, ainſi que je le dirai ci-après. Outre cela ce qui fournit quelque lueur pour faire appercevoir d'où pourroit venir le terme de Gene, eſt qu'encore à préſent on ſe ſouvient que dans la grande place quarrée qui eſt derriere l'Egliſe, il y avoit eu un Château entouré de foſſés pleins d'eau, nommé le Château de Gane; c'eſt maintenant le lieu ou ſe trouve la grange de l'Abbé de ſaint Denis, ou plutôt des Dames de ſaint Cyr qui repréſentent cet Abbé, autrefois Seigneur de ce lieu. Il eſt vrai que dans un titre du douziéme ſiécle & dans un autre du treiziéme, le nom de ce lieu eſt écrit *Gini-Villare*, mais d'autres auſſi l'écrivent *Gene-Villare.* Il y en a même de l'an 1225 ou il eſt écrit *Gebenvilla.* On ne peut faire aucun fond ſur des proviſions de la Cure de l'an 1486, où la Paroiſſe eſt dite *Javi-villare*, parce que c'eſt un titre trop récent. M. de Valois dont l'érudition auroit pu être utile à débrouiller cette origine, n'a parlé aucunement de Genevilliers dans ſa Notice; & au lieu d'en faire mention, il s'eſt arrêté à nous faire obſerver qu'il y a au rivage gauche de la Seine, vis-à-vis Clichy, un Village dit la Neuville : obſervation qu'il a puiſée dans la Carte du Diocèſe donnée par Samſon il y a ſix vingt-ans; auquel lieu il ne reſte que

Notit. Gall. p. 425. col. 2.

la place entre Anieres & Genevilliers, sans aucune maison, n'étant qu'un simple fief.

Genevilliers est à deux lieues de Paris, vis-à-vis la ville de saint Denis, la riviere de Seine entre deux. Sa situation est dans la plaine qui est entourée par le repli que fait cette riviere, & par lequel est formée une péninsule qui contient les Paroisses d'Anieres & de Colombes. La plus grande portion du terrein consiste en labourages, avec des prés & quelques vignes, que les habitans ont préservé le plus qu'ils ont pû des inondations de la Seine, par les levées qu'ils ont formées sur ses bords il y a plusieurs siécles. On y comptoit en 1709 la quantité de 139 feux suivant le Dénombrement imprimé alors. Celui que le Sieur Doisy a publié en 1745, y en marque 168. Le Dictionnaire Universel de la France qui parut en 1726, y assigne 1720 habitans, ce qui est visiblement une faute.

Royaume de France in4°.

Ce lieu étoit un simple hameau de la Paroisse d'Anieres; & apparemment qu'il y avoit une Eglise Succursale de sainte Marie-Magdeleine. Cette Eglise fut érigée en Paroisse & distraite d'Anieres au mois de Février de l'an 1302, par Simon de Bucy Evêque de Paris, à la priere des habitans, & la présentation du Curé déclarée appartenir au Chapitre de saint Marcel de Paris, comme lui appartenoit celle d'Anieres, dont elle étoit détachée: & cela fut marqué alors par addition dans le Pouillé Parisien du treiziéme siécle. L'édifice de cette Eglise qui subsistoit alors, n'avoit pas apparemment duré beaucoup de tems. L'expérience fait voir que le terrein pour être peut-être trop voisin de la riviere, en est moins solide: puisque la derniere Eglise a menacé ruine avant qu'il y eût un siécle expiré depuis sa construction, ainsi que j'en ai été témoin en 1737.

J'y

J'y lus que la premiere pierre de l'autel avoit été posée le 11 Juin 1650, & qu'en 1651 le 17 Juin Armand de Bourbon Prince de Conti y mit la premiere pierre de l'Eglise, & que François Odelin Curé y dit la premiere Messe. Quelques années après qu'elle eut été rebâtie à neuf, (à la réserve de la tour du clocher située à côté du portail qui m'a paru plus ancienne & plus solide) il fut permis à Guillaume Le Boux Evêque d'Acqs en Gascogne d'en faire la Dédicace. En effet, il la dédia le Dimanche 19 Avril suivant, sous l'ancien titre de sainte Magdelene, renfermant dans l'autel des reliques de saint Barthelemi, des Compagnons de saint Denis, des SS. Maurice, Eutrope, Alexandre, Valentin & Patrocle, Zenon & Cyr, assignant l'anniversaire de cette Dédicace de la part de l'Archevêque, au second Dimanche d'après Pâques. Cette Eglise a été interdite le 19 Mai 1744, vu le péril où se trouve la voute; & après que les réparations furent faites, il fut permis le 24 Décembre 1749 d'y célébrer de nouveau. Je n'y ai point vu de sépulture considérable.

Perm. du 2 Mars 1665.

Cette Terre a appartenu de tems immémorial à l'Abbaye de saint Denis; en sorte que l'Abbé en étoit Seigneur, & que les fiefs qui y étoient relevoient de lui. Les Chevaliers du voisinage y jouirent aussi de quelques droits, sous ombre de protection & de défense. Matthieu le Bel Chevalier Seigneur de Viliers-le-Bel, donnant en 1125 son dénombrement à l'Abbé, y comprend sur la fin quelque bien qu'il dit situé *apud Gebenvillam*, & de-là apparemment le Fief de l'Isle situé à Genevilliers, qu'on dit relever de Villiers-le-Bel. Il est possédé aujourd'hui par M. Boursier Secrétaire du Roi du grand Collége. Guillaume Bateste autre Chevalier & Marguerite sa fem-

Chartul. S. Dion. B ibi. Reg.

Chartul. S. Dion. Bibl. Reg.

me, avoient aussi à Genevilliers un droit de Tensement, *in tensamento Ginivillaris;* mais ils en firent la remise à l'Abbaye en l'an 1186. Ce qui n'empêcha pas que ce Chevalier ne conservât encore en 1209 un droit qu'il avoit de prendre dans la grange de ce lieu, *in grangia de Genevillers*, une espece de grain qu'on appelloit Hivernage, suivant une Charte de l'Abbé Henry.

Preuves de l'Hist. de S. Denis p. 156.

On lit de l'Abbé Eudes Clement qu'il fit quelque résidence à Genevilliers vers l'an 1233. Son successeur Guillaume de Macouris accorda l'an 1248 aux habitans de ce lieu, des Lettres de manumission, aussi-bien qu'à ceux d'Anieres.

Gall. Chr. T. 7. col. 390.

Dans la suite les Abbés voulant récompenser les Religieux Officiers de l'Abbaye, attacherent certaines Terres à leurs Prévôtés & Offices. Le Religieux Prévôt de la Garde de saint Denis fut Seigneur temporel des villages de Genevilliers, d'Anieres & d'un autre. Dom Felibien observe que Genevilliers étoit encore en 1600 une Prévôté de saint Denis. J'ai trouvé que Jean le Jay étoit Prévôt de Genevilliers en 1616, & qu'alors il fut créé Vicaire Général de l'Abbé.

Pouillé de S. Denis imprimé avec celui de Paris 1648. p. 132.

Hist. de S. Denis p. 485.

Les Fiefs que l'on m'a dit être sur le territoire de Genevilliers, outre celui de l'Isle mentionné ci-dessus, & dont le nom est marqué sur la porte dans le lieu, sont, le Fief du Chevalier, le Fief de la Demoiselle, & le Fief de la Neuville. Le premier appartient au Sieur Gueffier ancien Trésorier du marc d'or. Le second est possedé en partie par le même & par le Sieur Chastelain Avocat en Parlement. Le dernier étoit un hameau en 1248, & les habitans furent affranchis alors par l'Abbé de saint Denis avec ceux d'Anieres & Genevilliers, &c. Dom Felibien rapportant

ce fait, le nomme mal-à-propos Villeneuve. Il y avoit encore une maiſon ou deux il y a ſix vingt ans, lorſque Samſon & du Val depuis lui, donnerent au public une Carte du Diocèſe de Paris où ils marquent ce Neuville entre Genevilliers & Anieres : mais à préſent il n'y a plus aucun bâtiment. Les Editeurs du Gloſſaire de Du Cange, croient que ce Neuville eſt le lieu où étoit Charles-le-Simple en 922, & d'où une de ſes Chartes eſt datée.

Gloſſ. voce Palatium *col.* 42.

Ce Village ſouffrit, comme beaucoup d'autres, dans le tems des guerres civiles qui déſolerent les environs de Paris ſous le regne de Charles VI. Le parti d'Orleans s'en étoit emparé, mais Antoine de Craon le reprit pour le Roi l'an 1411.

Hiſtoire des Charl. VI du Moine S. Denis par le Laboureur pag. 754.

On voit dans la vie de ſaint Vincent de Paul, que cette Paroiſſe ayant été ſujette de ſon tems à l'inondation extraordinaire de la Seine, elle fut ſoulagée par ſon entremiſe. Elle auroit été fort ſouvent affligée par les débordemens de cette riviere, parce quelle eſt ſituée ſur l'extrémité de la péninſule, ſans les levées de terre gazonnées qui défendent le territoire, & que les gens du pays appellent *des Noües*. Les anciens habitans les avoient conſtruites eux-mêmes. En 1697 & 1698 les grandes eaux ayant détruit la plus grande partie de ces noües, ils préſenterent requête au Conſeil Privé, qui rendit le 2 Juin 1699 un Arrêt, par lequel le Frere Romain Jacobin très-connu par ſes talens pour la conſtruction des ponts & chauſſées, fut nommé pour faire le devis des réparations, & M. Phelippeaux Intendant de Paris pour faire l'adjudication du rétabliſſement au rabais, & pour taxer les propriétaires des terres au *prorata* du prix de cette adjudication. Il y a eu deux Arrêts ſomblables donnés depuis par le même Conſei

Privé. Le dernier eſt du 15 Décembre 1744 : il y eſt ordonné que les maiſons ſeront impoſées comme les terres.

Il paroît que ce dernier Arrêt fut donné en conſéquence des dégâts cauſés par la rupture de la noüe proche Anieres dans le débordement arrivé ſur la fin de l'année 1740. Car alors les habitans ne purent ſe ſauver que dans le haut de leurs maiſons : les beſtiaux ne pouvant être ſupportés par les terres détrempées, y furent engloutis dans la bourbe, les bâtimens peu ſolides démolis & emmenés par le torrent, les grains des ſemences noyés & pourris. Cette déſolation de Genevilliers fut l'objet de l'attention de la Ville & de la Cour. M. le Cardinal de Fleury ſur l'avis du Maréchal d'Asfeld, donna deux mille livres pour rétablir les grains de cette Paroiſſe ; M. de Cuperly Curé eut ſix cens livres de ſes parens & cinquante louis d'un ami, &c. en ſorte que le Village ſe remit peu à peu dans ſon premier état.

Il y a lieu d'être ſurpris que la Cure de Genevilliers ayant été érigée dès le commencement du quatorziéme ſiécle, ne ſe trouve marquée ni dans le Pouillé de Paris du ſiécle ſuivant, ni dans celui du ſeiziéme, non plus que dans les Pouillés imprimés en 1626 & 1648, & qu'elle n'ait paru que dans celui que le Sieur le Pelletier fit imprimer en 1692.

M. le Maréchal Duc de Richelieu Capitaines des Chaſſes de la Plaine de Genevilliers, à une Maiſon de campagne dans cette Paroiſſe, avec un très-beau jardin. Au nord de ce jardin il a fait bâtir en 1752 une Glaciere, dont l'aire eſt élevée au-deſſus de la hauteur de l'inondation de 1740. Cela forme un monticule en pain de ſucre planté de bois taillis, du ſommet duquel s'éleve un

ſallon ſuperbement orné & galament meublé, en forme de Temple rond. Il eſt couronné par un dôme ſurmonté d'une ſtatue dorée repréſentant Mercure, environné d'une colonnade de douze colonnes qui portent chacune une ſtatue d'une des divinités du Paganiſme, & qui forment une galerie couverte.

COLOMBES



COURBEVOYE.

NOus ſommes obligés au défaut de titres au-deſſus du treiziéme ſiécle, touchant Colombes, de dire que cette Paroiſſe n'a commencé à appartenir à l'Abbaye de ſaint Denis, que par quelque échange faite au onziéme ou douziéme ſiécle, laquelle eſt reſtée inconnue. Car dans les actes de partages faits entre l'Abbé & les Moines au neuviéme ſiécle, quoiqu'il s'y trouve un très-grand détail de Terres, on n'y trouve ni Colombes ni Courbevoye, non plus qu'Anieres ou Genevilliers; & au lieu de ces Terres il y paroît quantité de Villages très-éloignés de Paris où l'Abbaye de ſaint Denis ne poſſede plus rien. Ayant donc été naturel de quitter les biens éloignés pour avoir ceux qui ſont contigus au Monaſtere, il faut croire que Colombes a été l'une des Terres acquiſes par les Abbés par la voie d'échange.

La dénomination de ce lieu, vient, ſelon M. de Valois, de ce que c'étoit un endroit où les colombes & pigeons étoient en abondance; étymologie fort naturelle & qui nous diſ-

penſe de la tirer, de ce que peut-être il y auroit eu en ce lieu des amas de bois équarri ou eſpeces de ſolives qu'on appelloit Colombes, & cela dans les tems que ces cantons étoient couverts de bois. Quoi qu'il en ſoit, les titres latins portent *Colombus*, *Columbis*. Ce Village eſt à deux lieues de Paris vers le nord-oueſt; ſa ſituation eſt ſur une pente douce qui regarde le nord, preſqu'à l'un des bouts d'une plaine renfermée dans le ſecond pli que fait la riviere de Seine au ſortir de Paris, plis que les anciens ont quelquefois qualifiés du nom d'Iſle, quoique ce ne ſoit que des preſqu'Iſles. Cette Paroiſſe eſt l'une des plus groſſes des environs de Paris. En y comprenant Courbevoye, qui eſt un hameau conſidérable, le Dénombrement de l'Election de l'an 1709 y comptoit 520 feux, & celui que le Sieur Doiſy a fait imprimer en 1745 y en marque 567. Le Dictionnaire Univerſel de la France publié en 1726, aſſure qu'il y avoit alors 2550 habitans. Car actuellement encore on peut y compter 2500 ames, qui forment environ 1500 communians. La culture de la terre eſt aiſée dans tout ſon territoire; auſſi y croît-il de tout ce que la nature fournit autour de Paris.

L'Egliſe eſt ſous le titre de ſaint Pierre & ſaint Paul. Il n'y reſte d'ancien que la tour, qui eſt vers le nord du bâtiment & qui eſt ſuivi d'une chapelle terminée en calote, ce qui reſſent fort le commencement du treiziéme ſiécle, ſi cela n'eſt pas du douziéme, comme la bâtiſſe de la tour ſemble en approcher. Alors on bâtiſſoit de très-petites Egliſes; & le clocher quoique de pierre & fort maſſif, étoit à l'entrée du chœur ou ſur le chœur. Ce qui feroit croire que l'Egliſe de Colombes n'auroit d'abord conſiſté qu'en ce côté ſep-

tentrional, & que l'augmentation des habitans auroit fait construire le chœur vers le midi tel qu'on le voit maintenant, & dont la structure ne paroît avoir que deux cent ans ou environ, quoiqu'il soit dans le gout gothique. La nef, qui est voutée moins solidement, y a été ajoutée. Il n'y a pas d'entrée sur le devant, le banc de l'œuvre ayant été mis en place de la porte, en sorte qu'au-dessus de ce banc est une ouverture par laquelle du presbytere on voit dans l'Eglise.

On n'y voit point d'inscription plus ancienne que celle-ci, qui est gravée sur un marbre noir :

Cy gist de Fresne venérable
Prestre Vicaire de ce lieu
Qui n'a rien eu plus agréable
Que servir le prochain & Dieu.
Dans l'effort de la maladie
Dont ce Bourg estoit empesté
A constament livré sa vie
Pour exercer la charité
Ce fut en M. DC. XXXI
Que son corps en terre fut mis
Avec un sentiment commun
Que l'ame estoit en Paradis.
Ainsi soit il.

A un autre endroit on lit que Richard de Castor Ecuyer, Pierre d'Assigny Ecuyer Sieur Des Bordes, & Henriette de Castor son épouse, en 1676, ont donné à cette Eglise deux mille quatre cens livres, qui ont été placées par René de Longueil Curé de Colombes.

A main droite on lit l'établissement d'une

Ecole gratuite de trente pauvres garçons de Colombes que le Curé choisira, & qui sera conduite par un Prêtre. Cette fondation faite par Leonard Polle Bourgeois de Paris, Commissaire des Pauvres du Grand Bureau, en 1678, moyennant la somme de deux mille cinq cens livres.

Au chœur du côté du septention est l'épitaphe d'Alexandre Milon Maître des Requêtes, Chef du Conseil de feu François-Louis de Bourbon Prince de Conti; lequel Sieur Milon décéda à Colombes le 21 Octobre 1731, âgé de 83 ans.

Je n'y ai point apperçu d'inscription concernant la fondation d'un Hôpital pour les passans & pour les pauvres du lieu, par Magdeleine, Genevieve, Petronille, & Marie Charles, filles d'Alexandre Charles Marchand à Paris. Le Curé qui étoit alors Marin Prevôt Aumônier Prédicateur du Roi, goûta si fort ce projet, qu'il offrit de payer de son côté 150 livres annuellement. Le contrat est de 1665 30 Mai. Il fut arrêté que les Hospitalieres de ce lieu pratiqueroient la Regle de saint Augustin, & que Louise Galleran ancienne Religieuse se joindroit à elles.

Reg. Archiep.

Cette Eglises est l'une de celle où l'usage s'étoit établi de faire chaque année le premier jour de Mai une Procession par les vignes où l'on portoit le saint Sacrement, pour les préserver des vers. Les exorcismes ont été regardés depuis comme plus convenables.

Ibid. 3 Aug. 1629.

La collation de cette Cure n'a point cessé d'être à la pleine & entiere dispotion de l'Evêque de Paris, selon que le témoigne le Pouillé du treiziéme siécle, & ceux qui ont été écrits ou imprimés depuis. Il n'y a que celui que le Sieur Le Pelletier donna au Pu-

blic l'an 1692, qui en attribue la nomination à l'Abbé de ſaint Denis; mais il eſt ſi plein de fautes, qu'il ne peut faire aucune foi, d'autant plus qu'au lieu de dire *Colombes*, il met *Columbaux*.

On trouve dans le Livre Cenſier de l'Abbaye de ſainte Genevieve de Paris écrit vers l'an 1250, cette ligne: *Habet Eccleſia ſanctæ Genovefæ decimam bladi apud Columbas.* Cela s'y lit ſous l'article de Nanterre.

L'Abbaye de ſaint Denis avoit aliéné avant le treiziéme ſiécle une partie des droits qu'elle avoit à Colombes, & ceux qui en jouiſſoient croyoient pouvoir en diſpoſer. Un Chevalier nommé Guillaume Malesherbes en étoit ſi perſuadé, qu'en 1209 il en avoit gratifié l'Egliſe de ſaint Martin de Neenval, ſituée au Diocèſe de Sens ſur une petite riviere, proche Milly en Gatinois, auſſi-bien que de trente & un ſols de cens qui étoient mouvans de Payen de Lers & de Jean de Fontenay Chevaliers. Cette Egliſe étoit un membre de l'Abbaye de Val-profonde proche Biévre, laquelle eſt repréſentée aujourd'hui par le Val-de-Grace, qui poſſéde ce lieu dit maintenant Nainvaux. L'Abbé de ſaint Denis ne tarda pas à ſe faire rendre par les Religieuſes de Val-profonde, ce qu'elles avoient eu à Colombes par cette donation. Une partie conſiſtoit dans des droits ſur l'*atrium*. En 1220 un autre Chevalier nommé Gervais de Chambly qui étoit parvenu à avoir les droits de l'Abbaye de Val-profonde à Colombes, pour augmenter ce qu'il y avoit tant en fiefs qu'en domaine, reconnut qu'à l'égard du tout il étoit vaſſal de l'Abbé de ſaint Denis, & il en fit la remiſe générale à Pierre d'Auteuil qui gouvernoit cette Abbaye. Ce même Gervais de Chambly Chevalier étoit les années ſui-

Chart. Reg. S. Dion. pag. 505 ex Litt. Archid. Senon.

Ibidem. p. 57.

vantes en difficulté avec les Religieuses de Val-profonde, & vouloit qu'elles lui rendissent les trente & un sols que Guillaume Malesherbes Chevalier leur avoit donnés, parce qu'ils étoient de son fief: mais le différend fut levé, en ce que Gervais permit en 1223 à l'Abbesse de les vendre à l'Abbé de S. Denis. Adam Heugot autre Chevalier avoit aussi reconnu l'année précédente qu'il étoit homme lige de saint Denis pour l'*atrium* de Colombes & pour Courbevoye entierement, & par les termes du titre, il semble que le canton où étoit situé cet *atrium* s'appelloit le fief de la Garenne (a). C'est ainsi que les Abbés de saint Denis firent revenir à leur crosse différentes aliénations faites à Colombes. Une partie des biens que l'Abbaye de saint Denis a à Colombes, lui est aussi venue du Prieuré de Jardis proche Versailles; sçavoir, le tiers de la grosse dixme, & la menue dixme. Le Prieur de Jardis ou l'Abbé de Tiron en son nom, en fit échange avec l'Abbé de saint Denis en 1249. Aujourd'hui cette Terre est possédée par la Communauté de saint Cyr, qui a succédé à l'Abbé de saint Denis. J'ai lu quelque part que la Mairie de Colombes fut acquise par l'Abbaye de saint Denis en 1234.

Litt. Offic. Par. M. Oct. Ibid. pag. 507.

Chartul. S. Dion. R. g. f. 493.

En 1633 Denis Desnaux Curé fut maintenu dans la perception de la dixme de vin sur le pied de quatre pintes par muid, les disputans principaux de Courbevoye, étoient Nicolas le Bossu & Nicolas Vigor adverses. En 1625 Claude Hallé Bailli de Ruel lui avoit confirmé le droit de lever six gerbes par cent. *Mém. imprimé.*

Quant à la Communauté des Habitans,

(a) *Sum homo ligius S. Dionysii de feudo in Garenna videlicet atrium de Columbis & tota Curvavia cum appendiciis.*

tout ce que nous en sçavons d'ancien & de moderne, est qu'en l'an 1248 Guillaume de Macouris Abbé de saint Denis, les comprit parmi ceux auxquels il accorda l'affranchissement. On juge aussi par les restes de portes qu'on y voit, que ce lieu a été anciennement fermé de murs. Il est certain qu'en 1667 le Roi leur accorda l'établissement d'un Marché par semaine, & de deux Foires par an. On lit aussi qu'en 1677 il y eut un Arrêt qui maintint les Abbés de saint Denis dans le droit de Garenne à Colombes & à Courbevoye.

Gall. Chr. nov. Tom. 7. col. 390.

Regist. du Parl. 29 Juill 1667.

Dom Felibien fait mention d'un Hervé de Colombes, lequel en 1304 laissa quelques biens à des Beguines qui étoient alors à saint Denis : mais je n'ose pas assurer qu'il eût un fief à Colombes. Comme le nom de ce lieu n'est pas fort commuu, & que quelquefois en latin il a été appellé *Columba* au singulier, je croirois volontiers qu'il auroit donné naissance à un *Odo de Columba*, qui de Banneret fut fait Chevalier par le Roi Philippe-le-Bel à Neufmarché en Vexin le Dimanche 1 Septembre 1308.

Tables de cire des dépenses des voyages de ce Roi conservée à Genêve, fol 9.

Henriette-Marie de France, troisiéme fille du Roi Henri IV, Douairiere d'Angleterre, faisoit sa demeure ordinaire à Colombes : elle y mourut subitement le 10 Septembre 1669, âgée de soixante ans. Le Château où elle logeoit appartient aujourd'hui à Messieurs d'Asfeld. La Duchesse de Berwich obtint en 1697 la permission de faire dire la Messe dans un cabinet du Château de Colombes.

Hist. de S. Denis p. 508.

Reg. Archiep. 18 *Jul.*

Les Maisons Bourgeoises les plus notables, sont celles du Marquis d'Aulaide, de M. Dufort ancien Maître des Comptes, & de M. Machault d'Arnouville fils de l'Itendant des Finances.

COURBEVOYE. Il a paru à M. de

Valois que ce nom qui eſt en latin *Curvavia*, venoit de ce que le chemin eſt en effet tortueux en cet endroit. C'eſt l'écart ſeul conſidérable de la Paroiſſe de Colombes. Il en eſt à près d'une lieue en tirant vers le pont de Neuilly, au bout duquel il eſt ſitué ſur la montagne, à la réſerve du Château & de quelques maiſons qui ſont dans le bas. Son antiquité ſe prouve par le titre de l'an 1222, dont j'ai rapporté ci-deſſus les propres termes au bas de la page 105 & par deux autres de l'an 1209, où il eſt parlé d'un Pierre de Courbevoye qui tenoit de Bouchard de Marly un fief à Ruel.

Prob. Hiſt. Montmor. p. 396.

Avec le tems, l'aggrandiſſement du lieu & l'éloignement de Colombes y a fait conſtruire une Chapelle, qui eſt ſous le même titre que l'Egliſe Paroiſſiale ; ſçavoir, ſaint Pierre & ſaint Paul. Sous le regne de François I l'Evêque de Paris donnoit des proviſions de cette Chapelle comme d'un titre perpétuel. Elle ne préſente rien d'antique, & ne paroît avoir gueres que cent cinquante ans. Le chœur eſt un quarré élevé de quatre dégrés, comme s'il y avoit un caveau par-deſſous. Dans la nef du côté ſeptentrional eſt l'inſcription d'une fondation faite par Jean Gilbert Marchand Laboureur décédé en 1583 & par Catherine Doré ſa femme : Courbevoye y eſt ſpécifié être de la Paroiſſe de Colombes, & ce lieu y eſt qualifié de Chapelle, ainſi que dans le Rôle des Décimes, & comme réellement il l'eſt, quoique la figure du clocher puiſſe faire prendre cet édifice pour une Paroiſſe. Dans le côté méridional a été gravé ſur le marbre qu'Euſtache le Boſſu Seigneur par moitié de Courbevoye, a fait bâtir la Chapelle de Notre-Dame avec tout ce côté d'Egliſe juſqu'à la grande porte en 1601, 1602 & 1603. Ou-

Reg. 1537. 1541.

tre cela, j'ai lu ailleurs qu'Anne Hardi veuve de Claude Le Boſſu Secrétaire du Roi, Dame en partie de Courbevoye, a fait bâtir une Chapelle dans la même Egliſe & la dotée; que l'Archevêque l'a érigée en titre le 28 Décembre 1670, ſous l'invocation de ſaint Sebaſtien, à la charge que le Chapelain ne portera pas le ſurplis ſans le conſentement du Curé de Colombes. *Reg. Archiep. 28 Decemb. 1670.*

Cette Terre releve en partie de S. Denis & en partie du Sieur de Glatigny.

Des anciens Seigneurs de ce lieu, je ne connois que Nicolas Potier Général des Monnoies, qui l'étoit ſous le regne de Louis XI. Dans la Coutume de l'an 1580, l'Abbaye de ſaint Denis a le titre de Seigneur de Courbevoye, auſſi-bien que Nicolas Moreau Tréſorier de France. En 1574 elle demeura à Marie Potier. Depuis cent ans, Euſtache Le Boſſu nommé ci-deſſus, & qui vivoit encore vers 1630, en a joui & enſuite Jean Le Boſſu Avocat Général de la Cour des Aydes, pere de René Le Boſſu Chanoine Régulier, ſçavant Rhétoricien & Philoſophe, puis Claude Le Boſſu Secrétaire du Roi. Daniel Morel Secrétaire du Roi, décédé en 1697, eſt dit auſſi avoir été Seigneur de Courbevoye. Dans ces derniers tems M. De la Salle, & enfin les Dames De la Broſſe. Hiſt. des Gr. Offic. T. 4. p. 763. Procès-verbal. *Ibid. T. 4. p. 404.* Niceron. Hommes Illuſt. T. 6. Merc. Juin 1737. pag. 1228.

Ce lieu eſt connu dès l'an 1224, par un titre qui fait mention de la vente que firent alors les Seigneurs de Villedavray du bien qu'ils y avoient. *Chartul. S. Dion. Reg. f. 464.*

Les habitans de Courbevoye furent délivrés de ſervitude en 1248 par l'Abbe de S. Denis avec ceux de Colombes & autres. Un bien conſidérable de ce hameau ſont les vignes.

Le Couvent de Pénitens qu'on voit en ce lieu ſur le haut de la côte, un peu au-delà de

la Chapelle des habitans, fut fondé en 1658, par Jean-Baptiste Forne ancien Consul de Paris, Administrateur de l'Hôtel-Dieu, & par un nommé Olivier Maréchal Marchand à Paris, & dont l'épouse appellée Sainte Jourdain, est dite aussi fondatrice. Ces deux derniers avoient d'abord eu en vue de faire cet établissement à Mouy au Diocèse de Beauvais, & ils avoient légué pour cela 30 mille livres par contrat du 18 Novembre 1630; mais à raison de certains obstacles qui survinrent de la part de l'Evêque, il fallut chercher un autre lieu du consentement des héritiers, & l'on trouva Courbevoye où l'Archevêque de Paris permit le 27 Mars 1657 que l'on fit cet établissement. Les Religieux en prirent possession le quatriéme Dimanche de Carême de la même année. Cependant l'enregistrement de la permission qui leur fut donnée de s'établir ne se fit qu'au 26 Avril 1661. Dans leur Chapelle (qui n'est pas tournée à l'orient) se lisent trois Epitaphes : 1o. Celle de Jean Thevenin Conseiller du Roi, ancien Greffier du Parlement de Bourdeaux, décédé en sa maison de Courbevoye le 17 Septembre 1729, âgé de 66 ans.

Reg. Archiep.

Regist. du Parl.

2o. Sur une tombe devant l'autel :

Cy gist Haut & Puissant Seigneur Messire Charles, Comte de Tarneau de Courtilleau, Seigneur de Roquiers, Pignon, La Bedat & autres lieux, Lieutenant-Général des Armées du Roy, Gouverneur des Ville & Château de Bethune, décédé en sa Maison de Courbevoye le 23 Juillet 1744, âgé de 75 ans 6 mois.

3o. Sur une autre tombe placée à la tête de la précédente :

Hic Jacet Guillelmus Dagoumer Natione Nor-

mannus (a), *professione & ingenio nobilis Philosophus, Universitatis Parisiensis non semel Rector & vindex acerrimus, Collegii Harcuriani Provisor beneficus. Hac in eremo optatam laborum quietem invenit mortuus in Christo die XV Aprilis anno reparatæ salutis M DCC XLV, ætatis LXXXV.*

M. Dagoumer s'étoit retiré à la campagne sur la fin de ses jours, & occupoit à Courbevoye une Maison qu'il louoit de ces Peres du Tiers-Ordre de saint François.

Courbevoye n'est point le *Torta via* ou étoit le Roi Jean au mois de Septembre 1362, comme semble l'avoir cru l'Auteur d'un Livre considérable. Il y a d'autres Lettres de ce Roi datée du même lieu, la même année & le même mois, dans lesquelles il est spécifié *apud Tortam viam in Campania*. Ce qui désigne apparemment Tourvoye Seigneurie de la Paroisse de Sourdun près de Provins, dont les Seigneurs sont mentionnés dans l'Histoire des Grands Officiers. T. 7. p. 29.

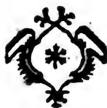
Ordonnances 1. 4. p. 221.

Tab. sancti Bened. paris. in titulis Capellarum.

BECON est un petit écart de Colombes proche Courbevoye, ou étoit en 1636 la Maison de campagne de Pierre Sallé Conseiller au Parlement.

Regist. Archiep. 8 Aug. 1636.

(*a*) Il étoit de Louviers au Diocèse d'Evreux.



NANTERRE.

C'EST ici l'un des lieux les plus anciens du Diocèse de Paris ; l'étymologie de son nom est entiérement Celtique, & outre cela il est connu depuis le cinquiéme siécle : mais quoiqu'on soit assuré que son nom latin *Nemetodorum* soit dérivé de deux racines Gauloises *Nemet* & *dour*, on ne peut pas absolument décider de la raison qui lui a fait donner ce nom, parce que *dor* ou *dour* en Celtique a représenté deux choses ; son affinité avec *Thor* qui signifioit une porte chez les Gaulois, empêche qu'on ne se détermine tout-à-fait pour *dor*, qui veut dire de l'eau dans leur langue. A l'égard de *Nemet*, il est constant par Fortunat que ce mot signifioit un Temple dans l'ancien langage des Gaules. Sur ce principe le nom *Nemetodorum* auroit été donné à ce lieu, parce qu'il y avoit un Temple sur le bord de l'eau de la Seine ou entouré des eaux de cette riviere (*a*). Au cas qu'on veuille qu'il ait été sur le bord de la Seine, on ne peut gueres le placer mieux que sur le Mont-Valerien, qui est en effet de la Paroisse de Nanterre : mais si pour satisfaire à l'étymologie, il suffit que la Seine ait fait presque tout le tour de Nanterre & qu'elle en ait arrosé le circuit presque entiérement, on peut se contenter

Sirmund. Tom. V. Concil. Gall. col. 1600.

(*a*) Ce nom a été diversement alteré depuis l'établissement des Romains dans les Gaules : de *Hemetodorum*, quelques-uns firent *Namptodorum*, comme de *sollemnis* on dit *sollempnis* d'autres *Nannetodorum*, ou *Metodorum*, & depuis l'usage de latiniser sur le françois quelques-uns dirent *Nanturra*, *Nanterra*. Il étoit pardonnable du tems du Pere Beurier Prieur-Curé il y a 120 ans de parler comme lui, que ce mot vient de *Nonterre* pays sans terre, à fond de sable.

tenter de penser, que le Temple de Nanterre étoit bâti au même lieu où est encore aujourd'hui le Bourg, mais que les dépendances de ce Temple, c'est-à-dire, le bien attaché aux Druides qui le servoient, consistoit dans la péninsule entiere, où depuis l'on a bâti Ruel, Colombes, Courbevoye, Anieres & Genevilliers. Quoi qu'il en soit, ce lieu se trouva sur la route que saint Germain Evêque d'Auxerre tint pour aller gagner un Port de Mer lorsqu'il fut envoyé dans la Grande-Bretagne par les Evêques de l'Eglise Gallicane vers l'an 429. Il n'étoit dès-lors plus question de Paganisme à Nanterre : il y avoit un Temple consacré au vrai Dieu ; l'Histoire de la vie de ce saint Prélat & celle de sainte Genevieve en font mention fort clairement. S. Germain y passant, y discerna la fille de Severe habitant de ce lieu, parmi la multitude de personnes qui s'étoit assemblées pour le voir avec saint Loup Evêque de Troyes. Il la fit approcher, la mena à l'Eglise, où il récita les prieres de Nones & de Vêpres, & le lendemain il lui fit déclarer, ainsi qu'elle lui avoit promis la veille, qu'elle désiroit embrasser l'institut des Vierges Chrétiennes : il l'affermit dans cette résolution, & lui donna une piece de cuivre où étoit gravée la figure de la croix, lui disant de la porter à son cou au lieu de ces colliers que les filles mondaines portotent (*a*).

(*a*) J'ai cru ne devoir prendre aucun parti sur la naissance & l'état de sainte Genevieve, ne devoir pas même assurer qu'elle portoit alors ce nom. Il y a eu tant d'additions faites à sa Vie, quoiqu'écrite dans le siécle de sa mort, qu'on ne peut pas trop compter sur certains faits qui tiennent du style d'Orateur, non plus que s'assurer sur des peintures, à moins qu'on n'en trouve d'onze ou douze cens ans. Pour ce qui est de son nom, je pense que Genevefe ou Genoveve est celui sous lequel elle fut connue depuis que Clovis fut devenu maître de Paris, & par conséquent qu'elle por-

Depuis cet événement, il n'eſt plus fait mention de Nanterre juſqu'à l'année 591, qui eſt celle du baptême du jeune Clotaire fils du Roi Chilperic, mort en 584. Ce Prince n'avoit point encore reçu le baptême à l'âge de ſept ans : Gontran Roi de Bourgogne ſon oncle vint exprès pour être ſon parrein. De Paris il ſe rendit à la Maiſon Royale de Ruel, & ordonna qu'on diſposât toutes choſes pour qu'il reçut le baptême *in vico Nemptodoro*. Il y fut en effet baptiſé, & Gontran qui le préſenta voulut qu'il fut nommé Clotaire comme ſon grand-pere. C'eſt celui qui a été appellé Clotaire II, & dont le regne avoit commencé à la mort de ſon pere Chilperic. Gregoire de Tours qui vivoit alors, ajoute que l'oncle invita le neveu à ſa table, & le chargea de préſens. Cette hiſtoire inſinue que Ruel n'étoit pas encore alors une Paroiſſe, & que le Château où s'étoit retiré le pieux Roi Gontran étoit de la Paroiſſe de Nanterre.

Grog. Turon. lib. 10. cap. 28.

Le bourg de Nanterre eſt à deux lieues & demie ou environ du milieu de Paris : ſa ſituation eſt dans la plaine qui regne depuis le bas du Mont-Valerien juſqu'à la riviere de Seine. L'une des routes pour aller à ſaint Germain en Laye paſſe à travers ce Bourg, l'autre le laiſſe à main droite. Ce lieu étoit autrefois fermé de portes ; on en voit encore quelques-unes ; & des tours qui les accompagnoient. Le changement du grand chemin a procuré une entrée par laquelle la deſcente eſt devenue encore plus facile qu'elle n'étoit, & pour laquelle il a fallu percer les murs dans un en-

toit à ſa mort. C'eſt ſous ce nom Franc ou Germanique que les Hiſtoriens l'ont fait connoître dès ſon enfance, & cela par anticipation, ſans preſſentir qu'alors la fille d'un Gaulois tel qu'a dû être Severe ſon pere, ne pouvoit pas avoir tiré ſon nom des François.

droit où l'on ne passoit point. Une grande partie du territoire est planté en vignes, dont le produit est consumé aisément dans le lieu, à raison du pélerinage à la Chapelle de sainte Genevieve, qui est presque continuel. Au rapport de ceux qui firent imprimer en 1709 le Dénombrement des feux de l'Election de Paris, il y avoit alors à Nanterre 389 feux. En 1726 le Dictionnaire Universel de la France marque que l'on y comptoit 1858 habitans. Le dernier Dénombrement de l'Election que le Sieur Doisy a donné au Public en 1745, témoigne qu'il y a actuellement 413 feux.

Il y a deux Eglises au dedans des murs de Nanterre. 1°. La Paroisse qui est du titre de saint Maurice. C'est un édifice de différens tems. Ce qui paroît y être de plus ancien est la tour placée au côté méridional du chœur. On peut la croire d'environ le regne de Philippe-le-Bel, c'est-à-dire, de vers l'an 1300. Le sanctuaire peut être d'entre 1400 & 1500. La nef qui est fort spatieuse en comparaison du chœur, est encore plus nouvelle, bâtie & voutée moins solidement, & ce qui est absolument nouveau est le frontispice, n'étant que de l'an 1638. Ce bâtiment est accompagné de deux aîles, mais qui ne s'étendent point jusques derriere le sanctuaire. On n'y voit d'épitaphe qu'une seule gravée sur le marbre & posée sur le mur de l'aîle septentrionale du chœur.

Hic jacet Petrus Nicolaus de Bragelonne Eques, vir justus & timoratus, expectans consolationem Israël. Obiit 26 April 1641, ætatis 51.

Au grand autel est un tableau de saint Jean baptisant Jesus-Christ, donné par Bernard Chauveau de Dijon qui a étudié au College

de Nanterre. Le Pere Beurier a écrit il y a plus de cent ans que saint Jean est l'un des Patrons de cette Paroisse. Mais comme Nanterre est un des plus anciens lieux du Diocèse où il y ait eu une Eglise, ne seroit-ce point que ce Saint auroit été seulement Patron de l'Oratoire où étoient les Fonts, lequel depuis auroit pris le nom de sainte Genevieve.

Voy. Gall. Chr. Tom. 7. in Monte-Valeriano.

Par une transaction passée en 1701 entre le Clergé de Nanterre & les Prêtres du Calvaire du Mont-Valerien, homologuée en Parlement la même année, ces Prêtres doivent à Pâques certaines soumissions envers l'Eglise Paroissiale. Florent Subtil Curé Prieur regla ses droits & celui des inhumations sur ceux de l'Abbaye d'Iverneau en Brie envers le Curé de Lesigny. Ce réglement fut fait à l'occasion de la mort de Jacques Marot Avocat, décédé le 13 Janvier 1697 chez les Prêtres du Calvaire.

En 1643 on porta à Nanterre une partie des entrailles du Cardinal de la Rochefoucauld.

La seconde Eglise de Nanterre est aujourd'hui la plus ancienne des deux pour la construction; c'est la Chapelle de sainte Genevieve. Elle n'a consisté d'abord que dans ce qui sert de chœur, & qui semble avoir été construit vers la fin du onziéme siécle ou au commencement du douziéme. C'étoit un très-petit édifice. Depuis ce tems-là, on y a ajouté une nef qui est un peu plus étendue, & qui renferme un puits dont les pelerins boivent de l'eau par dévotion. La tradition est que cette Chapelle est bâtie au lieu où étoit la Maison de Severe & de Geronce pere & mere de sainte Genevieve, & apparemment que le puits est aussi celui dont il est parlé dans sa vie. La proximité de l'Eglise Paroissiale de

ſaint Maurice peut favoriſer cette tradition. On trouve qu'il y avoit au quinziéme ſiécle en cette Chapelle une Confrérie, à laquelle un Bourgeois de Paris potier d'étain & ſa femme Colette de Leſtre ſe diſant deſcendus de la famille des pere & mere de ſainte Genevieve, donnerent en 1488 une maiſon, un jardin & des terres. Cette Confrérie diminuée à l'occaſion des guerres, fut relevée en 1495 par Jean Simon Evêque de Paris. L'eau du puits de cette Chapelle opera en 1590 un prodige ſur les chevaux du Marquis de Soubize, & il arriva une autre merveille ſur un Gentilhomme Huguenot de ſa Compagnie.

Mémoires du P. Beurier p. 305.

Ibid.

C'eſt à cette Chapelle qu'en l'an 1625 Henriette-Marie de France Reine d'Angleterre donna des étoffes ſomptueuſes, & la Maréchal de Vitri une lampe d'argent & du linge. Louis XIII y vint en 1630 à ſon retour de Savoye, pour rendre graces de la guériſon d'une grande maladie qu'il avoit eu à Lyon. La Reine y vint pareillement le 3 Janvier 1636, faire ſes dévotions & demandant un Dauphin au Ciel. Elle y envoya des préſents d'argenterie & de linge.

Ibid.

Ibid. pag. 312.

Ibid.

Hors le Bourg à moitié chemin ou environ du pont de Chatou, eſt encore une autre Chapelle très petite du même titre de ſainte Genevieve entourée de quelques arbres, bâtie, à ce que l'on dit, à l'endroit où elle gardoit les moutons de ſon pere, dans le ſyſtême qu'elle a été Bergere. Mais pour que cette Chapelle en ſervît de preuve, il faudroit qu'elle fût plus ancienne qu'elle n'eſt, & qu'il ne parût pas au contraire qu'elle a été nouvellement bâtie pour aider à confirmer les idées des peintres (*a*). Le territoire de Nanterre finit

(*a*) La clôture de pierres du parc où elle reſtoit, ſelon eux, & de laquelle Du Breul Livre 4. édit. 1639.

de ce côté-là à cette Chapelle : après quoi on se trouve sur celui de Ruel jusqu'au pont de Chatou.

Comme les anciens titres de l'Eglise de saint Pierre & saint Paul de Paris bâtie par Clovis, & où sainte Genevieve fut inhumée, ont été perdus, soit dans le tems qu'elle étoit *Monastici Ordinis*, soit dans celui où elle étoit occupée par des Clercs séculiers sous un Doyen, ce qui a duré jusqu'environ le milieu du douziéme siécle ; on ne peut avancer que des conjectures sur le tems auquel la Terre & Seigneurie de Nanterre fut donnée à cette Basilique.

On voit bien par la Bulle d'Alexandre III de l'an 1163, qui confirme à l'Eglise de sainte Genevieve de Paris ses anciennes possessions ; que Nanterre en étoit une. En voici les termes : *Nannetodorum cum Ecclesia ejusdem villæ & possessionibus multorum.* Mais qui avoit donné ce Village à l'ancienne Eglise de S. Pierre, quel Evêque de Paris en avoit accordé l'Eglise aux Chanoines ou Religieux de la même Basilique de saint Pierre ? c'est ce qui est resté inconnu. On peut néanmoins assurer, que si sainte Genevieve n'a jamais été de rang à posséder de domaine à Nanterre, ou ailleurs, ni par conséquent en état de léguer à cette Basilique aucune Terre pour sa sépulture, contre l'ordinaire de ces tems-là, il faut que ce soient quelques-uns de nos Rois des premiers tems, & peut-être Clovis même qui a fait présent de cette Terre à la même Basilique, rendant

Gall. Christ. Tom. 7. Instr. col. 243.

p. 869. fait mention, ne donne pas plus de force à cette tradition, non plus que la remarque qu'on leur a fait faire, que dans les débordemens l'eau n'y atteint jamais. Tout cela est un effet de l'amplification de ces Tragédies pieuses dans lesquelles on représentoit il y a trois ou quatre siécles la vie de cette Sainte. Il en reste un manuscrit en l'Abbaye de son nom.

aux serviteurs du vrai Dieu ce qui avoit été possédé par les Druides Gaulois ou Idolâtres Romains, ne se réservant que le canton appellé Ruel en qualité de Terre du Fisc, pour être une de leurs Maisons de plaisance. Toujours est-il certain qu'Odon de Sully Evêque de Paris traitant en 1202 avec les Chanoines Réguliers de sainte Genevieve, mit l'Eglise de Nanterre dans le nombre de celles qui seroient exemptes de lui payer le droit de Procuration. Dans le Pouillé de Paris rédigé vers ce tems-là, l'Eglise de Nanterre *de Nanturra* est comprise parmi celles dont la nomination appartient à l'Abbé de sainte Genevieve. Ce qui a été suivi dans ceux qui sont plus récents. On lit dans celui qui fut imprimé en 1648, que le Prieuré-Cure de Nanterre a été changé en Prieuré Conventuel par Bulles du Pape Urbain VIII & Lettres-Patentes de Louis XIII enregistrées au Parlement. Ceci est plus amplement expliqué ailleurs. Le Pape ayant permis en 1637 de former une Communauté de Chanoines Réguliers de la Congrégation de France dans le Prieuré de Nanterre, on y établit un Séminaire qui fut d'abord dans la Maison du Curé, & dont les Séminaristes recevoient de lui en cérémonie la soûtane violette. Au mois d'Avril 1641, M. Sublet des Noyers fit obtenir du Roi des Lettres-Patentes pour confirmer cet établissement, lesquelles furent enregistrées le 18 Juin suivant. La Reine Anne d'Autriche voulut être fondatrice de cette Maison. Etant venue à Nanterre pour y poser la premiere pierre du bâtiment, elle y fut reçue par l'Abbé de sainte Genevieve le Dimanche 16 Mars 1652. On mit dans cette pierre quelques médailles d'or & d'argent, dont l'inscription étoit telle : *Anna Austriaca Franc. & Navarr. Regina in B. Ge-*

Hist. Eccl. Paris. T. 2. pag. 154.

Pouillé Alliot p. 122.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 787.

Beurier p. 317.

novesam Urbis adeoque orbis Gallici patronam eximium pietatis monumentum primarium hunc & angularem lapidem posuit nomine & titulo fundatricis, anno Domini 1642. Urbani VIII Pontificatus XIX, Ludovici XIII 32. Il semble que cela devoit être suivi d'un Mémorial à l'égard de sainte Genevieve. Comme cette Maison se trouva en état de contenir cent Pensionnaires, & qu'on y enseigna les Humanités, l'Université de Paris lui intenta procès au Grand-Conseil au sujet de ces Ecoles : mais le Pere Fronteau obtint un Arrêt en faveur de sa Congrégation (*a*). Le même Auteur qui nous a transmis ce dernier fait, a marqué en parlant de plusieurs Ecrivains, qu'ils avoient étudié dans ce Collége de Nanterre. Regnier des Marais fut l'un des premiers. Il y fut mis en 1640; il étoit neveu par sa mere, du Pere Charles Faure Réformateur des Chanoines Réguliers de ce lieu. René Le Bossu amateur des Belles-Lettres, qui a laissé beaucoup d'ouvrages manuscrits, & qui mourut Chanoine Régulier, y avoit pareillement fait ses études vers le même-tems. Dom Claude de Vert qui a été un célebre Ecrivain parmi les Anciens de l'Ordre de Cluny, y fut mis un peu après l'an 1650. Le Roi d'Angleterre Jacques II y plaça vers l'an 1688 plusieurs Nobles Anglois pour y être élevés.

Niceron T. 21. Vie de Fronteau.

Ibid. T. 5.

Ibid. T. 6.

Ibid. T. 11.

Gall. Christ. T. 7. p. 810.

Il sembloit que Nanterre fût destiné à faire briller l'Ordre Canonial de saint Augustin dans les deux sexes. Il est marqué qu'on y avoit aussi établi une Maison de Chanoinesses

(*a*) Quelques anciens Mémoires portent que Paul Beurier Curé ayant fait annexer sa Cure au College, l'Abbé de sainte Genevieve y annexa pareillement la Seigneurie du lieu, ne se retenant dessus que 800 liv. annuellement.

Régulieres.

Régulieres. Paul Beurier étant Curé de Nanterre, sa sœur Claude se retira en 1638 auprès de lui pour y mener une vie plus réguliere, & qui servît d'exemple aux Vierges chrétiennes. Pendant ce tems là, il leur vint dans l'esprit d'établir un Couvent de Filles de cet Ordre. Cette pieuse Fille & Lubin Beurier son frere consacrerent à cette fondation ce qui leur restoit de bien. Paul ayant obtenu toutes les permissions nécessaires de l'Archevêque, de l'Abbé de sainte Genevieve & autres, acheta une maison & forma une Communauté. Il manda de saint Etienne de Reims deux Religieuses, dont l'une fut désignée Prieure par l'Archevêque, & l'autre Maîtresse des Novices : elles furent sept ans sans venir. Au bout de ce tems Claude la fondatrice, qui n'étoit encore ni Chanoinesse ni Religieuse, mourut saintement le 22 Octobre 1646, & fut inhumée dans la Chapelle de sainte Genevieve du Bourg. L'année suivante les deux Religieuses de Reims arriverent à Nanterre, & commencerent à former le nouveau Couvent du titre de sainte Genevieve, auquel le ere Beurier nommé Supérieur par l'Archevêque, donna des Constitutions. Mais quelques années après ce Pere ayant été transferé de la Cure de Nanterre à celle de S. Etienne-du-Mont, les Religieuses de ce lieu furent pareillement transferées à Chaillot, où elles sont restées. Cet établissement fit sortir des bient de certaines familles, au sujet de quoi il y eus quelques Arrêts du Parlement qui remirent les choses dans l'ordre. *Ibid. T. 5.*

Les monumens qui sont restés touchant la Seigneurie de ce lieu, ne sont pas en fort grand nombre. Le premier ou plus ancien qui se présente, apprend qu'en l'an 1223 l'Abbaye de saint Germain des Prés étoit en con-

testation avec celle de sainte Genevieve sur la dixme d'un canton de Nanterre appellé Bruyeres. Odon Abbé de saint Germain compromit l'affaire entre les mains d'Alard Prieur de sainte Genevieve & de Gilon Prieur de Villeneuve, lesquels ordonnerent que le Maire de Nanterre, celui de Surêne & huit autres témoins seroient entendus; sçavoir, quatre de chaque côté. Un autre canton de Nanterre étoit appellé Penré ou Perre, & étoit un vignoble sur la censive de sainte Genevieve en 1249. Il y avoit dans le même-tems un revenu de vingt sols par an qui se payoit à l'Abbaye pour les Isles de la même Paroisse.

De Bruetiis. *Chartul. S. Genev. pag. 207.* *Ibid. pag. 320.* *Lib. cens. fol. 34.*

Les habitans furent affranchis au mois de Mars 1247 par Thibaud Abbé de sainte Genevieve, à condition que lorsqu'ils seroient mandés, ils viendroient à la défense des droits & des biens de l'Abbaye: ce qui fut confirmé par des Lettres de saint Louis données à Gisors dans le même mois. Les mêmes habitans étoient soumis à un droit exprimé d'une maniere plus singuliere envers le Maréchal de France: ils lui devoient chaqne année le jour de saint Jean, trois sols pour son droit de Maréchaussée: outre cela, tous généralement, excepté les Hôtes de l'Abbaye demeurans dans le Cimetiere, devoient au même Maréchal de France le lendemain de Pâques un denier, & un pain de la grandeur du pied d'un cheval, *unum panem ad magnitudinem pedis equi.* On remarque qu'en 1242 & 1272 lorsque l'Abbaye fut obligée d'imposer une taille sur les gens de ses terres, à l'occasion des guerres du Roi, Nanterre fut l'une de celles dont la taille fut des médiocres, n'étant que de six livres pour tous les habitans. Il y avoit encore en 1315 dans ce lieu un four commun, au sujet duquel l'Abbé Jean de saint Leu transigea avec les mêmes habitans.

Lib. cens. S. Genov. fol. 35. *Ibid. f. 50.* *Ibid. f. 30. & 100.* *Gall. Christ. Tom. 7. col. 749.*

La proximité de la Terre de Ruel qui avoit été donnée à l'Abbaye de saint Denis par Charles-le-Chauve, fut une occasion aux propriétaires de quelques héritages assis en la Paroisse de Nanterre, de les léguer à cette Abbaye ou de les lui vendre. Jean d'Ivry Chevalier qui y tenoit de Guillaume de Bercheres un fief de deux cens arpens de terre, les donna à ce Monastere en 1234. Mais l'Abbaye de sainte Genevieve levoit la dixme sur cette étendue de terrein. La même Eglise de saint Denis eut aussi sur le territoire de Nanterre, un four & la place d'un moulin, dont elle fit bail vers 1250 à l'Officier que l'Abbé qualifioit *Major noster de Nantorra*. Je rapporte ceci afin que l'on voie de combien de manieres on alteroit ce nom en latin. On a vu ci-dessus, que dans le même siécle d'autres disoient *Nanturra*. En françois on écrivoit alors Nantuerre. Par exemple, un titre de l'an 1275 écrit en cette langue, porte « que Gautier de Fontaines Chanoine de Sanz, déclara avoir de son propre conquest la moitié en un gort assis en liaue de Seine au-dessous Nantuerre, appellé communément le gord enfondré, & qu'il le vendit à saint Denis. »

Chartul. S. Dion. Reg. p. 468.

Chartul. S. Genov.

Chartul. S. Dion. p. 463.

Ibid. pag. 270.

Les Religieux de S. Denis paroissent avoir été les seuls qui aient eu quelque censive dans l'étendue de la Paroisse de Nanterre. Car pour ce qui est de ceux de saint Martin des Champs, c'étoit de sainte Genevieve qu'ils tenoient ce qu'ils y possédoient. Ils jouissoient d'une Prébende à sainte Genevieve, & le revenu de cette Prébende étoit assis à Nanterre. Ce qui continua jusqu'à l'an 1193, auquel tems au lieu de cette Prébende dont ils se déporterent, le revenu leur en fut assigné par l'Abbé Jean dans la dixme d'Anet. Ce fut en 1672 que l'Abbaye de saint Denis transigeant avec celle

Hist. Eccl. Paris. T. 2. 167.

Hist. sancti Mart. à Campis pag. 195. seconde.

de sainte Genevieve, donna occasion à cette derniere de croître en autorité & droits sur le lieu. Lors donc qu'on lit qu'il existoit en 1203 un Chevalier appellé Guillaume de Nanterre, il ne faut point croire qu'il ait été Seigneur de ce lieu, mais seulement qu'il y put être une espece d'Avoué ou Défenseur de la Terre de Nanterre pour l'Abbé de sainte Genevieve, ou pour celui de saint Denis, lequel d'ailleurs pour son mérite sera devenu Chevalier.

Histoire de Montmorenci. Preuv. p. 74.

Quant aux événemens qui font partie de l'Histoire de France, après celui que j'ai rapporté d'abord touchant le baptême de Clotaire II qui fut fait à Nanterre, je n'en ai trouvé aucun que celui du ravage que les troupes du Roi d'Angleterre y commirent en 1346, en y mettant le feu cemme ils avoient fait à saint Germain-en-Laye. Froissart assure que le Duc de Normandie fils aîné de Philippe de Valois, dit depuis le Roi Jean, épousa à sainte Genevieve près saint Germain-en-Laye le 19 Février 1349 sa seconde femme, c'est-à-dire, Jeanne Comtesse de Boulogne veuve de Philippe fils du Duc Eudes de Bourgogne. Je ne vois pas que cette désignation puisse convenir à d'autre Eglise qu'à la Chapelle de sainte Genevieve dans Nanterre. Aussi dit-on dans le *Gallia Christiana*, que ce fut Jean de Viry Abbé de sainte Genevieve qui donna la bénédiction nuptiale, & les Auteurs varient sur l'année, le mois & le jour. Ce lieu est mis par l'Auteur de la vie de Charles VI au nombre des quatre où les Bretons, Gascons & Allemans du parti d'Orleans exercerent en 1411 le plus de cruautés, pendant les uns, noyant les autres & exigeant des autres plus de rançon qu'ils n'avoient de bien.

Contin. Nangii Spicil. f. T. 3. p. 107.

Froissart vol. 1. chap. 152.

Anonyme de Labourcur pag. 7'4.

Le Pere Beurier a écrit qu'un Marchand Huguenot étant venu en 1570 loger à Nan-

terre à la Fleur-de-lys, & y ayant apporté une Bible Huguenote, insinua l'hérésie à quelques-uns : ce qui cependant n'alla point jusqu'à en faire profession publique.

On ne peut nier que le nom *de Nanterre* n'ait été celui qu'a porté une famille qui a été illustre à Paris dans la Robe. Il en faut conclure que les De Nanterre étoient issus d'un riche habitant de ce lieu, ou de quelqu'un qui auroit possédé quelque bien aliéné. On a vu ci-dessus dès l'an 1203 un Guillaume de Nanterre Chevalier. Jean de Nanterre Doyen de la Collégiale de saint Marcel en l'an 1416, en descendoit probablement, aussi-bien que Jean de Nanterre Procureur Général du Roi vers l'an 1484.

Gall. Christ. nov.

Sauval T. 3. pag. 479.

Les autres illustres personnages que ce lieu peut se vanter d'avoir possédés, sont, Guillaume Cosset, qui, de Prieur-Curé qu'il y étoit, devint Abbé de saint Crepin le petit près Soissons en 1445. Jean Bouvier, lequel après avoir été Curé, fut fait Abbé de sainte Genevieve en 1463. Sur la fin du même siécle & bien avant dans le suivant, vécut Jacques Aymery Chanoine Régulier, auquel le Nécrologe de sainte Genevieve donne les titres & qualités, d'Evêque de Calcedoine, de Professeur en Théologie, de Chancelier de l'Abbaye & de Prieur de Nanterre. Il mourut le 11 Juillet 1540. Deux Curés illustres au même siécle, furent Nicolas Cousinot de famille ancienne de Robe. Après avoir sucedé au précédent, il mourut en 1557, & fut inhumé à sainte Genevieve ; ensuite Nicolas Juda qui étoit en même-tems Chancelier de l'Abbaye. Il décéda en 1572. Il avoit acheté pour sa vie la Seigneurie temporelle de Nanterre.

LE MONT-VALERIEN.

C'EST principalement sous l'article de Nanterre qu'il convient de parler de ce lieu, puisque la plus grande partie de cette montagne est aujourd'hui sur le territoire de la Paroisse, & que les deux Communautés qui s'y sont établies y sont comprises.

Quelqu'un qui s'intéressoit à l'Histoire de ce Mont, dont il y a une description latine élégante donnée en 1661 par Salomon Briezac, avoit demandé au Public par la voie du Mercure de Juillet 1739, des éclaircissemens sur ce lieu; & en conséquence il en parut dans le Mercure de Novembre de la même année, mais qui n'ajoutoient rien à ce qu'on en trouve dans Du Breul & dans le Dictionnaire Géographique de la France imprimé en 1726. Au lieu de cela, l'Auteur y a fait d'un Evêque de Paris nommé Pierre d'Orgemont, un célébre Ecrivain, tandis que c'est de Gerson que Du Breul a parlé conformément à la vérité: le même comme d'autres avant & après lui, assure que le Mont-Valerien est de la Paroisse de Ruel; ce qui cependant s'est trouvé faux par l'enquête que j'en ai faite.

Notit. Gall. p. 424. M. de Valois a cru que le nom de Mont-Valerien pouvoit venir de l'Empereur Valerien qui vivoit après le milieu du troisiéme siécle: mais il ne le dit que comme une conjecture. On ne voit point que ce Prince se soit avancé jusques dans ces quartiers-là; d'ailleurs, ce nom ayant été porté par d'illustres Romains dans les Gaules, ainsi qu'on voit par l'Histoire Ecclésiastique, cette montagne peut avoir plus probablement appartenu à quelque Valerien Gaulois de naissance & d'habitation;

& au cas que Severe pere de ſainte Geneviéve fût un riche habitant de ces quartiers-là, ne pouvoit-il pas s'appeller *Valerianus-Severus*, de même qu'on trouve dans Gruter un *Valerianus-Julianus*. Quoique ce nom puiſſe avoir été donné à cette montagne depuis quinze cens ans, il n'en eſt cependant point fait mention avant le treiziéme ſiécle. Dans les Lettres d'Odon de Sully Evêque de Paris de l'an 1204, auſſi-bien que dans d'autres du Cartulaire du Chapitre de ſaint Cloud à l'an 1209, elle eſt appellée *Mons-Valeriani* à l'occaſion d'une vigne; & par un autre acte l'Abbé de ſaint Denis H. donna à Matthieu Chambrier du Roi vingt arpens de terre de ſa Couture *de Monte-Valeriani*, ſous la redevance de cinq deniers par an. Mais un acte ſubſéquent découvre que cette Couture étoit ſituée ſeulement *juxta Montem-Valerianum*, car on y lit que Radulfe Chevalier de Surêne *de Serenis* vendit préciſément vingt arpens de terre à l'Abbaye de ſaint Denis en 1234, leſquels touchoient à la Couture de ce Monaſtere ſituée proche le Mont-Valerien: mais un autre endroit du Cartulaire de cette Abbaye lui ſuppoſe auſſi une cenſive *in Monte-Valeriano*. Jean Leſiard Chanoine de ſaint Thomas du Louvre, reconnoît en 1219 que l'achat qu'il a fait d'une vigne ſur cette montagne dans la cenſive d'Odon Abbé de ſaint Denis, eſt ſeulement *in vilenagium*. On peut remarquer qu'alors on diſoit également *Mons-Valerianus* comme *Mons-Valeriani*, & ce qu'on doit inférer de ces différens actes, eſt que vers le bas de la montagne du côté du couchant étoit le commencement de la Seigneurie de Ruel. Mais en remontant plus haut & tournant vers le midi, on trouvoit l'habitation des Hermites qui reconnoiſſoient Nanterre pour leur

Notit. Gall. ib. ex Chart. Ep. Chartul. S. Clod.

Ibid.

Cultura.

Chartul S. Dion. p. 488.

Ibid. p. 483.

Paroiſſe. Du Breul, l'Abbé Chaſtelain & le Supplément de Moreri, ſont les ſources où l'on peut voir ce qui eſt à dire de ces Solitaires.

MAISON DES HERMITES.

Leur ſituation ſur le territoire de Nanterre. Paroiſſe dont on a vu ci-deſſus la haute antiquité, a fait croire à quelques Ecrivains qu'ils ſont établis là depuis huit cens ans, & il y a eu un tems où les Hermites même le croyoient. Néanmoins il ne paroît rien de ſi ancien ni dans les Archives de ſainte Genevieve, où il devroit en être parlé, ni ailleurs. Je ſoupçonne que quelqu'un aura marqué dans leur Hiſtoire qu'on les connoît depuis 300 ans, & que par la reſſemblance de chiffre ils auront lu 800 ans. Du Breul qui tombe d'accord qu'on n'a rien ſur ces Hermites avant le tems du Réclus Antoine qui vivoit ſous Charles VI, veut que ſa Cellule ait été abbattue lors des guerres des Maiſons d'Orleans & de Bourgogne, & incline à dire qu'elle étoit vers le bas de la montagne, ſans décider ſi c'étoit dans la partie qui étoit de la Paroiſſe de Ruel, ou de celle de Surêne. J'ai fait attention à un titre de l'an 1212, concernant les redevances des habitans de Surênes envers l'Abbaye de ſaint Germain des Prés; on y lit ces mots: *Homines & hoſpites de Puteolis & de Cruce qui ſunt Parochiæ de Surenis, recognoſcunt ſe debere, &c.* Il eſt conſtant par-là qu'il y avoit ſur le territoire de Surêne un canton appellé La Croix en 1212, à cauſe de l'élévation d'une Croix. Je n'examine point ſi on l'avoit érigée à l'occaſion du lieu dont ſaint Leufroy Patron de Surêne a été Abbé. Je ne puis croire que le Réclus Antoine eût cherché ailleurs à fixer ſa retraite, à quelques diſtances des maiſons auxquelles cette Croix avoit donné le nom. C'eſt-là ce que je penſe avoir été le ber-

ceau du Calvaire, devenu à la ſuite des tems ſi célébre, & qui peu à peu à différens dégrés ſe trouve porté au ſommet de la montagne ſur le territoire de Nanterre.

En quelque endroit de la montagne qu'ait été le premier Oratoire des Hermites, c'étoit-là que vécut en pénitence le Solitaire Antoine, auquel Jean Gerſon Chancelier de l'Egliſe de Paris preſcrivit vers l'an 1040 un régime de vie, qui commence par ces mots: *Joannes Cancellarius indignus Eccleſiæ Pariſienſis Antonio Recluſo in Monte Val. fructum eremicolæ ſolitudinis adipiſci.* On ignore ſi ce Solitaire mourut en ce lieu & en quel tems. Quelques-uns prétendent qu'il n'étoit pas le ſeul Reclus ſur cette montagne, & qu'il y en avoit d'autres avec lui, leſquels avoient ſoin d'une Chapelle de Notre-Dame de Bonnes nouvelles qui y étoit. Pour moi, je penſe que les guerres du regne de Charles VII & de Louis XI détruiſirent ces ſortes d'Hermitages, & je ne croi pas que lorſque la ſainte Fille dont je vais parler s'y retira, il y eût aucun homme qui vécût en Reclus ſur la même montagne.

Oper. Gerſon. ed. Dupin. T. 2. p. 773.

Guillemette Fauſſart eſt le nom de l'illuſtre Recluſe du Mont-Valerien. Elle s'y enferma en 1556. Elle étoit née à Paris ſur la Paroiſſe de ſaint Sauveur; ce qui, dit-on, la détermina à ne point donner d'autre titre à la Chapelle qu'elle fit bâtir ſur ce Mont, des aumônes de Henry Guyot & de Gilles Martine, & qui ſubſiſte encore. Dès ce tems-là elle étoit deſtinée à l'uſage de pluſieurs Solitaires, comme il paroît par l'épitaphe de cette Fille qui s'y voit. On y lit quelles étoient les prieres qu'ils devoient dire tous les jours avant la Meſſe, & le ſoir avant le Salut, pour ſatisfaire à une fondation qui avoit été faite du tems de

Guillemette Fauſſart. Du Breul dit de cette pieuſe Fille que lorſqu'on bâtit cette Chapelle, toutes les nuits après ſa priere elle alloit prendre de l'eau au pied de la montagne & la portoit à l'endroit où l'on travailloit, en telle quantité qu'elle ſuffiſoit aux Maçons pour toute la journée. Il ajoute qu'elle s'abſtenoit de chair, n'uſoit ſouvent que de pain & d'eau, rarement d'œufs & de poiſſon, ſe contentant preſque de la ſainte Communion ; qu'ayant ainſi continué l'eſpace de cinq ans, elle mourut en 1561 macérée de jeûnes, de veilles & de travaux. Elle fut inhumée à l'entrée de la Chapelle. L'Abbé Chaſtelain marque ſon décès au 26 Décembre & la qualifie de Vénérable. Il écrit ſon nom ainſi, *Fauſſard*, dont il fait en latin *Falſardis*. La fondation faite de ſon tems ſe trouve avoir été très-réelle. La Chapellenie de ſaint Sauveur du Mont-Valerien étoit un titre. L'Evêque la confera le 19 Avril 1564 à Nicolas Boiſton Prêtre Chartrain. Elle fut même obtenue depuis en Cour de Rome par Alexandre Le Moyne, dont le *Viſa* fut expédié le 5 Mai 1588. Bien plus, il y eut dès-lors une eſpece de Communauté de Pénitens en ce lieu, ſuivant ce qu'en fourniſſent les actes autentiques, où je lis « que le » 10 Décembre 1576 Hubert Certain Prêtre » du Diocèſe de Paris fut établi par Pierre » Dreux Vicaire Général de l'Evêque, Maître, Tréſorier, Gouverneur & Adminiſtrateur de la Chapelle ou Oratoire de ſaint » Sauveur, maiſon & lieu pitoyable n'agueres » inſtituée & érigée au Tertre du Mont-Valerieu tant qu'il plaira à l'Evêque, en place » de Jean Du Pré déchargé. »

Matyrol. Univ.

Regiſt. Ep. Pariſ.

Ibid.

Jean du Houſſai (qui eſt le nom d'un ancien hameau de la Paroiſſe de Louveciennes, aujourd'hui détruit) étoit natif de Chaillot

Du Breul. Suppl. de Moreri *voce* Houſſet.

proche Paris. Dans sa jeunesse il avoit été au service du Sieur Guyot, dont il vient d'être parlé, & ensuite du Président de Megrigny. Il se fit donner chez les Chartreux l'habit d'Hermite ; après quoi il vint occuper la solitude que Guillemette Faussart avoit laissé vacante. Sa nourriture ordinaire étoit du pain bis, auquel il ajoutoit quelques racines, rarement des œufs ou du poisson, & encore plus rarement de la viande, & sa boisson étoit de l'eau. Il ne consentit à boire un peu de vin que quelques jours avant sa mort. La priere étoit son occupation presque continuelle avec la lecture, à moins que quelques personnes ne le vinssent voir avec la permission de l'Evêque de Paris ou du Pénitencier, pour recevoir de lui quelque consolation. Il couchoit dans une biere revêtu de son cilice & de sa robe blanche ; c'est ainsi qu'il vécut reclus pendant quarante-six ans, excepté quelque tems durant les guerres civiles, qu'étant troublé par les gens d'armes, il se retiroit au College de Montaigu à Paris parmi les pauvres Eccoliers, ou bien chez les Chartreux. Il mourut accablé d'austérités à l'âge de soixante & dix ans, en l'année 1609 le 3 Août, jour auquel l'Abbé Chastelain l'a mis en son Martyrologe Universel, sous le nom de Vénérable Jean du Houssey *de Husseto*. Il fut enterré auprès de Sœur Guillemette ci-dessus mentionnée, dans la terre rouge du Mont-Valerien, en présence du Clergé & de plusieurs grands Seigneurs. Il fut honoré pendant sa vie de plusieurs visites des Rois Henri III & Henri IV. Le premier lui avoit fait bâtir un Oratoire joignant sa cellule. Les Auteurs de sa Vie, Messieurs Colletet & De la Croix, disent qu'il prédit à ces deux Monarques le genre de leur mort. Ils ajoutent que les habitans de Surêne & des

Villages voisins avoient recours à lui dans les calamités publiques, & qu'ils avoient toujours ressenti la puissance de son intercession. Quelques Docteurs de Paris avoient contribué à le retenir sur cette montagne dans le tems des troubles. Il existe une brochure imprimée à Paris en 1580, sous ce titre : *Brieve exhortation faite au Mont-Valerien par René Benoist Curé de saint Eustache, pour la consolation, persévérance & confirmation de Frere Jehan de Chaliot Reclus, avec une traduction de ce que Gerson a escrit à un semblable Réclus de ce Mont.* Cela est suivi d'avis donnés par le même Curé à ce Réclus de son tems.

Impr. in-8°.

La sainte vie de ce Solitaire en avoit attiré d'autres dans le voisinage ; de ce nombre fut Thomas Guygadon natif de Morlaix en Bretagne, qui obtint le 12 Octobre 1574 la permission d'y demeurer, & depuis lui Pierre de Bourbon natif de Blois, lequel y ayant persévéré pendant vingt un an, trouvant la cellule de Jean du Houssay vacante en 1609, s'y enferma aussi & y demeura jusqu'à sa mort, arrivée en 1639 le 5 Septembre, jour auquel le Martyrologe Universel de l'Abbé Chastelain le marque en qualité de Vénérable. Jerôme de la Noüe dit Séraphim, y vint aussi demeurer, comme on va voir, & en 1613 Robert Pile Procureur au Parlement avoit permis à trois Hermites de demeurer sur le tertre.

Regist. Ep. Par.

L'année 1638 le Frere Jean le Comte natif du Mans, étoit décédé sur la même montagne après y avoir demeuré durant quarante ans. Le Martyrologe Universel marque sa mort au 15 Septembre 1638. Il y est aussi qualifié de Vénérable, & l'Auteur ajoute qu'il ne mangeoit qu'après le soleil couché.

Du Breul lib. 4.

Comme il y avoit aussi une Cellule ou Reclusoire sur le territoire ou censive de l'Ab-

baye de saint Denis, c'est-à-dire, dans la partie qui approche de Ruel. L'Abbé joint à l'Evêque de Paris mit en possession de ce lieu après l'an 1608 & avant 1622 un Parisien nommé Seraphim De la Noüe, auparavant appellé Jerôme, lequel avoit pris l'habit d'Hermite en Italie dans l'Evêché de Viterbe. Il fut entretenu au Mont-Valerien des aumônes de la Reine Marguerite de Valois. En 1664 il n'y avoit qu'un seul Reclus nommé Nicolas De la Boissiere; auquel M. l'Archevêque donna un Jacobin de saint Honoré pour lui dire la Messe.

Il est copié dans l'*Ord. Rue*. Chevig.

Ce fut sous le nom de l'un de ces trois premiers que quelqu'un de ces tems-là composa un cahier de quatorze pages d'impression in-octavo, intitulé: *Les Visions & Songes de l'Hermite du Mont-Valerien*, dans lequel un anonyme s'étend à discourir en faveur du Roi Louis XIII & de ses descendans.

Il n'est parlé dans les Histoires de ce tems-là que de ces trois ou quatre Hermites, parce qu'ils menerent une vie toute extraordinaire: mais on ne doute point qu'il n'y en ait eu d'autres. Dans la suite & avant le milieu du dix-septiéme siécle le nombre des Hermites s'étoit augmenté; & dès le commencement du même siécle ou même avant, ils faisoient Communauté; ce qui a continué depuis. Ils ont tous le même Supérieur qui doit examiner leur vocation à la vie Erémitique, qui les reçoit & leur donne l'habit d'Hermites, & sans la permission duquel ils ne peuvent rien entreprendre d'extraordinaire. Ils suivent la Regle qu'ils ont reçue de M. Hebert Pénitencier de Paris, lequel mourut en 1638 Archevêque de Bourges. M. Charton qui lui succéda dans la place de Pénitencier, la confirma en 1624. Elle contient un si grand nom-

bre de préceptes, qu'il y a peu de Communautés Régulieres que cette Maison ne puisse égaler en les suivant à la lettre. Il y a eu depuis quelques changemens. Ces Hermites l'ont fait réimprimer en 1742, & l'ont dédiée à M. l'Archevêque de Paris, avec une petite Préface sur leur état ancien & nouveau, & le portrait de Jean du Houssay. Leur vie est très-pénitente: ils ne mangent que des légumes; travaillent eux-mêmes à la terre, ou à faire des bas au métier: leur habit est pauvre & rude; le silence y est presque perpétuel. Ils prient beaucoup: ils ont chacun leur cellule, mais une Chapelle commune où ils entendent la Messe & récitent leur Office aux différentes heures prescrites. Ils sont tous laïques, & étoient onze ou douze en 1735. Ils dépendent de l'Archevêque de Paris, qui leur nomme un Supérieur. Ils ne s'engagent point par des vœux, & ils ont la liberté de se retirer. Un séculier nommé Vallart mort en 1702, y avoit passé les six dernieres années de sa vie dans une affreuse pénitence: on lui trouva le corps entouré de chaînes. Autrefois ils venoient faire leurs Pâques à Nanterre leur Paroisse. Mais il y a eu du changement depuis la bénédiction de leur Chapelle qui fut faite en 1633 le 21 Septembre, en présence de quelques Prélats & autres personnes de qualité qui allerent processionnellement avec les Hermites le cierge à la main, jusqu'au lieu ou furent plantées trois Croix fort élevées qui représentoient le Calvaire. Depuis il y en a eu une Dédicace faite le 2 Juillet 1741, sous le nom du Verbe Incarné & de la sainte Vierge, par l'Evêque de Bethlehem, & le lendemain le Curé de Nanterre, M. de l'Epine, y célébra.

Regle des Hermites du Mont-Valerien, Paris Lottin 1743. pag. 24.

Suppl. à Du Breul de l'an 1639. p. 89.

Almanach Spirituel 1745 2 Jul.

Boterays n'a point oublié la description de cet Hermitage dans son Poëme intitulé: *Lutetia.* Il en compare l'Hermite de son tems

aux Moines de l'Egypte & de la Palestine, aux Pauls & aux Antoines.

On assure que les Camaldules & les Hermites du Hayer proche Troyes y ont demeuré.

COMMUNAUTÉ DES PRESTRES.

On a vu ci-dessus, que l'érection d'une Croix au Mont-Valerien sur le terrein qui est de la Paroisse de Surêne, se trouve avoir été faite au moins dès le treiziéme siécle commençant. Par la suite on étoit venu à la changer de place, & même à en ériger trois, ainsi qu'on vient de voir, ce qui fit que sous le regne de Louis XIII on regardoit déja comme assez communs l'usage de l'appeller *La Montagne des trois Croix*. Ces trois Croix rappellant plus sensiblement à la mémoire l'idée du Mont-Calvaire voisin de Jérusalem, où il y eut effectivement trois Croix dressées le jour de la Passion de notre Seigneur ; c'est ce qui contribua à faire naitre dans l'esprit d'un vertueux Ecclésiastique un ardent desir d'animer les peuples à la dévotion envers les Mysteres de la Passion & Mort de Jesus-Christ. C'étoit un Prêtre du Diocèse de Meaux natif de Colommiers, Licentié de la Maison de Sorbonne appellé Hubert Chapentier. Il résolut d'y faire un établissement de Prêtres pour nourrir & entretenir cette dévotion. Voyant que Dieu avoit bien voulu se servir de lui pour faire deux établissemens dans le même genre : l'un à Guaraison, l'autre à Betharan, tous deux dans le Diocèse d'Auch (*a*), sur lesquels il avoit répandu une bénédiction toute particuliere, il en commença un troisiéme sur le Mont-Valerien. Il eut permission pour cet effet de M. l'Archevêque de Paris d'y construire une Chapelle & d'y établir treize

(*a*) Dans sa Requête à l'Archevêque de Paris 1634. Betharan est dit du Diocèse de Lescar, & il n'y est rien dit de Guaraison. J'ai suivi la petite Histoire du Calvaire imprimée en 1706 chez Giffart.

Prêtres qui seroient tous sous sa jurisdiction Episcopale, en date du 12 Septembre 1634, & que l'on peut voir en entier dans Sauval. Il proposa ensuite son dessein au Cardinal de Richelieu qui avoit sa Maison à Ruel dans le voisinage, & qui le trouva fort propre à animer la dévotion des peuples, & même y contribua libéralement. La piété du Cardinal de la Rochefoucauld, pour lors Abbé de sainte Genevieve, fut d'un grand secours pour lever les difficultés qui se trouverent à ce nouvel établissement, à cause de la concurrence des Seigneurs. Cette montagne étoit dans trois censives; sçavoir, celle de l'Abbaye de sainte Genevieve pour la plus grande partie, celle de saint Denis, à cause de Ruel, & celle de saint Germain des Prés, par rapport à Surêne. M. Charpentier avoit traité dès le 30 Mars avec le Cardinal de la Rochefoucauld & avec les Religieux de sainte Genevieve, de huit arpens & demie de terre sur le haut de la montagne appellé le Tartre ou le Tertre à cens & sur-cens de cinq sols & de six deniers par arpent. Il reçut en 1637 les Statuts dressés par l'Archevêque Jean-François de Gondy datés du 21 Août de la même année. Pendant qu'on bâtissoit la Chapelle & les logemens des Prêtres, il s'éleva une difficulté avec les Hermites qui se plaignirent en 1642, que les Prêtres s'étoient emparé d'une piéce de terre de deux cent toises qui leur appartenoit, & qu'on en avoit abbattu les murs pour faire les bâtimens des Prêtres : il fut stipulé entre les contendans, que les Hermites céderoient cette piéce de terre aux Prêtres, & que ceux-ci donneroient aux Hermites une autre piéce de terre de cinquante toises de long sur vingt de large. A l'occasion d'un autre différent formé en 1649 sur la propriété de la montagne, où le

Antiq. de Paris T. 3. p. 184.

Prince

Prince de Conti, comme Abbé de S. Denis, avoit une portion, M. Charpentier se munit de Lettres de confirmation de ce Prince, & enfin pour assurer son établissement il obtint des Lettres-Patentes du Roi Louis XIV au mois de Février 1650, qui confirmoient celles de Louis XIII du mois d'Août 1633, & qui furent enregistrées en Parlement la même année, dont une circonstance fut que défenses seroient faites à tous Cabaretiers ou Hôteliers de s'établir dans toute l'enceinte de la montagne plus près qu'à Surêne. M. Charpentier mourut le 16 Décembre de la même année à Paris âgé de 89 ans, dans la maison du Curé de saint Jean-en-Grève. Son corps fut porté au Mont-Valerien, où il fut inhumé dans la nef de la nouvelle Eglise, avec une Epitaphe qu'on peut lire dans le Supplément de Moreri & dans le *Gallia Christiana*. En 1657 le Supérieur pensa, de l'avis des Vicaires Généraux, à vendre la Maison & son revenu aux Religieux du Tiers-Ordre de saint François, mais cela n'eut point lieu. Trois ans après, c'est-à-dire en 1660, le nombre des Prêtres de cette Communauté se trouva fort diminué & étoit réduit à deux, dont l'un nommé Royer natif de Strasbourg se disoit le Supérieur; mais au lieu d'engager les Prêtres à y venir demeurer, il les en détournoit. Sur ces entrefaites il trouva les Jacobins Réformés de la rue saint Honoré à Paris, disposés à faire l'acquisition des logemens & biens de la Communauté, également comme celle des Hermites, & il la leur vendit en 1663. A l'égard de l'Hermitage ils tâcherent de gagner le Reclus nommé Jean Benard natif de Gonesse où ils ont une maison. M. de Gondy (Jean-François-Paul) Cardinal Archevêque de Paris étoit alors retiré à Liége. Les Vicaires

Suppl. voce Charpentier. *Gall. Chr. nova Tom. 7. col. 1026.*

Généraux y remirent de nouveaux Prêtres, dont M. de la Font Principal du College de Narbonne fut élu par eux Supérieur, & qui fit expulser de la Maison par l'Official de Paris le Sieur Royer. Lorsque les Jacobins vinrent pour se mettre en possession munis de Lettres du Roi de l'an 1661, & d'une permission de l'Archevêque datée de Liége, la montagne souffrit une espece de siége, on opposa la force à la force : parmi les gens de Nanterre accourus au secours des Prêtres, il y eut un boulanger de tué, d'autres habitans blessés ou mis en prison, de maniere que les Jacobins devinrent les maîtres de la place. Cela fit un grand éclat, & alla même jusqu'aux oreilles du Roi, qui ordonna que le Parlement connût incessamment de l'affaire. Après plusieurs Audiences, Arrêt contradictoire intervint au mois de Juillet 1664 qui maintint les Prêtres dans la possession de la Montagne ; & le tout fut restitué tant aux Prêtres qu'aux Hermites. Ceci n'est qu'un simple extrait du Factum imprimé alors en faveur des Prêtres du Mont-Valerien, & de l'Histoire de Paris des Bénédictins du nouveau *Gallia Christiana*, aussi bien que d'une piéce de deux mille vers françois de la composition de Jean Duval Prêtre Bachelier en Théologie, qui parut imprimée in-4°. en 1664, & qui a pour titre : *Le Calvaire profané, ou Le Mont-Valerien usurpé par les Jacobins Réformés du fauxbourg saint Honoré à Paris, adressé à eux-mêmes.*

Pierre Coudere Prêtre Toulousain & Vicaire de saint Sulpice de Paris, fut celui qui travailla ensuite le plus à rétablir la régularité de cette Maison, qui avoit un peu souffert pendant le procès. Il le fit comme député de l'Archevêque en 1666. Quelques mois avant qu'il en fut élu Supérieur, les Curés de la

Ville & Fauxbourgs de Paris s'étoient unis à cette Congrégation ; en conséquence de quoi plusieurs y vont encore officier dans le tems des Fêtes de sainte Croix. De même que ce fut en conséquence de la résidence que le Vicaire de saint Sulpice y fit, que fut formé l'attachement du Clergé de cette Paroisse pour la même Maison. Ce nouveau Supérieur rendit en 1669 aux Jacobins la somme de trois mille livres qu'ils avoient payée pour leur achat de la Maison. Il fut fait Curé de Ruel la même année (a). Louis de Marillac Prêtre Parisien Docteur de Sorbonne en fut élu Supérieur en 1680. Il fut depuis Curé de saint Jacques de la Boucherie. Jean-François de Valderie de Lescure qui est mort Evêque de Luçon en 1723, y avoit aussi été Supérieur. Joseph Brunet Docteur de Sorbonne, Abbé de saint Crepin de Soissons, Auteur de quelques ouvrages imprimés & fort connu par ses grandes charités pour les pauvres écoliers, & son zéle pour les Missions, en a aussi été élu Supérieur diverses fois. Ce fut en 1700, pendant l'une de ses triennalités, que la Maison fit un concordat avec le Curé de Nanterre au sujet des Sacremens & des Sépultures. La Communauté lui paye une redevance pour ses droits Curiaux, & n'a recours à lui pour aucune chose.

Cette Congrégation de Prêtres est composée d'*Incorporés* ou Permanens qui demeurent ordinairement dans le lieu, & du nombre desquels est pris & élu le Supérieur, & encore d'*Aggrégés* qui n'ont que voix active dans les

Ex libro de la Dev. de la Croix 1706. chez Giffart p. 38.

(a) Je trouve aussi qu'en la même année 1669, le 21 Juin, M. l'Archevêque de Paris permit à des Camaldules de s'établir sur le Mont-Valerien, & d'avoir l'usage du bois & l'enclos commun avec les Hermites; & que l'établissement fut confirmé le 3 Juillet 1671. *Regist. Archiep.*

élections, avec faculté de venir dans la Maison quand bon leur semble & d'y avoir une chambre. En 1706 une grande partie des Curés de Paris étoient du nombre des Aggregés. L'Anonyme auteur du Livre que je cite ici, ajoute que l'intention du Fondateur avoit été qu'une partie de ces Prêtres allassent aider aux Curés des Villages voisins & faire des Missions dans la campagne: qu'on y reçoit des Ecclésiastiques & même des Laïques connus pour y faire des Retraites: que M. le Cardinal de Noailles y venoit tous les ans pour le même dessein, à l'exemple de saint Charles Borromée qui se retiroit sur le Mont-Varale où étoient représentée les Mysteres de la Passion.

Regist. Archiep.

L'Eglise de ces Prêtres fut dédiée le Dimanche 10 Octobre 1700, par Hervé Basan de Flamenville Evêque d'Elne, & trois autels consacrés: le premier sous le titre de la Croix, le second sous celui de la sainte Vierge, & le troisiéme sous celui de saint Joseph. L'acte porte qu'elle est située *infra limites Parochiæ de Nemptoduro.* On y possede un petit morceau de la vraie Croix de Notre-Seigneur très-averé; il avoit été détaché d'une portion considérable de ce précieux bois qui venoit de l'Empereur Manuel Comnene, & avoit appartenu à Madame la Princesse Palatine qui l'avoit donné en 1684 à l'Abbaye de saint Germain des Prés, où M. de Harlay Archevêque de Paris en avoit fait la Translation la même année. Hugues Jannon Prêtre, ancien Obedientier de saint Jean de Lyon, avoit eu le crédit d'obtenir ce petit morceau dans la circonstance d'une ouverture faite en 1683, & l'avoit gardée avec l'autentique jusqu'à sa mort qu'il la donna au Curé de saint Sulpice. Ce Curé avant d'en faire présent à la Chapelle du Mont-Valerien, l'avoit fait vérifier par

Histoire de l'Abb. saint Germ. pag. 220.

M. Pirot Vicaire Général le 1 Juillet 1706: ce fragment renfermé dans une Croix d'or portée par un Ange de cuivre doré, fut remis par M. le Cardinal de Noailles à M. de Mosny Supérieur du Mont-Valerien, où elle est exposée en différens jours de l'année. Voyez le Livre cité ci-dessus imprimé à ce sujet en 1706. in-12.

Derriere l'autel de la même Eglise est la représentation du sépulcre de Notre-Seigneur dont les statues sont de grandeur naturelle. Trois grandes Croix ornent le devant de la terrasse sur laquelle est cette Eglise. On voit des deux côtés en descendant la montagne plusieurs Chapelles, dans lesquelles on a représenté par des figures de grandeur naturelle les différentes circonstances de la Passion. Il y a deux de ces Chapelles sur chaque terrasse, l'une à droite & l'autre à gauche. Elles ont été construites aux dépens de Madame la Princesse de Condé & autres. En tout tems ce lieu est fréquenté par les personnes de piété; mais sur-tout dans la Semaine Sainte & aux Fêtes de la Croix. On a défendu sous l'Episcopat de M. le Cardinal de Noailles les pelerinages qui se faisoient par le bois de Boulogne la nuit du Jeudi au Vendredi Saint, où des Pelerins chargés de pesantes Croix se trainoient avec peine jusqu'au sommet de la montagne, & cela à cause des abus qui s'y étoient glissés. Plusieurs Evêques se sont aggrégés aux Prêtres de cette Montagne, tels que M. De la Valette Evêque d'Autun. Ordonn. du 27 Mars 1697.

Les Auteurs du *Gallia Christiana* nous avertissent que M. Heron de la Ville d'Eu prépare une plus ample Histoire de cette Communauté & de celle des Hermites du Mont-Valerien. Tom. 7. col. 1005.

Il n'est pas nécessaire de répeter ici ce que tant d'Ecrivains parlant du voisinage de Paris, ont dit de la vue admirable que l'on a du haut

du Mont-Valerien. Mais il ne faut pas oublier ce qu'ils ont remarqué concernant les productions naturelles de ce Mont. C'est, disent-ils, sur cette montagne que croît le bon vin de Surêne : elle est en effet couverte de vignes presque de tous les côtés ; & l'on appelle le côté de Surêne celui qui regarde l'orient, au bas duquel est le Village de ce nom. Le vin en est si estimé par certains Médecins qui jugent en Physiciens, qu'ils ont soutenu son mérite par une Thèse expresse.

On assure qu'aux endroits du Mont-Valerien où la terre n'a pas été remuée, elle est rouge jusqu'à la profondeur de deux pieds, & que cette couleur ne disparoît qu'à force de la remuer.

Il y a aussi sur la même montagne une plâtriere assez abondante.

RUEL.

PLus il y a de tems qu'un lieu est connu, plus souvent il est arrivé des variétés dans la maniere d'exprimer son nom. C'est ce qui fait que le nom latin de Ruel se trouve écrit de tant de différentes manieres. Gregoire de Tours même, qui est le premir Auteur qui en fasse mention, ne le nomme pas uniformément dans les deux endroits de son Histoire où il en parle, à moins qu'on ne dise que cette diversité dans son ouvrage vient des copistes. Le premier endroit où il a occasion de parler, est à l'an 587, qu'il dit que Wiliulfe citoyen de Poitiers après avoir passé dans Paris à son retour de Mets, vint *apud villam Rigoialensem*, où ayant fait son testament il mourut. Dans le second endroit il est question de Gontran Roi de Bourgogne, lequel après

Greg. Tur. lib. 9. cap. 13.

avoir pareillement paſſé par Paris, vint *apud Rotoïalenſem villam*, & y ordonna toutes choſes pour le baptême de Clotaire ſon neveu, qu'il fit faire ſur les Fonts de l'Egliſe de Nanterre.

Ibid. lib. 10. c. 28.

Nos Rois de la premiere race avoient en effet une Maiſon de plaiſance en ce lieu, où ils demeuroient quelquefois. Childebert I y étant vers l'an 550, attendit d'y être viſité par ſaint Lubin Evêque de Chartres. Fortunat qui écrit ce fait arrivé de ſon tems, ſe ſert des mêmes expreſſions que Gregoire, *Rotoïalo villa*. Dans le ſiécle ſuivant, S. Ouen auteur de la vie de ſaint Eloi, dit que ce fut à Ruel (qu'il appelle *Crioïlum*) que ce Saint préſenta Judicaël Roi de Bretagne au Roi Dagobert : & comme ſaint Oüen étoit Référendaire du Roi de France, il a dû être mieux inſtruit ſur ce fait, que Fredegaire écrivain éloigné de plus de cent lieues, qui dit que ce fut à Clichy; à moins que par *Crioïlum* on ne veuille entendre le Roulle qui en partie étoit alors de Clichy. Dans un Livre des Miracles de ſaint Denis rédigé au neuviéme ſiécle, eſt rapporté un orage qui arriva *in Fiſco haud procul Pariſii Riogilo*, lequel entraîna dans la Seine pluſieurs effets de la Maiſon où Gerard Comte de Paris faiſoit ſa demeure en ce lieu ſous le regne de Pepin. Nos Rois jouiſſoient toujours pleinement de la Terre de Ruel, à la réſerve d'une pêcherie dans la partie de la Seine qui en eſt & qui l'arroſe. Car Charles Martel qui l'avoit fait conſtruire, & d'où elle prit le nom de *Karoli-venna*, en fit préſent à trois Egliſes; ſçavoir, à ſaint Germain des Prés pour y pêcher durant le jour ſeulement, à l'Abbaye de S. Denis & à celle de S. Pierre de Paris pour y pêcher la nuit, à condition que ces trois Monaſteres contribueroient pour leur

Vita ſancti Leobini ſac. I. Bened. p. 126.

Vita ſancti Elig. lib. 1. cap. 13.

Fredegar. c. 78.

De re Diplom. p. 630.

In villa quæ vocatur Rioilus.

Hiſt. de S. Germ.

part aux réparations de la vanne : cette donation fut confirmée par Louis-le-Débonnaire en l'an 816 (a). Son fils Charles-le-Chauve fit plus. Etant à saint Denis au mois d'Octobre de l'an 873, il donna cette Terre entierement à l'Abbaye, avec le droit de pêche jusqu'à l'endroit où le ruisseau qui vient de Chambourcy se jette dans la Seine, chargeant les Religieux d'entretenir sept lampes devant l'autel de la Trinité, derriere lequel il vouloit être inhumé : l'une pour son pere Louis, l'autre pour la Reine Judith sa mere, la troisiéme pour lui-même, la quatriéme & la cinquiéme pour les Reines Hermentrude & Richilde ses femmes, la sixiéme pour tous leurs enfans morts ou vivants, & la septiéme pour Boson, pour Guy, & autres ses familiers (b). Dans ces Lettres la Terre est appellée *Riogilum*, & elle est dite située dans le Parisis & le Pincerais. Un si insigne bienfait, fit que l'Epitaphe qu'on lui dressa dans cette Abbaye renferma ces deux vers :

Gall. Chr. Tom. 7. Instr. col. 14.

Multis ablatis nobis fuit hic reparator
Sequanii fluvii Ruoliique dator.

Duchêne T. 2. p. 472.

On voit par cette poésie, que l'on commença dès-lors à altérer le nom primitif & à le fabriquer sur le françois. C'est ce qui se remarque pareillement dans l'Abbé Suger, qui rappellant vers l'an 1140 la donation de Ruel par ce Prince, dit qu'elle avoit été scellée avec les sceaux d'or : *Possessionem suam quæ*

(a) Helgaud dans sa vie du Roi Robert, parle de ce *Karoli-venna* où il manqua à périr en passant la Seine dans un batteau, en présence de ce Roi qui alloit à Poissy. *Duchêne Tom. 4. pag. 7*

(b) Du Breul ajoute que c'étoit aussi pour l'entretien de quinze cierges dans le Réfectoire. *Antiq. de Paris Liv. 4.*

dicitur

dicitur Ruoilum cum appendiciis sigillis aureis confirmavit. Je ne parle point de la Charte qu'on attribue au Roi Robert, par laquelle, de l'avis de saint Odilon Abbé de Cluny, ce Prince fait cesser les vexations que les Officiers de la Fauconnerie faisoient aux Moines de saint Denis par rapport à Ruel, & par laquelle aussi le même Robert destina à la Communauté la troisiéme partie des vins de cette Terre, parce que le style dans lequel elle est conçue me paroît mériter l'examen des critiques. Un autre piéce incontestable dans laquelle Ruel est nommé *Ruellium*, est de l'an 1113. C'est une Charte par laquelle le Roi Louis-le-Gros remet à l'Abbaye de S. Denis le muid de vin qui lui étoit dû par chaque année sur le clos de ce lieu & douze deniers à ses clients, & cela à la priere de l'Abbé Adam. Dom Mabillon a fait graver cette Charte en son entier. Mais depuis le treiziéme siécle le nom qui domina dans les titres latins fut *Ruolium:* ceux qui croyoient mieux dire, comme l'Ecrivain du Pouillé de Paris, mirent *Rodolium.* A l'égard du françois, quelques titres latins du treiziéme siécle, quoique latins, l'appellent Ruol, d'autres Rueil; il y en a un de l'an 1308, qui le nomme Rueul. Ces deux dernieres manieres sont celles qui agréent le plus à M. de Valois, comme plus conformes au nom latin primitif. Mais avec tout cela personne n'a encore pensé à l'étymologie de ce nom. Pour dire ce que j'en pense, comme *Rot* ou *Rod* sont incontestablement la racine d'où ce mot est formé, il me paroît qu'il faut recourir à la langue Germanique dont les Francs apporterent dans les Gaules beaucoup de termes, & que *Rot* ou *Roth* signifient dans des titres d'Allemagne du huitiéme & du neuviéme siécle, une terre nouvellement défri-

Diplomat. pag. 427.

Chartul. S. Maglor. fol. 48.

Gloss. Cangii voce Roth. *& voce* Roda.

chée, *Novale*, suivant M. Du Cange, c'est-là la vraie étymologie de Ruel. Ce qu'il rapporte de la langue Angloise sur le mot *Roda*, qui signifie portion de terre, ne s'éloigne pas absolument de la même origine. Il est certain qu'il y avoit anciennement sur la montagne au midi & au couchant de Ruel bien plus de bois qu'on n'en voit aujourd'hui; les premiers Rois de France en firent couper pour se bâtir en ce lieu un Château, d'où ils alloient chasser dans ces forêts contiguës & voisines: & par la suite ce lieu qui étoit du territoire de Nanterre, en a été détaché lorsqu'il s'y est trouvé un nombre suffisant d'habitans pour y former une Paroisse.

Ce Bourg est à l'occident de Paris, à la distance de deux lieues & demie, au-dessous & au-delà du Mont-Valerien, dont le bas de ce côté-là est de la Paroisse. Il y a beaucoup de vignes, & même quelques-unes sont dans la plaine en tirant vers la riviere; car le territoire de Ruel s'étend jusqu'au pont de Chatou vers le nord-ouest, & jusqu'à un ancien moulin sur le bord de la riviere du côté du nord.

Il y avoit en 1709 cinq cens feux en cette Paroisse, suivant le dénombrement de l'Election de Paris. Le Sieur Doisy qui en a donné un second en 1745, n'en compte plus que 429. Le Dictionnaire Universel géographique de la France de 1726, qui compte par habitans, y comprenant les communians, marque à Ruel 1934 habitans. Le Bourg est muré & pavé, & est embelli d'une fontaine qui arrose les rues, car il n'y passe aucune riviere que la Seine qui est à un quart de lieue ou environ.

L'Eglise est d'une structure qui n'est aucunement gothique, mais d'une architecture qui vient de celle que l'on commença à mettre en

usage en France sous François I & sous Henri II. On y lit à un pilier de la nef une inscription qui porte qu'Antoine I du nom, dix-huitiéme Roi de Portugal & ses fils Dom Emmanuel & Christophe étant à Ruel en 1584, y mirent la premiere pierre. Aussi y voit-on leurs armes. Celles du Cardinal de Richelieu sont au portail, qui est d'ordre Dorique & assez bien entendu. Devant ce portail est une petite place assez belle pour la campagne. En bâtissant cette Eglise on a conservé le clocher de l'ancienne, qui se trouvoit placé entre la nef & le chœur sur le milieu de l'édifice : il est de figure octogone, bâti de pierre, & contient quatre grosses cloches. Ce clocher étant resté supporté sur quatre gros piliers pendant la bâtisse de l'Eglise, on a placé vers le nord le chœur & le sanctuaire, qui auparavant étoient du côté de l'orient, & l'on a élevé la nouvelle nef du côté du midi ; de sorte que le portail fait face au soleil vers le point de midi ou d'une heure. On a aussi pratiqué à cet édifice des aîles & trois portes ; mais on ne tourne point par derriere le chœur. Saint Pierre & saint Paul sont Patrons de cette Eglise. Leurs statues qu'on y voit sont du fameux Sarazin. Au côté droit du chœur se lisent les Epitaphes suivantes :

Theodore Choart Chevalier Seigneur de Buzanval, Enseigne de la Compagnie d'Ordonnance de M. le Prince de Condé ; après avoir rendu preuve de sa vertu, valeur & générosité en plusieurs grandes occasions pour le service du Roy, tant dedans que dehors le Royaume, ayant été surpris de maladie en la ville de la Rochelle, où il avoit été envoyé pour la pacification de cet Etat & repos du peuple, y décéda en l'age de 39 ans le 22 Avril 1626. Son corps a été porté en ce

lieu au tombeau de ses ancêtres où il attend la résurrection.

Eustache Choart Ecuyer Seigneur de Buzenval, ayant vécu plein d'honneur & de vertu en la crainte de Dieu au fidele service des Rois, rendit heureusement son ame à Dieu le 18 Mars M DC. IX âgé de 66 ans: & gist ici devant près Damoiselle Louise Le Sueur sa femme, avec laquelle il a vécu en si parfaite concorde trente ans & plus, qu'il ne l'a put long-tems survivre. Elle fut le refuge des pauvres & des affligés durant sa vie: & mourut le 27 Février M. DC. VIII. âgée de 66 ans.

Theodore Choart Ecuyer leur fils unique pour témoignage du regret & piété qu'il doit à leur mémoire, a fait cette Epitaphe.

Il y a eu quelques consécrations d'Evêques faites dans l'Eglise de Ruel au siécle dernier. Le Dimanche 17 Avril 1649, Harduin de Perefixe y fut sacré Evêque de Rodez par les Evêques d'Aire, de Dol & d'Avranches. C'est le même qui fut depuis Archevêque de Paris.

Regist. Archiep.

La collation de cette Cure a toujours appartenu *pleno jure* à l'Evêque Diocésain, sans qu'on voie qu'il se soit jamais dessaisi de la nomination; c'est dont font foi tous les Pouillés Parisiens, à commencer par celui du treiziéme siécle. En 1308 le *Pretre de Rueul* avoit une vigne *au terroner du Mont-Valerian*, pour me servir d'un titre qu'on trouve dans le Cartulaire de saint Magloire, où cette vigne est dite tenir d'une part à celle dont cette Abbaye fit un Bail à un homme *de Rueul en Parisi*: & en 1273 l'Eglise de Ruel avoit quatre deniers de rente sur une vigne située à Challevenne.

Chartul. S. Maglor. Bibl. Reg. fol. 48.

Chartul. S. Dion. Reg. p. 211.

Saint Cucufat est une Chapelle qui a subsisté à l'extrémité de la Paroisse de Ruel du côté de Vaucresson, bâtie sans doute autrefois par les Moines de saint Denis, dont l'Eglise conserve des reliques de ce saint Martyr d'Espagne. Elle est tombée il y a longtems faute d'entretien, & les ruines sont couvertes d'arbrisseaux. On ne laisse pas cependant d'y aller en pélerinage, & d'y brûler encore quelques bougies. Le peuple l'appelle saint Quiquenfat.

En 1566 Jacques Brice Curé de Ruel faisant sa déclaration au Doyen de Château-Fort, lui dit qu'il y avoit sur sa Paroisse une Chapelle de saint Sulpice dont les Marguilliers s'étoient emparés, & qui étoit sans Chapelain, quoiqu'elle eût un arpent de pré : c'est encore aujourd'hui une grande & assez belle Chapelle proche l'Eglise Paroissiale.

J'ai vu une collation de la Chapelle saint Nicolas du territoire du Mont-Valerien, dite en 1588 *infra limites Parochiæ de Ruelio.* *Regist. Ep.*

Il s'est fait dans le Bourg de Ruel au siécle dernier, un établissement de Filles de la Croix, qui sont comprises, de même que les autres Communautés, au Rôle des Décimes. La Duchesse d'Aiguillon est leur fondatrice. On voit dans les Regîstres du Parlement de Paris au 7 Septembre 1656, une confirmation de l'établissement des Sœurs de la Société de la Croix fait à Ruel : & au 27 Août 1675 l'enregistrement des Lettres-Patentes en faveur des Sœurs de la Congrégation de la Croix, portant confirmation de leur établissement à Paris & au Bourg de Ruel. Ce même lieu fut quelque tems après le berceau d'une Communauté qui est devenue infiniment plus célebre, je veux dire du Monastere de saint Louis établi à saint Cyr. Deux Religieuses Ursulines nom-

mées Madame de Brinon & Madame de Saint Pierre, que la ruine de leur Couvent avoit obligé de se retirer chez leurs parens, s'aviserent de se retirer à Montmorency, & s'y occuperent à élever des pensionnaires. La premiere qui connoissoit particulierement Madame de Maintenon, vint la voir à saint Germain où la Cour étoit vers l'an 1682, & lui fit part de leur situation. Cette visite lui procura plusieurs petites filles que Madame de Maintenon faisoit élever par charité. Mais lorsqu'elle eut vu par elle-même à Montmorency la maniere dont ces Pensionnaires étoient élevées, elle proposa aux deux Religieuses de s'approcher d'elle, & de venir à Ruel; ce qu'elles firent sur la fin de l'année 1682. Madame de Maintenon y loua une maison spacieuse & commode, la meubla, y fit établir une Chapelle & un Chapelain, & toutes les autres choses nécessaires. Elle mit dans cette Maison plusieurs Pensionnaires qui étoient nourries & entretenues à ses dépens; & l'on prétend que le nombre montoit jusqu'à soixante. Il fallut augmenter le nombre des Maîtresses, nouvelle dépense à laquelle Madame de Maintenon se prêta toute entiere. Lorsqu'elle pouvoit se dérober à la Cour, elle venoit à Ruel & s'occupoit à suivre les Pensionnaires dans leurs exercices: mais ne les trouvant pas encore assez à sa portée, elle songea à les approcher d'elle, c'est-à-dire de Versailles, de sorte que dès le lendemain de la Purification de l'an 1684, on commença à déménager de Ruel pour venir à Noisy proche le Parc de Versailles, d'où par la suite cette Communauté devenue de plus en plus considérable, fut transferée à saint Cyr, & la Mense Abbatiale de saint Denis fut employée pour la doter: ce qui fit que ces Dames de

ſaint Cyr eurent la Seigneurie de Ruel où elles n'avoient demeuré qu'en paſſant, avec toutes les autres Terres attachées à cette Menſe.

La Seigneurie de Ruel ayant été donnée en 873 à l'Abbaye de ſaint Denis, l'Abbé & les Religieux y firent depuis, quelques acquiſitions & augmentations; on leur fit auſſi d'un autre côté des ceſſions ou donations de ce qui avoit pu être aliéné en différens tems, au dixiéme ou onziéme ſiécle. Les Rois même ſe déſiſterent de ce qu'ils y avoient retenu: Louis-le-Gros, par exemple, en 1113 du droit de Coutume qu'il avoit dans les vignes, & en 1122 il remit le muid de vin & les douze écus qu'il avoit à y recevoir. Guillaume Bateſte & Marguerite ſa femme céderent au Monaſtere en 1186 ce qu'ils avoient *in tenſamento Ruolii*: c'étoit une redevance pour le droit de protection. Robert de Croicy donna en 1206 tout le domaine qu'il avoit entre Ruel & la Celle: ce que Roger de Villedavray confirma comme Seigneur de ce canton. Bouchard Seigneur de Marly fit préſent en pure aumône l'an 1209 de tout le domaine qu'il poſſédoit à Ruel, & du fief que Pierre de Courbevoye y tenoit de lui: il permit même aux Moines d'acheter, s'ils pouvoient, tout ce que les habitans de Sévre & autres y tenoient de lui. En 1217 la Voirie de Ruel fut vendue au Monaſtere par Payen de Ruel, ce que le Roi confirma à Paris par Lettres du mois de Novembre. En 1232 l'Abbaye acheta de Radulf *de Serenis* Chevalier & d'Agnès ſa femme, des prés ſitués ſur le fief de Simon de Poiſſy. En 1238 Berenger, dit l'Avare, Maire de ce lieu pour l'Abbaye de ſaint Denis, vendit avec Heloïſe ſa femme une rente de dix ſols, aux Religieux de ce Monaſtere, & en 1241 ils acheterent de

Diplomat. pag. 427.
Doublet p. 852.

Chartul. S. Dion. Reg. p. 211.

Ibid. pag. 473 *ex litt. Odon. Ep. Par.*

Prob. Hiſt. Montmor. p. 396.

Chartul. S. Dion. Reg. p. 473.

Ibid. pag. 487.

Ibid. pag. 469 *ex litt. Guill. Ep. Par. & pag.* 489.

lui sa Mairie, du consentement de Guillaume son fils : ce qui semble marquer que ces charges étoient héréditaires. Le nom de ce Maire a été long-tems reconnoissable en ce lieu, dans un bien qui s'appelloit Bois Berenger.

Chartul. S. Dion. Reg. p. 489.

En 1239 Robert de Vignoles *de Vineolis* Chevalier, vendit à saint Denis le cens qu'il avoit sur des terres & vignes situées entre Ruel, La Celle & Bois Berenger. En 1249 G... Abbé de Tiron traitant pour le Prieur de Jardies, qui est de sa dépendance, échangea la petite portion de la dixme de vin que ce Prieur avoit à Ruel, & d'autres biens ailleurs, pour du méteil & de l'avene à recevoir dans la grange de l'Abbé de saint Denis au même lieu. On place à l'an 1254 l'acquisition de Fouilleuse, & à l'an 1265 une acquisition de cens vendus par André de Feneste Ecuyer. Je ne parle pas de la Justice qui fut reconnue en 1270 appartenir à l'Abbaye de saint Denis dans tout son terrein & ses hôtes de Ruel, de même que le Seigneur de Marly l'y avoit sur le sien & sur ses hôtes dans la même Terre. Je ne m'arrête pas non plus à l'acquisition du Cimetiere de Ruel, qu'on lit dans l'ancien Nécrologe de S. Denis avoir été faite par Haimeric Prieur du même Monastere pour le bien du Couvent. Ce fut apparemment dans le tems que ce Cimetiere cessa d'être d'usage à cause de son éloignement de l'Eglise. L'Abbaye de saint Denis jouissoit de la Terre de Ruel depuis huit cens ans, lorsque Henri de Lorraine, qui en étoit Abbé, en fit l'échange avec le Cardinal de Richelieu l'an 1635 pour douze mille livres de rente : je rapporterai ci-après les changemens que ce Cardinal y fit. Après sa mort Armand de Bourbon Prince de Conti étant Abbé, fit la révocation de cet échange. Les Abbés continuerent donc d'en jouir jus-

Ibid. pag. 493.

Ibid. pag. 25.

Necrol. S. Dion. ad calcem Hist. S. Dion. XV Cal. Oct.

Gall. Chr. Tom. 7. col. 414.

qu'à ce que la menſe Abbatiale fût attribuée à la Communauté Royale de ſaint Cyr.

On remarque que dans ces ſiécles lorſqu'un Eccléſiaſtique prenoit à rente de quelque Communauté une vigne ou autre bien, afin qu'il parût que ce bien n'étoit pas attaché à ſon Bénéfice, on marquoit dans les actes qu'il n'en jouiſſoit que comme ſéculier ; on ſe ſervoit même dans les baux de ces mots, *tanquam laïcus*, ou bien *laïcaliter*. J'en trouve deux exemples au ſujet de quelques vignes ſituées à Ruel : l'une, poſſédée en 1245 par Girard Prêtre (c'eſt-à-dire Curé) *de Serenis* : l'autre, par Jean Prêtre de ſaint André de Paris en 1249. Ces deux Curés ſont dits poſſéder ces vignes ſur la cenſive de Ruel comme laïques ou laïcalement. *Chartul. S. Dion. Reg. p. 492 & 502.*

Il ne paroît point en quel tems les habitans de Ruel furent affranchis. Il eſt vraiſemblable que ce fut au treiziéme ſiécle, de même qu'un grand nombre d'autres Bourgs ou Villages. Les Abbés de ſaint Denis n'eurent garde d'être des derniers à accorder cette manumiſſion, qui étoit ſi agréable à ſaint Louis & à ſa mere Blanche. On voit que dès l'an 1224 ils y affranchirent un particulier pour ſervices rendus, ce que le Roi confirma à ſaint Germain-en-Laye au mois de Février de la même année. Il eſt certain que l'Abbé Matthieu de Vendôme fit exempter cette Terre du droit de gîte qu'elle devoit chaque année au Roi. Les Lettres de cette remiſe de procuration furent données à Melun au mois d'Octobre 1258, par ſaint Louis qui y étoit alors. Ce lieu ſe reſſentit d'une grande infortune en 1346. Les troupes du Roi d'Angleterre après avoir pillé ſaint Germain-en-Laye, vinrent en faire autant à Ruel. M. Lancelot aſſure qu'il eſt parlé de Ruel en 1392.

Ibid. pag. 494.

Vie de S. Louis par un Cordelier contemporain chap. 4. Doublet p. 990.

Continuat. chr. Nangii.

Entre les différens cantons du territoire de Ruel connus au treiziéme siécle, les uns sont devenus célébres par la suite, les autres sont restés dans leur premiere obscurité. Dans l'Enquête qui fut faite en l'an 1218 au sujet des Novales, on reconnut qu'il y en avoit *in Valle surda .... ad Fossauz*, & *apud Goteriam*. Besenval & Valhendre sont mentionnés en 1224. Aubeterre proche Ruel dès l'an 1230. Bois Berenger pareillement dès la même année. La Malmaison dès 1244. Fouilleuse étoit déja ancien en 1254, & Feularde étoit connu dès 1262. Le Cartulaire de saint Denis qui fournit ces observations, ne désigne point le nom du bien situé à Ruel qui fut donné en 1229, par Isabelle de Champigny veuve d'Hellouin de Meulent Chambrier du Roi, aux héritiers de son *Harmarius* décédé. Un Compte de la Prévôté de Paris, marque que Jean Jouvenel avoit à Ruel entre 1420 & 1430 des vignes qui devoient dix livres de rente à l'Abbaye de saint Denis : & les Mémoriaux de la Chambre des Comptes portent qu'en 1440, le Roi Charles VII donna à Jehan Lebeuf & Marie Du Fresne sa femme, les biens de Claire & Eleonore sa sœur sis à Ruel. Je vais parler en particulier de quelques-uns des lieux nommés ci-dessus.

Chart. Ep. Paris. Bibl. Reg. fol. 67.

Chartul. S. Dion. Reg. p. 476.

Ibid. pag. 482.

Ibid. pag. 268.

Ibid. pag. 491. 495 & 503.

Ibid. pag. 492.

Sauval T. 3. p. 326.

BUZENVAL s'appelloit Besenval sous le regne de Louis VIII, & peut-être auparavant disoit-on Bosonyal, car le nom de Boson étoit fort commun autrefois parmi les Seigneurs; toujours il est sûr que Buzenval n'est pas le même que Bougival, qui est une Paroisse voisine; & il ne faut pas s'y méprendre, comme a fait M. de Valois. On a vu ci-dessus dans le présent article, qu'un des favoris de Charles-le-Chauve portoit le nom de Boson. Comme ce Prince donna Ruel à l'Abbaye de

Notit. Gall. p. 410. col. 2.

ſaint Denis, il put en excepter le vallon dont il avoit gratifié Boſon, lequel vallon, à cauſe de ſa ſituation, aura été appellée la vallée de Boſon ou Boſonval. Ce lieu eſt ſur le chemin de Ruel à Garches, dont il eſt ſéparé par une montagne, ſur laquelle eſt un petit bois & le Château au-deſſous. Les Religieux de ſaint Denis marquerent dans leur Cartulaire à l'an 1224, que Pierre Tuſquin affranchi en vue des ſervices à eux rendus, leur devoit pour ſa Maiſon de Bezenval cinq ſols, à cauſe de cinq arpens de pourpris qu'il avoit proche cette Maiſon, & cinq ſols pour ſix arpens de vigne auſſi ſitués à Beſenval. En 1375 cette Maiſon de Beſenval étoit un manoir appartenant à Jean Le Voirrier Secrétaire du Roi & de la Ducheſſe de Bretagne, des dépendances duquel étoit un petit bois appellé le Bois Jean Ogier, ſitué entre les terres de ce manoir, contenant environ vingt arpens. Ce poſſeſſeur fit expoſer par la Ducheſſe de Bretagne au Roi Charles V, que ſans ſa permiſſion il n'oſoit chaſſer les bêtes qui s'y retiroient. Ce Prince conſidérant que ce bien étoit à deux grandes lieues de la Forêt de Laye, qui eſt la plus prochaine, & même que de l'autre côté du chemin qui va de ſaint Cloud à Vaucreſſon & qui touchoient aux terres de ce manoir, toutes perſonnes pouvoient chaſſer, lui accorda tout privilége, franchiſe & nobleſſe perpétuelle de garenne en ſon bois tant de conis comme de cerfs, biches, ſangliers, pouvoir de chaſſer avec chiens, tendre cordages & filets en ſon bois & ès terres & bruyeres voiſines, & pourſuivre les bêtes hors du bois de la Forêt de Laye. Les Lettres ſont datées du 25 Juillet 1375 au Bois de Vincennes. Cent cinquante ans après, cette Seigneurie fut poſſédée par Charles Choart Gref-

Tréſor des Chart. Reg. 107. Piéce 181.

Hiſt. des Gr. Offic. T. 2. p. 306.

fier des Aydes de Soissons, c'est-à-dire, vers l'an 1520, & ses descendans en jouirent après lui. Celui d'entre eux qui le possédoit en 1567, du tems des guerres des Huguenots, résidoit à Paris. Ce Château qui étoit fort, tomba entre leurs mains au mois d'Octobre de cette année-là de la maniere suivante. La Popeliniere en fait ainsi la description. « C'est » un Château de garde & de plaisir, distant de » trois lieues de Paris, plus de demie-lieue » de saint Cloud .... assis en plaine un peu » panchante vers Ruel en Parisis, composé » de quatre corps d'Hôtel formés en pavil- » lons quarrés, flanqués néanmoins d'une » tourelle à chaque encognure, bien percée » pour la défense des courtines, fournie au » reste de grand fossés à fond de cuve remplis » d'eau, & au surplus remarqué d'un bois de » haute-futaye que le taillis suit, le tout clos » de murs en forme de parc. » Le Fermier du Seigneur qui gardoit seul ce Château, apprenant qu'Argenteuil venoit d'être pris, se transporta à saint Denis pour avoir une sauvegarde à la défense de Busenval. Mais le Prince de Condé ayant été averti de la force & de la commodité de cette place, & que les vivandiers & pourvoyeurs de Paris ne pouvant plus passer au bac de Neuilly que ses gens avoient descendu à saint Ouen, venoient à Paris par Busenval & saint Cloud, offrit une Sauvegarde à ce Fermier & lui promit de l'aider de six Gentilshommes qui défendroient le Château contre tous. Deux heures après six des Confédérés y entrerent & se saisirent des clefs, portes & avenues. Le Prince y envoia le Lieutenant Amanzay, puis quarante hommes pistoliers ou arquebuziers qui arrêterent quelquefois par jour plus de deux cens charges de provisions destinées pour Paris, d'où vint que

La Popeliniere liv. 12. pag. 25.

lés Parisiens manquant de vivre, crierent contre les Voleurs de Busenval.

Ce Château fut repris depuis, mais nous ignorons comment. Il fut possédé à la fin du seiziéme siécle & au commencement du dernier, par Eustache Choart dont l'Epitaphe est ci-dessus, puis par Theodore Choart, Envoyé à la Rochelle pour pacifier les troubles, lequel y mourut en 1616. Il est inhumé à Ruel. Il avoit épousé Magdelene Potier fille de Nicolas Potier Président au Parlement, décédée en 1671, aussi inhumée à Ruel. André Choart Lieutenant Général des armées du Roi, jouit ensuite de la Terre de Busenval, & la céda à ses deux fils. Je trouve en effet qu'en 1648 cette Terre étoit possédée par Henri de Buzenval. André repose auprès de ses ancêtres dans l'Eglise de Ruel. On peut voir dans les Dictionnaires Historiques ou Généalogiques les autres illustres du nom de Busenval, dont un des plus célébres a été l'Evêque de Beauvais, Nicolas Choart mort en 1699, duquel il y a une Vie imprimée à Paris en 1717. André Choart Seigneur de Buzenval, Lieutenant Général des armées du Roi mourut le 19 Juillet 1717. Il avoit eu d'Angelique Amat de Poëtmort Guillaume Choart Marquis de Buzenval, Chevalier de saint Louis, Brigadier des Armées du Roi, décédé le 21 Février 1742 âgé de 80 ans.

Hist. des Gr. Offic. T. 2. p 307.

Merc. Fév. 1742. p. 407.

BOIS BERENGER & AUBETERRE sont connus par les mêmes actes, qui sont des années 1230 & 1234, & Bois Berenger est le lieu qui y est principalement nommé. Il y avoit en ce lieu une Maison forte & un étang. Dans le Traité que Pierre Seigneur de Marly fit en 1230 avec l'Abbé & Couvent de saint Denis, ce Seigneur reconnut qu'ils avoient fort bien pu construire cette Maison forte sur

Chartul. S. Dion. Reg. p. 268 & 459.

leur territoire de Bois Berenger. Il ajoute qu'il avoit reconnun devant le Roi, qu'il n'avoit aucun droit de chasser sur tout ce même territoire: & ce qui est encore plus, il accorda que le fief que Robert de Vignoles Chevalier tenoit de lui, consistant en terres, vignes & prés situés entre l'étang de Bois Berenger & Aubeterre proche Ruel, fût désormais tenu de saint Denis.

LA MALEMAISON. C'est ici l'un des lieux qui tire sa dénomination de l'arrivée des Normans au neuviéme siécle. Comme ils débarquerent dans ces cantons-là, & que leur arrivée y fut très-fatale, il en resta les noms de *Malus portus*, *Mala Mansio*, & peut-être aussi *Malus repastus*. Ce que les titres de saint Denis fournissent sur ce lieu, qui est sur le bord de la Seine, est qu'en 1244 ce n'étoit qu'une simple grange appellée *Mata domus* en latin & l'occasion qui en fait parler, c'est qu'il y avoit devant cette grange un clos nommé Rostiz, sur lequel le Chapitre de S. Thomas du Louvre avoit dix mesures * de vin & dix-huit sextiers de méteil, donnés par feu Hugues de Meulent pour la fondation d'une Prébende: ce que l'Abbaye de saint Denis avoit confirmé en main-morte moyennant vingt sols de rente. M. de Valois fait un *vicus* de ce lieu de la Malemaison. C'eût bien été assez de le qualifier de *viculus*. En 1622 Christophe Perrot Conseiller au Parlement étoit Seigneur de ce lieu. On trouve dès le quatorziéme siécle des hommages de ce fief rendus à l'Abbaye de saint Denis, & que Guy Abbé a donné le même lieu aux Abbés de S- Denis à la charge de son Anniversaire.

Chartul. S. Dion. Reg. fol. 491.

* *medios.*

Notit. Gall. p. 492. col. 2.

Reg. Ep.

FOUILLEUSE seroit mieux dit Feuilleuse, puisque des anciens titres latins du treiziéme siécle l'appellent *Foliosa*. Ce lieu situé

à un quart de lieue de saint Cloud, fut vendu à l'Abbaye de saint Denis en 1254, par Radulf de Puteaux Chevalier & sa femme Eustache avec trois arpens de terre à Longe-roie, desquels biens une partie étoit dite située en la censive de Robert de Richebourc Chevalier. A peine y avoit-il quatre ans que l'Abbé & les Religieux en jouissoient, que la Reine Marguerite épouse de saint Louis les pria de la céder ou donner à bail à Geoffroy de saint Benoît son Clerc; ce qu'ils firent. Voilà deux fragmens du Cartulaire de saint Denis sur ce lieu. Il en fait encore mention à l'an 1271, en nommant deux cantons de ce lieu, l'un dit Li tone, l'autre désigné par cette périphase, *in brito culturæ de Fouilleuse versus Ruolium*. L'Historien de la Chancellerie de France a eu occasion de parler du même lieu. Il rapporte qu'en 1666 les Mousquetaires ayant eu leur département à Ruel, les Marguilliers de la Paroisse donnerent des billets pour faire loger une partie de ces Mousquetaires dans le lieu de Fouilleuse: le Sieur des Ruelles Secrétaire du Roi, à qui cette Maison appartenoit, s'étant plaint que cela étoit contre les priviléges de sa Charge, sa Majesté fit expédier aux Mousquetaires ordre de déloger, & aux Marguilliers ordre de les loger ailleurs. Avant le Sieur Adrien des Ruelles, Fouilleuse avoit appartenu à Gilles le Mesnier Conseiller au Parlement en 1602; & depuis la mort du même des Ruelles, M. de Nueil Trésorier du Parlement a possédé ce Château. Il en jouissoit en 1699.

Chartul. S. Dion. Reg. p. 495.

Ibid. pag. 499. ad. an. 1258.

Ibid. pag. 510.

Hist. de la Chancellerie de France p. 611.

Regist. Archiep. 20 Sept. 1602. 4 Mai 1658. 17 Juin 1699

FEULARDE qui n'est point marqué dans les Cartes des environs de Paris, étoit au treiziéme siécle une grange appartenante aux Religieux de l'Abbaye de saint Denis située entre Ruel & saint Cloud. Les Chanoines de

ſaint Denis-du-Pas proche Notre-Dame de Paris avoient une cenſive dans le même canton, & l'Abbaye leur devoit pour ſa grange dix-neuf deniers de cens. Les Chanoines firent en 1262 une échange de ces dix-neuf deniers pour douze ſols Pariſis aſſis ſur une Maiſon devant l'Abbaye, laquelle échange ils firent autoriſer par Geoffroy Doyen & par le Chapitre de Paris.

Chartul. S. Dion. Reg. p. 503.

LAISTRE fief à Ruel au quinziéme ſiécle, appartenoit en partie à l'Abbaye de ſaint Denis.

LA PALÉE autre fief, & celui de la Tour quarrée.

Je finirai cette Deſcription de Ruel, par ce qui en eſt dit dans le Supplément de Du Breul. L'Auteur qui le fit imprimer en 1639, qualifie Ruel du titre de Ville; & pour prouver quelle eſt de quelque conſidération, il ajoute qu'elle s'eſt rendue mémorable par la belle Maiſon du Sieur Moiſſet, qu'il dit être délicieuſe pour tout ce qu'elle renferme, par ſon bois, ſes fontaines, allées, parterres, galeries, cabinets. Il oublie de ſpécifier les qualités du poſſeſſeur. Il continue en diſant, que cette ville de Ruel a commencé a être très-fréquentée depuis que le Cardinal de Richelieu l'a choiſie pour ſon ſéjour ordinaire. Il ſe contente enſuite de dire qu'il en a fait racommoder le Château, augmenté les jardins de quantité de belles allées, vergers, parterres, bordures, ſtatues, peintures, fontaines, grottes, & que par la raiſon que les plus grandes affaires de France ſe traitoient à Ruel, la plupart de Meſſieurs du Conſeil y avoient acheté ou fait bâtir des logemens. D'autres Ecrivains ont obſervé que les jardins du Cardinal étoient dans le goût Italien; que c'étoit ou avoient commencé en France, les caſcades, nappes d'eau,

Suppl. de Du Breul p. 88.

Dujan Canonic. Carnot.

d'eau, jets d'eau : que les peintures du Château étoient de Simon Vouet excellent peintre de Paris. Ce Château étoit situé dans le bourg de Ruel même ; & il paroit par le continuateur de Du Breul, que ce pouvoit être l'ancien Château Seigneurial des Abbés de saint Denis. Le Cardinal avoit fait abbattre une partie des murs du Bourg pour étendre ses jardins dans la campagne. Il faudroit transcrire ici une grande partie de la Vie imprimée de ce Cardinal ou de l'Histoire de Louis XIII, si j'entreprenois de rapporter & d'indiquer même toutes les affaires importantes qui ont été traitées dans cette Maison de Ruel. On sçait, par exemple, que vers l'an 1630 il y fut tenu une Conférence avec le Parlement & la Ville de Paris : que le Maréchal Louis de Marillac fut renfermé à Ruel durant le tems qu'on instruisit son procès, & que le 8 Mai 1632, les Commissaires assemblés en ce lieu le condamnerent à perdre la tête. Le Cardinal au reste n'y étoit pas continuellement occupé des affaires de l'Etat. Il s'y adonna aussi à la Littérature : il y lut entre autres ouvrages les deux derniers regnes de l'Histoire de France par Duplex, & même y revoyoit les épreuves.

Bullart T. 1. Acad. des Sciences.

Niceron T. 2. p. 308.

Ce fut à Ruel que mourut le fameux Pere Capucin Joseph Leclerc le 18 Novembre 1638, âgé de soixante-un an, après avoir été nommé au Cardinalat. Il y mourut aussi vers le même tems & dans le même lieu de Ruel, un Avanturier qui se disoit le Roi d'Ethiopie appellé *Gaza Christ*, qui y étoit venu trouver le Cardinal, & dont ce Ministre ne tint pas grand compte. On composa aussi-tôt en ces quatre vers l'Epitaphe de ce prétendu Roi :

Sauval T. 2. pag. 153.

Cy gist du Roi d'Ethiopie

L'original ou la copie.
La Mort a vuidé le débat
S'il fut Roy ou s'il ne le fut pas.

Patiniana p. 61, on lit que le Pere Louis Jacob l'avoit vu & fréquenté à Rome, ne doutant pas qu'il ne fût véritablement Prince d'Ethiopie.

Après la mort du Cardinal de Richelieu, cette belle Maison appartint à la Duchesse d'Eguillon sa niéce, à laquelle il l'avoit léguée par son testament du 23 Mai 1642 : & pendant la minorité de Louis XIV la Reine Anne d'Autriche sa mere y vint encore quelquefois. La Cour s'y retira précipitamment en 1648. Elle y étoit encore en 1649, lorsque la Reine y eut une Conférence au mois de Mars avec les Députés du Parlement.

Histoire du Cardinal de Richel. par Aubery, pag. 622.

En fait de Chartes anciennes, on trouve des Lettres du Roi Charles-le-Bel datées de Ruel le 20 Mai 1326.

Liber assign. Parlamenti.

On est ensuite long-tems sans rien trouver dans notre Histoire sur cette Maison de Ruel. Le Mercure de l'an 1685, nous apprend que le Roi Louis XIV s'étoit proposé de venir le voir cette année-là, & que le Duc de Richelieu s'attendoit d'avoir l'honneur de l'y recevoir : mais comme le plus agréable régal de la Fête devoit être le modele de la Statue équestre de ce grand Prince, & qu'il falloit du tems pour transporter & mettre en état une figure d'un caractere le plus extraordinaire qui eut jamais été, le départ de Sa Majesté pour Chambort rompit toutes les mesures de ce Duc.

Merc. Oct. 1695. p. 3.

On peut voir dans Zeiller quelques représentations des beautés des anciens jardins de cette Maison, entre autres celle de l'Oran-

Topographie de France 1655. T. 2.

gerie, figurée comme un arc de triomphe, & celle de la Cascade & de la Grotte.

C'est au-dessus de cette grotte que fut élevée la Statue équestre dont je viens de parler; le cheval ne portoit que sur les deux pieds de derriere, & elle étoit dans un équilibre si juste, que d'un doigt seul on la faisoit mouvoir. L'inscription Latine qui devoit l'accompagner, commençoit ainsi: *Ludovico Magno Ludovici Justi filio, &c.* & finissoit par ces mots: *Armandus Richelii Dux: Armandi Cardinalis heres, & ejus pro gloria Principis æmulator hoc obsequium amoris perenne monumentum venerabundus posuit M DC LXXXV.* On composa aussi alors ces vers, sur la fin desquels le Sieur Gobert Sculpteur n'est pas oublié:

O vous qu'un desir curieux
Amene dans ces lieux
Qui délassoient Armand de ses profondes veilles,
Apprenez, en voyant de si rares merveilles,
Que si Louis-le-Grand charme votre regard
Par son admirable figure,
Un chef-d'œuvre de la nature
Ne demandoit pas moins qu'un chef-d'œuvre de l'art.

Le Duc & la Duchesse de Richelieu entretenoient encore ce Château avec deux Chapelles en 1697, ainsi qu'il paroît par la permission qu'ils eurent le 5 Juin d'y faire célébrer. *Reg. Archiep.*

Le Sieur Piganiol marque dans sa Description des Environs de Paris, que l'un des héritiers du nom du Cardinal de Richelieu a ven- Tom. 8. p. 264.

du depuis, cette Maison à un homme d'Affaires, qui en a entiérement changé la face, en mettant à profit ce qui auparavant n'étoit destiné qu'à l'agrément & au goût.

Ce nouveau Château appartient maintenant aux Ursulines de la grande Communauté de saint Cyr, qui sont Dames de Ruel, ainsi que j'ai déja dit.

La Description des environs de Paris finit le peu qu'elle dit sur Ruel, en remarquant qu'il y a encore quelques Maisons particulieres qui sont assez propres, entre autres celle qui a appartenu à feu Waldor Résident de l'Electeur de Cologne. Ce fut de ce Waldor que Louis XIV eut les premiers maroniers d'inde qui parurent à Marly.

On y voyoit aussi il y a quelques années dans une belle Maison bâtie par les Leonard immédiatement après la porte du Bourg qui conduit à Marly, & appartenante depuis à M. Chardon qui avoit épousé une Leonard, l'inscription suivante disposée en style lapidaire dans le vestibule :

Imperante Ludovico Magno Regum Maximo Fredericus Leonard pater & Fredericus filius ambo Regis & Serenissimi Delphini Primarii Typographi has rusticas ædes urbani laboris sublevamento à fundamentis erexerunt anno repar. sal M. D. CC.

On dit que cette Maison appartient maintenant à l'Intendant de M. le Comte d'Argenson.



BOUGIVAL.

CE qui doit persuader de l'antiquité du nom de Bougival, est la signification de ce nom. Boi & Bog signifioit anciennement des concavités. Il est de notoriété que la montagne voisine de ce lieu a été trouvée propre à fournir de la craye, ou de la pierre tendre ; de sorte qu'après que l'on en a eu tirés, il est resté des creux ou des concavités, qui ont fait surnommer cette vallée, la vallée des Boges. Je n'ajouterai point, que ces creux ou cavités ont servi par la suite de retraite aux pauvres gens, & que c'est peut-être par où le Village a commencé. D'en dire le tems, ce seroit vouloir deviner. Il est sûr que nous trouvons Charlevanne qui est de cette Paroisse, habité avant Bougival, puisqu'il y a des monumens qui en font mention dès le neuviéme siécle. Le premier est un Diplome par lequel Louis-le-Débonnaire déclare que son bisayeul Charles Martel pere de Pepin ayant fait construire une pêcherie dans la Seine, sur le territoire de Ruel, dans le pays du Pincerais, il donne cette pêcherie au Monastere de saint Germain des Prés & à son Abbé Hirminon. Il est vrai que le nom de Charlevanne ne se trouve point dans cette Charte, mais la chose signifiée par ce nom y est : car *piscatoria* & *venna* sont synonymes. Aymoin qui écrivit sur la fin de ce même siécle les ravages des Normans autour de Paris, se servit du mot *Karoli-venna*, qui équivaut à *Karoli-piscatoria*. On voit par tous les titres depuis ce tems-là & par les anciennes Cartes, que ce Charlevanne étoit le même lieu qu'on appelle aujourd'hui La Chaussée, hameau de Bougival situé sur le bord de la

Voy. Dict. Etym. Menage au mot *Bouge*.

Seine, à une portée de mousquet de l'Eglise de ce Village. En même-tems il est aisé de reconnoître que ce lieu dit Charlevanne étoit réputé sur le territoire de Ruel, lorsque Charles Martel y édifia la pêcherie qui prit son nom. Ainsi on doit dire que Bougival n'étoit pas encore érigé en Paroisse, & qu'il dépendoit de Ruel.

Notit. Gall. p. 410. col. 2. M. de Valois a cru que Buzenval & Bougival étoit un seul & même lieu, dont le nom étoit différemment prononcé ; mais il s'est trompé. Buzenval est un lieu de la Paroisse de Ruel très-différent de Bougival, dont le nom n'a jamais été alteré comme il l'a pensé. Ce nom se trouve toujours dans les anciens titres écrit ou Bogeval, ou Bogival, ou Bogevaux. Dans un titre latin du treiziéme siécle, il y a *Buchivallis.* Quelquefois dans d'autres titres latins du même siécle, on a mis *Bachivallis*, ou *Bacchivallis* comme si c'eut été une vallée particulierement consacrée à Bacchus : mais cette étymologie est faite au hasard de même que celle de *Villa Cereris*, pour dire Viceour. On ne sçait sur quoi les Auteurs du Martyrologe de Paris se sont fondés, pour appeller ce lieu en latin *Burgi vallis.* Ce mot ne se trouve dans aucun titre, & jamais on n'a dit ni écrit en françois Bourgival. *Martyrol. Par. an. 1727. ad 5 Maii.*

Cette Paroisse est à trois lieues de Paris vers le couchant, & à une de saint Germain-en-Laye. C'est un pays assez couvert d'arbres fruitiers & autres, outre les vignes. Il y a des prairies, beaucoup d'eau très-saine. On y trafique en craye qu'on tire de dessous les montagnes, & dont, après les avoir fait tremper, on forme des boules oblongues en maniere de blanc d'Espagne. Il y a eu aussi une Briqueterie sur le bord du grand chemin :

mais elle a duré fort peu de tems. L'ancien Dénombrement de 1709 marque 139 feux en ce lieu : celui du Sieur Doisy de l'an 1745 en en marque 125. Le Dictionnaire Universel qui fut imprimé en 1726, témoigne qu'il y avoit alors 563 habitans.

L'Eglise est sous le titre de la sainte Vierge. L'Assomption est la Fête principale : mais comme il est arrivé à plusieurs Eglises de ne se pas contenter de cette Fête de Notre-Dame, à cause qu'elle est commune à tous les autres lieux, on s'est déterminé pour saint Avertin, qu'on regarde comme second Patron, & dont on chomme la Fête le 5 Mai, qui est le jour de celle d'un saint Chanoine Régulier de ce nom mort à Venzey en Touraine l'an 1189. On y en conserve, dit-on, une relique : mais il n'y a pas de preuve que la vénération de ce Saint à Bougival ait commencé autrement que par une Confrérie, car on n'apperçoit aucun rapport entre l'Abbaye de Bénédictins de saint Florent de Saumur, qui revendiquoit au douziéme siécle l'Eglise de Notre-Dame de Bougival, & saint Avertin qui étoit d'un Ordre tout différent. On ignore sur quel fondement ce Monastere s'attribuoit ces prétentions. Il paroît seulement que Philippe qui fut fait Abbé de saint Florent en 1156, engagea le Pape Adrien d'ecrire à l'Evêque de Paris de ne point surcharger les Eglises des Bogevaux & de Gometz appartenantes à son Monastere, & de ne point empêcher les Religieux de présenter des Prêtres pour les Eglises de son Diocèse dont son Abbaye avoit la nomination. L'Eglise de Bougival ne se trouve point parmi celles dont la Bulle de Calixte II de l'an 1122 leur accordoit la confirmation, mais elle est dans celle du Pape Urbain III de l'an 1186, en ces termes : *Et Sancta Maria*

Tabular. S. Flor. Salmur.

de Bougivalle. Eudes de Sully Evêque de Paris fut en contestation à ce sujet avec Michel Abbé de saint Florent. Il alléguoit pour ses raisons que Maurice son prédécesseur & lui, avoient pourvû plusieurs fois à la Cure *pleno jure*. L'Abbé se rendit enfin ; & dans le doute, il abandonna en 1204 à l'Evêque de Paris tout le droit qu'il pouvoit avoir dans cette Eglise. Ainsi la Cure de Bougival fut mise au Pouillé dressé durant le cours du même siécle, au rang de celles où l'Evêque pourvoit de plein droit. L'Ecrivain la désigne simplement sous le nom françois *Bogival*. Jean Curé de ce lieu fonda vers l'an 1210 une Chapelle à Champigny-sur-Marne, suivant l'Histoire de saint Martin des Champs. En 1234 le Curé de cette Eglise étoit Doyen du canton, suivant des Lettres de l'Evêque Guillaume. Tous les Pouillés qu'on a dressés depuis ont marqué la même chose sur la collation. Le Pelletier l'a oubliée dans le sien de 1692, qui est le dernier imprimé.

Chart. maj. Ep. Par. fol. 180.

pag. 482.

Prob. Hist. Montmor. p. 408.

L'édifice de l'Eglise de Bougival ne laisse pas que de désigner par sa construction antique, que quelque Abbaye a contribué à l'élever : & en ce cas ce ne peut être que celle de saint Florent de Saumur. A la vérité, cette Eglise est petite, mais très-solidement bâtie : le chœur paroît être de la fin du douziéme siécle. Il est étroit, ainsi qu'on les bâtissoit alors, mais vouté, aussi-bien que le sanctuaire, au-dessus duquel est élevée une belle pyramide de pierres taillées en écailles ; les arcs sont en demi-cercle sans pointe & quatre petits pavillons de pierre en ornent les quatre coins. La nef quoique seulement lambrissée, a des galeries bouchées & des colonnades qui sont au plus tard du treiziéme siécle. L'Eglise a aussi deux ailes terminées par des Chapelles bâties

bâties également dans le même ſiécle : dans le bout occidental de l'aîle méridionale eſt une Epitaphe ſur du marbre blanc, laquelle porte ces mots :

Cy giſſent honorables perſonnes Sieur Rennequin Sualem ſeul Inventeur de la Machine de Marly, décédé le 29 Juillet 1708 âgé de 64 ans : & Dame Marie Nouelle ſon épouſe, décédée le 4 Mai 1714 âgée de 84 ans.

Au portail de cette Egliſe placé dans la même aîle & regardant le midi, eſt la ſtatue d'un ſaint Evêque, laquelle paroît d'une conſtruction du douziéme ſiécle ou même du onziéme, & qui a un nimbe derriere la tête. De la main gauche il tient un livre ; le bras droit a été caſſé, & on n'y voit point de croſſe. Il n'eſt pas aiſé d'indiquer le nom du ſaint Evêque repréſenté à cette porte collaterale. La Chapelle de ſaint Avertin que l'on invoque contre les maux de tête, eſt dans le fond du même côté : & l'on y voit ſon buſte de bois doré élevé au-deſſus du retable avec une capſule de reliques ſous ce buſte : mais la principale eſt un morceau de ſon chef renfermé dans la tête de cette figure & qu'on apperçoit ſous un criſtal. Je penſerois que cette ſtatue placée du même côté, pourroit être celle de ſaint Aventin, qui après avoir été Archidiacre de Chartres, gouverna l'Evêché comme Corévêque du vivant de ſaint Souleine Evêque, & qui enſuite lui ſuccéda. Il mourut l'an 528. Il y a lieu de croire que durant ſon adminiſtration du Diocèſe de Chartres en qualité de Corévêque, il vint quelquefois dans le Pincerais où Bougival eſt ſitué : car les Corévêques Pariſiens ou Chartrains étoient fort attentifs à ce territoire, où les deux Diocèſes ſont en-

Voyez ce que j'en dis ſur Nanterre.

tremêlés. Il y aura pû opérer quelques miracles, dont le souvenir aura déterminé à lui ériger une statue. A Châteaudun où son tombeau est dans l'Eglise de saint Medard, il est invoqué contre les maux de tête. Mais par la suite des tems, la ressemblance des noms Aventin & Avertin aura fait confondre l'un avec l'autre; ensorte que saint Avertin est regardé aujourd'hui comme second Patron de Bougival, & qu'il y a une Confrérie en son honneur. Au reste saint Aventin Evêque de Chartres se trouve au 4 de Février dans les additions au Martyrologe de l'Eglise de Paris imprimé en 1727; mais ce n'est qu'un jour choisi à l'occasion de saint Aventin de Troyes, qui mourut sûrement le 4 Février.

Bolland. ad 5 Febr.

Le Pouillé du treiziéme siécle contient cet article dans les additions au Doyenné de Château-Fort : *Capella in Ecclesia de Bogival*, & par renvoi écrit au quatorziéme : *Capellania fundata in Ecclesia de Bougivalle habet pro redditibus, videlicet IX libras in pecun. Item arpentum & dimidium vineæ. Item duo arpenta & dimidium terræ cum nucibus qui vocantur* Noëroie. *Item est ibi domus cum jardino ubi manet Capellanus. Item ornamenta & vestimenta omnia capellæ.* L'Auteur de ce détail auroit bien dû nommer le Saint titulaire de cette Chapelle. On ne la trouve dans aucun Catalogue depuis ce tems-là.

Les anciens monumens fournissent peu de Chevaliers du nom de Bougival. Il y en eut un du tems de saint Louis, qui se nommoit Adam de Bougival & quelquefois *de Bachivalle*, lequel posséda des dixmes à Baillel dès l'an 1226, & en fit part aux Religieux de Notre-Dame du Val. Les Seigneurs de Marly paroissent avoir joui alors de la Terre de Bougival. Bouchard Seigneur en 1240 donna à

Tab. Vallis.

Jean de Bougival pour récompense de ses services le Moulin de Mauport *de Maloportu*, pour lui & ses héritiers, se retenant à lui & ses successeurs pour droit de relief une paire d'étriers dorés du prix de trois sols parisis. Preuves de Montmorency p. 410.

Gilles Bourdin Procureur Général au quinziéme siécle, fut Seigneur de Bougival. Ses enfans mineurs jouissoient de cette Terre en 1580, & sont nommés dans le Procès-verbal de la Coutume. Le Comte d'Assy en étoit Seigneur en 1683. Lui & sa femme vendirent cette Terre au Roi Louis XIV la même année. Néanmoins on assure qu'elle appartient aujourd'hui aux héritiers de M. le Marquis de Ravignan, dont le Château est à la Chaussée. Edit. de Décemb. 1693.

La Paroisse de Bougival a trois écarts ou hameaux. 1°. Saint Michel. 2°. Le hameau de la Machine de Marly est dans le bas. 3°. Celui de la Chaussée, ainsi dit à cause qu'il est sur le grand chemin, car son ancien nom est Charlevanne : je dirai quelque chose du premier & du dernier.

SAINT MICHEL est l'écart le plus élevé & peut-être le plus peuplé entre ceux de Bougival. Il est presque tout entouré de vignes. Le nom de saint Michel lui vient de la Chapelle qui y étoit au moins dès le treiziéme siécle, & que le Pouillé d'alors appelle *Capella de Huxeïo*. Ce mot *Huxeïum* a une étymologie si semblable à celle d'*Uxellum* & d'*Oscellum*, que cela m'a confirmé dans la pensée que j'ai eue sur le récit d'Aimoin de saint Germain des Prés, que ce nom communiqué à l'Isle voisine & même à la grande péninsule qui est vis-à-vis, doit nous engager à croire que ce fut de-là que les Normans partirent pour ravager les dehors de Paris : car les lieux remplis de houx furent toujours dits *Hosseya*, *Housseia* par la terminaison fémi-

nine, & non *Huxeius* qui tient visiblement d'*Ussellus :* on aura d'abord dit *Ossel* puis *Oussel* & ensuite *Oussé.* A l'égard de la Chapelle, comme elle est sous l'invocation de l'Archange défenseur des Chrétiens, je la croirois bâtie pour la premiere fois après le milieu du neuviéme siécle, en mémoire de ce que les Normans furent chassés de ce lieu. Matthieu qui en étoit Chapelain en 1250, fut inquiété par le Chapitre de saint Cloud au sujet de deux quartiers de vignes situés dans le territoire même *de Houssaye.* Ainsi l'ancien nom de ce hameau est Le Houssay. Le Registre des Visites des Léproseries faites en 1351, dit qu'alors celle de Versailles avoit *subtus Capellam du Houssay unum quarterium vinearum, & quarterium cum dimidio inter Lupicenas & Houceyam.* On lit ailleurs *de Capella S. Michaelis du Houssé in Parochia de Bougival*, qu'elle tomboit en ruine dès le tems de l'Evêque Guillaume Chartier. Son successeur immédiat Louis de Beaumont la donna l'an 1472 à Urbain de Chalemars Diacre Hermite, pour essayer de la rebâtir. Elle est mentionnée dans les Pouillés manuscrits du quinziéme & du seiziéme siécle sous le nom de *Capella de Hosseyo juxta Lupicenas.* Il est bien vrai qu'elle est plus proche de Louveciennes que de Bougival : mais le Registre ci-dessus la déclare être de cette derniere Paroisse. Quant au temporel de ce lieu, il y eut en 1258 au Parlement de la Pentecôte, un Arrêt qui adjugea au Roi la haute-Justice *de Hossaya* contre le Chapitre de saint Cloud & la Dame de Marly.

Chartul. S. Clodoaldi.

Regist. Ep. Paris. 1472. 26 *Mars.*

Petit livre blanc du Châtelet fol. 148.

CHARLEVANNE ou La Chaussée est le lieu où les Normans arriverent sur la fin du Carême de l'an 846, & d'où ils monterent jusqu'à la Celle, où ils tâcherent de ré-

Aimoin. lib. 1. *Mirac. S. Germ.* Duchêne T. 6. p.

duire en cendre l'Eglise de saint Pierre & celle de saint Germain. Le Roi Charles-le-Chauve vint au-devant d'eux pour les mettre en fuite, & à son arrivée ils passerent à l'autre bord de la Seine du côté où est Chatou. Tout le bas des côtes du rivage gauche de cette riviere depuis Ruel en descendant jusqu'au ruisseau qui vient du midi, étoit censé alors de la Terre Royale de Ruel. C'est pourquoi quelques-uns de nos Rois en disposerent suivant leur dévotion, depuis que Charles-le-Chauve eut donné Ruel nommément à l'Abbaye de saint Denis. Ils retiroient beaucoup de vin des côtes voisines de Charlevanne; & ce vin étoit conduit dans le Cellier de Poissy. Le Roi Robert qui marqua beaucoup d'affection pour l'Eglise de saint Germain-en-Laye, la gratifia entre autres choses de la dixme du vin qui venoit de Charlevanne à Poissy dans le Cellier Royal. Une Charte du Roi Philippe donnée en 1072 à la même Eglise, fait aussi mention de *Charlavana*. Louis-le-Gros fut conseillé en 1122 ou environ, de construire dans ce lieu de Charlevanne un Château ou une Forteresse qui pût empêcher ses ennemis de venir faire des courses proche Paris. Mais Robert Moine de Coulombs résidant au Prieuré de saint Germain-en-Laye, vint lui remontrer qu'en bâtissant un Fort en cette place, il diminueroit le don qu'avoit fait le Roi Robert des dixmes de vin à ce Prieuré; & le Roi changea de dessein. Le charroy des vins de Charlevanne coûtoit encore au Roi l'an 1202, la somme de cent sols. En 1300 le Prieur du même Monastere représenta au Roi que le produit de cette aumône annuelle étoit diminué, depuis l'établissement des Religieuses de Poissy; sur cela Philippe-le-Bel promit de dédommager le Prieuré. Les Religieux

Charta Philip. Reg. an 1075. pro mon. Colum.

Ampliss. Collect. T. 1. p. 489.

Ibid. pag. 678.

Comput Reg. apud Brussel, Traité des Fiefs *ad calcem.* p. clv.

de ſaint Germain des Prés uſerent en 1258 du droit que leur avoit donné Louis-le-Débonnaire.

Philippe-le-Hardi avoit fait au Monaſtere de ſaint Denis une donation plus conſidérable aſſiſe ſur Charlevanne. Il lui avoit donné en 1273 la haute & baſſe-Juſtice qu'il y avoit dans les chemins, dans les maiſons & dans tout le territoire, ſauf celle que Pierre de Poiſſy Ecuyer tenoit de lui. Les Lettres ſont datées de Fontainebleau au mois d'Août. Il arriva en conſéquence que l'an 1308 les Religieux y firent la ſaiſie d'un cheval chargé; mais le Parlement d'après l'Epiphanie déclara qu'ils n'étoient pas en ſaiſine ſuffiſante, & ordonna que ce qui avoit été ſaiſi appartiendroit au Roi. En 1279 par Lettres datées de Vincennes au mois de Février, il leur a affermée ou donneé à cens douze arpens de vigne ſituée à Charlevanne, dans le clos qu'on appelloit le Clos du Roi, avec le preſſoir. Les Moines de ſaint Denis recherchoient fort les vignes de Charlevanne, à cauſe du voiſinage de Louveciennes & de Ruel: car dès l'an 1273 ils y avoient acquis pour le prix de vingt-ſept livres une piece de vigne dans le canton dit la pointe, tenant deſſus & deſſous au chemin, & redevable de quatre deniers par an à ſaint Pierre de Ruel. Enfin Philippe-le-Bel acheva en 1294 de ſe deſſaiſir de ce qui étoit reſté au Roi dans le même lieu; & il en gratifia Robert de Meudon Ecuyer ſon Panetier, en conſidération de ſes ſervices.

Chartul. S. Dion. Bibl. Reg. p. 135.

Ibidem.

Ibid. pag. 311.

Tréſor des Chart. Reg. 41. Lett. 127. du mois de Sept.

Il y a à Charlevanne une Léproſerie qui exiſtoit en 1224, ſelon des titres rapportés dans l'Hiſtoire de Montmorency. C'étoit à l'endroit de cette Maiſon que commencoit le droit de pêche que l'Abbaye avoit dans la Seine juſqu'au ruiſſeau de Chambourcy. Il

Preuves de l'Hiſtoire de Montmor. p. 399.

paroît par le Cartulaire du Chapitre de ſaint Cloud, que cette Léproſerie formoit une eſpece de Communauté. On y lit que les Freres de ce lieu avoit ſur le territoire *de Cormerio* dans la cenſive du Chapitre, une vigne que les Chanoines voulurent leur faire quitter. Ce qui forma un procès qui fut mis en arbitrage en 1250. Thibaud de Marly rédigeant ſon teſtament en 1266, mit Charlevanne à la tête des Léproſeries, à chacune deſquelles il léguoit quarante ſols. L'Adminiſtrateur de cette Maladerie traita en 1300 pour quelques échanges avec l'Abbé des Vaux de Sairnay. La viſite qui en fut faite en 1351 par le Commiſſaire de l'Evêque, en préſence de Guillaume Bail Curé, nous apprend qu'elle étoit deſtinée pour les malades de quinze Paroiſſes; ſçavoir, Bougival, Louveciennes, Marly-Château, La Celle, Ruel, Nanterre, Colombes, Genevilliers, Courbevoye, Puteaux, Chatou, Monteſſon, Houilles, Croiſſy, Sartrouville & Vaucreſſon. Ce qui ſuppoſe que cette Léproſerie étoit l'une des mieux rentées du Diocèſe. Il y eut en 1366 un procès touchant le droit de pourvoir à cette Léproſerie. L'Evêque de Paris prétendoit l'avoir. Le Procureur du Roi ſoutint que le Roi étoit en poſſeſſion d'y nommer, & que le Roi Philippe l'avoit donnée à Jean de Brienne, lequel en avoit joui durant toute ſa vie. Nicole de la Vieile Curé de Monteſſon en étoit pourvu par l'Evêque, & plaidoit contre Robert de ſaint Germain qui étoit nommé par le Roi. On n'en trouve rien depuis, & aucun Pouillé ni ancien ni moderne n'en fait mention. Cependant il reſte des nominations faites par l'Evêque de Paris en 1531, 1538, &c. Il ſubſiſte auſſi toujours en ce lieu une Chapelle de Maladerie, ſous le titre de ſainte Magdelene, &

Theſ. anecd. Tom. 1. col. 12.1.

Gall. Chriſt. T. 7. col. 891.

Reg. Viſit. Leproſ. 1351. fol. 33.

Regiſt. Parlam. April. 1365.

l'on dit qu'elle dépend de M. le Duc d'Orleans.

Le Continuateur de la Chronique de Nangis, a marqué à l'an 1346, qu'alors Charlevanne fut pillé & brûlé par les Anglois, après qu'ils eurent ravagé ſaint Germain-en-Laye. Ce lieu n'eſt plus connu que ſous le nom de la Chauſſée, ainſi que j'ai dit.

Il y a eu une Sentence arbitrale reglant ſaint Germain des Prés & ſaint Denis ſur ce lieu & ſur le Bois Berenger en 1336. Et en 1410 le 18 Mars ces deux Abbés font un accord ſur la Juſtice. Il y avoit proche Charlevanne en 1352, un endroit appellé *Albus Murus* entre Charlevanne & ſaint Germain-en-Laye, où les Marchands de Rouen faiſoient conduire les vins de deſſus le port de Paris par batteaux, en payant certaines redevances à la ville de Paris : ſur quoi il furent troublés. Le Roi donna au 3 Février 1352 des Lettres ſur cet accord. *Regiſt. Appellat. Parlement* 1352.

Il ne s'eſt point préſenté d'homme mémorable dans l'antiquité qui fût natif de cette Paroiſſe, ſinon peut-être *Simon de Bachivalle* qui étoit Prieur de l'Abbaye de ſainte Genevieve en 1240.

Gall. Chriſt. Tom. 7. col. 737.



LOUVECIENNES.

IL n'est pas rare de voir les montagnes prendre le nom de ceux qui y avoient du bien considérablement. Louveciennes est dans ce cas. Il est bâti sur la pente d'une colline très-élevée, qui dans le neuviéme siécle étoit appellée *Mons Lupicinus*. C'est un acte de partage entre les Moines de saint Denis & leur Abbé Louis de l'an 862 qui en fait foi, & qui lui joint pour lieu voisin Roquencourt. On pourroit penser que cette montagne auroit été la retraite des loups, & que ce seroit ce qui lui auroit donné la dénomination. M. de Valois pense plus sainement que ce nom lui vient d'un homme appellé *Lupicius*. Il auroit peut-être mieux rencontré, s'il eut nommé cet homme *Lupicinus*. Mais il n'avoit point fait attention à l'endroit de la Diplomatique, où ce nom se trouve donné à cette montagne, encore moins à celui où il est parlé d'un Forestier particulier du Roi Chilperic III nommé Lobicinus. Ce Prince déclare dans une Charte de l'an 717, qu'il cede au Monastere de saint Denis la forêt de Rouvray, située sur la Seine avec le Forestier nommé Lobicinus qui fait sa demeure au vieux Clichy. Ne peut-on pas dire que cet Officier étant devenu par-là membre de l'Abbaye de saint Denis, légua à cette Maison ce qu'il avoit eu de bien en propre, tel que seroit le *Mons Lupicinus*, ou *Mons Lobicinus* qu'il pouvoit avoir hérité d'un parent de même nom? De quelque maniere que le Monastere ait eu Louveciennes, il en jouissoit en 862. Cette Terre fut une de celles dont les Religieux céderent la moitié à l'Abbé, pour avoir dans leur lot Nogent-sur-

Notit. Galli p. 422.

Scrip. Franc. Bouquet T. 4. pag. 694.

Diplomat. p. 537.

Seine. Voilà l'antiquité de ce lieu suffisamment fixée. On verra ci-aqrès les changemens qui y survinrent.

Louveciennes (que quelques-uns par contraction appellent Louciennes ou Luciennes) est situé sur le penchant d'une haute montagne qui regarde l'orient, c'est-à-dire que l'aspect est du côté de Paris, qui n'en est qu'à trois lieues & demie. La Seine passe au bas de la même montagne, le chemin de saint Germain-en-Laye entre deux. Après qu'on a monté jusqu'à l'Eglise, on trouve un quart de lieue plus haut une des portes du Parc de Versailles, & l'on voit une partie de la Machine & aqueduc qui est sur le territoire de ce Village. Le paysage de cette Paroisse est des plus couverts tout le long de la côte & dans les sinuosités qu'elle renferment. On n'y voit que vignes & arbres fruitiers. Le Dénombrement de l'Election de l'an 1709, y marquoit 48 feux, & le Dictionnaire Universel de 1726 110 habitans. Le Sieur Doisy qui a fait imprimer en 1745 un autre Dénombrement, y marque à présent 124 feux. Ce dernier appelle ce lieu Louvertiennes.

Si le territoire est agréable à la vûe, l'Eglise qui se découvre de loin à cause de sa situation élevée, a aussi quelque chose de prévenant pour ceux qui respectent & aiment l'antiquité. Elle est dédiée sous le titre de saint Martin. Je ne parlerai que du chœur & du sanctuaire. Ils m'ont paru être du treiziéme siécle au plutard. Ils sont petits, parce qu'il y a six cent ans on ne bâtissoit pas d'Eglises fort amples pour la campagne : mais ils sont si solidement construits, que le clocher de pierre qui est octogone est supporté par le chœur. Le sanctuaire est quarré & son contour est embelli de galleries. Un rose en verre

blanc termine le fond. Elle eſt placée au-deſſus de quelques vitrages rouges d'environ l'an 1200, qui repréſentent des traits de la vie de ſaint Martin. L'autel eſt iſolé ; & dans le fond eſt élevée une croſſe pour la ſuſpenſe comme à Notre-Dame de Paris. Saint Blaiſe eſt ſecond Patron de cette Egliſe. Le Cardinal Trivulce Légat en France accorda en 1558 des Indulgences, à ceux qui la viſiteroient le jour de ce Saint & le Lundi de Pâques. La Cure eſt conférée *pleno jure* par M. l'Archevêque. Au Pouillé du treiziéme ſiécle eſt placée dans la colonne des Egliſes qui ſont *de donatione Epiſcopi*, *Eccleſia de Lupicinis.* Aucun des Pouillés poſtérieurs ne marque rien de contraire : mais le nom du lieu eſt défiguré preſque dans tous. Le nouveau *Gallia Chriſtiana* fait mention d'un Curé *de Lupicinis* nommé Gautier ; & cela dans le Catalogue des Abbés des Vaux de Sairnay, à l'occaſion de l'Abbé Guy, que ce Curé avoit choiſi en 1184 pour exécuteur de ſon teſtament. J'en conclurois preſque qu'il auroit été ſon proche parent. On a traduit *Lupicinis* en françois par Louviere ; mais c'eſt une faute ſemblable à celle des Pouillés.

Regiſt. Ep. Par. 31 Jan. 1558.

Gall. Chriſt. Tom. 7. col. 587.

Il faut revenir à l'Abbaye de ſaint Denis, pour continuer ce qui eſt à dire ſur ce lieu. Le douziéme ſiécle eſt le premier qui fournit quelques enſeignemens depuis le regne de Charles-le-Chauve. Suger Abbé de ce Monaſtere obſerve qu'avant lui le revenu de Louveciennes, qu'il appelle *Lovecenæ*, étoit beaucoup diminué. Il ne montoit qu'à quinze livres tout compris, tant cens, que bled & vin. L'Abbaye avoit aliéné beaucoup de vignes ; mais ayant plaidé pour y rentrer, il gagna près de cent muids de vin. Il parle auſſi dans ſon teſtament, de cette augmentation de re-

Suger. lib. de admin. ſua. Duchêne T. 4. p. 334.

Ibid. pag. 550.

venu de Louveciennes: le produit du vin devoit être porté à Ruel, d'où l'on devoit tirer cinq muids pour une partie des frais de son Anniversaire. M. de Valois fait mention de Lettres du même Abbé de l'an 1137, dans lesquelles le nom de *Lovecenas* se trouve également employé.

Au treiziéme siécle les Seigneurs de Marly s'attribuoient des droits de supériorité à Louveciennes & à Maubuisson qui étoit un canton du territoire. Pour pouvoir y faire des augmentations en maisons, il fut besoin en 1209 de la permission de Burchard Seigneur de Marly, qui la donna à condition que les Moines ne feroient construire aucune forteresse dans ces deux lieux, & n'y recevroient aucuns de ses hommes demeurans dans le château ou le bourg de Marly, mais seulement les enfans de ces hommes qui n'auroient point de logement à Marly. Il n'est pas indifférent de remarquer ici ce nom de Maubuisson, *Malusdumus* ou *Malcdumus* (a) donné à une partie de la Paroisse de Louveciennes. Il faut joindre ce nom avec ceux de *Malus portus*, *Mala mansio*: il se lit dans les anciens titres pour désigner des lieux où les Normans séjournerent en ce canton-là en 846. Le Cartula[ire] de l'Abbaye de saint Denis fait foi que ce [M]*alodumus* étoit devenu un fief. On y trouve un Jean *de Malodumo* qui vend en 1223 à ce Monastere, conjointement avec Adam de Buch, une vigne assise à Louveciennes, lieu dit La Croix Gunier, & deux quartiers situés dans un autre lieu dit *Es Ayoux*. Un autre preuve de l'autorité qu'avoient les Seigneurs de Marly dans Louveciennes, est la concession par laquelle Pierre Seigneur de

Chartul. S. Dion. Prob. Montmort. p. 396.

Chartul. S. Dion. Bibl. Reg. p. 481.

(a) Dans un des Cartulaires de saint Denis le Copiste a mis *Malum divinum* pour *Malodumum*.

cette Terre accorda en 1234 que l'on pût cuire désormais au four que l'Abbaye de saint Denis y avoit, excepté ceux qui étoient tenus de cuire au four bannal du même Seigneur: ce qui fut confirmé par Burchard Seigneur de Montmorency son parent & son Seigneur suserain. L'Abbaye qui avoit un voisin si attentif, veilloit de son côté à ses propres intérêts: une marque de cela est qu'en 1278 un homme ayant été arrêté à Louveciennes & rendu ensuite au Seigneur de Marly, elle fit dresser acte comme ce seroit sans préjudicier à l'Abbé en sa Terre de Louveciennes. Piere de Marly ci-dessus nommé, avoit eu un concurrent sur la Terre de Maubuisson dont je viens de parler, c'étoit Robert de Meulent: mais leur difficulté avoit été mise en arbitrage & reglée.

Prob. Hist. Montmor. p. 428

Chartul. S. Dion. Bibl. Reg. p. 509.

Ibid. pag. 484.

La Collégiale de saint Cloud avoit aussi une censive à Louveciennes dans le treiziéme siécle. On a des Lettres de Marguerite Abbesse de saint Cyr de l'an 1253, qui déclare qu'elle possede une piéce de vignes *apud Lupicenas in territorio quod Vallis Eremburgis dicitur in censiva Capituli sancti Clodoaldi.* Les Chanoines de la même Eglise céderent aussi l'année suivante à Guillaume Prêtre *de Lupicenis*, c'est-à-dire Curé, une piéce de vigne lieu dit Chalchaut, à charge de payer lui & ses successeurs au Chapitre la somme de trois oboles chaque année.

Chartul. S. Clod. ch. 36.

Les guerres des Anglois & autres qui désolerent le Royaume dans les deux siécles suivans, furent peut-être cause de quelque aliénation que l'Abbaye auroit faite à Louveciennes. Selon quelque Mémoires, un nommé Hugues Chauvau étoit Seigneur à Louveciennes vers 1510, & néanmoins le Monastere de S. Denis se disoit encore possesseur

Hist. des Gr. Offic. T. 2. p. 106.

de cette Seigneurie en 1580, lors de la rédaction de la Coutume de Paris.

Procès-verbal.

Jacques de Beringhen premier Ecuyer du Roi & Chevalier de ses Ordres, en étoit Seigneur sur la fin du dernier siécle. On trouve que le 4 Mars 1700 Louis XIV lui accorda des Lettres, qui confirmoient l'échange que ce Prince avoit faite avec lui des Terres de Louveciennes, avec le Fief de Maubuisson & la Tour quarrée, que Sa Majesté réunit au domaine de Versailles, contre la Châtellenie de Tournant, & autres droits. Maubuisson consiste en cinq ou six maisons situées du côté de la Celle.

Extraits des livres du Domaine.

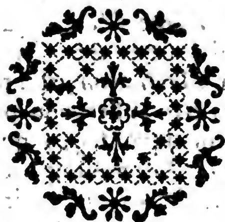
Il y avoit encore dans le siécle présent sur le penchant de la montagne, du côté de la Seine, un hameau dit Prunay, composé de dix ou douze maisons. Mais les acquisitions de Madame Le Neveu en ont occasionné la destruction. L'endroit où étoient les maisons est maintenant cultivé. La Carte du Diocèse de Paris donnée par le Sieur Jouvin en 1714, marque ce canton par le mot Emprunet, parce que pour désigner les héritages qui y sont, on dit en deux mots En Prunet. La Marquise de Cavois avoit une Maison à Luciennes en 1697. Madame la Comtesse de Toulouse y a un Château, dans lequel elle donna à dîner à la Reine le 26 Juin 1749.

Perm. de Chap dom. 27 Fév. 1697. Mercure de Franc. Juill. 1749.

C'est peu de citer pour honorer le lieu de Louveciennes, le Nécrologe de l'Eglise de Notre-Dame de Paris du treiziéme siécle, qui contient en ces termes au 18 Août l'annonce de Maître Pierre de Louveciennes : *De Domo S. Mariæ obiit Magister Petrus de Lupicenis Sacerdos & Capellanus Episcopi : qui dedit nobis casulam paratam & XL solidos de redditu ad denarios Matutinarum.* Ce Village a donné la naissance à une autre personne véritablement

illustre : c'est au Révérend Pere Charles Faure Réformateur de l'Abbaye de sainte Genevieve de Paris. Il y vint au monde l'an 1594 le 29 Novembre, dans la Maison de campagne de son pere Jean Faure Commissaire Ordinaire des Guerres, Seigneur de Marsinval. Vie de Ch. Faure pag. 1.

Jean de saint Victor qui écrivit des Annales au quatorziéme siécle, parlant de la fondation des Cordelieres du fauxbourg S. Marceau dans une Maison qui avoit appartenu à un riche Clerc nommé Maître Galien, dit que ce fut *apud Louvretiennes*. Ce nom est fort approchant de celui du Village dont il s'agit dans cet article : mais il ne paroît pas y avoir de rapport, au moins qui soit connu ; ce quartier du fauxbourg saint Marceau s'appelle maintenant Lursine. Sœur Agnès de Harcourt qui a écrit la vie de la B. Isabelle de Longchamp sœur de saint Louis, nomme parmi les Religieuses qui déposerent sur les actions de cette sainte Princesse, une Jehanne de Louvetaines. Elles vivoient à la fin du treiziéme siécle. Ce nom de Louvetaines a d'avantage de rapport avec Louveciennes. *Hist. Univ. Paris. T. 3. Pag. 458.* Vie de S. Louis par Joinville, de Du Cange.



MARLY-LE-ROY.

IL est presque aussi difficile de déterminer l'antiquité de ce lieu, que d'en fixer l'étymologie. Ce qui rend la chose difficile du côté de l'antiquité, est que Dom Michel Germain n'assure qu'en hésitant, que Marly dont il s'agit, soit le *Marlacum* dont sont datées deux Chartes du Roi Thierry de l'an 678 au mois de Septembre. Je croi la raison de son doute bien fondée. Il paroît plus naturel, que les Evêques de la Bourgogne & de la Neustrie qui furent convoqués par ce Prince, fussent assemblés sur les limites des deux Royaumes, tel qu'est le voisinage de la ville de Sens, que non pas au-delà de Paris sur la route de Rouen, comme est Marly. D'ailleurs il n'est pas certain qu'il y ait dans ces Chartes *Marlaco*; il y a lieu de croire à raison de la ressemblance des lettre *r* & *ſ* dans les titres de ces tems-la, qu'il faut lire Maslaco, auquel cas ce seroit Maslay-le-Roi proche Sens: & cela est d'autant plus vraisemblable, que le nom de ce Maslay étoit si défiguré dans le latin dès le treiziéme siécle, qu'on l'écrivoit *Marliacum*. Si donc au treiziéme siécle Maslay se rendoit par *Marliacum*, il a pu dans les siécles précédens être aussi rendu par *Marlacum*. Au reste de quelque façon qu'on ait écrit Marly en latin, l'étymologie en doit rester incertaine. M. de Valois croit que son vrai nom latin est *Malliacum*, & qu'il l'auroit eu d'un Romain appellé Mallius; mais ce nom ainsi adouci, se trouve dans fort peu de titres qui ne sont que du treiziéme siécle; au lieu que *Marleium*, *Marletum* & *Marliacum* ont été bien plus usités, & que *Marleium* étoit celui

Regist. des Chartes de Phil. Auguste & ses successeurs.

Notit. Gall. p. 406.

celui qui avoit cours au moins dès le milieu de l'onziéme siécle. De sorte que si l'on étoit obligé de se déterminer pour quelque racine d'où ce nom seroit tiré, il sembleroit qu'on devroit incliner pour *Marla*, qui signifie dans Pline, Terre grasse, & qui couvient à tout le bas de Marly.

Plin. lib. 17. cap. 6. juxta mss. vetustissima Anglicana. Vide Gloss. Cangii.

Cette Paroisse est à trois lieues & demie ou quatre petites lieues de Paris, entre Versailles & saint Germain-en-Laye. La situation du Bourg est sur la pente qui regarde le levant. Au faîte de la colline est l'Eglise du lieu, & dans le bas à quelque distance de ce Bourg du côté de l'orient, est le célèbre Château bâti par Louis XIV. Le territoire de la Paroisse est en grande partie cultivé en vignes. En 1709 on y comptoit 165 feux, & en 1726, selon le Dictionnaire Universel de la France, il y avoit 1410 habitans. Celui du Sieur Doisy donne à ce lieu 312 feux.

Avant que de parler de l'Eglise qui subsiste aujourd'hui dans ce lieu, & qui est toute nouvelle, il convient de rapporter ce que l'on trouve sur l'ancienne, ou sur les anciennes : car il paroît y en avoir eu deux, & il n'y a de difficulté que sur le titre de l'une des deux. Hervé Seigneur de Marly qui en 1067 assista à la Dédicace de saint Martin des Champs, donna vingt ans après, c'est-à-dire en 1087, aux Moines de Coulombs au Diocèse de Chartres, l'Eglise de Marly *de Marleio* qu'il tenoit par droit d'héritage, pour en jouir & de tout ce qui en dépendoit après la mort de deux Chanoines qui la desservoient. Il ne dit point de quel Saint elle étoit titrée. Il ajoute plus bas, qu'il donne aussi deux arpens de terre contigus au * fossé ou rempart de son Château, pour y construire une autre Eglise : permettant à ses vassaux de contribuer en quoi

Prob. Hist. Montis Mor. p. 29 & 30.

* *vallo.*

ils voudront à l'édifice de ce saint lieu. Geoffroy alors Evêque de Paris & Goslen Archidiacre du canton, consentirent au don de cette Eglise. Galon Evêque de Paris après lui, confirma en 1106 la donation de la même Eglise, sans autre explication, & sans parler d'une seconde Eglise. Matthieu de Montmorency petit-fils d'Hervé premier donateur, & Seigneur de Marly comme son grand-pere, voyant les Moines de Coulombs vivre régulierement dans l'Eglise qui leur avoit été donnée, déclara vers l'an 1150 qu'il leur confirmoit *Ecclesiam de Marleio in honore S. Trinitatis & Sanctæ Dei genitricis Mariæ consecratam, & ejusdem Ecclesiæ burgum.* Il est clair par-là que cette Eglise étoit du titre de la sainte Vierge, & qu'elle étoit dans le Bourg. Deux Chartes du même tems ou environ marqnent d'autres circonstances : l'une de l'an 1148 est donnée par le même Matthieu *Marlei in Claustro Monachorum ;* ce qui dénote un Monastere bâti en forme ; l'autre concerne la prise d'habit d'un Nivelon de Thorote des mains de Roger Abbé de Coulombs, dans le Monastere de Notre-Dame de Marly, *in Monasterio B. Mariæ apud Marleium*, en présence du même Matthieu Seigneur du lieu. Mais il y avoit déja au moins vingt ans qu'il existoit une seconde Eglise à Marly, puisque Philippe-Auguste résumant dans une Charte de l'an 1184, toutes les choses que son ayeul Louis-le-Gros avoit confirmées aux Moines de Coulombs, met positivement *Ecclesias quoque duas de Marleio quas illis Herveus illius castri Dominus.* Ce sera le Pouillé Parisien du treiziéme siécle qui nous apprendra le titre qu'elle portoit. Je ne croi pas qu'elle fût Paroisse au moment qu'elle fut achevée. On lit dans un acte de Matthieu Seigneur de Marly de l'an

Prob. Hist. Montmor. p. 68.

Ibid. pag. 46.

Ibid. pag. 47.

Ibid pag. 48.

1202, parmi les témoins *Magister Gislebertus Presbyter sanctæ Mariæ de Marliaco.* Le mot *Presbyter* signifioit alors la même chose que Curé ; ainsi la Cure de Marly étoit titrée de Notre-Dame comme le Prieuré, & elle étoit sans doute desservie dans l'Eglise de Notre-Dame. Par la suite elle prit le titre de saint Etienne, parce que les habitans furent bien aise d'avoir un Patron distingué.

Chartul. S. Genov. pag. 190.

Mais le même siécle ne s'écoula point sans fournir des preuves de l'existence d'une seconde Paroisse, sous le titre de saint Vigor ; & son érection ne détruisit point le titre de celle de Notre-Dame. Le Pouillé de Paris, dont on ne peut mettre la rédaction plus tard que le regne de saint Louis, marque de cette sorte les Eglises dont les Cures sont à la présentation de l'Abbé de Coulombs dans le Doyenné de Châteaufort.

De Donatione Abbatis de Columbis.
Ecclesia Cellæ juxta Bogival.
Ecclesia sancti Vigoris.
Ecclesia sanctæ Mariæ de Marleïo.
Ecclesia De Marolio.

C'est-là le premier & plus ancien témoignage que j'aie trouvé du culte de S. Vigor dans Marly : mais quand & comment on aura eu des reliques de ce saint Evêque de Bayeux pour la Dédicace de cette Eglise bâtie dans le douziéme siécle, & érigé en Paroisse environ les commencemens du suivant, c'est sur quoi il est impossible de rien dire. Il suffit alors qu'un Seigneur de Marly ou bien un Prieur du lieu, ou enfin un Abbé de Colombs fût en relation avec l'Abbaye de saint Riquier en Ponthieu, où le corps de ce saint Prélat avoit été mis en réfuge dans le tems des guerres des Normans. On y en conserve encore à Marly une parcelle qui fut tirée de la vieille châsse &

Extrait de l'Office propre de S. Vigor de Marly imprimé en 1705.

mise dans une nouvelle le 25 Mai 1703. La Fête de la Translation s'y célébre chaque année le troisiéme Dimanche d'après la Pentecôte. Il faut juger que ces reliques avoient été plus considérables dans les commencemens. Guillaume Chartier Evêque de Paris, natif de Bayeux, sur l'exposé qu'on lui avoit fait pour obtenir des Indulgences, assure dans ses Lettres du 30 Mars 1466, qu'il y avoit eu autrefois une Confrérie en l'honneur de saint Vigor établie par plusieurs dévotes personnes, mais qu'elle étoit cessée à cause des guerres & des maladies contagieuses, & que les ornemens avoient été perdus. Son successeur Louis de Beaumont de la Forêt renouvella les Indulgences pour cette même Confrérie le 17 Mai 1473. Le Cardinal de Gondy Archevêque de Paris confirma la Confrérie & lui donna des Statuts le 23 Juillet 1659.

Ibid.

Regist. Ep. Par.

Les années 1681 & 1682 sont les époques de plusieurs changemens considérales arrivés à Marly. Les habitans des deux Paroisses qui étoient Marly-le-Château & Marly-le-Bourg, représenterent à l'Archevêque qu'elles n'étoient point séparées, mais mêlées : ce qui formoit des procès, & qu'il seroit mieux qu'il n'y en eût qu'une. Après l'information le Décret du 27 Mars 1681, fut pour unir l'Eglise de Marly-le-Bourg à celle de l'autre Marly ; il fut permis de la démolir, en se contentant d'y mettre une Croix ; les conditions furent que l'on payeroit vingt-cinq livres par an à l'Archidiacre de Josas ; que l'on augmenteroit le nombre des Prêtres à Marly-le-Châtel ; & que le Sieur Guitard Seigneur de Marly-le-Bourg conserveroit ses droits honorifiques de pain béni, encens, eau bénite, & banc à l'Eglise après celui du Seigneur de Marly-le-Châtel. En 1682 François Cottin Curé requit

de ſon côté que le Prieuré du lieu fût réuni à ſa Cure pour l'entretien de deux Vicaires, & que l'Egliſe Priorale fût abbattue, afin que les matériaux ſerviſſent à rebâtir ſaint Vigor. Après la communication de cette affaire aux Religieux de Coulombs, la requête fut entérinée, & il fut dit que les charges du Prieuré ſeroient acquittées à Marly-le-Château, autrement à l'Egliſe de ſaint Vigor. Cette Egliſe tombant de vétuſté, Louis XIV la fit rebâtir magnifiquement dans le goût de celle de Notre-Dame de Verſailles, à la place où elle étoit, proche les ruines de l'ancien Château: mais l'Architecte la tourna autrement que l'ancienne, & dirigea le portail d'entrée vers le ſeptentrion. Elle ſe trouve ſituée dans la partie ſupérieure du Bourg, parce que le Bourg a été augmenté par le haut. La Dédicace en fut faite le 1 Avril 1689, par M. François de Batailler Evêque de Bethléhem, qui prononça un Sermon que l'on imprima la même année. L'Anniverſaire s'en célébre tous les ans le ſecond Dimanche d'après Pâques. L'acte dit que le grand-autel eſt ſous le titre de ſaint Vigor & de ſaint Etienne premier Martyr. Le Roi Louis XIV ayant fait détruire alors l'ancienne Egliſe Prieurale & Paroiſſiale du titre de Notre-Dame ſituée dans le bas du Bourg, pour en conſerver la mémoire, on érigea un autel au côté gauche de la croiſée de la nouvelle Egliſe de ſaint Vigor, c'eſt-à-dire, dans le côté oriental. On y voit dans le tableau un Religieux de l'Ordre de Cîteaux qui parle à un Evêque; & on aſſure que c'eſt ſaint Thibaud de Marly natif de ce lieu, mort Abbé des Vaux de Sairnay en 1247 le 8 Décembre. On ajoute qu'il ſubſiſte encore un puits de ſon nom dans la maiſon où il avoit habité. Il étoit fils du Seigneur de

Regiſt. Archiep. 19 Februar.

Edition in-4°. chez Simon Langronne à Paris.

Reg. Archiep.

Marly. On célébre sa Fête dans la même Eglise le second Dimanche de Juillet, jour de pur choix par rapport à la translation de son corps faite le 8 Juillet 1260. La même Eglise de saint Vigor rebâtie à neuf, fut aussi enrichie d'ornemens par le Roi Louis XIV.

Par cette réunion l'Abbé de Coulombs perdit la nomination de la Cure, qui primitivement avoit porté le titre de Notre-Dame, & qui au quinziéme siécle portoit celui de saint Etienne, comme le désignent les Registres au 12 Juillet 1476 & 7 Octobre 1489. Le lieu où elle étoit, s'appelloit le bas de Marly, qui est le même que Marly-le-Bourg. Le Cimetiere de ce bas Marly étant devenu inutile dès l'an 1680, la place d'ailleurs se trouvant dans l'endroit où le Roi devoit faire faire un chemin pavé, la Fabrique de Marly obtint en 1702 la permission de le vendre, & en eut six cent livres; les corps furent exhumés & transportés en Terre sainte.

Regist. Archiep. 8 Maii 1702.

Si on lit que Thibaud de Marly (qui est différent du saint Abbé) ne fit que deux articles particuliers touchant Marly, lorsqu'il rédigea son testament en l'an 1206, donnant par le premier au Prieuré de Marly cinquante sols, & par le second, à l'Eglise du même Marly vingt sols; c'est sans doute parce qu'alors l'Eglise de ce Prieuré renfermant le titre Paroissial, étoit censé ne faire qu'un avec la Paroisse.

Thes. Anecd. Tom. 1. col. 1221.

La même année que François Cottin fit réunir le Prieuré à sa Cure, ainsi que j'ai dit ci-dessus, il obtint un réglement à l'occasion du différent qu'il avoit avec les habitans sur la dixme du sainfoin & bourgogne. Il fut ordonné qu'il auroit la dixme des terres comme il l'avoit avant qu'elles fussent mises en sainfoin, à raison de huit bottes par cent.

Code des Curés T. 1. p. 130.

Le Pouillé Parisien du treiziéme siécle met sous le Doyen de Macy le Prieuré *de Malliaco*, ainsi que tous les autres dont les Paroisses sont du Doyenné de Château-Fort. Sauval nous a fait remarquer la redevance à laquelle étoient soumis tous ces Prieurs, qu'il qualifie du Doyenné d'Issy au lieu de Massy ou Macy. Ils devoient, dit-il, tous les ans la veille de l'Assomption une charretée de piment au Chapitre de Paris. Celui de Mailly, ajoute-t-il, pour avoir manqué à la payer en 1261, fut suspendu par l'Official, condamné à l'amende, & à l'envoyer au Chapitre cette année-là même la veille de saint Denis, & après, à l'ordinaire, au mois d'Août. Sauval a entendu dire le jour de saint Denis, car il y a *summo mane* dans la Sentence de l'Archidiacre Raoul qui est au petit Cartulaire de l'Evêque, fol. 63. Aussi lit-on dans l'ancien Rôle: *Prior de Marliaco solvit anno* M. CC. *octog. quinto. Item solvit anno* M. CCC. XLII. Pour ce qui est du Rôle des Procurations Episcopales, on lit dans celui de 1384 *Prior de Malliaco castro* X *lib.* X. *sol.* Ce Prieuré jouissoit de grands priviléges. Car Hervé de Montmorency lui avoit donné le bourg de Marly sans aucunes charges ni redevances, ou droits de Coutume. Je n'ai trouvé d'anciens Prieurs que Guillaume qui vivoit en 1148.

Antiq. de Paris. T. 2 p. 459.

C'est-à-dire Marly.

Prob. Hist. Montmor. p. 46 & 48.

Ibid. pag. 47.

Il y avoit eu anciennement une Maison-Dieu à Marly : mais par l'acte de visite du Commissaire de l'Evêque en 1351, il fut constaté que les Anglois l'avoient abbattue, & que les biens étoient en friche.

Lib. Visit. 1351. *fol.* 34.

Les Seigneurs de Marly remontent jusqu'au onziéme siécle, & c'est ce que nous avons de plus ancien sur ce lieu, aucun titre de ma connoissance n'en faisant mention auparavant.

Hervé de Marly *de Marleio* est nommé parmi les personnes de qualité qui assisterent en 1067, à la Dédicace de l'Eglise de saint Martin des Champs proche Paris.

Burchard de Marly fut son fils : il est connu par des Lettres de Matthieu de Montmorency Seigneur de Marly d'environ l'an 1150, qui y déclare qu'Hervé est son ayeul, & Burchard son propre pere.

Prob. Hist. Montmor.

Thibaud de Marly en qualité de fils aîné de Burchard, avoit eu la Seigneurie de Marly : mais il se fit Religieux dans l'Abbaye du Val proche l'Isle-Adam vers l'an 1160.

Histoire de Montmor. p. 661.

Matthieu son frere puîné lui succéda & vécut tout le reste du siécle jusqu'à l'an 1204. Il rendit beaucoup de service au Roi Philippe-Auguste dans ses guerres contre les Anglois. Il accompagna ce Prince en 1190 au voyage de la Terre-Sainte ; en 1193 le Roi le mena au pays de Caux contre Richard Roi d'Angleterre. Il y fit prisonnier Robert Comte de Leicestre ; mais en 1198 il fut fait prisonnier lui-même à la bataille gagnée par les Anglois entre Gisors & Courcelles. En 1197 il avoit fait du bien à l'Abbaye de Livry. En 1202 il en fit à celle du Val. Il fut l'un des premiers qui partirent en 1204 pour la Croisade. Il y mourut proche Constantinople. Villehardouin assure que cette mort fut fort sensible, d'autant que ce *Mahius* étoit *un des meillors Chevalier del Roiaume de France & des plus prisiez & des plus amez.* Il ajoute qu'il fut enterré en l'Eglise saint Jean de l'Hôpital. Il avoit épousé Mahaud de Garlande, qui lui survêquit de quelques années.

Rigord.

Guill. Brit. Philippo id. lib. 4.

Ibid.

Bouchard son fils aîné, surnommé de Montmorency comme lui, posséda aussi la Terre de Marly. Il fut fait prisonnier à la guerre de Languedoc l'an 1209, la même année qu'il fit

Histoire de Montmor. p. 667.

Histoire de Paris T. 3. p. 78.

fit du bien à l'Abbaye de Port-Royal : mais en 1211 il fut l'un des principaux qui combattant contre le Comte de Foix, remporterent la victoire. Il assista aussi au siége de Toulouse. Après être revenu en France en 1212, il retourna en 1214 à la guerre contre les Albigeois. Vers l'an 1218 il donna à l'Abbaye de saint Germain des Prés pour la Chapelle de Chevaudos, une partie de la Forêt de Cruye (a) & des rentes. En 1225 il céda au Roi Louis VIII le droit qu'il avoit de chasser à la grande bête dans la Forêt de Cruye. En 1226 il se trouva avec le même Prince au siége d'Avignon. Il mourut la même année avant que le Roi pût arriver à Montpensier. Philippe Mousque fit ainsi son éloge : *Petrus Mon. Vall. Sarn.* Duchêne T. 5. p. 606 & 607.

Si moru Bocars de Marly

Dont la cose peint na bieli

Quar il estoit sages & preus, &c.

Il avoit épousé Mathilde de Châteaufort, dont il eut pour premier enfant Thibaud, connu dans le monde par des actes des années 1212, 1224 1225, & qui se fit ensuite Religieux de l'Ordre de Cîteaux, où il se santifia dans l'Abbaye des Vaux de Sairnay dont il fut Abbé. On l'appelle communément saint Thibaud de Marly. J'en ai parlé ci-dessus. On a quelques Poésies françoises de lui, sur quoi on peut consulter Fauchet, & voir un manuscrit de saint Victor de Paris, qui commence par ses vers sur la mort : *Mort qui mas mis muer en mue.* *Cod. Vict. 478.*

Pierre de Marly succéda à Burchard son pere. Saint Louis le manda en 1236 à saint Germain en Laye, pour aller contre Thibaud Vie de S. Louis.

(a) Voyez sur la Paroisse de l'Etang, ce que c'est que Cruye & Chevaudos.

Comte de Champagne. Il mourut ſans lignée vers l'an 1239 (*a*).

Reg. du Tré-ſor Royal. Preuves de Montmor. p. 410.

Bouchard III du nom poſſéda la Seigneurie de Marly après ſon frere. Le Roi le manda à Chinon l'an 1242 pour aller contre Hugues de Leſignen Comte de la Marche. Il vendit en 1244 aux Religieux de ſaint Denis ce qu'il avoit au moulin de Malport proche Croicy-ſur-Seine. Il vivoit encore en 1260. Sa femme ſe nommoit Agnès.

Chartul. S. Genov. pag. 358.

Matthieu de Marly II du nom fut leur fils aîné, & il jouit de la Seigneurie après ſon pere. On le trouve avec la qualité de Seigneur de Marly en 1267. Il fut fait grand Chambellan de France en 1272. Il ratifia comme Seigneur de Marly en 1275 les ventes faites au Val de Galie de ſainte Genevieve de Paris par Jean & Gilles de Verſailles Ecuyers. Il mourut un peu avant l'an 1282. Il eut de Marguerite de Levis ſon épouſe un fils de même nom que lui, qui ſuit.

Hiſt de S. Denis. Felib. p. 269.

Matthieu Seigneur de Marly III du nom. Il ſe trouve en 1302 parmi les Barons mandés par le Roi pour ſe rendre à Arras, & en 1318 il eſt du nombre de ceux de la Vicomté de Paris que Philippe-le-Long envoya contre les Flamans. Vers 1327 Gui de Châtres Abbé de ſaint Denis le fit débouter des prétentions qu'il avoit ſur la riviere de Seine, depuis le Blancport juſqu'à l'embouchure du ruiſſeau de Chambourcy. Il avoit épouſé Jeanne de l'Iſle-Adam qui étoit veuve en 1341.

Concord. Parlam.

Billebaud de Trie étoit Seigneur de Marly en 1343.

(*a*) Je ne dis rien des freres & ſœurs de ces Seigneurs, portans comme eux le nom de Marly. On peut voir là-deſſus Duchêne Hiſt. de Montmorency, page 661 & ſuiv. & le Livre plus nouveau, intitulé : *Nécrologe de Port-Royal*, 7 *Août*, &c.

Louis de Marly tint la Seigneurie depuis 1341 jusqu'en 1356, qu'il mourut sans lignée.

La Seigneurie de Marly échut avec d'autres à Bertrand & Thibaud de Levis Chevaliers, dont la postérité l'a tenue long-tems. Histoire de Montmor.

Bertrand de Levis reçut en 1370, comme Seigneur de Marly-le-Châtel, l'hommage du fief de la Court-Point-l'asne situé à Charonne proche Paris.

Jean de Haufride est dit Seigneur de Marly dans l'hommage que lui rendit Guillaume Sanguin en 1426, pour la Terre de Meudon. *Scheda* Lancelot.

Philippe de Levis Archevêque d'Auch, possédoit la Seigneurie de Marly-le-Châtel en 1442, auquel an il reçut l'hommage de la Terre de Meudon le 29 Mai, & celui du Fief de la Court-Point-l'asne. De plus, celui d'Equevilly le 17 Mars 1446, par Jeanne la Baveuse. *Ibidem.*

Guy de Levis paroît lui avoir succédé. Vers l'an 1450 la Terre de Chaillot, faute d'hommage, fut mise entre ses mains : & en 1466 Antoine Sanguin lui fit hommage de celle de Meudon. Lui ou son fils, ou enfin son successeur reçut en 1492 l'hommage de Chaillot, qui fut ordonné être fait au nom du Roi, sans agenouillement ni baiser. Regist. du Châtelet. Doulx Sire à la Bibl. du Roi. *Scheda* Lancelot. Livre bleu du Châtelet, fol. 30.

Martin Fumée Maître des Requêtes sous François I, paroît avoir été Seigneur de Marly, si son fils qui suit a eu cette Terre par héritage.

Martin Fumée neuviéme fils du précédent, a eu certainement la Seigneurie de Marly-le-Châtel. Il épousa en 1573 Marie Loüet, fille de Clement Loüet Maître des Requêtes. Dans l'hommage qu'il fit en 1588, il se qualifie Gentilhomme de la Chambre du Duc d'Anjou. Il paroît que c'est à lui que l'on attribue une Histoire Générale des Terres occiden- Généal. des Fumées. Hist. des Gr. Offic. T. 6. p. 422. Hist. de Du Verdier.

tales & Terres neuves découvertes jusqu'à son tems, laquelle fut imprimé en 1577.

Pierre de Hodu Conseiller au Parlement, jouissant de cette Terre en 1660, la fit ériger en Comté. Les Lettres-Patentes furent enregistrées le 5 Janvier de l'an 1661.

Regist. du Parl.

Je trouve que depuis ce tems-là le Roi Louis XIV l'avoit eue par Sentence de décret & adjudication aux Requêtes du Palais sur le Sieur Bossuet du 20 Mai 1676 : cependant l'Edit de Décembre 1693, l'a dite acquise par ce Prince en vertu d'un Contrat d'échange fait le 20 Mai 1693, avec Louis Phelippeaux Comte de Pontchartrain, Ministre & Secrétaire d'Etat, pour Neaufle-le-Châtel & ses dépendances. Ce Contrat ajoutoit à Marly le Fief des Moulineaux, & cent arpens d'héritages au territoire de Bailly-lez-Noisy. Cette échange fut registrée en Parlement le 18 Juin 1693, & il est certain par l'Edit subséquent, que la Terre de Marly fut incorporée au Domaine de Versailles.

Comme il y a un Livre particulier touchant les beautés du Palais Royal de Marly, de tout le Château & du Parc, je ne m'étendrai point à en donner ici la description. La Chapelle située dans le commun du Château, n'a été bénite que le 30 Décembre 1727, par M. Goulard Archidiacre de Josas, en présence du Curé & du Clergé. Je ne ferai non plus aucune description de la Machine de Marly, ouvrage admirable qui éleve les eaux de la Seine & les conduit à Versailles. Le Dictionnaire Universel en attribue l'invention au Chevalier de Ville, & l'Epitaphe qui se lit dans l'Eglise de Bougival marque que le Sieur Rennequin Sualem en est l'Inventeur. Seroit-le même ?

Regist. Archiep.

Mém. de

Les Memoires de l'Académie des Sciences

font mention des Tableaux mouvans du Pere Sebastien Carme qu'on voyoit à Marly. On n'y a point oublié le prodige des arbres entiers transportés d'un lieu à un autre sans les endommager ; en sorte que du jour au lendemain on y voyoit de nouvelles allées d'arbres arrivées de la veille. l'Acad. ann. 1729.

La Machine de Marly fut ce qui excita le plus la verve des Poëtes de ce tems-là. L'Abbé Boutard natif de Troyes, entreprit une Ode sur cette matiere, qu'il adressa au Roi en 1698, sous ce titre : *Ludovico magno Amnis Marlicus* composée de dix-sept strophes sapphiques, dont la premiere commence ainsi : Recueil de vers du Pere Bouhours in-12.

Marlici nuper mea cura fontes
Ludicra quid me retinetis unda.

Il en fit aussi la traduction, qui commençoit par ces mots : *Ambitieuses Naïades qui regnez dans ces beaux lieux.*

Cette Description présentée par M. Bossuet Evêque de Meaux, plut extrêmement au Roi, & M. Bontemps le pere, Gouverneur de Marly, lui en rappelloit souvent le souvenir. M. Perrault de l'Académie Françoise fit aussi de son côté une traduction de l'Ode de l'Abbé Boutard. En voici le commencement : Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres.

Quittez Muses, quittez les rives du Permesse, Merc. Novemb. p. 77.
Et venez de Marly voir les eaux & les bois,
Qu'anime le Génie & l'auguste Sagesse
Du plus puissant des Rois.

Un autre Poëte imagina en 1699 la Nymphe de Chanceaux, lieu voisin de la source de la Seine qui parcourt tous les endroits où cette riviere passe jusqu'à Marly, dont enfin Merc. Mai 1699.

elle décrit la Machine. Elle fut dédiée au Roi par M. Cassan.

Un troisiéme nommé M. de Saint Leger offrit au Roi des vers sur la Statue équestre posée à Marly qui représente Mercure sur le cheval Pegase : plus d'autres vers sur la Statue qui représentoit la Renommée sur le cheval Pegase sans frein.

Merc. Août 1702. p. 121.

Le Camp de Marly dans la plaine du côté de Versailles & de Bailly, fut aussi mentionné dans les Gazettes & Journaux en 1699, à l'occasion des travaux de Marly. Il en subsistoit encore un à la mort de Louis XIV en 1715. Dans le tems de ces travaux, on trouva au Port de Marly en bâtissant proche la Maison de feu M. Alexandre à mi côte, plusieurs cercueils de pierre qui contenoient de grands corps.

Merc. Sept. 699. p. 220.

Le Port de Marly sur la Seine est rempli de bois & autres choses pour l'utilité de la Cour. Le Roi ayant été informé que le commerce qui se fait à ce Port pour la provision de la ville de Versailles & pour celle de Marly, étoit considérable, y établit par Lettres-Patentes du mois de Janvier 1734, un Notaire Royal dans la Paroisse de Marly, pour l'expédition des affaires tant de la suite de la Cour, que des habitans de ce Port, & de Marly même, qui n'y est qualifié que de Village, quoique reconnu augmenté d'un grand nombre d'habitans.

Tiré de l'Exempl. imprimé 1734 chez Pierre Simon.

La Paroisse de Marly est du nombre de celles pour lesquelles il subsiste une fondation de cinquante livres, que le Cardinal de Retz affecta par chaque année pour marier une pauvre orpheline.

Mes collections m'ont fourni le nom de trois Communautés du Diocèse de Paris qui ont ou ont eu du bien à Marly. La Bulle d'A-

lexandre III qui confirme en 1163 les donations faites à l'Abbaye de ſainte Genevieve, contient cet article : *Decimam apud Malum nidum, & quinque arpenta vinearum apud Marliacum, & ſtagnum quod Bartholomeus Piloſus vobis in eleemoſynam dedit.* En 1250 Jean dit *de Abbatia* vendit à la même Abbaye des cenſiers des vignes *apud Marliacum in territorio de Ruella & in territorio de via Caſtelli.* Guy de Levis Chevalier qui poſſédoit des vignes à Marly, accorda en 1201 aux Freres du Bois Guyon, autrement les Chanoines Réguliers de l'Abbaye de Rooſche, *tres modios vini*, à prendre dans ces vignes. Je trouve dans un des Regiſtres récents du Parlement l'enregiſtrement de Lettres-Patentes, qui portent confirmation d'une tranſaction faite entre le Sieur Bontemps Commiſſaire de Sa Majeſté, & les Peres du Collége de S. Bernard à Paris, au ſujet de la cenſive conteſtée ſur quelques arpens de terre ſitués à Marly, dans laquelle le Roi eſt maintenu.

Chartul. S. Genov. fol. 2.

Ibid. fol. 360. vel circ.

Gall. Chriſt. Tom. 7. Inſtr. p. 80.

Les anciennes Chroniques rapportent un fait fort extraordinaire arrivé à Marly. Guillaume le Breton contemporain de Philippe-Auguſte, met ces lignes dans la vie qu'il a écrite de ce Roi. A l'an 1197 : *In territorio Pariſienſi in caſtro quod dicitur Marliacum, ſpiritus quidam loquebatur hominibus in domo cujuſdam pauperis hominis dicens ſe eſſe animam cujuſdam hominis de Sicilia nomine Roberti.* L'Auteur qui a compilé la Chronique qu'on appelle d'Alberic, y a inſeré le fait dans les mêmes termes. Il eſt de la compétence du nouveau livre de l'Apparition des Eſprits. C'étoit une voix qu'on entendoit dans la maiſon d'un pauvre homme de Marly, laquelle diſoit qu'elle étoit l'ame d'un Sicilien appellé Robert. L'intelligence de cette apparition

Duchêne T. 5. p. 79.

d'un eſprit parlant, pouvoit dépendre de quelque fait dont la connoiſſance a été enlevée par la perte de pluſieurs de nos Hiſtoriens.

Outre les perſonnes illuſtres que l'on a pu reconnoître ci-deſſus parmi les Seigneurs de Marly, illuſtres même en ſainteté, tels que ſaint Thibaud Abbé des Vaux de Sairnay, j'avois cru pouvoir nommer encore deux perſonnes diſtinguées par le nom de Marly; ſçavoir, Jacques de Marly Chantre de l'Egliſe de Cambray vers l'an 1300, & l'Abbé de Pons célébre de nos jours. Mais comme il y a au Diocèſe de Cambray un village du nom de Marly, c'étoit plus ſûrement de celui-là qu'étoit le Chantre de Cambray. Je me reſtrains donc au dernier.

Tout le monde ſçait que ce fut à Marly que décéda le 18 Février 1712, M. le Duc de Bourgogne Louis, alors Dauphin de France.

AUPEC.

Il y a tant d'inconſtance dans le langage, que l'on voit ſouvent le nom d'un ſeul & même lieu changer pluſieurs fois en un même ſiécle. On diſoit il y a deux cent ans en françois *Aupec*, pour indiquer la Paroiſſe au-deſſus de laquelle la ville de ſaint Germain en-Laye s'eſt élevée: & ce langage étoit raiſonnable, parce qu'il étoit tout naturellement dérivé du latin *Alpicum* ou *Alpecum*, qui eſt le nom que ce lieu porte dans un titre de plus de mille ans. Ceux qui diſoient il y a cent cinquante ans & au-delà *Le Port Aupec*, ne gâtoient rien non plus dans l'étymologie. Mais d'autres qui ont voulu rafiner & trouver du vicieux dans ces expreſſions, ſe ſont imaginé que le mot *Aupec*, étoit un datif du nom *Pec*;

& qu'il falloit écrire & dire en deux mots *Au Pec*; par exemple, *je vais au Pec*, *je viens du Pec*, & non pas je vais à Aupec, je viens d'Aupec. Bien plus, quelques Géographes modernes écrivent dans leurs cartes simplement *Pec*, en sorte que selon eux, il faudroit dire : *Je vais à Pec*, *je viens de Pec*. Comme les Secrétaires des Bureaux & autres Ecrivains de dénombremens & de départemens se laissent entraîner à cette maniere d'écrire, je rapporterai en traitant l'article de cette Paroisse d'Aupec, tous les témoignages que j'aurai pu trouver pour prouver que Aupec est la vraie maniere de l'écrire, & qui doit prévaloir, si l'usage veut bien y condescendre. M. de Valois s'est donné bien de garde d'écrire *Pec* ou *Le Pec*; il étoit trop bien informé que c'étoit défigurer le mot à n'en plus rendre reconnoissable l'étymologie. Je laisse à d'autres à examiner en quoi ce lieu peut prétendre avoir un nom qui approche de celui des Alpes. On ne peut nier toujours que la montagne sur la pente de laquelle est située cette Paroisse, ne soit des plus élevées entre celles qui bordent la Seine.

Voyez le Dict. de Ménage, où il est dit qu'*Alp* signifie haute montagne.

Aupec est connu dès le commencement du septiéme siécle, puisque l'Auteur de la vie de saint Erembert Evêque de Toulouse, décédé vers l'an 670, dit que le lieu de *Villicli curtis* étoit voisin d'une Terre du Fisc nommée *Alpicum*, & situé sur la Seine dans le territoire du Pincerais *territorio Pinciacensi*.

Le Roi Childebert III étant parvenu à la dixiéme année de son regne, c'est-à-dire, à l'an de Jesus-Christ 704, fit présent de cette Terre Royale à l'Abbaye de Fontenelle au Diocèse de Rouen, autrement dite saint Vandrille; en la personne de Bain qui en étoit Abbé : *Villam quæ vocatur Alpicum quæsita est*

in pago Pinciacensi super alveum Sequanam avec ses dépendances, ou plutôt adjacences *, qui sont ainsi appellées dans la chronique de l'Abbaye de saint Vandrille telle qu'on l'y conserve aujourd'hui, écrite vers l'an 1000: *Novitianus*, *Curbavia*, *Albacha*, *Hannido*, *Tremlido cum illis forestariis quinque* (a). Dès le tems de Louis-le-Débonnaire ce lieu étoit un vignoble assez considérable. On lit dans un Réglement fait par Ansegise Abbé de saint Vandrille décédé en 833, que pour ce qui regardoit la Terre d'Aupec, elle fournissoit à son Monastere chaque année trois cent cinquante muids de vin, *vinum de Alpiaco, modios CCC L.* Les Religieux de S. Vandrille attentifs à la conservation d'un bien qu'ils tenoient d'un Roi, eurent soin de faire confirmer ce don par Charles-le-Chauve. Le Diplome est de l'an quatorziéme de son regne, c'est-à-dire de 845. Les termes sont: *Alpicum cum omni integritate: & appendiciis suis, id est, Visiniolo, Vilcedono, Curva via & Area.* Ils obtinrent plus de trois cent ans après une nouvelle confirmation de cette Terre, qui leur fut accordée par Louis-le-Jeune étant à Pontoise l'an 1177. Ces Lettres du Roi qui comprennent tous les biens de ce Monastere, désignent en particulier ceux qui étoient dans le Diocèse de Paris, en ces termes: *In Episcopatu Parisiensi Alpicum & Ecclesiam cum tota decima & Visiniolum & Demonvalem, & dimidium Viciniacas, ac decimam Villiolis corttis, & in Marolio census, &c.* Mais il paroit par un article du Livre des Miracles de saint

* *adjacentis.*

Chron. Fontanel. Spicil. in fol. T. 2. pag. 283.

Annal. Bened. Tom. 3. pag. 665.

Ex lib. Anastase de Marcousis p. 137.

(*a*) Aupec est dit situé *in pago Pinciacensi*, ce que M de Valois prend pour une faute. Mais il n'a pas raison, parce qu'il est certain par plusieurs autres Chartes anciennes, que le Pincerais avançoit encore plus près de Paris.

Vandrille que j'ai vu, d'un caractere du treiziéme ou quatorziéme siécle, que vers ces tems-là on avoit perdu de vue le donateur de cette Terre d'Aupec. Je traduirai ici cet article de latin en françois. « Il y a, dit l'Auteur, dans le pays de Paris une Terre du patrimoine de saint Vandrille, nommée *Alpicum*, que ce saint Abbé avoit donnée à son Monastere, lequel en jouissoit tranquillement. Mais dans le voisinage de cette Terre étoit situé un Château de Marly, ou demeuroit un Chevalier formidable nommé Ervaud. Il entreprit de ravir la Terre d'Aupec au Monastere de saint Vandrille, pendant que Hurfrede & Vautier Religieux envoyés par l'Abbé Girbert en gouvernoient les biens. Il commença par en enlever tous les porcs que les Freres avoient engraissés pour avoir de quoi assaisonner leurs mets. Une apparition de saint Vandrille lui fit abandonner son entreprise, & il paya la valeur de ce qu'il avoit enlevé. » Le tems ou siégea l'Abbé Girbert ou Gubert, oblige de placer cet événement vers la fin du onziéme siécle. L'Historien a pu être de beaucoup postérieur. Ces cinq ou six faits contiennent ce que l'on a de plus ancien sur Aupec. Je pourrois ajouter pour prouver que primitivement on disoit Aupec, que dans le Cartulaire de Long-pont est mentionné au douziéme siécle un Gaterus de Alpec, & dans celui de sainte Genevieve à l'an 1194, un *Petrus de Aupec*. Mais une piéce encore plus authentique, sont les anciennes Coutumes des Marchands d'eau de Paris confirmées par Louis VII en 1170, qui fixant les bornes jusqu'où les Marchands d'eau de Rouen pourront remonter la Seine sans l'aide de ceux de Paris, mettent jusqu'au ruisseau d'Aupec, *usque ad rivulum Alpeci.*

Chart. Long. pont fol. 52.

pag. 594.

Chartul. Phil. Aug. p. 65.

Cette Paroisse est à quatre lieues de Paris vers le couchant d'été. Elle s'étend sur la descente assez roide de la montagne de S. Germain-en-Laye depuis le haut jusqu'en bas, & ne forme qu'une seule rue : son aspect est vers le levant en face du chemin de Paris, qui commence au bout d'un pont de bois construit sur la Seine. Une partie du territoire qui étoit en vignes au neuviéme siécle, y est encore ; mais depuis la construction du Château de saint Germain il y a eu du changement.

Les habitans se sont adonnés à la profession des voituriers par eau ; de sorte que leur Port étant devenu fort fréquenté, on a dit souvent au lieu d'Aupec, *le Port Aupec.* C'est le langage des Livres de l'Election , ou par le dénombrement fait en 1709 on y comptoit 204 feux ; celui qui a été imprimé en 1745 y en marque 197. Le Dictionnaire Universel qui appelle ce lieu Le Pec, y mettoit 889 habitans en 1726.

La permission de faire l'Office ailleurs est du Avril 1723.

L'Eglise Paroissiale dédiée sous le titre de saint Vandrille, tomboit de vétusté vers l'an 1720. Elle étoit située un peu au-dessus du milieu de la côte. On prit le parti de l'abbattre & de la rebâtir ; en sorte que l'édifice a été achevé ces années dernieres. C'est une Eglise à trois fonds, c'est-à-dire, qu'il y a une aîle de chaque côté, mais sans qu'on tourne derriere le sanctuaire. Elle est d'une grande propreté, avec un portail simple , accompagné d'une petite tour & d'une place. L'ancien clocher avoit supporté deux cloches fondues en 1606 & 1699. On les a refondues ; & le Roi & la Reine les ont nommées.

On chomme en cette Paroisse la Fête de saint Vandrille Abbé de Fontenelle le 22 Juillet jour de son décès, & le Dimanche suivant on fait la Fête de sainte Magdelene. Il y

a Foire le 25. Il est parlé en général du Prêtre *de Alpeco* dans un acte de Maurice Evêque de Paris au douziéme siécle. Le Pouillé du siécle suivant dit que la Cure *de Alpeco* est à la nomination de l'Abbé de saint Vandrille, ce que marquent aussi les suivans. Le Prieuré *de Aupico* se trouve dans le Pouillé de Paris du treiziéme siécle, comme aussi dans le Rôle du quatorziéme siécle où sont les Prieurs qui devoient le piment à Notre-Dame de Paris le jour de l'Assomption, & cela sous le nom *de Alpecco.*

Theodor. Cantuar. T. 2. pag. 680.

Cette Paroisse étoit autrefois très-étendue. Elle est totalement diminuée du côté de l'occident, depuis que saint Germain a été érigé en Paroisse, & qu'il s'y est formé une Ville. Du côté du midi son territoire comprend l'écart dit Grand-champ. Il s'étend encore jusqu'au hameau de Demonval qui est au-dessous de Mareil, & jusqu'à celui de la Montagne, qui est proche la Paroisse de l'Etang. Ces trois hameaux qui sont à demie-lieue d'Aupec ou un peu moins, le reconnoissent pour leur Paroisse; comme aussi Echaufour, autrement le Vezinet qui est au-delà du pont en allant à Croicy ou à Chatou.

Ce VEZINET est incontestablement le *Visiniolum* des Diplomes de 845 & 1177 ci-dessus cités. Il est à l'entrée d'un bois qu'on nomme quelquefois Le Bois de la trahison. Paquier marque qu'on disoit de son tems que ce nom lui venoit de ce que si d'un côté du chemin on prenoit une branche, cette branche flottoit sur l'eau comme tout autre bois, & si on prenoit une branche de l'autre côté, elle alloit au fond de l'eau comme une pierre. Il est plus permis de douter du fait, que de la trahison qui peut avoir été commise en ce lieu, quoiqu'on n'en dise point le tems ni les

Recherche de Paquier, liv. 4. c. 29.

circonſtances. Il y a eu de la conteſtation ſur la Paroiſſe dont devoient être les habitans du Vezinet. Le Duc de Noailles Gouverneur Capitaine des Chaſſes de ſaint Germain ayant fait défricher trois cent arpens de la garenne de ce lieu dit Vezinet, & y ayant établi des fermes pour les labourages, & des maiſons pour les jardiniers, vignerons, &c. en ſorte qu'en 1721 il y avoit bien ſoixante ou quatre-vingt perſonnes; y ayant auſſi fait conſtruire une Chapelle & un logis pour le Chapelain, obtint qu'on y pùt dire la Meſſe, chanter Vêpres Dimanches & Fêtes, conſerver le ſaint Sacrement & les ſaintes Huiles, attendu que Chatou eſt à la diſtance d'une lieue, & que le pont du Pec peut être emmené par les eaux, le tout du conſentement de Pierre Vivier Curé de Chatou & de Michel Trinité Curé du Pec; & en attendant la déciſion des prétentions de chacun d'eux, l'Archevêque commit le Chapelain pour les fonctions Curiales, à condition qu'il feroit tranſcrire les actes de baptême & de ſépulture ſur les Regiſtres de la Paroiſſe à laquelle le Vezinet ſeroit déclaré appartenir. C'eſt ce qui ſe fit en 1726, auquel an le 8 Août M. le Cardinal de Noailles, nonobſtant quelques baptêmes adminiſtrés à Chatou, déclara qu'à l'avenir le Vezinet & ſes habitans ſeroient de la Paroiſſe du Pec.

DEMONVAL eſt le *Demonvallis* de la Charte de l'an 1177. *Hannidum* eſt encore reconnoiſſable dans Hainemont, & *Villiolis cortis* dans Villiancourt, que l'on prononce Filliancourt. Mais ces deux lieux qui ont appartenu à l'Abbaye de ſaint Vandrille, n'ont pas été du Diocèſe de Paris, ou au moins ils n'en ſont plus, s'ils en ont été. L'Hiſtorien de la vie de ſaint Erembert de Toulouſe, qui nous apprend que ce Saint étoit natif de *Filia-*

Vita ſancti Eremberti Toloſ. Ep. ſæc. II. Bened.

cum cortis, qui est Filliancourt, & que Gamard son frere qui posséda ce bien, en fit présent à l'Abbaye de Fontenelle en s'y rendant Moine, ajoute que le saint Evêque y avoit bâti une Eglise sous le titre de saint Saturnin; que son bâton Episcopal avec lequel il avoit éteint un incendie à Filliancourt, y fut conservé, jusqu'à ce que cette Eglise tombant de vieillesse, fut rebâtie à Broucy, où le culte de S. Saturnin fut transferé avec cette crosse de saint Erembert & un de ses vêtemens Episcopaux. Broucy (*Bruacium*) n'est autre que Champ-bourcy, où de fait saint Saturnin de Toulouse est encore Patron. Filliancourt autrefois si célébre, est aujourd'hui une simple maison au bas de saint Germain vers le sud-ouest, & sur la Paroisse de saint Leger. Le Roi Robert l'avoit repris des Moines de saint Vandrille, en leur laissant la dixme, & ce fut une des Terres qu'il attacha au Prieuré de S. Germain qu'il fonda, & que le Roi Henri I attribua aux Evêques de Paris avec Filliaucourt, *Terram Filiolicurti* (a) & plusieurs autres.

Gall Christ. nova Tom. 7. Instr. col. 32.

Pour ce qui est des lieux voisins d'Aupec nommés ci-dessus, *Novitianus*, *Curba via*, *Albacha*, *Tremlidum*, *Villadonum*, *Arca* & *Viciniacas*, il y a toute apparence que l'un de ces noms étoit celui que portoit le territoire où a été bâti S. Germain, & un autre, celui que portoit le lieu dit depuis *S. Leger*. C'étoient quelques habitations répandues dans la Forêt de Laye ou de Cruye, puisqu'on a

(a) Observez le changement de la lettre *V* en *F* dans ce mot dès l'onziéme siécle. Le Testament d'Etienne de Bouret Evêque de Paris 1326. *Gall. Christ. vetus T. 1. pag.* 452. appelle ce ieu *Filiolicuria*. On écrivoit donc en françois Filiocourt ou Filliaucourt, mais les Actuaires confondant la lettre *u* avec la lettre *n*, ont écrit Filliancourt, ce qui a prévalu.

vu ci-dessus, qu'autant qu'il y avoit de Villages, autant il y avoit de Forestiers.

Le Collége des Bernardins de Paris avoit encore au commencement de ce siécle, une partie de la Seigneurie & Justice du territoire d'Aupec (apparemment en vertu de quelque échange faite avec l'Abbaye de saint Vandrille). Mais en 1709 il fut réglé par Lettres-Patentes, que la Justice & Seigneurie du Pec, tant pour ce qui en appartenoit au Roi, que pour ce qui étoit à ces Religieux, demeureroit éteinte & supprimée, & que le tout étoit incorporé au Domaine & Justice de saint Germain-en-Laye, pour ne faire qu'une seule & même Justice & Seigneurie directe.

Reg. Parlam. 3 Janv. 1709.

Ce qui me reste à dire des habitans d'Aupec, outre ce qui en a été dit plus haut, est qu'en 1596 par Lettres-Patentes du 10 Novembre, le Roi Henri IV les affranchit pour toujours de toutes tailles, impositions & subsides, à la réserve du Taillon, & ce, en considération de ce qu'ils avoient abandonné en pure perte dix-huit ou vingt arpens pour l'aggrandissement des jardins du Château de saint Germain. Ce droit leur fut confirmé par Louis XIII & Louis XIV. Cependant au commencement des guerres de l'année 1688, ils se soumirent à la taille pour marquer leur zéle; mais cette nouvelle charge les ruina, & la plupart des maisons tomberent faute d'entretien. Ils exposerent donc au Roi en 1722 leur triste situation, ajoutant que depuis que le Port étoit transferé à Marly, leur commerce étoit considérablement diminué, que leur Eglise étoit en très-mauvais état, & qu'il en couteroit pour la faire bâtir environ soixante mille livres, ce qu'ils offroient de faire à la décharge du Roi. Sur cet exposé le Prince leur accorda d'être comme ils

ils avoient été autrefois, & de ne payer qu'un Taillon de mille livres par an.

On ne trouve pas positivement l'époque de la construction du Pont d'Aupec. Il est certain qu'il n'a jamais été que de bois. On voit seulement qu'en 1399 on n'y passoit la riviere que dans un Bac : car le grand Pont de Paris étant défait, Sauval dit d'après un Compte de l'Ordinaire, qu'un Sergent fut envoyé cette année-là au Port Aupec pour amener de ce lieu le Bac qui y étoit.

Sauval T. 3. pag. 258.

Le Mercure du mois de Juillet de l'an 1679, rapporte l'Histoire d'une course extraordinaire qui fut faite en présence du Roi & de la Reine le 16 de ce mois, par laquelle a commencer depuis ce Pont du Port Aupec jusqu'à la maison de la Borde, ce qui fait l'espace d'une lieue & demie dans la garenne, un François devança un Anglois de cinquante pas.



S. GERMAIN-EN-LAYE.

L'UNE des Forêts qui avoisinoit la vaste Forêt d'Iveline du côté du septentrion, & qui étoit renfermée dans le circuit que parcourt la Seine depuis Aupec jusqu'à Poissy, a toujours porté le nom de Laye ou Leie en langage vulgaire; c'est-à-dire, depuis sept ou huit cent ans. Ce mot avoit été indubitablement formé sur le latin *Lida*, car c'est ainsi que cette Forêt étoit appellée du tems de Charlemagne: comme il paroît par le Livre de l'Abbé Irminon de saint Germain des Prés, où il est dit que son Abbaye *habet in Lida de Silva in gyro leucas tres*. Ce seroit perdre le tems que de chercher l'étymologie de ce nom. On ne peut gueres trouver celles des forêts ni des rivieres dont la plupart portent les noms que les Gaulois leur donnerent. On verra par-là que je n'applaudis point à celle qui se lit dans la Description du pays de Caux, par laquelle l'Auteur prétend que saint Germain-en-Laye a été ainsi appellé, parce qu'il est situé sur un grand chemin percé, élargi dans une forêt, *Via lata*. En lisant *Ledia*, ainsi que portent quelques monumens du onziéme siécle, ou bien *Lea*, nous ne sommes pas plus au fait. Il faut se borner à connoître l'Histoire moderne de ces Forêts, & tout au plus celle du moyen âge, sans vouloir remonter plus haut.

Cod. Ermi-non. Abb. f. 128.

page 476.

Celle de saint Germain-en-Laye (ainsi surnommé parce qu'il est sur le bord de cette Forêt), ne remonte pas au-dessus du Roi Robert. Cette Forêt s'étendoit jusqu'au Village d'Aupec, qui avoit été Terre du Fisc sous la premiere race. Il n'y avoit d'autre Eglise sur cette côte que celle de saint Van-

drille appartenant à l'Abbaye de Fontenelle; la piété du Roi Robert qui lui avoit inspiré de bâtir beaucoup d'Eglises, même dans les Forêts, lui dicta d'en faire construire une sur la crête de la montagne d'Aupec, & de la faire dédier sous le titre de saint Vincent Martyr & de saint Germain Evêque de Paris, de même qu'étoit celle du fauxbourg occidental de Paris, & qu'on appelloit saint Germain des Prés. Quelques Historiens du tems la qualifierent *de Monasterium;* mais alors ce terme ne signifioit pas toujours une Eglise de Moines. Il étoit aussi employé pour désigner une Eglise où il y avoit plus d'un Ecclésiastique, c'est-à-dire une espece de Communauté. Aussi quelquefois ces Eglises étoient-elles appellées *Abbatiola.* Celle de saint Vincent & saint Germain-en-Laye que Robert venoit de bâtir, posséda dès le siécle de son origine la Terre de Filliaucourt, qui étoit au bas de la montagne du côté du midi, l'autel d'Orgeval en Pincerais, celui de Trecy en Vexin, celui de Borrant au pays de Beauvais, & l'Eglise de sainte Marine dans l'Isle de Paris. Cette derniere Eglise de saint Vincent pouvant convenir très-fort aux Evêques de Paris & au Chapitre, Imbert qui étoit sur le siége Episcopal sous le regne de Henri I, c'est-à-dire en 1040 & 1050, obtint de ce Roi que la petite Abbaye de saint Vincent & saint Germain fût possédée & gouvernée au spirituel & temporel par les Evêques de Paris, dont il y eut des Lettres expédiées, ou toute l'origine de ce Moustier est rapportée. Mais avant l'an 1060 l'Evêque Imbert accorda cette Eglise ou petit Monastere à l'Abbé de Coulombs au Diocèse de Chartres, du consentement de Lisierne & du Chapitre de Paris. Le Roi Philippe I ajouta en 1073 quelques fonds

Helgald. vita Rob. Reg.

Gall. Chr. Tom. 7. Instr. col. 31.

Ibid. col. 48. in Imberto.

à ceux que le petit Monastere possédoit: la Charte est du mois de Mai; Geoffroy Evêque de Paris y souscrivit. Le premier Prieur qu'on connoît être venu de Coulombs, s'appelloit Ulric. Il est nommé dans un acte d'environ l'an 1090. On peut juger de l'attention que ces nouveaux Religieux eurent à la conservation de leur bien. Le Roi Louis-le-Gros, fils de Philippe étant devenu victorieux de ses ennemis, conçut le dessein de construire une Forteresse à Charlevanne entre Aupec & Ruel pour la sûreté du pays de Paris: mais comme l'endroit de Charlevanne où il se proposoit de la bâtir, avoit été donné à l'Eglise de saint Vincent & saint Germain en-Laye par le Roi Robert son fondateur, Louis qui en fut averti par un Religieux, dit qu'il ne vouloit pas diminuer les dons de ses prédécesseurs: & donna au Monastere en récompense les Eglises ci dessus, que l'Evêque Imbert lui avoit apparemment remises en appellant à saint Germain les Moines de Coulombs, y joignant aussi les dixmes, & lui ordonnant de déposer cette donation de sa part, & de celle de la Reine sur l'autel du Monastere. On rapporte cet acte à l'an 1122: mais cette date peut souffrir de la difficulté.

Preuves de l'Histoire de Montmor. p. 68.

Ex Chartav. Columb. T. 1. Ampliss. Collect. p. 768.

Ce n'est qu'au bout de cent ans ou environ depuis la fondation du petit Monastere par le Roi Robert, que l'on trouve la preuve que nos Rois avoient un Château en ce lieu, & qu'il y avoit un Village qu'on appelloit dès-lors tout simplement *Saint Germain.* Ce sont les Archives de l'Abbaye de Coulombs qui la fournissent. Louis-le-Gros étant à saint Germain même, déclare qu'il confirme à cette Eglise tous les biens que ses prédécesseurs lui ont donnés; sçavoir Robert, Henri & Philippe, principalement *totam villam prædicta*

Gall. Christ. Tom. 8. Instr. col. 324.

Ecclesiæ adjacentem omnino liberam & quittam cum sanguine & latrone; plus le moulin de Filliaucourt : outre cela un muid de grain que les Moines se sont retenu par chacun an sur le moulin qu'ils ont permis à Barthelemi de Fourqueux * de bâtir sur l'étang de S. Germain ; leur chauffage dans la Forêt de Laie, & du bois pour bâtir, l'usage de la glandée pour cent porcs dans la même Forêt, & quelques hôtes à Ruaucourt. Le Diplome est de l'an 1124. *Actum publicè apud Sanctum Germanum .... astantibus in Palatio nostro, &c.* On a pareillement des Chartes de Louis VII qui finissent de même. Une entre autres de l'an 1143. Les conférences que nos Rois y ont eues dans ce même siécle & dans le suivant, marquent bien clairement qu'ils y avoient un Château, en sorte que rien n'empêche de croire qu'il eut commencé à être bâti dès le tems du Roi Robert, & que peu à peu il s'y forma une Paroisse dans le hameau où ce Château fut construit, lequel hameau fut détaché de celle d'Aupec. L'histoire de la contestation arrivée entre Maurice de Sully Evêque de Paris & Roger Abbé de Coulombs en 1163, peut faire remonter cet établissement jusques vers ces tems-là. Dans ce différent, où chacun d'eux prétendoit être maître absolu du gouvernement de la Paroisse & du peuple de saint Germain, l'Evêque soutenoit que le Monastere de Laye lui appartenoit par donation du Roi Henri, & parce qu'il étoit situé dans son Diocèse; que la disposition de la Cure étoit aussi à lui, parce que les habitans étoient ses Diocésains, & qu'il leur avoit préposé un Prêtre depuis très-long-tems. L'Abbé prétendoit que le Monastere n'étoit pas dans le Diocèse de Paris, & que c'étoit à lui qu'il appartenoit, aussi-bien que le droit

* *de Fulcoio.*

Ampliss. Collect. T. 1.

Gall. Christ. T. 8. p.

Paroissial de tout le lieu, & qu'un Prêtre de sa part y avoit joui tant de la Cure que du Monastere pendant plus de soixante ans. On peut juger en quel état étoient les choses par la décision qui fut faite cette même année 1163 par deux arbitres. Ils statuerent que dorénavant le Monastere & la Chapelle saint Gilles qui apparemment étoit l'autel Paroissial, & le peuple de toute la Paroisse prendroient à Paris le saint Chrême & les saintes Huiles : que si l'Eglise de saint Germain, ou quelques autels, & nommément la Chapelle de saint Gilles avoient besoin d'une nouvelle consécration, ce seroit l'Evêque de Paris qui la feroit : que ceux de cette Paroisse qui voudroient être Clercs recevront la tonsure de l'Evêque de Paris : que l'Abbé Roger recevra la charge d'ame du même Evêque, lequel l'en investira, & que ses successeurs requerront de lui la même investiture dans l'année de leur bénédiction : que cependant cet Abbé pourra charger, s'il veut, de la desserte de cette Cure l'un des Curés voisins, compris danc le Diocèse de Paris, comme celui d'Aupec ou celui de Mareille ou tel autre Prêtre qu'il jugera à propos; qu'enfin s'il s'élevoit quelque difficulté sur les mariages, elle sera terminée devant l'Evêque de Paris : que pour ce qui est de la marque de soumission & de respect, l'Abbé de Coulombs donnera un bezants à chaque Evêque de Paris l'année de son élévation à l'Episcopat : que le reste appartiendra à l'Abbé de Coulombs, lequel ne sera tenu ni au droit de Synode, ni au droit de visite, ni à aucuns autres envers l'Evêque, l'Eglise, le Doyen ou l'Archidiacre. Cependant si l'Evêque de Paris venoit au Monastere de S. Germain, il y sera reçu, mais sans procession, & sans qu'on lui fournisse de procuration. Cette

Sentence arbitrale prononcée par Osmund Chanoine de Paris & par Milon Archiprêtre de Milan, étoit exactement observée dans le siécle suivant. On lit que vers l'an 1210, sous l'Episcopat de Pierre de Nemours, l'Abbé de Coulombs vint trouver l'Evêque de Paris à saint Victor, & reçut de lui la charge d'ames de saint Germain, lui fit serment de fidélité, quant à la Cure, & lui donna le bezants par forme de soumission. *Chart. min. Paris. seu Reginum fol. 56.*

On ne trouvera gueres de titre où le gouvernement d'une Cure soit plus formellement attribué à un Abbé. Le Monastere de saint Germain étoit fort peu garni de Religieux: tout au plus y en avoit-il deux. En 1220 on y en établit un troisiéme, lequel devoit tous les jours dire la Messe pour le Roi dans la Chapelle de Notre-Dame, que ce Prince avoit fondée en l'Eglise de saint Germain. Le Prieur avoit une Justice. Il l'exerça en 1263 faisant dresser des fourches patibulaires pour executer un voleur: le Concierge du Château les abbattit: mais le Prieur fut maintenu par Arrêt du Parlement. Il en avoit fait exercice plusieurs autrefois jusqu'à la fin du seiziéme siécle. Ce Prieur qui se trouvoit bien d'avoir recours au Parlement, y présenta encore Requête en 1300, exposant que les Rois avoient accordé au Prieuré de saint Germain toute la dixme de vin & de grain qui se rapportoient aux celliers & greniers de Poissy, de Triel & de Charlevanne; mais que depuis la fondation des Religieuses de Poissy, il s'appercevoit d'une diminution considérable. La Cour promit d'y avoir égard. En 1306 ce revenu des dixmes fut fixé à sept livres de rente. *Inventar. titulor. in Cod. Regio 6755. fol. 22.* *Arrest. Parl. Oct. Nat. B. M. V. vel Candel.* *Ibid.* *Parl. Omn. SS. 1300.* *Ibid. 1306.*

Au milieu du siécle suivant, il y eut à saint Germain-en-Laye un Prieur qui mérita d'être mentionné par nos Historiens. Les Chro-

niques de saint Denis, Monstrelet & Gaguin racontent que ce Prieur nommé Guillaume Edeline ou Hedelin, lequel auparavant avoit été Augustin & étoit Docteur en Théologie, fut arrêté à Evreux en 1453 pour crime de magie. On l'accusoit de quelques pacts faits pour avoir la faveur d'une Dame. Il reconnut qu'il s'étoit donné au diable, qu'il avoit assisté au Sabbat ou Consistoire des malins esprits, & qu'il s'y étoit transporté à l'aide d'un balay sur lequel il montoit. Il revint de son erreur, & fut condamné à une prison perpétuelle au pain & à l'eau. Je n'aurois point fait mention de ce Prieur, si ces trois Historiens, dont deux étoient Religieux, n'en avoient parlé avant moi.

Ce qu'on sçait depuis de ce Prieuré, regarde l'extinction de sa Justice & sa réunion à la Cure du lieu. Comme il s'étoit formé une Ville à saint Germain, & que le Château devint très-célebre par la résidence de nos Rois & de la Cour d'Angleterre, ainsi qu'on verra ci-après, Louis XIV donna en 1691 des Lettres-Patentes, qui portoient, que du consentement du Prieur, la haute, moyenne & basse-Justice (dans lesquelles il avoit été maintenu par Arrêt du Conseil d'Etat du 9 Janvier 1683 donné à Versailles) ensemble la Seigneurie directe, le droit de Four à ban & tous autres droits appartenans à ce Prieur, demeureroient unis à la Prévôté & Seigneurie de ce lieu appartenans au Roi; en contre-change desquels Sa Majesté avoit assigné à ce Prieur deux mille livres par an sur les Fiefs & Aumônes de la Recepte Générale des Finances de Paris. Environ sept ans après, le Prieuré avec ses revenus fut annexé à la Cure du même lieu. Le décret d'union fut confirmé par Lettres-Patentes enregistrées le 14 Mai 1693. René de

Regist. du Parl. 31 Janv. 1691.

de Mornay de Villeterre Prieur & Curé avoit commencé cette affaire dès l'an 1688, par une requête présentée à M. de Harlay Archevêque ; François Converset l'acheva (a). Cette Cure devenu ainsi opulente, ne resta pas long-tems à la nomination de l'Abbé de Coulombs. Le Roi fit un Contrat dix ans après avec les Religieux de cette Abbaye au sujet du patronage de ce Prieuré-Cure, & de celui de Marly, & en eut par ce moyen la nomination : au sujet de quoi il y eut Lettres-Patentes enregistrées le 6 Mai 1708.

Reg. Archiep.

RÉSIDENCE DES ROIS A S. GERMAIN.

Si l'établissement d'un Monastere à l'entrée de la Forêt de Laye du côté de Paris, fut l'occasion pour laquelle il s'y assembla en ce lieu quelques paysans pour en faire valoir les biens, le Château ou Maison de Plaisance que nos Rois y bâtirent environ le même tems, y attira pareillement des Courtisans & des Officiers pour la chasse. On vient de lire plus haut, que Louis-le-Gros y résida en 1243. Louis-le-Jeune son fils en 1143. Ce dernier Roi y étoit encore en l'an 1169 : ce fut en ce lieu qu'il eut une conférence avec Henri Roi d'Angleterre. Philippe-Auguste étoit à saint Germain-en-Laye en 1189. Il en partit promptement en 1192 le 18 Mars à l'inscu de ses Courtisans, pour venir à Bray faire justice des Juifs qui y avoient fait mourir un Chrétien. On l'y trouve en 1207 & en 1212 au mois de Juin : en 1219 traitant avec Mathieu de Montmorency Connêtable au mois de Novembre ; en 1220 au mois de Mai. En 1222 il y étoit au mois de Juillet & il y fit

Rob. de Monte Chron. ad an. 1199.
Charta pro Corbeia.
Rigord. Duchêne T. 5. p. 35.
Ampliss. Collect. T. 1.
Preuves de Montmor. p. 85.
Ampliss. Collect. T. 1.

(a) On lit à la tête du troisiéme Tome du *Gallia Christiana*, parmi les additions & corrections à faire dans le second, que le Sieur Augustin-Nicolas Laguyé n'avoit jamais voulu consentir à cette union : & que le Sieur de Villeterne étoit parent du Marquis de Montchevreuil Gouverneur de saint Germain.

son testament au mois de Février 1224. Pour ce qui est de saint Louis, dès la premiere année de son regne y donna une Charte en faveur de l'Abbaye de S. Antoine des-Champs, c'est-à-dire en 1227 au mois de Novembre : Barthelemi de Roye Grand Chambrier en donna aussi une dans le même tems. Ce Roi y étoit pareillement au mois d'Avril 1228 : en Décembre 1232 : Novembre 1246. Durant la résidence qu'il y fit en 1228, il y affranchit ses hôtes, ceux des Moines, ceux d'Aupec & de Fillencourt de la fourniture des lits pour sa Cour. L'Empereur de Constantinople Baudouin étoit logé à saint Germain-en-Laye au mois de Juin 1247, s'il faut en croire le tableau des Reliques de la Sainte-Chapelle, qui, selon que Du Breul le rapporte, assure que cet Empereur y donna l'acte par lequel il faisoit présent à saint Louis de plusieurs reliques. En 1266 le 28 Septembre, Blanche fille de saint Louis y fut accordée avec Ferdinand Infant de Castille. Le lendemain de l'inhumation de saint Louis, qui fut faite à saint Denis le 22 Mai 1271, Philippe-le-Hardi se retira à saint Germain-en-Laye. On a des Lettres de l'an 1272, par lesquelles la Reine Marguerite veuve de saint Louis se déporta de la jouissance de la Terre & Forêt de saint Germain-en-Laye. Philippe-le-Bel vint souvent se retirer à saint Germain au retour des fréquens voyages qu'il fit dans le Royaume. Il y fut une grande partie du mois de Novembre 1301. On l'y retrouve le 6 Août 1302, & en 1304 presque toute la semaine de la Pentecôte qui fut au mois de Juin. Quelques-uns même ont cru qu'il avoit bâti le Château; mais ils se trompent. Philippe-le-Long son fils par considération pour la Reine, donna à la nourrice de cette Princesse un arpent de terre

Duchêne T. 5. p. 261.

Gal. Christ. vetus Tom. 4. p. 62.

Lib. Principii Campania Ampliss. Collect. T. 1.

Regist. Phil. Aug.

Du Breul, Antiquité de Paris p. 103. édit. 1639.

Spicil. T. 3. p. 593.

Vie françoise de saint Louis, Miracle 38.

Cod. Reg. 6765.

Tabula cerea itiner. Regis Philippi Pulcri.

Trésor des Chartes.

Histoire du Louis XII par Saint-Gelais. Dédic. p. 3.

ſitué proche ſaint Germain-en-Laye au mois de Décembre 1316. Les Rois y faiſoient auſſi des acquiſitions de tems en tems. On trouve dans un Inventaire à l'an 1331 ſous le regne de Philippe de Valois ; *Quittatio Johannis Hazard ratione ſui hereditagii incluſi per Dominum Regem in Clauſura S. Germani in Laya.* C'eſt la premiere fois qu'il eſt parlé du Parc de ſaint Germain. En 1346 Edouard Roi d'Angleterre, qui ſe diſoit Roi de France, vint à ſaint Germain, le pilla & brula, auſſi-bien que la Maiſon Royale. Mais il paroit que tout le Château ne fut pas reduit en cendres, ou qu'on travailla promptement à le réparer. Une Charte du Roi Jean de l'an 1351, eſt datée de ce lieu. Mais comme la continuation des guerres & la priſon de ce Prince ne lui permirent pas de rebâtir cette Maiſon Royale, Charles V ſon fils en prit le ſoin. *Moult fit reédifier notablement le Chaſtel ſaint Germain-en-Laye*, dit Chriſtine de Piſan dans la vie de ce Roi. On aſſure qu'il en poſa la premiere pierre le 25 Mai 1363. L'Hiſtoire de Charles VI ſon fils écrite par un contemporain, rapporte les événemens ſuivans ſous ſon regne. Vers le milieu du mois de Juillet de l'année 1390, le Roi & la Reine Iſabeau de Baviere étant allé prendre l'air au Château-en-Laye ; à l'heure que l'on chantoit la Meſſe devant eux, & que le Conſeil étoit aſſemblé d'un autre côté pour aviſer à mettre de nouveaux impôts, & à établir une Taille générale, le ciel qui étoit ſerein s'obſcurcit en peu de tems l'eſpace d'une lieue ſeulement qui faiſoit le tour du Château, & il ſurvint une infinité d'éclairs & de coups de tonnerre : le vent briſa toutes les fenêtres, & mit en morceaux tout le vitrage de la Chapelle de la Reine, qu'il porta juſqu'aux pieds de l'autel. On fut

Regiſt. des Ordonn.

Cod. Reg. 67 5.

Continuat. Chron. Nangii Tom. 3. Spicil. in-fol.

Ampliſſ. Collect. T. 1.

Voyez cette Hiſt. traduite par le Laboureur page 196.

obligé de cesser le chant pour finir plutôt la Messe, de crainte que le vent n'emportât la sainte Hostie. Tout le monde se jetta par terre, le Conseil même cessa. Les plus grands arbres de la Forêt furent arrachés, & on rapporta à la Cour, que le tonnerre étoit tombé entre saint Germain & Poissy sur quatre Officiers du Roi, dont il avoit consumé les os & le dedans du corps, en sorte qu'il ne leur étoit resté que la peau qui étoit noire comme du charbon. Ce mal inopiné arrivé dans ce canton, fit un grand bien au peuple du Royaume. La Reine remontra que le Ciel s'étoit opposé à l'établissement de l'impôt, & cette Princesse qui étoit prête d'accoucher, obtint qu'il n'y en auroit point. Un autre accident rapporté par le même Ecrivain à l'an 1405, confirme que la Cour passoit souvent l'été à saint Germain. La Reine & le Duc d'Orleans y étant le 12 Juillet, allerent se promener dans la Forêt. Il survint alors un vent furieux avec une si grosse pluie, que ce Duc fut contraint d'aller se mettre à couvert dans le carrosse de la Reine. Les chevaux épouvantés prirent le mords aux dents, & coururent vers la riviere, où ils se fussent précipités, si l'adresse du cocher n'étoit venue à bout de les arrêter. Le récit du dernier accident ne dit rien de la Cour, mais seulement que le 5 Septembre 1408, il tomba à saint Germain-en-Laye & du côté du Vexin une grêle presque toute de la grosseur d'un œuf d'autruche.

Voyez cette Hist. traduite par le Laboureur page 518.

Ibid. pag. 659.

La tradition est que le Château de S. Germain fut pris par les Anglois pendant les troubles que la maladie du Roi Charles VI causa dans le Royaume; & que Charles VII le retira des mains d'un Capitaine Anglois qui le gardoit par le moyen d'une somme d'argent. Il est certain d'ailleurs que Louis XI fit don à

Jacques Coitier Président en la Chambre des Comptes, & son premier Médecin, par Lettres expédiées au mois de Septembre 1482, des Places, Châteaux, Prévôtés & Seigneuries de St Germain-en-Laye & Triel, qu'on appelloit d'ancienneté *La Chatellenie de Poissy*. Quelques-uns ajoutent que ce Médecin en fut dépouillé à la mort de ce Prince par Arrêt du Parlement. Regiftr du Parl. 22 Nov. 1482. Mém. de la Chambre des Comptes.

François I qui avoit beaucoup de goût pour la chasse, aima fort le séjour de saint Germain : il fit relever l'ancien bâtiment & en fit construire de nouveaux. Dix ans après la mort de ce Prince, Mederic de Donon Contrôleur du Domaine de Paris, s'obligea à faire faire un Parc depuis le carrefour de l'entrée de saint Germain jusqu'au Port Aupec : & les Commissaires lui accorderent douze deniers pour livre de la recepte. Le Parlement ayant été averti en 1562 qu'il se faisoit des Prêches au Château, manda le Capitaine pour les empêcher. Ce même lieu fut renommé par d'autres endroits sous le regne d'Henri IV. Le Traité que ce Roi fit avec Charles III Duc de Lorraine, y fut conclu dans ce Château le 16 Novembre 1594. Henri de Bourbon Prince de Condé y fit dans la Paroisse le 6 Janvier 1696, profession de foi entre les mains du Cardinal de Gondy Evêque de Paris. Henri IV fit bâtir le Château neuf sur la croupe de la montagne plus proche de la riviere. Il étendit les jardins jusqu'aux bords de la Seine, & les fit soutenir par des terrasses très-solides. Matthieu écrit que ce fut en ce lieu que Claude de Monconis Président des Finances en la Généralité de Lyon, fit l'épreuve de faire élever & remonter les eaux plus haut que la source. Une médaille de pierre posée dans une niche de ce bâtiment

Mém. de la Chambre des Comptes an. 1558.

Regist. du Parlem. 29 Janv. 1562.

Vie de Henri IV. lib. 6. in-8°. p. 564.

neuf, fut l'occaſion de l'hiſtoire ſuivante. Fauchet premier Préſident de la Cour des Monnoyes, Auteur des Antiquités Gauloiſes & Françoiſes imprimées pluſieurs fois ſous les regnes d'Henri III & Henri IV, étant allé ſaluer ce dernier à ſaint Germain-en-Laye, ce Prince pour ſe débarraſſer de lui, ſe tournant du côté de cette médaille, qui reſſembloit très-fort à cet Auteur, lui dit : *Monſieur le Préſident, j'ai fait mettre-là votre effigie pour perpétuelle mémoire.* Mais comme ce n'étoit point-là ce que Fauchet demandoit ni déſiroit, à ſon retour il compoſa les vers ſuivans :

Biblioth. Historiq. Le Long. p. 338.

» *J'ay trouvé dedans ſaint Germain*
» *De mes longs travaux le ſalaire :*
» *Le Roy, de pierre m'a fait faire,*
» *Tant il eſt courtois & humain.*
» *S'il pouvoit auſſi bien de faim*
» *Me garantir, que mon image ;*
» *Ah! que j'aurois fait bon voyage !*
» *J'y retournerois dès demain.*
» *Viens Tacite, Saluſte, & toy*
» *Qui a tant honoré Padoüe :*
» *Venez icy faire la moüe*
» *En quelque coin ainſi que moy.*

Ces vers furent préſentés à Henri IV, qui ſe ſentant picqué & noté d'ingratitude, à la pourſuite de quelques-uns, fit coucher Fauchet ſur l'Etat à ſix cent écus de gages avec le titre de ſon Hiſtoriographe, qu'il conſerva juſqu'à ſa mort arrivée en 1603. Matthieu a remarqué que les principales ſtatues de la pyramide élevée à Paris au ſujet de Jean Chatel,

Hiſtoire d'Henri IV. liv. 3. in-fol. p. 635.

& qui fut démolie en 1603, furent transportées aux grottes de S. Germain. Le même Château fut embelli de plusieurs ornemens par Louis XIII, qui y avoit été élevé en 1602. Chacun sçait combien souvent & long-tems la Cour y resta sous son regne. Personne n'ignore non plus que Louis XIV y naquit le 5 Septembre 1638. Un ancien Journal m'a appris qu'on y célébroit solemnellement autrefois l'Anniversaire de cette naissance. Le 5 Septembre après Vêpres on prononçoit le Panégyrique de ce Prince : après le Salut on allumoit un feu devant le portail de l'Eglise : le soir il y avoit illuminations aux fenêtres des habitans, feux devant leurs maisons & banquets. C'est ce même Roi qui fit ajouter aux vieux Château cinq gros pavillons qui en flanquent les encognures. Il fit aussi embellir les dehors, Le grand parterre, la grande terrasse, la maison & le jardin du Val, & quantité de routes qu'il fit percer dans la Forêt, sont des effets de la magnificence de son regne. Le grand nombre d'Edits, Déclarations & Ordonnances sont la preuve du séjour fréquent qu'il y a fait. Ce fut dans ce Château que fut conclu en 1679 la Paix entre la France, la Suede & Brandebourg. Cette Maison Royale fut occupée sur la fin du dernier siécle par le Roi de la Grande-Bretagne & par la Cour d'Angleterre. Louis XIV y logea le Roi Jacques en 1689, lorsqu'après la derniere révolution d'Angleterre, il se vit obligé de se retirer en France : & ce Prince y mourut saintement le 16 Septembre 1701. Marie Stuart sa fille y mourut aussi le 18 Avril 1712, & Joseph-Marie d'Est sa femme le 7 Mai 1718.

Merc. Sept. 1695.

La Ville de saint Germain est très-peuplée ; sa situation en bon air qui fait qu'on y vit long-tems, l'exemption de tailles ; &c. dont

elle jouit en ſont la cauſe. Dans le dénombrement de l'Election on y marquoit ſeulement 500 feux ; mais celui des habitans marqué dans le Dictionnaire Univerſel de la France eſt ſix mille huit cent cinquante ; ce qui fait voir que cette Ville a beaucoup augmenté dans le ſiécle préſent, & qu'on doit ajouter foi au nombre de feux ſpécifié dans le Dénombrement publié en 1745 par le Sieur Doiſy, lequel eſt de 1620 feux. Les maiſons y ſont hautes & bien bâties : il y a de belles rues bien pavées, quelques grandes places & pluſieurs Hôtels. La Forêt forme la plus grande partie du territoire, mais ce n'eſt pas ici le lieu d'en parler.

Il n'y a dans cette Ville qu'une ſeule Paroiſſe ; elle eſt titrée, ainſi que je l'ai déja inſinué ci-deſſus, de ſaint Germain Evêque de Paris, parce que c'étoit ſous ſon nom qu'étoit l'Egliſe du Prieuré bâtie par le Roi Robert : car il paroît d'ailleurs, que dans les premiers ſiécles de l'établiſſement du Monaſtere, & lors qu'il fut beſoin de déſigner un autel pour les fonctions Paroiſſiales, ce fut celui de ſaint Gilles qui fut deſtiné à cela. Il eſt difficile de croire que l'Egliſe Priorale bâtie par le Roi Robert eut ſubſiſté au-delà du regne du Roi Jean où les Anglois brûlerent tout le Bourg. Il y eut ſans doute une Egliſe rebâtie depuis ce malheur, & c'eſt celle qui ſubſiſta juſqu'au dernier ſiécle. Il ne s'en voit plus qu'un reſte de cintre que l'on apperçoit encore par dehors derriere le ſanctuaire. Un Mémoire imprimé du Sieur Nicolas Gagnyeres Prieur, nous apprend que cette pénultiéme Egliſe étoit de vingt-trois toiſes de long : qu'elle avoit deux clochers appartenans au Prieur, dont l'un étoit ſur le chœur ; que le Roi Henri II avoit donné autrefois à prendre

ſur la Forêt pour en rebâtir un côté ; & qu'en 1677 on l'avoit aggrandie de trois toiſes. Au reſte, indépendamment de ce Mémoire, on ſe trouve inſtruit du tems que l'Egliſe qui ſubſiſte aujourd'hui a été bâtie par les chiffres qui s'y voyent. La tour eſt de l'an 1660, elle eſt fort baſſe, mais très-ſolide. Le portail eſt de l'an 1676. Le reſte eſt de l'an 1682, année dans laquelle en voulant aggrandir cette Egliſe d'un côté, on la laiſſa tomber d'un autre. Outre les deux clochers qui furent démolis, on abbattit auſſi deux Chapelles fondées par un ancien Curé nommé Boulard. J'aurois cru que l'une des deux ſeroit celle de ſaint Jean l'Evangéliſte, laquelle avoit trente-trois livres de rente ſur l'Ordinaire de Paris ſous François I, mais ce qui ſe lit dans Du Breul & ailleurs ſemble indiquer qu'elle étoit dans le Château même. L'édifice de la Paroiſſe actuellement ſubſiſtant, a le défaut commun à pluſieurs autres, qui eſt de n'avoir qu'un collateral, & d'être un peu baſſe & maſſive. On n'y conſerve plus de reliques du Patron ſaint Germain, quoiqu'on y célébre la Fête de ſa Tranſlation le Dimanche après le 25 Juillet. Mais on y en montre quelques-unes de ſaint Charles Borromée dans une châſſe qui ſe voit en la nef. Je ne ne parle point des reliques copieuſes qui portent le nom d'un autre Saint, de crainte de donner occaſion de les confondre avec celles d'un grand Pape dont on ne peut prouver qu'elles ſoient. On a conçu en ces derniers tems le deſſein de rebâtir cette Egliſe.

Mém. du Sr Gagnieres.

Mém. de la Chambre des Comptes. an. 1545.

Du Breul, article de la Ste Chapelle.

Pouillé de Paris 1626. p. 85.

Il faut rappeller ici ce que j'ai dit plus haut, que le Prieuré a été uni à la Cure ; & que depuis ce tems-là, l'Abbé de Coulombs a ceſſé d'y nommer, le Roi a donné en compenſation d'autres nominations à cette Abbaye, & a pourvu à l'un & à l'autre.

Le Château & le Monastere de saint Germain étant à peu près de la même antiquité, je dois faire suivre ce que j'ai dit de l'Eglise du Prieuré devenue Paroissiale, de ce qui est à dire sur les Chapelles du Château. On vient de voir que s'il n'y avoit pas eu de Chapelle dans l'ancien Château que les Anglois brûlerent en 1346, le Roi Charles V y en avoit fait construire une en le rebâtissant, puisque ce fut dans cette Chapelle qu'arriva l'an 1390 le désastre dont j'ai parlé, pendant qu'on y chantoit une grande Messe. Cette Chapelle du Château de saint Germain fut dotée en partie par le Roi Charles VI. Il y attacha en 1384 les droits qu'avoit eu le Prieur & Couvent d'Hanemont de l'Ordre du Val-des-Ecoliers dans la Chapelle du Château de Poissy qui étoit détruite. Ces droits & revenus de la Chapelle de Poissy, sont spécifiés dans une Charte de l'an 1321. Louis XII confirma le même transport en 1514. Sous le regne de François I & pendant que ce Roi séjournoit à saint Germain, un voleur déroba dans la Chapelle du Château le saint Ciboire & l'emporta à une lieue de-là. Le Roi fit assembler tous les Prélats de sa Cour, qui en chappes allerent avec lui à pied & tête nue jusqu'au lieu ou le voleur avoit été arrêté pour rapporter le saint Ciboire. A l'occasion de la naissance du Dauphin arrivée dans ce Château en 1638, le Roi Louis XIII établit des Clercs dans cette Chapelle en 1639 par Lettres du mois de Juin : & par d'autres du 2. Mai 1640, il donna d'autres Lettres pour l'érection d'un tabernacle sur le principal autel de cette Chapelle du vieux Château, avec ordre d'y suspendre une lampe d'argent vermeil doré de trois mille livres; & qui en même-tems portoient la fondation d'un Chapelain qui seroit

Pag. 219.

Ex Schedis Ant. Lancelot.

Ibidem.

Ibid.

Bouchet, Annal. d'Aquit. édition gothique fol. 173.

Regist. du Parl.

tenu d'y dire chaque jour une Messe basse. En 1653 le 3 Février Louis XIV ordonna par Lettres expresses le rétablissement de la Chapelle du vieux Parc de saint Germain, qu'on y mit sur l'autel un tableau représentant Jesus-Christ dans sa gloire, plus bas saint Michel, & au-dessous de l'autre côté l'Ange Gardien du Roi lui présentant sa personne & ses actions de graces. Elles portoient de plus l'établissement d'un Chapelain avec quatre cent livres de rente sur la recepte des Bois de la Généralité de Paris, duquel le Roi se réservoit la nomination sans pouvoir de résigner, lequel seroit tenu de dire trois Messes basses par semaine, seroit soumis au Grand Aumônier, & en son absence au Premier, & jouiroit des mêmes priviléges que les Chapelains. Cette Chapelle saint Michel a été unie depuis ce tems-là à l'Hôpital de la Charité de la Ville. En 1681 il donna des Lettres en forme de Déclaration, qui portoient qu'au lieu de deux Clercs établis en la Chapelle de saint Germain, il y seroit institué deux Prêtres outre le Chapelain choisis par le Roi & subordonnés à ce Chapelain, & outre ce un rôle pour le service en cette Chapelle sans rien changer aux Lettres d'établissement du mois de Juin 1639.

Regist. du Parl. 3 Mars 1681.

Après le Monastere & le Château, & une Chapelle du titre de saint Gilles qui existoit dès l'an 1209, suivant un titre rapporté par Du Breul (a), ce qu'il y a de plus ancien à saint Germain est la Maison-Dieu ou Hôtel-Dieu. Il existoit dès le treiziéme siécle, & saint Louis probablement en avoit été le fondateur. Il étoit administré en 1267 par des

Du Breul p. 372.

(a) Du Breul a laisser imprimer *sancti Eligii* mais il faut lire *sancti Egidii*. Voyez ce qui en est dit ci-dessus page 7.

Dames, qu'on qualifioit de Sœurs. On voit dans le Grand Pastoral de Paris un acte du mois de Novembre de cette année-là, par lequel la Sœur Basile Maîtresse de la Maison-Dieu de saint Germain-en-Laye, reconnoit tenir du Chapitre de Paris une masure dans leur censive & Seigneurie de Garennes, laquelle avoit été donnée à cette Maison par Hugues Chanoine de Poissy, & dont elle promit payer deux sols de cens capital à Andresy. Cent cinquante ans après l'Hôpital de saint Germain étoit gouverné par des Administrateurs. Un compte de la Prévôté de Paris de l'an 1423, fait mention d'Henri Camus qui en étoit Administrateur. Sur la fin du dernier siécle cet ancien établissement reparut sous le titre de Maison de Charité pour les Malades. La direction pour le spirituel appartenoit au Prieur-Curé, & pour le temporel aux Confreres de la Charité de la même Ville. Les Lettres-Patentes qui confirmoient cet établissement avec l'amortissement de la Maison, de la Chapelle & du Bâtiment, furent enregistrées en Parlement le 24 Janvier 1697. L'année suivante la Chapelle de saint Michel au Parc fut unie à cette Maison de Charité pour l'entretien d'un Prêtre, & les Lettres-Patentes confirmatives du Décret d'union, furent enregistrées le 16 Juillet. François Converset Prieur-Curé avoit demandé cette union, exposant que la Chapelle tomboit, que le Chapelain étoit décédé; l'Archevêque y consentit le 30 Septembre, à la charge que l'on acquitteroit les trois Messes par semaines.

Magistra Domus Dei.

Magn. Pastor lib. 4. & Collect. Du Bois mss. T. 5.

Sauval T. 3. pag. 332.

Regist. Archiep.

Vers l'an 1680 fut établi aussi à saint Germain un Hôpital Général, dont les Statuts furent confirmés par le Roi & les Lettres enregistrées le 1 Mars 1684, & cette confirmation renouvellée sous Louis XV par Lettres-

Regist. du Parl.

Patentes enregiſtrées en 1716 au mois de Juin, avec celles de tous les anciens dons, droits & priviléges.

Les Recollets obtinrent en 1620 permiſſion de s'établir à ſaint Germain; & en 1625 le 7 Septembre leur Egliſe fut conſacrée par M. Jean-François de Gondy Archevêque de Paris. Mais ce ne fut qu'en 1641 qu'il leur fut permis d'avoir des Confeſſionaux. Louis XIV voulant ſubvenir à leurs beſoins, leur accorda pluſieurs fois durant ſon regne des Lettres-Patentes pour pouvoir prendre pendant neuf ans dans la Forêt une certaine quantité de bois, ou la ſomme de 167 livres dix ſols. *Regiſt. Archiep.*

Les Urſulines qui y ont un établiſſement, ſont venues de ſaint Denis. Elles ont commencé par une conceſſion que le Roi leur fit d'une maiſon appellée l'Hôtel des Fermes, & d'une ſomme de trente mille livres l'an 1681 par Lettres-Patentes regiſtrées le 5 Mai.

Les Filles de ſaint Thomas de Villeneuve obtenant en 1726 des Lettres-Patentes pour pouvoir s'établir à Paris ſur la Paroiſſe de ſaint Sulpice, y firent joindre auſſi la permiſſion de s'établir à ſaint Germain-en-Laye. L'enregiſtrement eſt du 7 Septembre 1726.

Nonobſtant toutes les choſes rapportées ci-deſſus, qui prouvent que c'eſt l'Evêque de Paris qui a toujours été regardé comme le Diocéſain de ſaint Germain-en-Laye, les Evêques de Chartres ont long-tems prétendu que ce lieu étoit de leur Diocèſe: & quelques Ecrivains du quinziéme & ſeiziéme ſiécle qui ne vouloient pas favoriſer l'un au préjudice de l'autre, mettoient dans leurs Actes que ſaint Germain n'étoit d'aucun Diocèſe (*a*).

(*a*) Par exemple, le Secrétaire de François de Dinteville Evêque d'Auxerre, datant des proviſions du Prieuré de ſaint Euſebe le 14 Mai 1547, met *Datum*

Le procès avoit été intenté dès le tems de MM. de Gondy. Le différent ayant été renouvellé entre Ferdinand de Neuville Evêque de Chartres & Hardouin de Perefixe Archevêque de Paris, il intervint Arrêt du Conseil d'Etat Sa Majesté y étant le 15 Septembre 1670, par lequel l'Archevêque fut maintenu dans la possession de tous les droits de Diocésain sur le Prieuré-Paroisse & territoire de S. Germain.

Il y a eu à saint Germain dès la fin du quatorziéme siécle un Hôtel des Loges ou étoit une Chapelle de saint Fiacre avec des Chapelains, dont fut Artus de Vautetar. Avant lui Guillaume Fillon & Guillaume du Bois. Jean Perdriel étoit Ecuyer concierge vers 1496. Les Hermites de saint Augustin y ont été introduits dans l'avant-dernier siécle.

Sauval T. 3. pag. 484. 496. pag. 63 & 386.

Outre les trois cent cinquante arpens qui forment l'étendue du Parc joignant le Château, la Forêt contient plus de cinq mille cinq cent cinquante arpens. C'est ce qu'on appelle proprement la Forêt de Laye. La Garenne du Vezinet qui est de l'autre côté de la riviere au bout du pont d'Aupec, & s'étend vers Croicy & vers Chatou, en renferme 648. Ceux qui ont calculé la quantité de bois que renferme la Maîtrise particuliere des Eaux & Forêts de saint Germain, y en trouvent plus de trente mille cinq cent. L'Office de Lieutenant des Eaux & Forêts de Poissy fut supprimé par Lettres de Charles IX du mois de Novembre 1561, & uni à celle de saint Germain. On a plusieurs plans gravés de saint Germain & de la Forêt. On peut en voir les représentations dans Zeiller (Topographie de France), ou celle de la Maison de La Muette est figurée comme l'ébauche d'un vieux Tem-

Gener. de Paris p. 320. Dict. Univ.

Regist. du Conseil du Parl.

Topogr. de 1555. T. 1.

apud S. Germanum in Laya nullius Diœcesis. Regist. de Duchié.

ple délabré. Le plan des environs de S. Germain par De Fer & le plus circonstancié, est de l'an 1704. Il est bon d'observer encore que dans certaines cartes, le canton d'entre saint Germain & Chatou est appellé *Trahison*, & que le Bois est dit par les mêmes le Bois de la trahison. L'Historien de Noyon qui en parle, dit qu'on a cru qu'il tiroit son nom de la trahison de Ganelon envers Rolland neveu de Charlemagne. Mais je n'ose garantir ce qu'avance un tel Auteur,

Carte d'Auvray.

Levasseur Annales de Noyon T. 2. p. 625.

Je ne croi pas devoir oublier que ce fut aussi à saint Germain-en-Laye que l'on commença en France à faire des glaces à la maniere de Venise. Thesco Mutio Gentilhomme Italien ayant apporté le secret de cette verrerie ou glace, le Roi le naturalisa & l'annoblit en 1561. La Verrerie à la façon de Venise fut établie à saint Germain, & le Roi lui donna pour cela & à son frere Ludovico la Maison de la Verrerie du même lieu, par Lettres-Patentes enregistrées au Parlement & à la Chambre des Comptes.

Regist. du Parl. 1561.

Ce fut à saint Germain-en-Laye que le Prince de Condé fit en 1596 son abjuration.

Regist. Ep. Par.

L'Assemblée du Clergé de France s'y tint en 1700. L'ouverture fut faite par la célébration de la grande-Messe en l'Eglise Paroissiale au mois de Juin.

La ville de saint Germain-en-Laye a produit quelques Auteurs ou Hommes Illustres. Je n'en ai point trouvé avant Pierre Cagné fils d'un des Officiers de Charles IX, & qui fut aimé de ce Roi. De Launoy le compte parmi les plus célébres Professeurs qu'ait eu le Collége de Navarre, & il en fait un grand éloge. Il mourut en 1619.

Hist. Colleg. Navarr. pag. 1039.

Un Auteur du même nom ou aprochant, & apparemment de la même famille, fut

François Gagnie natif de ſaint Germain. Il compoſa en vers hexametres latins une deſcription de ſa patrie ſaint Germain-en-Laye, qui forme cinq ou ſix feuillets in-4°. laquelle il adreſſa dans le ſiécle dernier au Sieur Cagnie Principal des Grammairiens du Collége de Navarre.

René de Mornay de la Villeterre Prieur de ſaint Germain-en-Laye, fit imprimer en 1689 les vies de pluſieurs anciens Seigneurs de la Maiſon de Mornay avec leurs généalogies.

Suppl. de Moreri voce Mornay.

Antoine Hamilton Poëte François dont M. Titon fait mention dans ſon Parnaſſe, mourut à ſaint Germain le 21 Avril 1720.

On m'a aſſuré que le Sieur Darnaudin Secrétaire de M. le Cardinal de Biſſy, & Auteur de pluſieurs Ouvrages, étoit natif de ſaint Germain-en-Laye.



MAREIL *ou* MAREUIL SOUS MARLY.

NOUS avons au Diocèse de Paris deux Villages du nom de Mareuil, entre deux autres appellés Marolles d'un nom assez approchant. Le plus ancien des deux Mareuil doit être celui auquel on peut faire l'application de ce qui se lit dans la Diplomatique. On y trouve un Jugement de Pepin Maire du Palais sous le Roi Childeric, en faveur de l'Abbaye de saint Denis touchant des biens situés *in loco qui dicitur in Marolio*, & exprimés par ces mots *casam & mansum, & vineas, & mancipia.* L'Abbaye jouissoit de ces biens: une Dame nommé Christienne les réclama; mais elle perdit son procès, parce que Rotgaire Avocat de saint Denis prouva qu'ils avoient été donnés à ce Monastere. Ordinairement les lieux appellés Mareuil sont sur quelques côteaux au bas desquels ont été quelques eaux marécageuses & dormantes qui leur ont donné le nom. C'est ce qui se vérifie au sujet de ce Mareuil, lequel est presque à la jonction de deux petits ruisseaux qui vont se jetter dans la Seine tout auprès.

Diplomat. Pag. 489.

L'autre Mareuil qui est en France est sur un côteau au bas duquel il paroît y avoir eu quelque étang. Comme la vigne ne fructifie point sur ce côteau, & qu'au contraire il y en a abondamment sur celui de Mareuil sous Marly, c'est ce qui m'a déterminé à entendre de ce dernier ce qui est marqué dans le Diplome de ci-dessus. Il y avoit sûrement des vignes dans ce lieu de Mareuil & même considérablement au huitiéme siécle, puisque le Roi

Louis VII confirmant à l'Abbaye de S. Vandrille les biens situés aux environs d'Aupec que Childebert III lui avoit donnés vers l'an 700, met *Et in Marolio census & decimam vinearum.*

Ampliss. Collect. T. 1. p. 900.

Ce Village est à la même distance de Paris que saint Germain-en-Laye, dont il n'est éloigné que de demi-lieue ; c'est-à-dire, qu'il n'est qu'à quatre lieues de Paris vers le couchant d'été. Le côteau sur lequel il est situé regarde le nord & le levant d'été : il est presque entierement garni de vignes. On donnoit à cette Paroisse 90 feux dans le Dénombrement de 1709 : mais dans celui que le Sieur Doisy a publié en 1745, il est marqué qu'il a 122. Le Dictionnaire Universel de la France y comptoit en 1726 quatre cent huit habitans. Il n'y a aucuns écarts.

On y compte cependant sept ou huit Seigneurs. Un M. Houillard demeurant à Grandchamp. Les Prémontrés de Joyenval.

Le grand nombre de Villages de ce nom qu'il y a en France, fait qu'on ne peut discerner de quel Mareuil sont Seigneurs ceux qui sont dits simplement Seigneurs de Mareuil.

Ce qu'il y a de plus remarquable en ce lieu est l'Eglise, qui est un édifice du treiziéme siécle entierement de pierre de taille, vouté & pavé, avec une aîle de chaque côté. La nef est embellie de galeries, dont les arcs sont supportés par de petits piliers carrés. Le portail de devant, & celui de côté sont aussi du treiziéme siécle. Il ne manque à cette Eglise qu'une croisée avec un tour de sanctuaire. La tour ou clocher collateral paroit être du douziéme siécle, excepté le haut qui est nouveau & qui est terminé en pavillon d'ardoise. Cette Eglise Paroissiale est titrée de saint Etienne

premier Martyr. On croit que ce fut Imbert Evêque de Paris qui l'accorda aux Moines de Coulombs au Diocèse de Chartres vers l'an 1060, en même-tems que celle de saint Germain-en-Laye dont ils possédoient le Prieuré. Depuis ce tems-là la Cure a été à la nomination de l'Abbé de Coulombs, ainsi qu'en fait foi le Pouillé Parisien du treiziéme siécle. Cependant dès le douziéme siécle un Prêtre séculier en étoit Curé; car Maurice de Sully Evêque de Paris transigeant avec l'Abbé de Coulombs touchant le gouvernement de la Cure de saint Germain, après avoir constitué cet Abbé titulaire de la Cure, voyant l'impossibilité qu'il pût en prendre le soin personnellement, dit qu'il lui sera libre d'en confier l'administration à l'un des Curés voisins compris dans le Diocèse de Paris, tels que celui d'Aupec ou celui de Mereol. Ce Traité est de l'an 1163. Les Pouillés du seiziéme & dix-septiéme siécle marquent tous uniformément que la nomination de la Cure *de Marolio*, qu'ils appellent en françois Maroles, appartient à l'Abbé de Coulombs. L'usage s'est établi dans les Rôles des Décimes & dans ceux des Départemens des Vicaires-Généraux du Diocèse de Paris, d'appeller cette Paroisse *Mareil près le Pec*, pendant que ceux de l'Election l'appellent Mareuil sous Marly.

Gall. Christ. Tom. 8. Instr. col. 338.

Le voisinage de Fourqueux détermine à entendre de ce Mareuil, l'affranchissement qu'on trouve avoir été accordé vers 1335 aux habitans de Marul & Fourqueux.

Mém. de la Chambre des Comptes.



S. NOM DE LA BRETECHE.

LE nom du Saint que porte ce lieu, ne se trouve en tout le Royaume que dans le Diocèse de Paris, où il est Patron de deux Paroisses éloignées de quatre lieues l'une de l'autre, & qui sont toutes les deux très-voisines du Diocèse de Chartres, du pays de Pincerais, l'un dans l'ancienne étendue de la Forêt d'Iveline, & l'autre sur les bords de celle de Cruye. Quoique dans ces derniers tems on ait cru devoir regarder ce Saint Titulaire de deux Eglises & Tutélaire de deux Paroisses, comme un Saint de la Syrie, il est plus sûr de s'en tenir à la déposition des anciens Martyloges de Paris, dont le langage quoique très-concis, certifie au 8 Juillet que ce jour-là est mort dans le pays de Pincerais saint Nom Confesseur, & il ne faut pas que l'altération de son nom de *Nummius* en *Nonnus*, fasse aucunement songer à un Saint de l'Eglise Orientale, auquel aucuns de ceux qui nous ont précédé n'avoient point pensé, sinon peut-être depuis cent ans. Saint Nom a été un de ces Corévêques que les Evêques employoient pour se soulager sur les limites de leurs Diocèses, & qui étoient encore en usage au neuviéme siécle dans le pays dont il s'agit. Entre saint Nom de Levis & saint Nom de la Breteche, l'on trouve deux enfoncemens que le Diocèse de Chartres fait dans celui de Paris; de sorte que pour aller de l'un à l'autre, il faut traverser une de ces langues de terre, puis on se retrouve dans le Diocèse de Paris, ensuite on traverse une seconde langue de terre Chartraine pour se retrouver de nouveau sur le territoire Parisien. C'étoit-là ce canton

ou saint Nom annonçoit la parole de Dieu. Il pouvoit demeurer à Levis ou à la Bretêche, ou successivement dans ces deux lieux, mais plus ordinairement à Villepreux ou à Joarre, dont l'un ou l'autre est l'ancien *Diodurum* de l'Itineraire d'Antonin & dont quelques Paroisses voisines ne sont que des démembremens. On ne sçait pas au vrai dans lequel des deux lieux de son nom il est décédé ; il reste seulement quelque souvenir qu'on avoit presque tout son corps autrefois à la Bretêche ; mais ce qui doit porter à croire que ce sera plutôt en ce lieu qu'il seroit mort & qu'il auroit reçu la sépulture, c'est que le corps de ce Saint entier ou presque entier est conservé à Villepreux, qui n'est qu'à demi-lieue de-là : & qu'il est tout simple de dire que lors des guerres de la Religion sa châsse y aura été mise en réfuge comme dans un lieu de sûreté, puisqu'il étoit muré, qu'il y avoit une forte tour, & qu'on pouvoit l'entourer d'eau. Toujours il est certain que ce n'est qu'à cause des Eglises bâties sous son invocation qu'on a introduit l'usage de dire *Saint Nom de la Bretêche*, *Saint Nom de Levis*, & qu'on n'a dédié ces Eglises sous le titre de ce Saint qu'en conséquence de quelques reliques. C'est mal-à-propos que saint Nom est nommé toujours dans les Rôles des Décimes *Saint Nonne*.

Pour ce qui est du mot de Bretêche, on sçait que chez les anciens *Bretelschia* signifioit un Château ou Tour de bois dont on fortifioit un lieu, & que cette Tour ou Château étoit terminés par quelque édifice qui avançoit par le dehors. Il y en avoit sans doute une en ce lieu situé sur le bord de la Forêt de Cruye, & c'est ce qui lui a donné en partie le nom.

Ce Village est à cinq lieues ou un peu plus

de Paris vers le couchant des équinoxes, à une lieue & demie de ſaint Germain-en-Laye & à deux de Verſailles, ſa ſituation eſt dans une petite plaine qui ne tient ni du fond des vallées, ni du haut des montagnes. Le pays eſt ſec & ſans ruiſſeau ni riviere. La plus grande partie du bien eſt en labourages avec quelques vignes ſeulement. Dans les Livres de l'Election cette Paroiſſe eſt marquée en 1709 ſur le pied de 116 feux, ſuivant le Dénombrement imprimé alors. Celui de l'an 1745 publié par le Sieur Doiſy n'y en met plus que 106. Le Dictionnaire Univerſel de la France au mot *Bretêche* y marque 485 habitans. Le hameau de Vaumartin fait partie de cette Paroiſſe, La Tuillerie auſſi dont quelques Maiſons ſont de Noiſy; & la Ferme de la Beurrie qui eſt en allant de ſaint Nom à Villepreux. Le Château eſt à un quart de lieue de l'Egliſe, au lieu dit proprement La Bretêche vers le nord-eſt.

L'Egliſe qui reconnoît ſaint Nom pour ſon Patron n'eſt pas un édifice régulier. Il n'y a de collateral que dans la nef, encore n'en voit-on que d'un côté. Hors le chœur ou il y a des piliers qui ſont du treiziéme ſiécle, le reſte n'a qu'environ cent ans de conſtruction. La groſſe tour du clocher qui eſt à l'entrée dérange la ſymmétrie du frontiſpice. Le tableau qui eſt à l'autel repréſente ſainte Pélagie qui reçoit la bénédiction de ſaint Nonne Evêque d'Heliopolis en Syrie, lequel n'eſt nullement le Patron de cette Egliſe, & qu'on prend même par un ſurcroit de faute pour un Evêque d'Edeſſe. Mais ce tableau eſt fort nouveau & ne peut prévaloir à l'autorité des Martyrologes anciens, qui font de *ſanctus Nummius* un ſaint local du pays de Pincerais, & qui y mourut, ſelon eux, le 8 Juillet,

jour auquel sa Fête se célebre à la Bretêche & à Levis, & non le 2 Décembre jour de l'Evêque Oriental. Cette Eglise au reste paroît avoir été ruinée autrefois. Une tombe gothique qui est sous l'aigle n'a rien de remarquable. Il y en reste une autre dans la nef proche la porte du chœur, sur laquelle est représenté une personne dont le visage & les mains sont de marbre, ce qui dénote quelqu'un de distinction, mais il n'y a rien de lisible. On conserve en cette Eglise un morceau d'ossement de saint Nom apporté de celle de saint Nom de Levis. Au reste il n'est pas rare de voir des Eglises qui se sont dépouillé de leur relique en les déposant ailleurs pour cause de guerre, recourir pour en avoir, à celles auxquelles elles en ont fourni avant les tems de troubles.

Il y avoit une Cure érigée à la Bretêche dès le douziéme siécle, & la nomination en appartenoit à l'Abbé de Marmoutier. Dès-lors aussi on l'appelloit l'Eglise de saint Nom. Mais on ne voit pas quel est l'Evêque de Paris qui la leur avoit donnée. On sçait seulement que l'an 1084 que l'Evêque Geoffroy donnant à ce Monastere quatre autels de ce Diocèse, y compris celui de saint Germain de Villepreux; & que de ces quatre autels celui de Villepreux est le plus voisin du lieu dit la Bretêche ou saint Nom. Ainsi puisqu'il est certain que vers l'an 1180 l'Abbé de Marmoutier se plaignoit que l'Evêque Maurice avoit voulu conférer de plein droit la Cure de saint Nom, & que cet Evêque fut obligé en 1183 de lui en abandonner la nomination, c'est une marque qu'elle avoit été démembrée de celle de Villepreux qui appartenoit à Marmoutier depuis près d'un siécle. Il falloit que cette Cure fut d'un bon revenu, soit à raison des offrandes

Gall. Christ. Tom. 7. col. 73.

qu'on faisoit aux reliques de saint Nom, soit pour une autre cause, puisqu'environ quinze ans après Octavien Evêque d'Ostie & de Villetri Légat du saint Siége en France, sous la fin du Pontificat de Celestin III, la donna du consentement de l'Evêque de Paris à un noble citoyen Romain Acolyte du Pape, nommé Cencius, *Centio Domini Papæ Acolyto*, *Nobili civi Romano*, ce Légat ajouta dans ses provisions qui sont au petit Cartulaire de l'Evêché, que c'étoit sans préjudicier à l'Evêque non plus qu'à l'Archidiacre de Paris ni à l'Abbé de Marmoutier. Si ce Cencius n'est pas le Cencius Camerier du Pape qui composa alors un état du revenu des Papes & des services dûs à l'Eglise Romaine, il faut avouer que ç'a pu être son neveu. Dans le Pouillé Parisien du treiziéme siécle parmi les Cures qui sont à la nomination de l'Abbé de Marmoutier, est spécifié *Ecclesia de Breteschia*. Tous les Pouillés suivans disent la même chose, l'appellant tous la Cure de saint Nom de la Bretêche. Le Sieur Le Pelletier a oublié cette Cure dans le sien imprimé en 1692. Un Arrêt du Parlement du 2 Décembre 1600, maintint Charles Pelin Curé de ce lieu en la possession de lever toutes les menues dixmes & novales, & la moitié des grosses dixmes avec Philippe des Portes Abbé des Vaux de Sairnay.

Chart. Ep. Paris. Bibl. Reg. fol. 17.

Code des Curés T. 1. p. 50.

Nous ne sçavons pas de quelle part étoient venus à l'Abbaye de sainte Genevieve les biens considérables qu'elle avoit à saint Nom de la Bretêche au douziéme & treiziéme siécle, sinon apparemment de quelque Seigneur de Villepreux ou de la Bretêche même, qui aura eu une dévotion particuliere pour cette Sainte comme envers saint Germain d'Auxerre Patron de Villepreux Chef-lieu & an-

cienne

cienne Mere Eglise de la Bretêche. La Bulle d'Alexandre III qui confirme ces biens l'an 1163, porte ces mots : *Apud sanctum Nonnum, Terras, Decimas, & Campi partes.* En 1206 Jean de Toucy Abbé de sainte Genevieve donnant à Engelbert de saint Nom des provisions de la Mairie de ce lieu, y marque que le fief de cet Office consiste en quatre arpens de terre qui ne doivent rien, huit poules de chaque ménage, les droits de bornage*, ceux d'investiture & *districta.* En 1241 Thibaud Abbé des Vaux de Sernay, qui est celui-là même qu'on a canonisé, & qui est connu sous le nom de saint Thibaud de Marly, reconnut devoir à l'Abbaye de sainte Genevieve la somme de vingt sols de rente annuelle, à cause des Terres dont son Abbaye jouissoit & qu'elle tenoit de la même Maison de sainte Genevieve; il y en a quelques-unes de détaillées en ces termes : Devant l'Eglise de saint Nom, trois quartiers; sur le chemin de Villepreux, trois autres quartiers; sur le chemin d'Aulnay devant la porte de la Maison de sainte Genevieve, un arpent : dans le champ de la Fosse-Floast, un arpent : en tout seize arpens; & toutes ces terres furent déclarées de champart, excepté un demi-arpent situé devant les murs de la Maison de sainte Genevieve du côté de la Bretêche.

Chartul. S. Genov. fol. 1.

Gall. Christ. T. 7. col.

* *bornagia.*

Chartul. S. Gen. fol. 169.

Chartul. S. Genov. pag. 250.

Ante Ecclesiam sancti Nonnii.

In campo de Fossa Floast.

Campipartiales.

Maintenant l'Abbaye des Vaux de Sernay a une Ferme à saint Nom de la Bretêche derriere l'Eglise. Elle avoit en effet des Terres en ce lieu dès l'an 1226; car les Terres *sancti Nonnii* (mal imprimé *sancti Momini*) sont du nombre de celles sur lesquels Amaury Comte de Montfort s'accorda avec l'Abbé de ce Monastere. Cette Maison eut affaire non-seulement au Comte de Montfort, mais encore dans la suite au Chapitre de saint Cloud au su-

Chartul. S. Clodoaldi.

jet de douze arpens de terre labourable situés en la Paroisse de saint Nom sur la censive de ce Chapitre, que Milon de Voisins Chevalier avoit donné à bail perpétuel à ce Monastere, dont deux arpens étoient *ad vallem Guiberti*. & huit autres tant au Friche de Sorel & proche la grande Glisiere qu'à Menuel. L'affaire fut agitée en 1250. Le fief que cette Abbaye possede sur cette Paroisse, fait que dans le Procès-verbal de la Coutume de l'an 1580, les Religieux prennent le titre de Seigneurs de saint Nom. On a vu ci-dessus le droit que l'Abbé a dans la grosse dixme de cette Paroisse.

Chart. Ep. Caignier. fol. 27.

Voy. Fontenet en France.

Sauval T. 3. p. 548.

On trouve fort peu d'anciens Seigneurs de saint Nom de la Bretêche. Robert de la Bretêche vivoit au douziéme siécle, & fut témoin dans un acte sous l'Evêque Maurice de Sully. Philippe de la Bretêche Chevalier, est mentionné dans les titres de l'Abbaye du Val Notre Dame à l'an 1239. Dans un compte de la Prévôté de Paris de l'an 1506, sont marqués les noms de Jacques Encuvel Ecuyer Queux ordinaire du Roi, & de Jeanne Braque sa femme demeurant à Vaulmartin Paroisse de saint Nom au Val de Galie.

Recueil des Epitaph. de Paris.

Reg. Archiep. 25 *Jun*

Lettre *S.* col. 406.

Jacques de Pommereux qui mourut le 26 Novembre 1639, & fut inhumé aux Innocens à Paris, étoit Seigneur de saint Nom de la Bretêche, au moins dès l'an 1525, de Vaumartin & de la Tuillerie. Le Dictionnaire Universel de la France imprimé de nos jours met à l'article de saint Nom de la Bretêche, que c'est un fief qui appartient à M. de Pommereu Conseiller d'Etat.

VAUMARTIN qui est un écart à l'extrémité qui touche au Diocèse de Chartres en 1593. Geoffroy de Caillot Ecuyer, auquel Jean Heurtault Prieur de saint Victor, Vicaire

néral, permit d'avoir un Oratoire en sa
ison à cause de la distance. De Fer a eu
t dans sa Carte du Diocèse de Paris, de
cer Vaumartin hors de ce Diocèse.

L'ETANG-LA-VILLE.

'ÉTYMOLOGIE de ce lieu ne cause aucun
embarras. Il y avoit autrefois un étang,
ce que l'emplacement du Village est dans
fond entre deux montagnes, & même on
t dire dans un demi-cercle de montagnes,
que du côté du couchant on monte aussi
r en sortir. Cet étang étoit devant l'E-
e à l'endroit où est maintenant un pré;
s les grandes pluyes ou accidens d'orages
hute d'eau y est encore très-grande; mais
a de quoi évacuer, à côté de l'Eglise.
Qu'un Village ait été formé en cet endroit
ne paroissoit pas fort sain, je n'en vois au-
e raison, sinon celle de loger les vigne-
s qui cultivoient les vignes plantées en
z grand nombre entre ce lieu & Mareil,
la côte qui regarde le midi, jusqu'aux
ds de la Forêt de Cruie. Le premier vestige
'existence de ce lieu, est la Charte du don
fit vers les années 1140 ou 1150 au Prieu-
le saint Germain-en-Laye, Nivelon sur-
mmé *Paganus* de Thorote, d'un muid de
l *apud stagnum*, lorsque Roger Abbé de
lombs lui donna l'habit religieux dans le
uré de Marly. Il y a un endroit de cette
oisse connu dès le neuviéme siécle sous le
n de Maisons; mais il est incertain si l'E-
e qui y étoit servoit de Paroisse.
Ce lieu-ci, qui d'abord fut nommé simple-
nt l'Etang, a depuis été appellé l'Etang-
s-Marly, à cause de sa situation, ou l'E-

Histoire de Montmor. p. 47.

tang-la-Ville par rapport au Village, pour le distinguer d'un autre lieu dit l'Etang situé vers Marne & la Marche du côté de saint Cloud, qui n'est qu'un petit hameau. M. de Valois le place entre le Pec & la Chaussée sur la riviere de Seine ; il est bien vrai que ces deux lieux sont immédiatement sur le rivage gauche de la Seine ; mais l'Etang en est éloigné d'une grande demie-lieue. Il eut mieux fait de dire que l'Etang est situé entre saint Germain-en-Laye & Noisy. Cette Paroisse est à quatre lieues de Paris & a une de saint Germain. Lorsqu'on imprima le Dénombrement de l'Election de Paris en 1709, on y comptoit 75 feux. Ce nombre s'est soutenu jusqu'à présent ; car le Dénombrement publié en 1747 par le Sieur Doisy y en marque 77. Le Dictionnaire Universel de la France avoit évalué les feux à 350 habitans.

Notit. Gall. p. 431.

On voit dans l'Eglise de ce lieu, qui est sous le titre de Notre-Dame, de quoi appuyer l'antiquité du Village : dans le chœur qui est voûté, sont des pilliers qui paroissent être d'environ la fin du douziéme siécle. Le portail est d'un goût du treiziéme. La nef est récente. La nomination de la Cure est marquée, dans le Pouillé récrit vers le tems de S. Louis, appartenir à l'Evêque de plein droit : ce qui a été suivi dans tous ceux qui ont été rédigé depuis. Les Auteurs de celui du seiziéme siécle & de l'imprimé de 1626, ont mis doublement cette Cure ; sçavoir, sous les noms de *Stanno Villa* & de *Villa Stanno* : ce qui a été occasion à l'Editeur de celui de 1648, de créer au Doyenné de Château-Fort une Paroisse de Stainville qui n'exista jamais, & à d'autres, de croire que Villetain proche Jouy étoit une Cure, & à ne pas reconnoître la Cure de l'Etang.

Pouil. 1626. p. 40 & 43.

Pouillé do Pelletier pag 82.

La Seigneurie de l'Etang-sous-Marly, se

uve nommée dans les comptes de la Pré- é de l'an 1461. L'Hôtel de ce lieu est dit oir appartenu à Messire Jean de Montagu ; ppartenir alors à Maître Jean de Grand'- Clerc du Roi en sa Chambre des Comptes. commencement du siécle suivant elle étoit Tedée par Nicolas Seguier Receveur des des de l'Election de Paris, Administrateur l'Hôtel Dieu, qui décéda le 22 Septembre 33, & qui fut inhumé aux Blammanteaux : is Guillaume Seguier son frere étoit aussi gneur en partie dès l'an 1525. Pierre Se- er fils de Nicolas leur succéda dans la rre de l'Etang. Il est qualifié Avocat Géné- en la Cour des Aydes en 1550, & Pré- nt au Parlement en 1554. Il mourut en io. Tanneguy Seguier Président au Parle- nt, décédé en 1642, posseda la même Sei- urie ; puis Jérôme Seguier son fils, Maître Eaux & Forêts, Conseiller au Parlement, 1646. Ensuite Pierre Seguier Prévôt de is, en 1664.

Sauval T. 3. p. 364.

Epitaph. aux Blam. Collect. d'Epit. de Paris.

Hist. des Présidens p. 221.

Tabul. Ep. Par.

Hist. des Gr Offic. T. 6. p. 564 & suiv.

Epitaph. à S. André des Arcs.

Tabul. Ep. Par.

Aujourd'hui le Seigneur de ce lieu est M. aron Contrôleur de Madame la Douairiere Orleans.

La Lombarderie ou Laubarderie (car il est t diversement dans les Cartes) est le prin- il écart ou hameau de la Paroisse de l'E- g. La plupart des autres écarts qui se trou- ent dans le Parc de Marly ont été détruits. avoit en 1636 un Ecart du nom de Mont- set appartenant aux Sieurs Fautrier. Ge- deau ou Chevaudeau est l'unique sur le- l il y a de quoi s'étendre. Mais auparavant aut sçavoir le nom que portent dans les iens titres les Bois qui confinent avec Mar- & que quelques Géographes modernes se tentent d'appeller Bois de Joyenval, du nom te Abbaye voisine. Guillaume de l'Isle l'a

Regist. Archiep.

CHEVAUDEAU.

appellée avec raison la Forêt de Cruye. Dans le livre d'Irminon Abbé de saint Germain au commencement du neuviéme siécle, elle est appellée *Creva*. Le Roi Philippe I, dans les dons qu'il fit au Chapitre de saint Cloud étant à Poissy en 1106, met *partem de bosco de Creia*. Louis VII accordant en 1140 aux Moines de Notre-Dame des Champs proche Paris les coutumes obtenues de lui par Barthelemi de Fourqueux sur les hommes de Fourqueux & d'Anemont, ajoute que c'est *pro incisione nemoris de Silva quæ Croa dicitur*. Burchard Seigneur de Marly, dans un acte d'environ l'an 1220, l'appelle *Nemus de Cruie*, & dans un autre de l'an 1226 il la désigne sous le nom de *Foresta Cruyæ*. Par ce dernier acte ce Seigneur cede & remet au Roi Louis-le-Gros le droit qu'il avoit de chasser dans cette Forêt aux cerfs, biches, sangliers, chevreaux & daims, & fit remettre le même droit à ce Prince par Robert de Poissy qui le tenoit de lui en fief.

Chartul. S. Clodoaldi.

De Fulcona & de Anemonte. Chartul. B. Mariæ à Campis, fol. 38.

Histoire de Montmorency, Preuv. p. 401.

C'est dans la partie de cette Forêt située sur la Paroisse de l'Etang que se voyent des restes d'un petit Monastere appellé communément Chevaudeau ou Chevaudos, & une Maison qui en est voisine, appellée aujourd'hui la Maison rouge. Ces deux lieux ont quelque rapport ensemble; & c'est ce qu'il faut développer. Irminon Abbé de saint Germain des Prés vers la fin du regne de Charlemagne, faisant un état des biens de son Monastere, met cet article : *Habet in Creva, de Silva Leuvas ij. Habet ibi lucos ij parvulos ad nutriendum porcellos : Habet ibi Ecclesias ij, unam in Mansionibus, alteram in Camborciaco.* L'Abbaye de saint Germain avoit donc alors deux lieues de bois dans la Forêt de Cruye, & outre cela deux bosquets. Des deux Eglises qu'elle avoit en même-tems dans cette Forêt, l'une étoit

Cod. Irminon fol. 127.

située à Chambourcy, & l'autre au lieu dit Maisons. On ne peut entendre par ce dernier lieu Maisons au-dessous de saint Germain sur le bord de la Seine, parce qu'il étoit de la Forêt de *Leda*, qu'Irminon distingue de celle de *Creva*. Ainsi il s'agissoit d'un autre lieu dit Maison ou Maisons. Chambourcy est un Village encore existant avec son Eglise de saint Saturnin sur les bords du Diocèse de Chartres. A trois quarts de lieue vers le midi, à l'extrémité du Diocèse de Paris & de la Paroisse de l'Etang, est un lieu dit Maison rouge auquel touche la Chapelle de saint Michel de Chevaudeau, appartenante de tems immémorial au Monastere de saint Germain des Prés. C'est sans doute là qu'étoit la premiere Eglise dont parle l'Abbé Irminon. Mais on ne trouve point qu'elle ait jamais été Paroisse. Elle est connue sous le nom de Chapelle de Chevaudos ou Chevaudeau depuis le commencement du treiziéme siécle; la singularité de ce nom marque qu'il y avoit long-tems qu'on avoit commencé à l'alterer. Ce pouvoit être un canton de forêt qui auroit appartenu à un Seigneur appellé *Givaldus* ou *Gevaldus*, nom usité sous la premiere race, même parmi les Princes du Sang. De *Gevaldus* on fit *Gevaldeum* & ensuite *Chevaldeum*; car dans le langage vulgaire on étoit si accoutumé à prononcer Chevaudeau, que les actuaires écrivant Chevaldos, en vinrent au point de latiniser ce nom en celui d'*Equidorsum* qui est ridicule. Voici les Chartes ou il en est fait mention. Evrard de Villepreux ayant donné à saint Germain des Prés un muid de bled a prendre tous les ans sur le moulin de sa Terre, Hugues de Flaicourt Abbé, le destina en 1218 pour l'entretien du Chapelain de Chevaudos. Bouchard de Marly donna à cette Maison do-

Hist. de S. Germain p. 115.

Gall. Christ. T. 7. col. 446. Prob. Hist. Montis Mor. p. 401. 402.

Ibid. pag. 498 ex Chart. S. Germ.

Thes. anecd. Tom. 1. col. 1221.

Gall. Christ. nova Tom. 7. col. 468.

mui de Chevaldos un petit bois détaché de la Forêt de Cruye, avec du grain a prendre sur le minage de Marly : & par surcroît il ajouta en 1226 dix sols chartrains de rente assis sur son revenu de Chartres. En 1234 Pierre Seigneur de Marly déclara qu'il donnoit *Capellæ de Equidorso* un sextier d'huile par chaque année, pour l'entretien d'une lampe (*a*). Thibaud de Marly marque dans son Testament de l'an 1286 un legs de cinquante sols *Prioratui de Chevaudos*. Dans le catalogue des Prieurés du Diocèse inseré au Pouillé du treiziéme siécle, il est inscrit sous le nom de *Prioratus de Chevaudens*, dénomination assez approchante de celle de Gevaudan. Mais le nom d'*Equidorsum*, quoique sans fondement, l'emporta : il est ainsi nommé dans des Provisions & Visa du 29 Novembre 1519 & 2 Août 1581 : & même lorsque le titre de ce Prieuré fut éteint & les revenus unis à la mense Conventuelle de saint Germain par Pierre de Gondy Evêque de Paris en 1574, il fut encore désigné sous ce même nom, *Prioratum S. Michaelis de Equidorso*. Ce petit Prieuré n'étoit point tenu à fournir du pigment à Notre-Dame de Paris le 14 Août, comme les autres du Doyenné de Macy. La Chapelle subsistoit encore en 1714, mais en très-mauvais état; & il y avoit vingt ans qu'on n'y avoit dit la Messe. Sur le rapport de M. de Benoît Curé de saint Germain, Doyen rural, M. le Cardinal de Noailles ordonna le 21 Mai qu'elle seroit détruite, & les matériaux employés pour les réparations de la Paroisse, ou

(*a*) Dom Bouillart a cru qu'il falloit placer cette Chapelle dans la Forêt de Cuice ; mais c'est une faute. Duchêne a eu soin de corriger dans l'*Errata* la faute qu'avoit faite son Imprimeur de l'appeller p. 402 la Forêt *de Crine*.

l'office seroit transferé, & qu'il seroit élevé une Croix à la place de cette Chapelle.

A l'égard de la Maison rouge qui a transmis jusqu'à nos jours l'ancien nom du village de Maisons situé en la Forêt de Cruye, on lit qu'en 1724 le Duc d'Antin la céda au Roi à titre d'échange avec cinquante-deux arpens & demi de terre, dont trente en fief & le reste en roture, compris dans le nouveau Parc de Marly: au lieu de quoi le Roi lui donna des Domaines dans la Généralité de Montauban.

Regist. du Parl. au 29 Août 1724.

On a marqué dans les Journaux de 1709 au mois de Mars, que M. de Chamillart étoit à l'Etang lorsque le Roi le chargea d'écrire aux Gouverneurs des Frontieres au sujet de l'enlevement de M. de Beringhen son premier Ecuyer.

ROQUANCOURT,

ou

ROCANCOURT.

PERSONNE ne disconviendra de l'opinion de M. de Valois, qui dit que le nom latin de ce lieu étant *Rocconis curtis*, cela ne signifie autre chose sinon la Maison de campagne d'un nommé Roccon. En effet ce Village est nommé ainsi dans l'acte de partage des biens de l'Abbaye de saint Denis qui fut fait en l'an 862 entre l'Abbé Louis & les Moines. On y lit que les Religieux, pour avoir Nogent-sur-Seine, lui céderent plusieurs Villages d'autour de Paris, entre autres la moitié *de Monte Lupicino & Rocconis curtis*. Ce *Rocconis curtis* étoit déja depuis du tems dans le nombre des biens de ce Monastere, je crois pouvoir con-

Notit. Gall. p. 428. col. 1

Diplomat. pag. 537.

jecturer que cette Terre venoit de Roccon qui avoit été l'un des Patrices du Royaume sous le Roi Thierry en l'an 678, lequel Roccon l'auroit donné en partie à l'Eglise de saint Germain l'Auxerrois de Paris, & quelques années après Landebert Abbé de cette Eglise en fit échange avec l'Abbé du Monastere de la dépendance de saint Denis. Dans ce dernier acte *Rocconcurtis* est dit situé *in pago Pinciacense*, ce qui n'est point étonnant, puisque la Celle, Ruel & Surêne même en étoient. Or, que dans l'acte de 862 il s'agisse de notre Roquencourt du Diocèse de Paris, c'est ce qu'insinue naturellement la réunion dans le texte ci-dessus *Mons Lupicinus* avec *Rocconis curtis*, puisque *Mons Lupicinus* est certainement Louveciennes, Terre qui a toujours appartenu à l'Abbaye de saint Denis, & qui est contigue à celle de Roquancourt, laquelle, selon les apparences, en a été démembrée pour le spirituel. D'ailleurs, le nom de Roquancourt ne se trouve dans toute la France que là & au Diocèse de Bayeux, où il y a une Paroisse dite Roquaincourt. Au reste il sera arrivé que de *Rocçonis curtis* on aura d'abord fait Rocconcourt, & ensuite on aura écrit Roccancourt, & enfin Roquancourt.

Diplomat. p. 469.

Annal. Bened. Tom. 1. p. 702.

Cette Paroisse n'est qu'à une petite lieue de Versailles, sur le chemin qui conduit de-là à saint Germain-en-Laye; le Village n'est éloigné de celui du Chesnay que d'un quart de lieue; aussi étend-il son territoire d'un autre côté. Sa distance de Paris n'est que de quatre lieues. Il est bâti dans la plaine qui regne jusqu'aux approches de Louveciennes & de Marly: la principale culture des terres est en labourages. Le nombre des feux & des habitans est confondu dans les Rôles & Dénombremens avec celui du Chesnay.

L'Eglise Paroissiale est sous le titre de saint Nicolas. Le bâtiment ne démontre aucune antiquité, n'ayant point été construit solidement. Dans le sanctuaire est la sépulture de Philbert Sanguin de la Cour des Aydes vers l'an 1600, & celle de ses descendans Seigneurs. Ce sont encore Messieurs Sanguin qui sont Seigneurs de la Paroisse & de ses dépendances. On tient dans le lieu que c'étoit à Chevreloup (a) qu'étoit le gros du Village, & que saint Martin, en l'honneur duquel il avoit une Chapelle, avoit été anciennement le Patron de la Paroisse. Il est a croire en effet, que lorsqu'on détacha de Louveciennes une partie des habitans pour former une nouvelle Paroisse, dans laquelle seroit compris Roquancourt, on n'eut garde de choisir un autre Patron que saint Martin, qui l'est de Louveciennes que l'on quittoit; mais par la suite quelque Seigneur de Roquancourt ayant fait bâtir une Chapelle de saint Nicolas, insensiblement le peuple prit la coutume de s'y assembler: & du consentement de l'Evêque, Roquancourt devint la Paroisse, & saint Nicolas en fut le Patron. On sçait combien la dévotion envers le saint Evêque de Myre augmenta dans le douziéme & le treiziéme siécle. Roquancourt étoit dès le treiziéme siécle une Paroisse, suivant le Pouillé de ce tems-là; & l'Evêque en conferoit la Cure *pleno jure*, comme il faisoit celle de Louveciennes. Elle est dans ce nombre au catalogue de ce Pouillé, sous le nom de Roquancourt. Les Pouillés subséquens y sont compris. Le Pelletier, dans celui qu'il fit imprimer, la nomme Roquemadour. La Chapelle de saint Martin de Chevrelou fut à la nomination de l'Evêque de Paris tant quelle *Reg. Ep. 1510. 1516.*

(a) Le peuple racontoit autrefois une fable au sujet de ce nom.

subsista, comme le marque le Pouillé du quinziéme siécle & les anciennes Provisions. Ayant été détruite sous Louis XIV, aussi-bien que tout le hameau, à cause que ces édifices nuisoient au plan du Parc de Versailles & aux routes nouvelles, le service de saint Martin fut transferé dans la même Eglise de Roquancourt; où l'on éleva un autel sous l'invocation du même Saint; de sorte qu'il ne reste plus de ce côté-là qu'une ferme dite Vaulneau. Un Mémorial de la Chambre des Comptes de l'an 1347, observe qu'en cette année Regnier du Trait Curé de Roquancourt *gagea* amende, sans dire pourquoi.

Les Seigneurs de Roquancourt sont connus dès le douziéme siécle. Ils avoient succedé à l'Abbaye de saint Denis, dont l'Abbé avoit eu cette Terre avec Louveciennes dans son partage ci-dessus indiqué. On sent bien que l'écoulement de trois siécles avoit dû amener du changement. Geoffroy de Roquancourt est mentionné dans un acte de l'Abbaye de Colombs d'environ l'an 1120 par rapport à Adelaïde d'Hemeré son épouse. Garnier de Rogancort fut témoin en 1193 à Taverny dans un acte concernant l'Abbaye de saint Victor de Paris. Ce même Garnier de Rogancort forma une difficulté à l'Abbaye de sainte Genevieve au sujet de la dixme d'un lieu dit *Malus nidus*, que Barthelemi *Pilosus* lui avoit donné il y avoit plus de trente ans; & il prétendoit qu'elle relevoit de son fief, mais il se désista de ses poursuites en 1194 moyennant huit livres parisis. Le même encore, nommé *Garnerus Miles de Rocencort*, fit présent à l'Eglise du Val Notre-Dame Abbaye de l'Ordre de Citeaux, de sa dixme de Rocencort, & en prit pour témoin Gilon de Versailles l'an 1209: la donation fut approuvée par le neveu

Preuv de Montmor. p. 68.

Ibid. pag. 70.

Ibid. pag. 394.

Chartul. B. Mariæ de Valle Gaignieres pag 30).

e Garnier du fief duquel elle étoit (a). En 230 Radulfe de Roquencort Ecuyer & Alix a femme donnerent à l'Abbaye de saint Denis es cens & Roquencort qu'ils disoient tenir n fief de Hervé du Chastel Chevalier, lequel ratifia cette disposition. Un Seigneur appellé Henri de Roquancourt est connu par une Charte de saint Louis de l'an 1248 datée de la Roche de Glui au mois de Juillet, par laquelle ce Prince donne à Philippe son Concierge de Paris & son Chambellan la Terre de ce Henri, confisquée à raison du meurtre qu'il avoit commis en la personne du Prévôt Royal de Châteaufort. Quelques extraits de la Chambre des Comptes de l'an 1387, insinuent qu'alors le Receveur Général des Aydes étoit Seigneur de Roquancourt : au moins ils assurent qu'il y avoit l'un de ses Hôtels & l'autre à saint Ladre près Paris. Au commencement du seizième siécle la Seigneurie de Roquancourt étoit possedée par Thierry de la Cloche. Pierre Taumery Ecuyer en avoit joui avant l'an 1552, selon un acte de cette année qui fait mention de Philippe Fournier sa veuve. Il paroît qu'il y eut plusieurs Seigneurs de ce lieu en même-tems ; car je trouve pour Seigneur en 1550 Jean de Conty qui avoit épousé Anne Herbelot, & en 1576 François de Conty. D'ailleurs, on est assuré qu'André Blondel, Lyonnois, Contrôleur Général des Finances, s'en disoit aussi Seigneur vers le même tems. Son épouse étoit Anne de la Rue. Il avoit à Paris dans la rue d'Orleans, quartier saint Honoré, son Hôtel qu'il donna à la Duchesse de Valentinois Diane de Poitiers. Il fut inhumé dans le premier Couvent des Filles repenties. Ronsard le pleura en

Chartul. S. Dion. Bibl. Reg. p. 485.

Reg. Phil. Aug. in addit. p. 209.

Cod. mss. in-folio.

Tab. sancti Magl.

Hist. des Pr. Présid. p. 34.

Traité des Fiefs par Guillot Tom. 3. p. 128.

Piganiol T. 2. p. 31.

(a) Ce Garnerus parle dans une Charte de 1220, d'un Pierre *de Valle Oiseli*.

quantité d'Epitaphes qu'il dressa en sa mémoire. Les Filles Pénitentes ont transporté son mausolée à saint Magloire où elles sont à présent. Son successeur fut apparemment Jean Sanguin Secrétaire du Roi ; puisqu'il étoit décédé avant l'année de la rédaction de la Coutume, qui est 1580. Sa veuve Marie de Baugy, y comparut comme tutrice de ses enfans mineurs : c'est-là qu'il est dit Seigneur de Roquancourt. Philbert Sanguin inhumé dans l'Eglise du lieu fut ensuite Seigneur, & sur la fin du dernier siécle Philippe Sanguin dont la femme nommée Marie Ferrand décédée en 1702 a fait une fondation à saint Severin de Paris.

Sauval T. 1. p. 469 & 582.

Coutume de 1580. édit. 1678. p. 641.

Inscript. à S. Sev. en la Chap. sainte Anne.

Les Mémoires de l'Académie des Sciences font mention de l'aqueduc qui est à Roquancourt pour les eaux de Versailles. Les Académiciens qui le visiterent par son ordre en 1683, y ayant apperçu des concrétions, conclurent avec les examens physiques, que l'eau qui y couloit, quoique bonne de sa nature, n'étoit pas propre à boire, & contractoit de mauvaises qualités par le mélange des matieres étrangeres qui se trouvoient en cet aqueduc.

Mém. de l'Acad. des Sciences T. 1. p. 370.



LA CELLE-LEZ-SAINT-CLOUD
OU
LA CELLE PRE'S BOUGIVAL.

LE nom de Celle étant fort commun, puisqu'il signifie simplement habitation, on on a jugé à propos de distinguer celui-ci par quelque lieu voisin : ainsi les uns ont dit *Cella juxta Bogival*, & c'est l'expression du Pouillé Parisien du treiziéme siécle & des Rôles Ecclésiastiques, parce que Bougival n'en est qu'à une demi-lieue ; les autres, comme les Livres de l'Election & la Carte de de Fer, ont préferé *la Celle lez-saint-Cloud*, à cause que saint Cloud est un lieu plus connu, quoiqu'il en soit éloigné d'une lieue. Dans plusieurs des catalogues de ces Livres & rôles nouveaux, ce Village a été écrit La Selle : mais c'est une erreur d'inadvertance qu'il sera facile de corriger, en faisant attention qu'il ne s'agit pas-là d'un siége, d'une chaire, d'un banc, mais d'une demeure, d'une mansion, d'un lieu de résidence.

Il eut peut-être été plus raisonnable de continuer à appeller ce lieu la Celle-sur Seine, comme fait le Nécrologe de saint Germain des Prés. C'est de ce Livre que nous apprenons l'antiquité de ce lieu. Il y est dit que ce fut l'Abbé Vandremar qui le donna au Monastere de saint Germain, c'est-à-dire, de sainte Croix & saint Vincent. Or cet Abbé siégeoit dès l'an 697. Le Livre de l'Abbé Irminon d'environ cent ans après en fait pareillement mention, sous les noms de *Villare* & de *Cella fratrum*, & les titres du neuviéme siécle, sous celui de *Cella quæ dicitur Villaris*.

Necrol. S. Germ. X cal. Maii.

Aimoin Religieux de la même Abbaye du tems de Charles-le-Chauve, dit d'elle *Cella nostra quæ contra vel secùs locum Karolivanna posita est*. Il m'a paru que Dom Bouillard dans son Histoire de saint Germain des Prés, ne distinguoit pas assez clairement les deux *la Celle* du Diocèse de Paris & de l'Archidiaconné de Josas, lesquels ont appartenu tous les deux au Monastere de saint Germain des Prés.

Ce Village est à trois lieues de Paris vers le couchant, sur les hauteurs à une lieue au-delà de saint Cloud, au rivage gauche de la Seine dont il n'est séparé que par la colline. C'est un pays couvert de vignes & d'arbres fruitiers, & qui a peu de labourages. On y comptoit en 1690 soixante feux, & en 1709 quarante-deux. Le Dénombrement que le Sieur Doisy vient de publier en 1745 y en marque 51 : le Dictionnaire Universel de la France de 1726, faisoit monter le nombre des habitans à 230. Irminon Abbé de saint Germain sous la fin du regne de Charlemagne, écrit que son Monastere y possedoit deux lieues de bois & cinquante-quatre arpens de vieille vigne, qu'il y avoit cinquante maisons d'affranchis & cinq de serfs. Il avoit marqué auparavant, que dans l'étendue de ce lieu il y avoit deux Eglises très-bien bâties. Je parlerai d'abord de la premiere, qui est dans le lieu qui a conservé le nom de la Celle, l'autre ne pouvant être que celle de S. Germain du Chênay, qui primitivement faisoit partie du territoire de cette Paroisse.

Cod. Irminon. fol. 29.

L'Eglise de la Celle (aujourd'hui l'unique depuis le démembrement du Chênay où l'on a rebâti la seconde) porte le titre de S. Pierre Apôtre. Elle avoit ce nom dès le regne de Charles-le-Chauve. Aimoin auteur du tems, assure

re que les Normans qui remontoient la ie étant débarqués la Semaine Sainte 846 harlevanne (qu'on appelle aujourd'hui la ussée) essayerent trois ou quatre fois de tre le feu à l'Eglise de saint Pierre de la lé ; & que n'ayant pû y réussir, ils le ent à un grenier ou grange qui fut brûlée : des arbres du voisinage. Ainsi la pensée i eu M. de Valois, que S. Cloud pouvoit le Patron de cette Eglise, & être cause on l'appelle La Celle-saint-Cloud, est to-ment fausse. On n'y reconnoît & on n'y a ais reconnu d'autre Patron que S. Pierre. a long-tems que l'Eglise dont parle Irmi-, ne subsiste plus. Celle d'aujourd'hui n'est it ancienne. Elle n'est point non plus bâ-solidement : ce qui seroit cependant né-ire pour un édifice qui est sujet à l'humi-, comme l'est cette Eglise, quoique bâtie un lieu assez élevé. Elle est au reste fort e. Il y a une crosse ou suspense au grand l. Dans la nef se voit une tombe sur la-le on lit ;

Duchêne T. 2. p. 655.

Notit. Gall. p. 413. col. 2.

gist noble Damoiselle Jehanne de Sansat e de Beauregard, femme de noble homme s De la Grange Escuyer Contrôleur de l'Or-re des Guerres, laquelle trespassa le 6 et mil v. c. xlvij.

Les armes sont écartelées de deux chevrons.

ins le chœur repose une Dame de Lau-fille de M. de Launay Secrétaire du Roi éfet de sa Monnoie, femme de M. Ba-er Seigneur Honoraire.

oique les Religieux de saint Germain Prés fussent Seigneurs temporels de ce & qu'il paroisse que les deux qui y é-t au neuviéme siécle fussent à leur charge; voit point qu'ils en ayent eu la Cure,

La nomination appartient de tems immémorial, c'est-à-dire, depuis le treiziéme siécle au moins, à l'Abbé de Coulombs au Diocèse de Chartres, de qui dépendoit aussi le Prieuré de saint Germain-en-Laye. Le Pouillé écrit vers le tems de saint Louis y est formel, & ceux qui ont été rédigés depuis marquent le même Nominateur. Depuis le milieu du siécle dernier, deux Curés de cette Paroisse obtinrent un réglement en Parlement à leur avantage. Pierre Aufrié commença en 1669 avec le Couvent de saint Germain des Prés un procès contre ceux qui avoient changé de nature le territoire de sa Paroisse, y plantant des bois taillis, des chataigners, des osiers, &c. sçavoir, Nicolas le Prêtre Président en la Cour des Aydes, & Etienne Pavillon Secrétaire du Roi. Charles Berthou Curé le continua. Il fut jugé en Parlement le 29 Août 1689, que la dixme des terres changées de nature depuis 1625 & qui pourroient l'être dans la suite, payeroient vingt sols par chaque arpent.

Code des Curés T. 1. p. 160.

Il reste ordinairement des vestiges de quelque emploi, ou de quelque différent, au sujet des Terres qui ont appartenu aux anciens Monasteres. On trouve touchant la Celle, que l'Abbé Irminon y planta une nouvelle vigne outre les anciennes, qu'elle fut l'une des Terres sur lesquelles Hilduin son successeur immédiat assigna en 829 un revenu pour subvenir aux habits des Religieux: dans cet acte elle est nommée ainsi: *Cella quæ dicitur Villaris*; & même il est déclaré que cette Celle est située *in Pincianensi*. Seroit-ce que son territoire auroit alors été étendu jusqu'à la Forêt de Cruye? ou que le pays de Pincerais auroit avancé plus qu'il ne fait aujourd'hui vers Paris? Ce dernier est le plus apparent, si

Cod. Irmin.

Hist. de S. Germ. Preuv. 15.

Ibid. Preuv. 22.

iel & Surêne étoient de cet ancien Pince-
s, comme on le voit sur l'article de cha-
n de ces lieux.

On lit encore sur la Celle qu'en l'an 1209
y eut un procès entre l'Abbé de saint Ger-
ain & les hommes de ce lieu : mais il ne fut
s de durée, Pierre de Nemours Evêque de
ris accorda les parties. *Gall. Christ. nov. Tom. 7. p. 87.*

Les donations que Robert de Croicy avoit
tes en 1206 à l'Abbaye de saint Denis, de
it le domaine qu'il avoit entre la Celle &
el, aussi-bien que celles que Robert de
gnoles Chevalier lui fit en 1239 d'un cens
ital sur les mêmes cantons, occasionne-
t dans le siécle suivant une contestation
s importante entre les deux Monasteres.
e roula sur le droit de Justice : & elle fut
minée en 1336. *Chartul. S. Dion. Bibl. Reg. p. 473.* Preuv. de l'Histoire de Montmor. p. 409. *Gall. Christ. Tom. 7. col. 458.*

Le voisinage de Versailles amena du chan-
nent sur le territoire de la Celle dans le
le dernier. D'abord en 1662 Louis XIV
renfermer dans son Parc deux arpens de
s & trois cent arpens de terres labourables
endans tant de la Celle que du Chesnay,
l'Abbaye de saint Germain avoit Justice
ixme ; ensuite l'an 1683 par contrat du 21
ril le même Prince acheta la Terre entiere
la Celle des mêmes Bénédictins de saint
rmain, pour l'enclore dans le Parc avec
e du Chesnay. On lit qu'en 1695 elle ap-
tenoit à M. de la Rochefoucauld. Hist. de l'Abb. saint Germ. page 259. *Ibid. pag. 277.* Edit. de Décembre 1693. Suite des Lettres de Madame de Sevigné.

Les écarts ou hameaux de la dépendance de
e Paroisse, sont :

Becheret *ou* Brechet.

Les Greffets.

Beauregard : où M. Paris Conseiller du
lement avoit sa Maison de campagne en
7. *Regist. Archiep. 2 Jun.*

Belesbat. L'Hôtel de ce lieu fut donné en Table de la

Chambre des Comptes 7 Juin 1480.

1485 par le Roi Louis XI à Olivier le Dain qui avoit été son Barbier. L'Abbaye de Gif avoit en ce lieu une Ferme qui étoit appellée ou du nom même de Belesbat, ou quelquefois Gressay. Ayant été aliéné en 1575 à Claude le Lievre, l'Evêque de Paris cassa l'acte, quoique passé pardevant Notaires ; trois ans après il permit de renouer cette affaire, & il approuva le contrat le 2 Janvier 1579.

Reg. Archiep. 24 Mars 1576 & seq.

Clostoutin est situé en partie sur la Paroisse de la Celle. Voyez ce que j'en dis à l'article de Vaucresson.

Titre de Meudon.

On trouve en quelques titres qu'il y a sur cette Paroisse un canton de terre dit *Pruneium*, & qui étoit vignoble. L'Abbaye de Port-Royal y avoit des vignes en 1267. C'étoit apparemment le Prunay, hameau de Louveciennes, & qui est à présent détruit.

LE CHESNAY.

ON n'est point embarrassé de sçavoir l'origine de ce nom. La Paroisse de la Celle étoit il y a neuf cent ans de plus grande étendue qu'elle n'est aujourd'hui. Sa partie méridionale étoit garnie de chênes ; c'est ce qui a suffi pour la faire appeller Chesnaye ou Chesnay. M. de Valois pense que *casn* signifioit chez les anciens la même chose que *quercus* ; & par conséquent il a été très-naturel que de *casn* on ait pu faire Chaisne dont le dérivé forme Chaisnay : & de là est venu que ce nom est assez commun à la campagne.

Notit. Gall. p. 428. col. 2.

Il y a lieu de croire que nonobstant cet amas de chênes qui a fait donner à ce canton du Diocèse de Paris le nom de Chesnaye, Chesnée, ou Chesnay, le lieu étoit parsemé d'habitations de ce côté-là comme du côté du

nchant de la montagne. Car pourquoi y
roit-il eu deux Eglises à la Celle, une de
int Pierre & une de saint Germain, si ce
étoit que l'une étoit pour les habitans de la
lline, & l'autre pour ceux de la plaine qui
mmençoit au haut de la montagne, & de-là
tendoit vers le midi ? Ainsi le Chesnay avec
n Eglise du titre de saint Germain Evêque
Paris, n'est, selon moi, qu'une branche
la Celle, laquelle d'abord étoit avec ses
tes & son Eglise, plus près de saint Pierre
la Celle, mais qui par la suite s'est étendue
peu plus loin vers le midi, je veux dire à
quart de lieue au-delà de la place où elle
it d'abord. On ne peut révoquer en doute,
: la Celle n'ait compris deux Eglises dans
territoire. Le Livre d'Irminon Abbé de
ıt Germain des Prés y est formel : on ne
t point non plus douter que de ces deux
ises, l'une ait été sous l'invocation de
ıt Pierre, l'autre sous celle de saint Ger-
n ; le témoignage d'Aimoin Moine de la
ne Abbaye est décisif. Il vivoit du tems
les Normans tenterent en vain de les ré-
e en cendres. Celle de saint Pierre est
ée sur le lieu de la Celle même ; où donc
ouver celle de saint Germain, sinon au
snay qui est contigu ? Cela est d'autant
probable, qu'il appartenoit aux mêmes
neurs que la Celle, & ne faisoit qu'une
ne Terre.
ujourd'hui dans les Livres de l'Election
aris, le Chesnay est uni à Roquancourt,
que ce soient deux Paroisses différentes.
sert à prouver que le Chesnay n'est pas
idérable de lui même, puisqu'on lui joint
autre lieu. Mais il faut que le territoire
oit pas ingrat, ou que le voisinage de
ailles ait influé à le peupler. Le Chesnay

& Roquancourt formoient en 1709 quatre-vingt-deux feux, ſuivant le Dénombrement donné alors. Celui qui a paru en 1745, en marque 129. En 1726, le Dictionnaire Univerſel de la France donnoit à ces Paroiſſes priſes enſemble 585 habitans. Le Cheſnay n'eſt qu'à une demi-lieue de Verſailles ſur la route de ſaint Germain-en Laye: ainſi ſa diſtance de Paris n'eſt que de quatre lieues. Les terres y ſont en labourages & en jeunes arbres fruitiers & autres.

Depuis la deſcente des Normans, qui en 846 ne purent réuſſir à brûler l'Egliſe de ſaint Germain de la Celle où les hôtes du Cheſnay s'aſſembloient, les guerres ou autres néceſſités obligerent l'Abbaye de ſaint Germain des Prés à donner le Cheſnay en fief à de puiſſans Seigneurs. Les Comtes de Montfort en jouiſſoient dans l'onziéme ſiécle. Amaury célébre Comte, du nom duquel ce lieu eſt ſurnommé, en rendit hommage à Pierre Abbé de ſaint Germain environ l'an 1073 en préſence du Roi Philippe I.

Hiſt. de S. Germain des P. 79.

L'Hiſtorien moderne de cette Abbaye qui a marqué ce fait, parle un peu plus bas de l'Egliſe qui ſervoit de Paroiſſe aux habitans du Cheſnay dans le douziéme ſiécle. Il falloit que l'Egliſe de ſaint Germain bâtie anciennement ſur le territoire de la Celle fut tombée de vétuſté, ou eût été brûlée par les troupes de Normans qui roderent en ces lieux plus d'une fois depuis l'an 846. Comme il ſe trouvoit ſous le regne de Philippe-Auguſte, entre le Cheſnay & le village de Verſailles, une Chapelle du titre de ſaint Sulpice appartenante aux Chanoines de la ſainte Trinité ou de ſaint Benoît de Paris, ils s'en ſervirent pour s'aſſembler, & les Chanoines les deſſervoient ou faiſoient deſſervir. Dom Bouillard

Ibid. pag. 105.

joute que cela dura jusqu'à ce que Foulques
ui fut fait Abbé de saint Germain vers l'an
181, leur donna une place au Chesnay
nême, pour y rebâtir une Eglise qui seroit
édiée sous le titre de saint Germain de Paris,
insi qu'avoit été l'ancienne. Et comme les
hanoines de saint Benoît auroient eu de la
eine à se déporter de la desserte de ces habi-
ns; le même Abbé consentit qu'ils eussent
ans celle de saint Germain du Chesnay le
ême droit qu'ils avoient acquis dans celle
saint Sulpice & saint Antoine, de laquelle
parlerai encore ci-après. C'est ainsi, selon
i, que la présentation à la Cure du Chesnay
t restée jusqu'aujourd'hui au Chapitre de
int Benoît.

L'Eglise de saint Germain du Chesnay re-
tie par les habitans sur la fin du douziéme
cle, avoit subsisté moyennant bien des ré-
rations jusqu'au seiziéme ou dix-septiéme.
lors sa caducité avoit fait recourir une se-
onde fois à la Chapelle qu'on n'appelloit
us de saint Sulpice, mais de saint Antoine
Buisson. Elle a enfin été mise dans l'état de
nouvellement où on la trouve, par M. de
rnier Conseiller d'Etat, qui obtint de
Abbaye de saint Germain le 20 Août 1657, Hist. de S. Germain p. 256.
petit ossement du saint Patron, qu'on y
nserve. Il n'y a rien d'extraordinaire dans
construction, aussi ne m'y arrêterai-je aucu- Regist. Ep. Par. 30 Aug. 1658.
ment. Le Pouillé Parisien du treiziéme siécle
arque positivement que c'est au Chapitre de
Benoît qu'appartient la nomination à la Cure
Chesnay, en la désignant par ces termes:
clesia de Chesneto. Tous les Pouillés écrits
imprimés depuis s'accordent là-dessus. Regist. Ep. Paris. 1521 10 Jul. 1557 25 Maii & 1597 3 Oct.
ns quelques provisions saint Antoine du
isson étoit son annexe ou Succursale.

En 1651 Pierre le Pelletier Auditeur des

Comptes fonda un Prêtre au Chesnay pour y enseigner les enfans ; ce qui fut agréé par l'Archevêque de Paris le 28 Janvier 1651.

Reg. Archiep.

L'usage auquel a servi, à diverses reprises, la Chapelle de saint Sulpice & saint Antoine sur le territoire de Chesnay, a fait que dans quelques Pouillés, ainsi que dans les Registres cidessus cités, elle est qualifiée de Succursale du Chesnay ; dans d'autres, d'annexe. Ces Livres, qui n'ont que deux cent ans d'antiquité, l'appellent simplement saint Antoine du Buisson, & la disent être à la nomination du Chapitre de saint Benoît de Paris. On voit dans un ancien titre du Prieuré de Versailles, qu'en 1359 il y avoit un chemin qui conduisoit à S. Antoine du Buisson, c'est ce qu'on en a de plus ancien. Dans une liste qui fut dressée en 1722 des Eglises que le Roi dédommagea à l'occasion des acquisitions faites pour les Parcs de Versailles & de Marly & pour les avenues, on trouve une Eglise de saint Sulpice & saint Antoine des Breviaires ; ce que je crois avoir été mis par inadvertance par quelque Notaire ou Greffier qui connoissoit la Paroisse de saint Sulpice des Breviaires, qui est située proche saint Leger dans la Forêt d'Iveline Diocèse de Chartres. Ainsi, au lieu *des Breviaires*, il faut lire *du Buisson*. Dans l'exposé que l'Abbaye de saint Germain des Prés fit en 1611 de tous les lieux où elle avoit Justice, elle y comprit saint Antoine du Buisson. En 1585 il fut permis le 16 Avril aux Curé & habitans du Chesnay d'établir à saint Antoine du Buisson une Confrérie de saint Sébastien & saint Roch contre la peste. On conserve dans cette même Eglise un fragment de reliques de saint Antoine venues des Celestins d'Amiens. L'Eglise de ces Religieux dans Amiens est en effet sous le titre de ce Saint, &

Antiq. de Paris Du Breul p. 249.

Regist. Ep. Par.

& ils en ont un petit ossement, sans sçavoir d'où ils l'ont tiré.

Ce que l'on trouve sur le temporel du Chesnay, outre ce qui est dit ci-dessus, a presque été remarqué entierement par l'Historien de saint Germain. En 1207 l'Abbaye céda la moitié de l'Avouerie à Robert de Meulan pour la somme de quatre-vingt livres. En 1209 Petronille de Glatigny Dame de qualité donna à l'Eglise de saint Germain le tiers du bien qu'elle possédoit au Chesnay, & ne lui vendit que quarante-cinq livres les deux autres tiers, dont fut excepté le fief que Renaud Lers tenoit d'elle. La même année Jean Abbé de saint Germain dotant la nouvelle Eglise de la Marche qui est voisine, lui assigna dans sa grange du Chesnay deux muids de bled, un muid de seigle & un muid d'orge à la mesure de saint Cloud. En 1212 le même Abbé, à la priere de Bouchard Seigneur de Marly, ordonna à son Maire du Chesnay de recevoir pour ce Seigneur, des voituriers passans par le Chesnay, le droit de Coutume qui lui appartenoit, & de le conserver pour le rendre à lui Bouchard ou à son Sergent. En 1216 Gerard de Neaufle donna à l'Abbaye un désistement de tout droit de Voirie & de Grucrie qu'il avoit dans les bois du Chesnay.

Lettres de confirm. du Roi. *Hist. S. Germ.* p. 110.

Ibid. page 111.

Ibid. page 111.

Prob. Hist. Montmor. p. 397.

Hist. de S. Germ. page 115.

En 1683 la Terre du Chesnay fut achetée par le Roi Louis XIV des Benedictins de saint Germain par contrat du 20 Avril. Comme Sa Majesté eut encore besoin d'un canton de terre au Chesnay, l'an 1721 les Commissaires acheterent en son nom quinze arpens de terre qui y étoient assis proche Trianon, & quatre-vingt perches de terre qui furent comprises dans sa pépiniere, & cela par échange contre la haute Justice d'Orchost &

Edit. de 1693.

Regist. du Parl. 2 Fevr. 1723.

autres renfermées dans les Bailliages de Blois & de Vendôme.

Niceron. T. 31. p. 241 in Lancelot.

Lorsque les Ecoles du Port-Royal eurent été détruites vers le milieu du dernier siécle, une partie des Maîtres se retira au Chesnay dans la Maison qu'y avoit M. de Bernieres Conseiller d'Etat.

VAUCRESSON

ET JARDIES PRIEURÉ.

IL faut mettre cette Paroisse dans le rang de celles qui ont été érigées après-coup, quoiqu'il y ait déja six cent ans qu'elle est établie. Vaucresson que Suger Abbé de saint Denis appelle *Vallis Crisonis*, étoit de son tems une vallée qui servoit de retraite aux voleurs; la Terre de ce nom avoit l'étendue de deux mille pas de terrein inculte & qui ne produisoit rien à l'Abbaye dont elle dépendoit. Suger résolut d'en faire une habitation de Moines, & d'en chasser les brigands que la proximité des bois y avoit attiré. Il fit labourer les terres qui étoient en friche, construire des maisons & même une Eglise: de sorte que de son tems on y comptoit déja soixante hôtes, c'est-à-dire soixante feux. Je ne vois point de plus proche Paroisse dont auroit pu être ce territoire avant l'établissement du Village, que celle de saint Cloud, toutes les autres du voisinage étant plus nouvelles. J'ignore aussi d'où est venu le nom de Val-de-Cresson, si ce n'est, comme le pense M. de Valois, à cause du cresson qui y étoit commun dans le vallon, où il coule quelques sources.

La distance de ce lieu à Paris, n'est que de trois lieues; il se trouve à une lieue par de-là

aint Cloud, ſur une grande route qui conduit
n Normandie par Roquencourt & Ville-
reux, & par conſéquent au couchant de Pa-
is. Le gros du Village eſt bâti ſur la pente
ouce d'un côteau qui fait face au midi. La
ulture du terrein y eſt variée : on y voit
nême des vignes. Le voiſinage de Verſailles,
ui n'en eſt qu'à une lieue, y a fait augmenter
e nombre des feux. En 1709 il n'y en avoit
ue 26, ſelon le Dénombrement de l'Elec-
tion. Le Sieur Doiſy publiant le ſien en
745, y en marque 51, & le Dictionnaire
Jniverſel de la France 232. Comme le lieu
le la Marche, après avoir été Paroiſſe, a été
éuni à Vaucreſſon, on doit y comprendre le
eu de feux qui y étoient.

Suger en conſtruiſant une Egliſe à Vau-
reſſon, la fit dédier ſous le titre de S. Denis,
ont il lui fut facile d'y mettre des reliques.
Cette Egliſe ne ſubſiſte plus : il y en a eu une
utre rebâtie depuis un demi-ſiécle ou envi-
on. Elle n'eſt qu'en forme de Chapelle preſ-
que toute de plâtre & ſans collateraux. La
éédification en avoit été ordonnée en 1683
ar Arrêt du Conſeil après viſitation faite : &
ur le devis de Maillard Maçon de la rebâtir
our ſept mille trois cent livres, les Dames
e ſaint Cyr y furent compriſes pour quatre
nille, le reſte fut impoſé ſur tous ceux qui
voient du bien en ce lieu. Depuis que l'E-
liſe de la Marche, qui étoit ſous le titre de
aint Leu & ſaint Gilles, y a été réunie, on
célebre auſſi la Fête de ces Saints en qualité
e ſeconds Patrons : mais c'eſt principalement
aint Leu Evêque de Sens, qui y eſt honoré
près ſaint Denis, parce qu'on y poſſede un
eu de ſes reliques. Il s'y en fit il y a quelques
nnées une Tranſlation, & M. l'Archevêque
le Sens prêcha à cette cérémonie. Je croirois

que ces reliques avoient auparavant été conſervées dans l'Egliſe de Marne, à laquelle elles auroient été données par les Religieux de S. Germain des Prés, fondateurs de cette Cure. La nomination du Curé de Vaucreſſon avoit été accordée par l'Evêque de Paris aux Abbés de ſaint Denis, comme fondateurs de l'Egliſe. Le Pouillé Pariſien du treiziéme ſiécle atteſte le fait, & les Pouillés des ſiécles ſuivans y ſont conformes. Aujourd'hui elle appartient aux Dames de ſaint Cyr qui leur ont ſuccédé, avec la reſtriction qui fut faite en 1681 lors de la réunion de la Cure de la Marche; ſçavoir, que l'Abbé de ſaint Denis nommeroit deux fois de ſuite à cette Cure, & l'Abbé de ſaint Germain une fois.

Hiſt. de S. Germain p. 273.

Du tems de l'Abbé Suger le territoire de Vaucreſſon avoit été tellement défriché, que quand on vint en 1218 à examiner ce qui pouvoit y être regardé comme novales, on ne trouva que le lieu dit Perroncel qui fût dans ce cas. Cet Abbé s'y étoit pris ainſi, pour la formation de ce Village. Il avoit fait ſçavoir par une Charte de l'an 1145, que tous ceux qui voudroient demeurer dans le nouveau Village qu'il bâtiſſoit, auroient un arpent de terre & le quart d'un arpent pour douze deniers de cens; & qu'ils ſeroient exempts de toute taille & exactions: de plus, qu'ils ne ſeroient point tenus d'obéir aux ſignifications d'Huiſſiers, ſoit du Roi, ſoit d'un Prince ou même de ſaint Denis pour le fait de l'armée, mais ſeulement lorſque l'Abbé en perſonne leur commanderoit d'y aller avec lui, ou le Prieur en ſon abſence: qu'il ne ſe retenoit de l'arpent de terre de ſaint Denis pour ſon droit d'Abbé, de la part de ceux qui entroient en poſſeſſion, que trois écus & la dixme. Il défendit ſeulement qu'au-

Chartul Ep. Pariſ. fol. 67. & Chart. S. Dion. Reg. f. 476.

Duchêne T. 4. p. 554.

cun n'entreprit de cultiver les terres adjacentes, à moins qu'il n'y fît sa demeure dans le Village. Ce Privilége des habitans de Vaucresson finit par cette clause de Suger: *Leges autem vulgales quas plenas dicunt inter se, decem nummorum constituimus.*

Les Abbés de saint Denis possédérent la Terre de Vaucresson : mais ils en cédoient quelquefois la jouissance à ceux auxquels ils avoient des obligations. C'est à ce titre qu'en jouit Pierre Archidiacre de Bayeux dans le siécle suivant, cent ans après Suger. Il reconnut par acte de l'an 1241, qu'Odon Abbé de saint Denis lui avoit accordé de la posséder pendant sa vie seulement, en vûe du service qu'il avoit rendu au Monastere, & par considération pour le présent qu'il avoit fait à l'Abbaye de six vingts arpens de bois dans la Forêt *de Medunta* (a). *Chartul. S. Dion. p. 500.*

En 1580 l'Abbaye de saint Denis est dite au Procès-verbal de la Coutume de Paris, posséder la Seigneurie de Vaucresson.

En ces derniers tems, M. de la Jonchere a été Seigneur de Vaucresson, & depuis lui M. Herault Lieutenant-Général de Police à Paris.

Le nom de Vaucresson se trouve plusieurs fois au Nécrologe de sainte Genevieve de Paris, entre autres au 19 Mars. *Obiit Evrardus Presbyter de Vaucresson Canonicus noster ad succurrendum.* L'usage étoit, au douziéme & treiziéme siécle, qu'on prît un habit de quelque Ordre à l'article de la mort, pour avoir part aux prieres de cet Ordre.

LA MARCHE originairement avoit fait partie de l'ancienne Seigneurie de la Celle & du Chesnay ; c'est pour cette raison que l'Abbaye de saint Germain des Prés y

(*a*) Je doute qu'il s'agisse-là de Mante ; je croi que c'est un canton de la Forêt de Crecy en Brie.

avoit les droits Seigneuriaux. Les Abbés anciennement cherchoient à faciliter à leurs vassaux les moyens de servir Dieu, en bâtissant des Eglises dans chaque canton où ils avoient du bien considérablement. Ainsi Jean de Vernon Abbé de saint Germain fonda un Curé dans la Chapelle de saint Leu saint Gilles de la Marche, pour dispenser ses colons ou laboureurs d'aller à Vaucresson Paroisse des Moines de saint Denis, s'ils ne pouvoient pas aller au Chesnay ni à la Celle. Il donna en 1209, pour l'entretien du Curé deux muids de froment, un muid de seigle & un muid d'orge mesure de saint Cloud, à prendre dans la grange du Chesnay, jusqu'à ce qu'il y eût pourvu d'ailleurs. Un nommé Renaud donna aussi au Curé par augmentation un arpent de vigne & six arpens de terre situés à la Marche, à la charge d'en payer à l'Abbé six deniers de cens avec les dixmes. Pierre de Nemours Evêque de Paris déclara par un acte que l'Abbé de saint Germain auroit le Patronage comme à Surêne, & qu'il ne payeroit que la moitié du droit de Synode. On ne sçait point combien cette Paroisse avoit alors de feux : mais en 1635 elle étoit réduite à n'avoir pour habitans que ceux de la Maison de la Marche & la basse-cour. Malgré ce petit nombre, l'Eglise qui étoit alors prête à tomber, à cause de sa situation dans un lieu marécageux & fort solitaire, fut rebâtie aux dépens de M. Cornuel Président des Comptes, dans un endroit plus voisin de la Maison. On eut la précaution de lui recommander de l'orienter comme les autres Eglises, d'entourer de fossés la place de l'ancienne & d'y faire élever une Croix. La nouvelle Eglise fut bénite le Lundi 12 Mai 1636. Par la suite du tems, cette Eglise se trouva enfermée dans le

Hist. de S. Germain p. 111.

Regist. Archiep.

parc de l'Etang appartenant à M. Chamillard Contrôleur Géneral, & avant lui à M. le Marquis de Barbezieux, mais la Paroisse ne consistoit plus alors, c'est-à-dire en 1702, qu'à un seul ménage, & le revenu de la Cure n'étoit plus qu'à soixante livres. Il fut donc question de la réunir à une autre; & après avoir hésité entre Garches & Vaucresson, on se détermina pour la derniere Paroisse dont est Seigneur le Duc de saint Agnan; & il fut arrêté qu'on y dresseroit dans l'Eglise un autel en l'honneur de saint Leu & saint Gilles, & que leur Fête seroit chommée à perpétuité dans l'étendue de la Paroisse de Vaucresson le 1. Septembre comme Fête du second Patron. Et pour conserver à l'Abbé de saint Germain son droit de nomination à la Cure, il fut accordé qu'il nommeroit à celle de Vaucresson de trois fois l'une.

Hist. de S. Germain p. 273.

Regist. Archiep. 1 Aug. 1702.

C'est de ce lieu de la Marche que tiroit probablement son nom ce pieux Clerc de saint Louis, qui fit bâtir une Eglise sous l'invocation de ce saint Roi à Garches, qui n'en est qu'à une petite demi-lieue.

CLOS TOUTIN a été dit en 1749, dans une Affiche, situé en partie sur la Paroisse de Vaucresson, & en partie sur celle de la Celle. La même Affiche marque un fait que je n'ai lû nulle part; sçavoir, que ce lieu s'appelloit anciennement *la Chapelle Rainsoin*. La même année François de Grignon Chevalier de saint Louis, Comte de Vilenne, en étoit encore Seigneur.

JARDIES. Ce petit écart est de la Paroisse de Vaucresson; peut-être seulement depuis l'extinction de celle de la Marche qui y a été réunie, ainsi qu'on vient de voir. Ce lieu porte le nom d'une petite Forêt, dans laquelle il y eut un Monastere soumis à l'Ab-

baye de Tiron dès le commencement du douziéme siécle ; car on lit que Girbert Evêque de Paris leur confirma en 1120 *Ecclesiam in Nemore Jarzia situm*, & dans la Bulle d'Eugene III de l'an 1147, en faveur de la même Abbaye, il y a : *Ecclesiam S. Joan. Bapt. de Jarreia*. On voit encore qu'en 1249 Gervais Abbé de Tiron fit, du consentement du Prieur de Jardies, un échange de biens, & reçut de la part de l'Abbé de saint Denis vingt-trois arpens de terre situés *propè Monasterium de Jardiis*, & sept arpens situés à Vaucresson. Plus, il se trouve que Regnaud Prieur de Jardies fut donné en 1260 par Etienne Abbé de Tiron, garant pour une vente de revenu, rue Darnestal à Paris. Enfin le Prieur de Jardies fut condamné en 1294 par le Prévôt de Paris, de payer au Prieur de Versailles la dixme de cinq arpens de terre sis entre la Boulie & la terre de Philippe de la Boulie. On doute encore moins de l'antiquité de ce petit Monastere, lorsqu'on le voit au treiziéme siécle, dans le catalogue des Prieurés du Diocèse de Paris, Doyenné de Macy, sous ce nom *Prioratus de Jardies* : & dans le rôle des Prieurs qui payerent au treiziéme & quatorziéme siécle le droit de pigment à l'Eglise de Notre-Dame de Paris, le jour de l'Assomption, en ces termes : *Prior de Jardriis solvit anno M. CC. XCIII. Item solvit anno M. CCC. IX.* De plus, il est dans le catalogue des Prieurés sujets à procuration à l'Evêque de Paris. Mais il ne faut pas croire que le nom de Jardies ne fut donné qu'à la Forêt, il y avoit aussi un territoire de labourages, puisque Odon de Sully Evêque de Paris, dotant en 1204 une Chapellenie de saint Jean, dans une de ses Chapelles de la ville de saint Cloud, lui attribua *totam decimam de Jardies*, ce qui

Gall. Christ. nov. Tom. 7. col. 58.
Ibid. T. 8. Instr. col. 330.
Chartul. S. Dion. Reg. p. 493.
Chartul. S. Maglor.
Ibid.
Chart. Ep. Par. fol. 53.

fut confirmé en 1209 par l'Evêque Pierre de Nemours. *Chartul. S. Clod.*

Entre les biens de ce petit Monastere, outre ceux marquée ci-dessus, on comptoit en 1393 vingt-quatre sols de rente sur l'Hôtel de la Boulie. *Charta Caroli VI de Porché-Fontaine.*

Le Prieuré n'a plus que l'air d'une grosse Ferme, dans la plaine en allant de Versailles à Vaucresson, par de-là Glatigny, à main droite. Il a été donné aux Bénédictins Anglois par M. de Saint-Paul, qui en étoit Prieur Commendataire. Il reste une très-petite Chapelle au fond de la cour. On y dit la Messe une fois par semaine : quoiqu'elle soit rebâtie à neuf, on y voit une tombe d'environ l'an 1300, représentant une femme qui joint les mains avec des lettres capitales gothiques, dont il n'y a de lisible que ces mots . . . . . *eve de la Marche qui trespassa.* Cette tombe peut avoir été transportée de l'Eglise de la Marche lorsqu'elle fut détruite. J'ai vu plusieurs Visa ou collations de ce Prieuré depuis l'an 1515, dans lesquelles il est appellé *Prioratus B. Mariæ Magdalenæ de Jardis.* Il l'est pareillement dans l'acte d'échange qui fut fait entre Nicolas Thibaud Prieur, & Jean Briconnet Seigneur de Glatigni, Président en la Cour des Aydes. C'est aussi le nom qu'on lui donne dans les provisions accordées le 19 Septembre 1667, à Gabriel de Boisleve Evêque d'Avranches. *Regist. Ep. Par.* *Ibid.*



VILLE DAVRAY.

EN examinant les origines de ce Village; il y a cela de particulier à remarquer, que dans aucun titre, quelque ancien qu'il soit, la terminaison de son nom ne se trouve point latinisée. A la vérité ce nom ne paroit au plutôt que dans des actes du treiziéme siécle; mais encore alors on mettoit en latin dans les actes latins les noms des lieux dont on y faisoit mention, & Ville-Davray est toujours écrit ou Villa-Davren, ou Ville-Davray entierement en françois, ou bien Ville-Davré: de sorte qu'il n'y a aucune espérance de pouvoir deviner d'où est formé ce mot Davray, qui est singulier; pas même à pouvoir décider s'il le faut écrire d'Avray, comme si c'étoit deux mots, ou simplement Davray en un seul mot. M. de Valois a évité la difficulté, en ne parlant point du tout de ce Village dans sa Notice du Diocèse de Paris.

Comme cette Paroisse n'est pas dans le catalogue de celles qui existoient au treiziéme siécle, que l'on trouve dans le Pouillé Parisien de ce tems-là, c'est une marque certaine qu'elle n'existoit point alors, & qu'elle n'a été érigée que depuis. Il est bien vrai qu'il y avoit dès-lors des Chevaliers ou Seigneurs de Ville-Davray; mais le peuple qui cultivoit ce canton de terre, devoit être de la Paroisse d'un des Villages voisins. N'ayant point trouvé l'acte d'érection de la Cure, je présume que Ville-Davray étoit auparavant un hameau de la Paroisse de Sévre, dont il n'est gueres éloigné que d'un bon quart de lieue.

Ce Village est situé sur uue pente très-roide qui regarde le levant & le septentrion, à deux

eues & demie de Paris, une lieue de Ver-
iilles, une demi-lieue de ſaint Cloud, & à
n quart de lieue de Marne. Toutes ces poſi-
:ons déſignent qu'il eſt placé à l'occident de
'aris. C'eſt un pays de vignes. Il y a un Bois
ers les côtés du levant & du midi. Le Dé-
ombrement de l'Election de Paris, en 1709,
onne 80 feux à ce lieu. Celui qu'a publié en
745 le Sieur Doiſy, paroît plus juſte, & n'y
n met que 56. Le Dictionnaire Univerſel
Géographique de la France, qui compte le
iombre des habitans, en marque 255 à Ville-
Davray.

En jugeant de l'Egliſe par ſa voûte gothique, elle paroît être du quatorziéme ou du quinziéme ſiécle. C'eſt un bâtiment très-ſimple & ſans collateraux. Saint Nicolas Evêque en eſt le Patron. On aſſure qu'autrefois c'étoit ſaint Maur, & qu'il y avoit une Foire le jour de ſa Fête. Dans des proviſions que j'ai vu de l'an 1527, elle eſt dite *Eccleſia Parochial. SS. Martini & Mauri de Villa Davret*. La Cure n'eſt mentionnée que dans les Pouillés du quinziéme, ſeiziéme & dix-ſeptiéme ſiécle, & la collation y eſt dite appartenir de plein droit à l'Evêque de Parts. Au Synode du mois de Mars 1460, elle eſt appellée *Cura de Villa Davrea*. Une inſcription qui ſe voit dans l'Egliſe, apprend aux paſſans que cette Terre appartient aux Céleſtins de Paris; mais le Village y eſt nommé Ville-Davry trois ou quatre fois.

Il eſt parlé dans le Cartulaire de l'Evêque de Paris, d'un Seigneur *de Villa Davren*, nommé *Herchembaldus*, à l'occaſion d'un bien qu'il tenoit vers Villeſcoblen, aujourd'hui dit Villacoublay. L'acte paroît être d'environ l'an 1200. Le nom de Roger fut plus commun parmi ces Seigneurs. En 1206 Roger de Ville-

Chartulare parvum Ep. Par. initio.

Chartul. S. Dion. Reg. p. 473.

Davray Chevalier, avoit une Seigneurie entre la Celle & Ruel ; & en cette qualité il confirma une vente qui fut faite en faveur de l'Abbaye de saint Denis, dont Eudes de Sully Evêque de Paris donna acte. En 1256 Roger de Ville-Davray, fils apparemment du précédent, puisqu'il n'est qualifié que d'*Armiger*, céda à Jean de Nogent Chevalier, Seigneur de Suréne, un certain revenu qu'il avoit à saint Cloud. En 1269, le 16 Août, ce même Roger de Ville-Davray fit foi & hommage à Etienne Tempier Evêque de Paris, pour ce qu'il tenoit à saint Cloud en arriere-fief, & pour la Maison de Chaville. Mais la branche Roger n'étoit pas la seule. Il y a deux titres de l'an 1224, qui font connoître Simon & Pierre de Villed'auroi freres, lesquels tenoient, aussi-bien que leurs prédécesseurs, de Burchard Seigneur de Marly, un fief situé à Anieres, qu'ils auroient dû tenir de l'Abbaye de saint Denis, comme Burchard le reconnut. Ces deux mêmes freres s'intéressant la même année pour un particulier de Ville-Davray, (apparemment de leur famille) lequel faisoit ses études à Boulogne en Italie, vendirent au Monastere de saint Denis, du consentement de leurs freres Chevaliers, du revenu situé à Courbevoye, à Anieres, & au port de Lugny, *de Lugniaco*. Au bout d'un siécle & demi, la Terre de Ville-Davray se trouva dans la Maison de Dangeau : ce qui est connu par la disposition que deux Ecclésiastiques de cette famille en firent. Robert de Dangeau Evêque de Nevers, & auparavant Chanoine de Paris, donna en mourant à l'Eglise de Notre-Dame une piece de bois dite le Poumeraye. Le Nécrologe de la même Eglise dit de cette portion de forêt, qu'elle est contigue aux bois de Notre-Dame, dits les Bois *de Villeziaco*

Chart. maj. Ep. Par. Dubois Collect. mss. T. 2. p. 664.

Chart. parv Ep. Par. fol. 121. & Gall. Christ. T. 7. col. 109.

Histoire de Montmorency. *Preuv. p. 399. ex Chart. S. Dion.*

Chartul. S. Dion. Reg. f. 464.

Necrol. Eccl. Paris. 7 Cal. Aug.

propre Villam Davray. Je ne connois point d'autre bois du nom de Pomeraye autour de Paris, que celui-là ; ainſi on pourroit lui appliquer ce qui ſe lit dans les Regiſtres du Parlement au 26 Novembre 1418 ; ſçavoir, qu'il fut réſolu qu'on y couperoit 300 arpens pour la fourniture de Paris, outre ceux de Bondy & de Senart. Robert de Dangeau mourut en 1430. Milon ou Miles de Dangeau Doyen de Chartres & Chanoïne de Paris, décéda l'année ſuivante le 28 Novembre. Il légua pour le repos de ſon ame & de celle de ſon frere Robert, aux Céleſtins de Paris, la Terre de Ville-Davray. Leur Nécrologe, d'où j'ai tiré ce fait, parle encore ailleurs de Ville-Davray. On y indique au 13 Janvier l'obit de Robert de Malherbe Seigneur de la Tour de Chaumont, & de Jeanne du Fay ſa femme, qui leur donnerent de quoi amortir quatre arpens de terre ſitués à Montalan & à Ville-Davré, & décéderent l'an 1502.

Necrol. Celeſtin. Par. Pridie Non. Octob.

On remarque ſur le territoire de Ville-Davray quelques ſingularités de la nature. Au bout du Village eſt une fontaine qui s'eſt trouvée la meilleure de tous les environs de Verſailles. C'eſt pour cela que le Roi n'en boit point d'autre. Cette fontaine eſt enfermée ; mais cependant elle coule par un petit tuyau pour la commodité des paſſans.

Je laiſſe a deviner à d'autres pourquoi l'on trouve dans le Mercure de l'an 1678, des lettres écrites en ſtyle & langage de payſans, ſous le nom des habitans de Ville-Davray, à l'Auteur de ce Journal.

Merc. Galant, quatrier d'Avril vers la fin.



RAINEMOULIN.

TOUT ce qu'on peut dire ſur ce petit lieu, qui n'eſt éloigné de Villepreux que d'une demi-lieue, & qui eſt ſitué dans un terrein bas, eſt qu'il a dû en être un hameau, dans le tems que cette Paroiſſe étoit de grande étendue. Il a pris le nom d'un moulin qui y étoit ſur le ruiſſeau qui vient de Grignon & de Villepreux; & ce moulin, pour être diſtingué des autres, étoit dit *Ranæ molendinum*, laquelle dénomination tirée de ce que les Latins appellent *Rana*, & les François grenouille ou raine n'étoit pas rare; il y avoit même des moulins quelquefois ſurnommés *cantantis ranæ*: moulins de Chante-raine. Il ne faut point diſputer ſur la fantaiſie des hommes, qui a décidé des noms comme elle a voulu. Un titre d'environ l'an 1200 conſervé à Marmoutier, fait mention d'un bienfaiteur du Prieuré de Villepreux, qui s'appelloit *Robertus de Ranæ-molendino*. Un autre titre de l'an 1236, marque à la vérité qu'une Marie de Reine-molyn mere de la femme d'Amaury de Meudon Chevalier, étoit nouvellement morte, & l'écrit comme je viens de faire, mais on ne doit point en conclure que le nom latin véritable de Reine-moulin, ſoit *Reginæ-molendinum*.

Tabul. Ep. Pariſ.

Le peu qui ſe préſente à dire ſur ce lieu, ſera ſuppléé par ce qui eſt dit ici au long ſur Villepreux, dont il a été détaché pour être érigé en Paroiſſe il y a au moins deux cent ans. D'abord ce n'étoit qu'une ſimple Chapelle, du titre de ſaint Nicolas, que Jean Palée & Guillaume Eſcuaſol ſon frere firent bâtir & doterent de vingt-deux ſols aſſis à

Chart. Ep. Par. fol. 94.

Meulant, d'un arpent de vigne ; d'un muid de bled à prendre au moulin du lieu, & de la menue dixme. Les fondateurs demanderent à l'Evêque qu'elle fût desservie par un des Religieux Trinitaires, *unus de Fratribus S. Trinitatis* ; ce qui leur fut accordé, à condition que l'Evêque l'établiroit ou le destitueroit suivant le besoin. Les Lettres sont d'Eudes de Sully Evêque de Paris, & datées de l'an 1202. Cette Chapelle en cet état n'avoit point de peuple, & ne passa que pour un espece de Prieuré. De-là vient que Thibaud Seigneur de Marly, faisant son testament en 1286, s'exprima ainsi : *Prioratui de Regne-moulin L. solidos.* Cependant elle n'étoit pas réellement Prieuré, & il n'y avoit pas de Communauté : aussi ne le trouve-t-on dans le rang des Prieurés, ni au Pouillé du treiziéme siécle, ni dans le Rôle des Prieurs du Doyenné de Château-Fort, tenus à fournir du pigment à Notre-Dame de Paris au jour de l'Assomption, durant le treiziéme & le quatorziéme siécle ; ni dans le Rôle des Procurations Episcopales de l'an 1384.

Thes. anecd. Tom. 3. col. 1221.

Ce qui peut cependant appuyer la pensée de ceux qui y placeroient un Prieuré, est que l'Eglise d'aujourd'hui paroît n'être que l'aîle méridionale d'un autre Eglise plus grande, & qu'on voit du côté du septentrion des restes de piliers du principal corps de cette Eglise, lesquels paroissent être du même tems que le reste, c'est-à-dire du treiziéme siécle. Mais peut-être aussi ne sont-ce que des pierres d'attente. On jette souvent les fondemens pour un grand édifice ; la mort de celui qui fait la dépense survient ; on est obligé de se restreindre à une Chapelle. C'est ce que je crois être arrivé à Rainemoulin. Ce n'étoit encore qu'une Chapelle en 1479. Le Regiſtre de

l'Evêché pour cette année-là, marque que la Chapelle de saint Pierre & saint Nicolas de Rennemoulin, fut conférée à Frere Richard Paris Prêtre Religieux de Notre-Dame d'Hermieres, & qu'on lui en donna l'administration. Le 31 Mai 1507, il eut une collation de la Chapelle ou Eglise Paroissiale de S. Nicolas de Notre-Dame d'Hermieres, sans représentation de l'Archidiacre. Le 20 Juin 1537, l'Evêque en pourvut Frere Gerard le Masson présenté par l'Abbé d'Hermieres. La petite Eglise qui subsiste est très-propre, bien reblanchie, sur-tout le chœur, les principaux endroits en sont parquetés. Le fonds du sanctuaire est terminé par deux colomnes, au milieu desquelles est un tableau de saint Nicolas : en sorte que cette Eglise se ressent fort du voisinage de Versailles, qui n'en est qu'à une lieue & demie. Le premier Pouillé qui en parle, est celui du seiziéme siécle, qui met *Prior Curatus de Rennemolino*, & pour nominateur *Abbas de Hermeriis* : ce qui a été suivi par celui de l'an 1626, & par celui du Sr le Pelletier imprimé en 1692. Le Pouillé de 1648 ne fait mention de Rainemoulin en aucune maniere. Hermieres est une Abbaye de l'Ordre de Prémontré, du Diocèse de Paris, dans la Brie. Je trouvai en effet cette Cure desservie en 1739 par un Chanoine Prémontré. Il y a eu dans ce siécle un Curé de cet Ordre, nommé François Raimbert, qui en 1715 fut fait Abbé d'Abbecourt.

Regist. Ep. Par.

Ibid.

On y comptoit 16 feux en 1709, suivant le Dénombrement de l'Election de Paris imprimé alors. Celui qui a été donné au public en 1745, y en marque 18. Le Dictionnaire Universel de la France évalua les feux à 81 habitans. Les principaux biens de cette Paroisse consistent en labourages. On y voit fort

peu

peu de vignes. Dans le Traité d'échange que le Roi fit en 1732, il est parlé d'un canton de terrein à Rennemoulin, appellé Moixenant; on y lit ces mots: *Friches, bois fourneau de Moixenant.*

Le Roi est Seigneur de cette Paroisse, qui est totalement renfermée dans le Parc de Versailles.

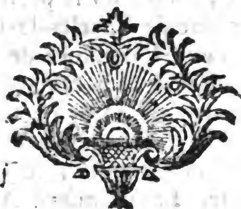
On trouve dans les titres du Prieuré de Villepreux, un Robert de Rainemoulin, qui consentit à la donation d'une dixme faite à ce Prieuré dans le treiziéme siécle, laquelle dixme le donateur tenoit de lui en fief. Ailleurs, on lit qu'Antoine de Hautbois étoit Seigneur de Rainemoulin en 1542. Il avoit des droits sur la Seigneurie de Meudon, qu'il céda à Anne de Pisseleu Duchesse d'Etampes. Antoine du Vivier Ecuyer Secretaire de Monsieur Frere unique du Roi, étoit Seigneur de ce lieu en 1580. On lit que le 28 Juin 1597, il fut jugé en Parlement entre le Cardinal de Gondy Seigneur de Villepreux, & lui, que le Seigneur de fief n'ayant droit de bannalité en ses moulins, ne peut empêcher que les meuniers circonvoisins de ses vassaux ne viennent chasser sur sa Terre.

Portefeuill. Gaign. 181. fol. 586.

Mém. mss. de M. Lancelot.

Procès-verbal de la Coutume 1580.

Regist. Parlam.



VILLEPREUX.

S'IL étoit sûr que le *Diodurum* de l'Itineraire d'Antonin, qui étoit à quinze mille pas de Lutece, fût Villepreux, ainsi que l'a pensé Nicolas Samson & M. de Valois & Lancelot après lui, nous aurions dans ce lieu la plus ancienne habitation du Diocèse de Paris, après Lutece la capitale. C'est même le seul lieu de ce Diocèse qu'on trouveroit dans cet Itineraire, ou dans les Tables de Peutinger. Mais quelques Sçavans s'éloignent de ce systême, & sans adopter non plus le sentiment de ceux qui ont placé à Montfort ce *Diodurum*, ils pensent qu'il n'est autre que le village de Joarre, dont la lettre *D* initiale étant retranchée, reste *Iodurum*, duquel on aura fait *Iodrum*, puis *Iotrum*, qui est le même nom latin que celui de Joarre en Brie. Ce Joarre du pays de Pincerais, est à une lieue de Monfort à l'est, & à deux ou environ de Villepreux.

Notit. Gall. p. 405.

En admettant ce dernier sentiment sur la situation du *Diodurum* des Gaulois & des Romains, on est obligé de se contenter au sujet de Villepreux, d'en fixer la premiere époque connue, au regne de Charles-le-Chauve. On voit dans le petit Cartulaire de l'Abbaye de saint Maur des Fossés, la copie d'une Charte de ce Prince, de l'année 856, par laquelle il confirme l'échange faite entre Hilduin Abbé de saint Germain des Prés, & Einard Abbé de saint Maur. La premiere Abbaye avoit beaucoup de biens dans le Pincerais, & la seconde dans la Brie. Hilduin, pour augmenter ses possessions dans le Pincerais, donna à Einard le bien que l'Abbaye de saint Germain

roit à Ouzoir la Ferriere, Terre appartenante déja à saint Maur, & Einard lui céda en change celui qu'il avoit *in loco qui dicitur illaporcorum in pago Parisiaco*. Il s'agissoit : part & d'autre de terres labourables. Peutre faut-il lire dans ce titre *Villa pirorum* ou *illa puerorum*. En passant au regne du Roi obert, on trouve ce lieu nommé *Villa pisa*; sous Philippe I, *Villa pyrorum*. Dans le eiziéme siécle, quelques-uns commencerent écrire *Villa perosa*, & en françois *Villa peror*. ans le cours du même siécle, le mot *perosa* t augmenté d'un *t* par quelques-uns, de aniere qu'ils écrivirent *petrosa*; en sorte que ns le siécle suivant on disoit le nom de illepreux en latin de trois ou quatre façons: *llapirosa*, *Villa pirorum*, *Villa petrosa*. Les ots *pirosa* & *pirorum*, ont fait croire qu'il y oit eu en ce lieu abondance de poiriers; & lui de *petrosa* a fait penser à d'autres qui n'y oient jamais venus, que c'étoit un territoire rt pierreux. Il seroit difficile de convaincre : premiers qu'ils se sont trompés, puisque les iriers ont pu être ôtés. A l'égard des sends, on peut leur dire que Villepreux n'est s plus pierreux que beaucoup d'autres lieux; mme il va paroître par la description suinte.

Villepreux est à six lieues de Paris vers le uchant, & à deux de Versailles. Il est bâti ns une espece d'enfoncement que forment elques montagnes, sur-tout vers l'orient vers l'occident; ce lieu est un peu plus déuvert du côté du midi & du nord. Une des ortes du Parc de Versailles sert pour y ener. Les eaux s'y réunissent de deux côtés; incipalement celles qui viennent de Grion, au Diocèse de Chartres, qui font que yver les endroits bas des environs de la pe-

tite Ville sont fort arrosés. Il y a eu quatre portes à Villepreux. J'ai vu les restes de deux ; sçavoir, du côté de saint Nom & du côté de Rennemoulin. Il y a peu de vignes sur le territoire ; tout est en labourages, prairies, &c. Au fauxbourg vers le sud-ouest, qu'on appelle le fauxbourg des Bordes, est un Prieuré dont je parlerai ci-après. Dans le Dénombrement de l'Election de Paris, où ce lieu est qualifié Ville, Prévôté & Châtellenie, on ajoute qu'il y a 213 feux. Celui de 1745 n'y en compte que 145, ajoutant qu'il comprend aussi le Clos-poullain sous le même article. Le Dictionnaire Universel de la France marque à Villepreux 660 habitans. Le nombre des communians peut encore aller à 500.

L'Eglise Paroissiale qui est bâtie sur un terrein un peu moins bas que plusieurs endroits de la Ville, porte le nom de saint Germain Evêque d'Auxerre, dont on y conserve des reliques de tems immémorial. Le sanctuaire est d'une bâtisse du commencement du douziéme siécle. Le reste est plus nouveau, excepté la tour quarrée qui couronne le chœur, suivant l'usage de ces tems-là. Ce bâtiment a deux ailes assez proportionnées. La Dédicace en fut faite autrefois le 18 Février ; & comme il y avoit un concours populaire, on y établit une Foire à ce jour-là. En 1497 l'Evêque de saint Pont de Tomieres (qui s'appelloit Antoine Balue & étoit parent du Seigneur) y consacra un autel de sainte Catherine, & y renferma des reliques de saint Nom, *sancti Nummii.* On conserve en effet depuis bien des siécles dans cette Eglise le corps de ce saint Corévêque du Pincerais, qui a communiqué son nom aux Paroisses de la Bretêche contigue & démembrée de Villepreux, & à celle de Levis qui est à

trois lieues de-là vers le ſud-oueſt. Ces reliques avoient été renfermées, au moins dès le douziéme ſiécle, dans la châſſe d'où elles furent tirées l'an 1735. Cette ancienne châſſe, que j'ai vue, eſt de bois, couverte de plaques de cuivre rouge doré & émaillé. A l'un des côtés eſt repréſentée la ſainte Trinité & la figure du Sauveur donnant la miſſion & la bénédiction à un Evangéliſte ou Prédicateur, derriere lequel deux autres tiennent une eſpece de triangle ou d'équerre, ou ſi l'on veut de clef. Dans l'autre longueur de cette châſſe ſe voyent repréſentées l'Adoration des Mages & la Préſentation de Notre-Seigneur au Temple. Aux deux bouts ſont figurés des Evêques qui en ſacrent un autre : ces Evêques ont leur mîtres fort baſſes & leurs croſſes fort recourbées. Il m'a paru que ces repréſentations étoient par rapport à ſaint Nom, qui reçut ſa miſſion de l'Evêque de Paris & de celui de Chartres pour prêcher les myſteres de l'Evangile & faire les fonctions Epiſcopales dans le Pincerais & dans l'étendue de la forêt d'Iveline, pays alors plus couvert de bois qu'ils ne le ſont aujourd'hui, & qui étoient des deux Diocèſes entrelacés l'un dans l'autre, comme ils le ſont encore dans la partie du Pincerais appellée le Val de Galie. M. l'Evêque de Joppé commis par M. de Vintimille Archevêque de Paris, tira de cette châſſe tous les oſſemens de ſaint Nom, & les dépoſa en 1735 dans une grande châſſe de bois doré ſans glaces. Il y mit auſſi un autre petit pacquet d'oſſemens, dont l'étiquette portoit *Sancti Germani Epiſcopi XXXI Julii*, & qui avoit été pareillement renfermé dans l'ancienne châſſe de ſaint Nom : c'étoit deux bouts de phalanges des doigts. D'un côté de la nouvelle châſſe eſt repréſenté ſaint Nom, qui annonce la pa-

role divine à ses ouvriers de la campagne ; & de l'autre, S. Germain, qui bénit sainte Genevieve. A l'un des bouts est une inscription latine qui marque quelle contient les reliques du corps de saint Nom, & à l'autre est écrit : *Duo digiti sancti Germani Autissiodor. Episcopi.* On voit dans ce que je rapporte à l'article de Châtres ou Arpajon, un saint Corbinien Prêtre du lieu, puis Evêque régionnaire faisant sa demeure proche l'Eglise de saint Germain de Châtres, à cause de sa dévotion envers ce Saint ; il est vraisemblable qu'il en a été de même de saint Nom à l'égard de l'Eglise de saint Germain de Villepreux.

Saint Pierre est regardé à Villepreux comme second Patron ; ce qui peut venir de ce que les grandes Fêtes avoient communément un lendemain ; or, par rapport au 31 Juillet jour de la Fête Patronale de Villepreux, le lendemain est saint Pierre-ès-Liens. On a aussi en la même Eglise dévotion envers S. Ouen, en l'honneur duquel la Carte marque une Chapelle dans le voisinage ; & c'est sous le nom de ces deux Saints & de sainte Julienne, qu'y fut érigée en 1658 la Confrérie de la Charité : mais saint Germain & saint Nom sont les plus honorés par rapport à leurs reliques. Si saint Nom n'est pas chommé comme saint Germain, on en fait une grande solemnité à l'Eglise, où sa châsse reste exposée depuis le 8 Juillet jour de sa Fête, jusqu'à celle de saint Germain inclusivement.

Inscription sur le mur.

Au fonds de l'aîle droite ou méridionale de l'Eglise, devant l'autel d'une Chapelle est représenté sur une tombe un Chevalier avec sa femme. On ne peut y lire que ces mots : *Cy gist .... de Vileneuve Seigneur de Lubin, qui décéda en* 1491.

Dans l'aîle gauche, proche l'autel de saint

Jean est l'épitaphe latine d'un *Johannes Varella Eques Lusitanus*, qui mourut le 12 Août 1602 gerant les affaires du Cardinal de Gondy. On y marque qu'il avoit été Général des Troupes de Sebastien Roi de Portugal dans la guerre d'Afrique, qui n'eut pas un heureux succès; mais voici une autre circonstance qui lui est bien glorieuse: c'est qu'un jour qu'il étoit en Afrique, comme il y regardoit un combat de taureaux, un de ces animaux furieux courut à lui. Varella loin de s'enfuir, prit le taureau par les cornes & l'arrêta tout court. A l'instant le Roi qui étoit témoin, tira son épée & la lui donna, en lui disant qu'elle étoit dûe à un homme qui avoit autant de force qu'il venoit d'en faire paroître. Je n'aurois point rapporté ce fait, si je ne l'avois lu dans l'inscription.

Il y a eu quelques consécrations d'Evêques faites dans cette Eglise. Le Dimanche 3 Octobre 1599 le Cardinal de Gondy, auparavant Evêque de Paris, y sacra Charles de Saint Sixte Evêque de Riez, assisté d'Henri de Gondy Evêque de Paris, & de Claude Coquelet Evêque de Digne.

Regist. Ep. Par.

L'autel de saint Germain de Villepreux étoit un de ceux qui appartenoient au Chapitre de Notre-Dame. Imbert qui étoit Evêque de Paris en 1030, le lui donna à la priere de Liziard Doyen, & de celle de l'Archidiacre. Mais il y eut du changement ou de la difficulté dans cette concession, puisque Geoffroy successeur d'Imbert en fit une autre disposition. On lit qu'en 1284 cet autel fut l'un des quatre qu'il donna aux Moines de Marmoutier, ce qui fut sans doute l'origine du Prieuré fondé pour eux à Villepreux. Ernaud de la Ferté Seigneur de Villepreux en 1169, comprit l'Eglise de saint Germain dans le nombre

Pastorale minus in Gall. Christ. T. 7. col. 193.

Chartul. B. Mariæ de Campis f. 34.

Hist. mss. Prioratuum Maj. Mon.

des biens qu'il leur confirmoit. Maurice de Sully Evêque de Paris, leur accorda aussi en 1194 la confirmation du droit d'y présenter. Et en 1203 l'Evêque Eudes de Sully reconnut ce droit. Aussi se trouve-t-elle dans le Pouillé du treiziéme siécle la premiere des Eglises du Doyenné de Château-Fort dont l'Abbé de Marmoutier doit nommer le Curé. Les Pouillés suivans disent la même chose.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 74.

PRIEURÉ. Le Prieuré de saint Nicolas de Villepreux ne paroît avoir été fondé que depuis la Translation du corps de ce Saint faite de Myre en Lycie à Bari dans l'Italie l'an 1087. Ce fut depuis ce tems-là qu'il fut plus facile d'obtenir de ses reliques ou de l'huile qui étoit émanée de son tombeau. La raison pour laquelle les Seigneurs de Villepreux y appellerent des Religieux de Marmoutier, fut apparemment de ce que la nomination de la Cure leur avoit déja été donnée. Il est situé au fauxbourg des Bordes. Il n'y reste plus que le chœur, la nef ayant été abbattue : on y voit encore un portail qui ressent bien les idées grotesques de ces tems-là : les pierres du centre représentent des deux côtés des moines & des singes. On apperçoit dans cette Eglise une tombe avec une croix en bosse, & l'écusson de même en bosse à gauche de la croix : une autre dans le sanctuaire. Vers la partie méridionale est une autre tombe sur laquelle est représenté à plat un Chevalier armé de toutes pieces : dans son écu, au côté gauche, est figuré un serpent : cette tombe contient ces quatre mots en capitales gothiques du treiziéme siécle : *Cy gist . . . de Fontenne.*

Ce qui est échappé des anciennes Chartes de ce Monastere, nous apprend la confirmation qui y fut faite en 1169 par Ernaud de la Ferté, fils d'Ebrard Seigneur de Villepreux, des

des biens que ses prédécesseurs y avoient donnés, & cela à la priere de son oncle Moine de Marmoutier, Prieur de saint Martin au Val de Chartres, & de Milon Archidiacre, oncle de sa femme Alix; sçavoir, la dixme d'Aulnay à saint Cloud tant en vin qu'en avoine & en deniers, celle de toutes ses cultures; la dixme des deux moulins; sçavoir, de l'étang de dessus & de l'étang de dessous; le bois qui est hors la forêt d'Arsis, tous les hommes francs & quittes de toute Coutume, un pressoir dans le Château de Villepreux, de dix marchés l'un, & une Foire le jour de saint Michel dans le même Château, le panage de leurs porcs, la dixme du panage des porcs des autres: chaque semaine, du bois à prendre en la forêt d'Arsis, une charretée de deux chevaux; sçavoir, de branchages & de mortbois, pour leur chauffage & pour leur four. Ernaud son fils ainé, & sa femme Albarea, & ses autres enfans approuverent ce don en posant un couteau sur l'autel de saint Nicolas; pour témoin Hugues de Chartres oncle du donateur, & Prieur de saint Nicolas même. Depuis il donna permission aux Moines de mettre chaque jour *tres nansas* dans son étang voisin de leur maison, & même un petit bateau appellé *phaselum* ou *chalannum* pour déposer les nanses. Ebrard *de Sancto Priccio* témoin en 1178. Dans une autre Charte confirmative donnée par le même Ernaud, sont présens Bernard Prieur de Marmoutier, & Roger Prieur de Villepreux. En 1202 Guillaume de la Ferté, fils apparemment d Ernaud, conjointement avec sa femme Constance & ses deux fils Guillaume & Ernaud, leur fit présent de ce qu'il possédoit dans le nouveau Cognieres. En 1206 Simon de la Habergerie leur dnona seize sextiers de grain d'hyver à pren-

Apud Cognenas novas.

dre en sa grange de la Habergerie. En 1209 Evrard de Villepreux Chevalier & Jeanne sa femme, leur accorderent treize arpens & demi de terre à Rennemoulin, de l'aveu de Guillaume frere d'Evrard, & en présence de Pierre Evêque de Paris. Le sceau de Guillaume est chargé de trois bezans. En 1216 l'Official de Paris reconnut qu'il apparte noit au Prieur d'établir des Maîtres d'Ecole dans le lieu.

En 1220 & années suivantes on trouve le Monastere en difficulté touchant les dixmes de Jouarre au Diocèse de Chartres.

En 1231 Constance Dame de Rochefort proche Paris, reconnut l'ancienne concession d'Ernaud Seigneur de Villepreux, touchant la voiture de bois à prendre dans la forêt d'Arsis, comme aussi celle du droit de marche toutes les dixiémes semaines.avec le droit de four.

En 1232 Hervé de la Ferté & sa femme Aliz ayant fait quelque difficulté sur les bois, cela occasionna quelques Chartes où l'on voit Aliz dans son sceau tenant un oiseau à qui elle donne à manger : & une autre où son fils Pierre est surnommé Meselant.

Au milieu de ce siécle, sous le regne de saint Louis, les Clercs de la Cour du Pape essayerent de se rendre les maîtres de ce Prieuré. Au moins on trouve que le Pape Innocent IV écrivit à l'Abbé de Marmoutier de le conférer à un Chanoine de Parme Auditeur des Causes. Au mois d'Octobre 1255 Renaud de Corbeil Evêque de Paris fit un accord avec le Prieur de Villepreux. Il est fait mention ailleurs d'un autre Traité de l'an 1263 entre le Curé & Etienne Abbé de Marmoutier : c'étoit apparemment au sujet des dixmes, puisque l'Auteur de cette observation ajoute, qu'enfin l'Evêque Ranulfe assigna au Prieur

Gall. Christ. Tom. 7. col. 103.

Histor. mss. Prioratum Maj. Mon.

la dixme de toutes choses généralement. En 1292 il y eut un autre différent entre le Prieur & Jean de Villepreux fils de Robert, touchant l'usage & le panage de la Forêt. Portefeuille Gaign. vol. 181. p. 586 & suiv.

Il y eut en 1310 quelques actes dressés par Jean de Vendôme Chevalier, Seigneur de la Ferté & de Villepreux avec sa femme Philippe, d'une part; & les Religieux du Prieuré, d'autre part, touchant le droit de ces derniers d'avoir depuis le coin de leur mur jusqu'au bord de l'étang du Seigneur, trois nasses dormantes pour conserver le poisson à leur usage. *Ibidem.* Enfin en 1318 Jean de Villepereur *eques* se reconnut redevable envers le Prieur. Je n'ai sçu, par manquement de date, à quel tems rapporter le don que fit à cette Maison Pierre *de Dodorcho*, d'une portion de dixme dont il jouissoit à Villepreux *in valle Alneti*, du consentement de Robert de Rainemoulin, du fief duquel il la tenoit; mais cela ressent assez le treiziéme siécle. *Ibid.*

Il y eut en 1324 une altercation considérable entre Etienne de Bourret Evêque de Paris, & l'Abbé de Marmoutier, au sujet du droit de procuration que le Prélat soutint lui être dû dans le Prieuré de Villepreux. L'Abbé prétendoit que cette Maison en étoit exempte, & l'Evêque se disoit en possession de la visiter. Les parties enfin convinrent cette année-là, que quand l'Evêque de Paris, ou quelqu'un commis par lui, visiteroit cette Maison, la taxe seroit de six livres, que le Curé payeroit au nom du Prieuré. Ainsi ce Prieuré fut sur le pied des autres, & on l'y trouve dans le Rôle de 1384, à la réserve que tous les autres étoient taxés à dix livres dix sols, ainsi que je le fais observer lorsque je traite de chacun. Le Pere Dubois n'a pas expliqué les autres articles de cet accord. Il est certain au reste *Hist. Eccl. Par. T. 2. p. 604. ex Maj. Chartul. Ep. fol. 331.*

que ce Prieuré jouissoit de quelques exemptions, puisqu'on ne le trouve point compris au Rôle écrit vers 1300 & 1320, où sont marqués tous les Prieurs du Doyenné de Château-Fort qui devoient & qui payoient du pigment à l'Eglise de Notre-Dame le jour de l'Assomption. On ne trouve rien sur le Prieuré de Villepreux durant le cours du quinziéme siécle. Mais on voit qu'en 1514 Jean Ballue Seigneur du lieu lui rendit un grand service. Il fit dresser cette année-là un acte pardevant le Prévôt de Paris pour constater que la grosse dixme dans toute la Paroisse appartenoit au Prieuré, ce qu'auparavant il avoit refusé de reconnoitre. On voit dans les Registres de l'Evêque de Paris 1576 21 Juin, la collation de ce Prieuré faite à Louis Seguier.

Hist. mss. Prioratum Maj. Mon.

J'observerai en finissant, que ce même Prieuré est désigné sous le nom de S. Nicolas des Bordes de Villepreux dans les contrats d'acquisition du Roi pour le Parc de Versailles. La nomination n'en appartient plus à l'Abbé de Marmoutier depuis l'an 1737, que le titre de cette Abbaye a été réuni à l'Archevêché de Tours. Elle appartient au Roi, M. Paris en est actuellement [en 1748] titulaire, la valeur du revenu est marquée de 3000 liv. Il n'y demeure aucun Religieux, mais un Prêtre desservant. Il existe un Factum imprimé en 1751 sur le Desservant de ce Prieuré, à l'occasion des nouvelles lanternes de ce lieu.

Lettres-Patentes de l'an 1722.

Etat des Bén. Royaux 1743. p. 288.

Il y a encore à Villepreux un autre Bénéfice bien moins considérable : c'est la Chapelle de saint Vincent bâtie proche la porte du Parc ou de la Ville, qui en a pris le nom de Porte de saint Vincent. On m'a assuré qu'elle est réunie à la Cure de Chaville, & que le revenu est bien de 6000 livres. Je ne doute point que lorsque les Religieux de l'Abbaye

de saint Vincent & saint Germain de Paris furent devenus maîtres d'un certain terrein à Villepreux au neuviéme siécle, par échange faite avec l'Abbaye de saint Maur-des-Fossés, ainsi que je l'ai dit ci-dessus, ils n'aient fait construire en ce lieu un Oratoire du titre d'un de leurs Patrons, comme c'étoit la coutume. Ainsi cette Chapelle peut venir d'eux; mais il s'est fait tant de révolution depuis neuf cent ans qu'ils ont pu la céder ou l'abandonner, ou l'échanger. Dans des provisions que j'ai vû de l'avant-dernier siécle, elle est appellée *Capella sancti Vincentii in domo Leprosorum*, mais elle a dû exister avant qu'on y joignît une Léproserie, & ce fut parce qu'elle étoit sur pied que l'on bâtit la Léproserie auprès.

Plusieurs Cartes mettent sur le territoire de Villepreux une Chapelle saint Ouën, sur laquelle on ne trouve rien. M. de l'Isle l'écrit saint Juin. Le Pelletier dans son Pouillé y met aussi une Chapelle de saint Remi, & il suit en cela le Pouillé de 1648. On ne la trouve point au Rôle des Décimes, mais j'en ai vu des provisions données par l'Evêque de Paris le 3 Juillet 1473 & le 3 Mars 1505. Ces dernieres sont accordées à un Hermite. Aussi est-elle dans le Pouillé du quinziéme siécle.

Carte des env. de Paris.
Pouillé de 1692. p. 88.
Pouillé de 1648. p. 66.
Regist. Ep. Par.

Pour ce qui est de la Maladerie ou Léproserie de Villepreux, tout ce qu'on en sçait, est qu'elle existoit dès le commencement du treiziéme siécle. Eudes de Sully Evêque de Paris, en conséquence d'une Lettre du Pape Innocent III, fit la bénédiction d'un cimetiere pour les Lépreux de ce lieu l'an 1203: ce qui suppose que les Lépreux ou Malades avoient une espece d'Hôpital à Villepreux comme ailleurs.

Hist. mss. Prioratum Maj. Mon.
Gall. Christ. Tom. 7. col. 82.

Cette Léproserie de Villepreux se disoit

vers l'an 1350 exempte de la jurisdiction temporelle de l'Evêque. On prétendoit qu'elle avoit été fondée par les Seigneurs & par les habitans du lieu & du voisinage. Ce qui paroît avoir été assez vraisemblable, d'autant qu'il n'y avoit que Villepreux, saint Nom de la Bretêche & Bois d'Arsy, qui y eussent droit, les quatre autres Villages étant du Diocèse de Chartres. Mais le Pouillé du quinziéme siécle & les suivans reconnoissent que c'étoit à l'Evêque de Paris à nommer le Chapelain.

SEIGNEURS

J'ai déja nommé ci-dessus quelques Seigneurs de Villepreux, en parlant des bienfaiteurs du Prieuré de ce lieu : il faut en donner maintenant une suite autant complete qu'il sera possible.

Valeran est le premier que l'on trouve : il est nommé Valeran de Villeperor dans un titre de l'an 1108, par lequel il donne au Prieuré de saint Martin des Champs une Terre à saint Cloud, dite Aulnay.

Prob. Hist. Montmor. p. 34. & Chart. Ep. Par. fol. 23.

Evrard ou Ebrard de Villepreux étoit un Chevalier ami de Suger Abbé de S. Denis. Ce sçavant Abbé dit dans le Livre qu'il a écrit de son gouvernement, que pour la conservation du droit de chasse que l'Abbaye avoit dans les bois proche Chevreuse, il y fit chasser en sa présence divers Chevaliers qui y camperent sous des tentes, & qu'Ebrard fut du nombre. Le même Ebrard fut un des bienfaiteurs de l'Abbaye de saint Cyr dès le tems de sa fondation vers l'an 1150.

Duchêne T. 4. p. 334.

Tiré d'un amortissement vu par M. Lancelot.

Ernald de la Ferté fut fils d'Ebrard de Villepreux, & lui succéda dans la Terre comme il le dit lui-même. Il confirma aux Religieux leur anciens biens, & y en ajouta d'autres en 1169 & 1178.

Ernaud II du nom, fils aîné du précédent, fut marié à une Dame nommée *Albarta* &

onſentit aux donations de ſon père.

Guillaume ſecond fils d'Ernald fut connu ous le nom de Guillaume de la Ferté. Il pouſa Conſtance, fille de Pierre de France, : ſœur de Pierre ſecond, Empereur de Conſtantinople. Le Prieuré de Villepreux eut l'eux du bien à Cognieres en 1202.

Geoffroy de Villepreux *de Villa petroſa*, ivoit des droits à Brunoy en Brie : il approuva :n 1206 le don d'une partie du péage de ce ieu donné à l'Abbaye d'Hieres. *Chart. Nederac.*

Ebrard II du nom Chevalier *de Villa pirorum*, ou *Villa piroſa*, lequel avec Jeanne ſon épouſe donna aux Moines de Villepreux des terres ſituées à Rainemoulin en 1209, eſt auſſi nommé dans le Cartulaire de Notre-Dame des Champs à l'an 1214 comme approuvant un don fait par un de ſes vaſſaux ; dans les titres de ſaint Germain des Prés à l'an 1218 comme ayant fait préſent à cette Maiſon d'une certaine quantité de froment. Dans le Cartulaire de Champagne il eſt dit avoir eu pour frere A. Seigneur de Beaumont Chevalier ſous la Comteſſe Blanche. *Chartul. B. Mariæ à Campis fol. 46.* *Modium.* *Gall. Chriſt. Tom. 7. col. 448.* *Chart. Campan. fol. 10.*

Robert de Villepreux. On lit de lui dans la convocation du ban & arriere-ban de l'an 1272, *Robertus de Villa petroſa debet : & vadit ad exercitum quem non credit debere.* Il poſſédoit un moulin proche Urſines, ſur lequel le Curé du lieu avoit une redevance en 1286. Il pouvoit être frere de Pierre *de Villa piroſa* Doyen de ſaint Marcel de Paris, qui rendit hommage de ſon Doyenné à l'Evêque Diocéſain l'an 1273. Traité de la Nobleſſe de la Roque, vers la fin, p. 79. Ratif. d'une échange de l'an 1286. tiré de l'original. *Chartul. Ep. Par. fol. 148.*

Jean fils de Robert eut en 1292 un différend avec les Religieux de Villepreux, au ſujet de l'uſage & du panage de la Forêt. Ce même Jean de *Villa petroſa* eſt mentionné dans les Tablettes de cire des voyages du Roi Philippe- Portefeuille Gaign. 181. p. 586. *Tab. ceræ in Cimelio Geneveſi.*

le-Bel, comme ayant retenu à Poitiers, le 30 Juin 1308, J. Chantecler Chevalier.

Mémoires mſſ. Philippe de Villepreux. M. Lancelot dit qu'il fut Seigneur du lieu, & Maître Enquêteur des Eaux & Forêts de France depuis 1313. Ailleurs on le ſurnomme le Convers: on le dit Clerc du Roi, Chanoine de Tournay, puis de Paris, Archidiacre de Brie dans l'Egliſe de Meaux, & employé dans pluſieurs affaires par Philippe-le-Bel.

Hiſt. des Gr. Offic. T. 2. p. 842.

Tréſor des Chartes. Jean de Vendôme fut ſûrement Seigneur de Villepreux dès 1308. L'acte de 1310, que j'ai cité ci-deſſus, touchant le droit de pêche des Religieux du Prieuré, commence ainſi: *Johannes de Vindocino Miles Dominus de Feritate & Villa petroſa, & Philippa uxor.* Ce Jean étoit cadet de l'ancienne Maiſon de Vendôme; ſeroit-il le même que Jean de Villepereur Chevalier qui plaidoit en 1321?

Hiſtoire de Montmor. p. 111.

Reg. Parlam. Philippe de Villepreux Chevalier vivoit en 1331. Cette année-là il fut exécuteur du Teſtament de la Reine Clemence de Hongrie, veuve de Louis X dit le Hutin.

Il ſe forme ici une lacune que je ne crois pouvoir remplir, qu'en avertiſſant qu'un Sçavant penſoit il y a dix ans qu'à tous ces anciens Seigneurs ſucceda Amaury de Vendôme, qui épouſa Marie de Dreux, ſeconde fille de Jean Vicomte de Dreux, en eut Robert de Vendôme, qui épouſa Anne Vidameſſe de Chartres: d'où il s'enſuivroit que pluſieurs Vidames de Chartres auroient poſſedé la Terre de Villepreux dans ces tems d'obſcurité qui durerent plus de cent ans. Je trouve auſſi un Robert de Villepreux Ecuyer, à qui le Roi adreſſe en 1340 des Lettres d'Etat. Avant de continuer la ſuite des Seigneurs de Villepreux, j'avertirai ici qu'on trouve dans les Regiſtres du Parlement au 15 Juin 1328, un Arrêt qui

Reg. Baill, Parlam.

ordonne que la connoiſſance des cauſes des nés Nobles de Villepereux, étant en la Vicomté de Paris, appartiendra au Prévôt de Paris. Petit Livre blanc du Châtelet, f. 256.

Les Comptes de la Prévôté de Paris ſont quelquefois une reſſource utile. J'y ai trouvé de quoi reprendre le fil des Seigneurs de Villepreux. A l'an 1461 on lit : » Simon de Maintenon, dit de la Villeneuve pour le relief » de la Seigneurie de Goupillieres & Villepereur mouvante de Poiſſy, à lui advenue » par le décès de Guillaume de Villeneuve » ſon pere. » Cela ſert à entendre l'inſcription preſque toute uſée d'une tombe dont j'ai parlé ci-deſſus, & qui ſe voit dans le collateral méridional de la Paroiſſe, où eſt nommé un de Villeneuve décédé en 1491. Il eſt certain par-là, que ce fut l'un de ces Villeneuve reſté apparemment ſans enfans, qui vendit la Terre de Villepreux à Nicolas Balue, frere du Cardinal Balue ſous Louis XI (a), lequel fut Clerc des Comptes, puis Maître des Comptes en 1467. Il avoit épouſé Philippe Bureau, & il vécut juſqu'en 1506. Pendant qu'il étoit Seigneur de Villepreux, le Roi Louis XI y paſſa trois fois : la premiere fois allant en Normandie au mois d'Octobre 1467. Les autres fois furent en 1476 & 1477. Son frere Antoine Balue Evêque de ſaint Pont y étant en 1497, y fit la conſécration d'un autel dans l'Egliſe Paroiſſiale. Sauval T. 3. pag. 363. Chroniq de Louis XI. dite *Scand.*

Jean Balue, fils aîné de Nicolas, hérita de la Seigneurie de Villepreux & autres. Il fut d'Egliſe. Les Généalogiſtes ne le font connoître que comme Curé de ſaint Euſtache de Paris, Grand-Archidiacre d'Angers & Archi-

(a) M. Lancelot n'avoit eu aucune connoiſſance que les Balue euſſent cette Seigneurie, & la faiſoit paſſer des Vendômes, de Ferrieres & de la Fin aux Gondy.

diacre de Souvigny en l'Eglise Cathédrale de Clermont. Mais il faut ajouter qu'il fut aussi Chanoine de saint Germain l'Auxerrois à Paris, & Prieur Commendataire de Villepreux même dès l'an 1514. Il avoit paru dès l'an 1510 comme Seigneur de ce lieu, au Procès-verbal de la Coutume de Paris rédigée cette année-là. Il ne conserva point la Terre de Villepreux jusqu'à sa mort, qui n'arriva qu'en 1528.

Compte de l'Ord. de Paris. 1517. Sauval T. 3. pag. 595. *Hist. mss. Prioratum Maj. Mon.*

Jean Balue le jeune, frere du précédent, possédoit Villepreux en 1520. On le qualifie de Maitre-d'Hôtel du Roi & de la Reine de Navarre, & d'Ecuyer tranchant du Dauphin. Il obtint de François I des Lettres données à Paris au mois d'Octobre 1520, dans lesquelles ce Prince dit qu'à la supplication de Jean de la Balue Chevalier, Seigneur de Goix, d'Armes & de Villepreux, Ecuyer ordinaire de l'Ecuyrie, il sera établi quatre Foires à Villepreux par chaque année; le 18 Février jour de la Dédicace de l'Eglise, le jour de saint Nicolas 9 Mai, le jour de saint Côme 27 Septembre, & le 31 Juillet jour de saint Germain. Cet usage n'eut pas lieu long-tems. Il présenta le 18 Mai 1522 à la Chapelle de Notre-Dame des Innocens comme étant le plus ancien héritier de Jean Bureau fondateur. Ce Jean Balue étoit en 1538 Prêtre & Protonotaire. Il y eut la même année le 22 Juin une Sentence de la Prévôté entre lui & le College de Montaigu, touchant les droits d'indemnité de deux fiefs nommés Ergal & Coustes, dont lui Balue avoit offert de donner caution, & dont il se désistoit. On trouve d'autres Lettres données par François I à Fontainebleau au mois de Janvier 1544, dans lesquelles il dit qu'à la priere du même de la Balue Seigneur de Gometz & de Villepreux,

Second vol. des Bann. du Châtelet fol. fol. 201.

Regist. Ep. Par.

Tabul. Ep. Par. in Spir.

Quatriéme vol. des Bannieres, fol. 184.

& Maître d'Hôtel de la Reine de Navarre, sœur unique du Roi, & des habitans de Villepreux, il permet de clore ledit Bourg de murs, pont & fossés, de continuer le Marché les Mercredis de chaque semaine, de changer la Foire du 31 Juillet en celle du 27 Septembre, & d'en établir une nouvelle au 26 Janvier.

Claude Balue, second fils de Jean Balue & de Marie Malingre, fut Seigneur de Villepreux, & mourut le 15 Mai 1570. Il avoit eu de Marthe du Thisnel qu'il avoit épousé en 1565, un fils nommé Claude, lequel avoit hérité de la Terre de Villepreux, mais il mourut fort jeune & n'ayant pas encore onze ans.

La Terre de Villepreux passa ensuite aux Gondy, famille illustre venue d'Italie. Albert de Gondy Maréchal de France, fils aîné d'Antoine de Gondy Maître-d'Hôtel du Roi Henri II, est qualifié Seigneur de Villepreux dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580. Il fit vers ce tems-là un échange de terres avec Maurice le Joyau Prieur de Villepreux, laquelle fut confirmée par l'Evêque le 12 Novembre 1581. Ce fut de son tems que le Roi Henri IV ayant quitté Compiegne vers le mois de Juin 1591, revint joindre son armée qui s'étoit rassemblée à Villepreux, d'où il alla loger à Montfort-l'Amaury. Pierre de Gondy frere d'Albert, & qui fut fait dès l'an 1568 Evêque de Paris, est qualifié *Villæ petrosæ Dominus* dans son épitaphe à Notre-Dame de Paris. Il avoit succedé sans doute à son frere aîné décédé en 1602. Il étoit Cardinal dès le regne d'Henri III, & conserva l'Evêché de Paris jusqu'en 1598. Il sacra dans la Chapelle du Château de Villepreux l'Evêque de Rieux le 6 Avril 1603, & il y bénit le 20 Juillet suivant Magdelene de Masquerel

Regist. Ep. Par.

Daniel 1. edit. Hist. de Franc. p. 91.

Reg. Ep. Par.

Abbeſſe de ſaint Avit au Diocèſe de Chartres. Par ſon Teſtament du 28. Mars 1611, il établit dans l'Egliſe de Villepreux un Prêtre deſtiné à y célébrer tous les jours une Meſſe baſſe pour le repos de ſon ame & de celle de ſes pere & mere, & d'y expliquer les Fêtes & Dimanches le *Pater*, & faire le Catéchiſme aux enfans. Il aſſigna un logement à ce Prêtre & deux cent livres pour ſa ſubſiſtance, à prendre ſur la ferme de Val-Joyeux dépendante de la Seigneurie; & en cas d'inſuffiſance, ſur les plus clairs revenus de la Terre de Villepreux. Il ordonna que ce Prêtre ſeroit nommé par le Supérieur des Peres de l'Oratoire de Paris, rue ſaint Honoré, du conſentement du Curé de Villepreux & du Seigneur. Il voulut auſſi qu'au cas que le Seigneur de Villepreux voulût entendre la Meſſe dans le Château, ce Prêtre ſeroit tenu de l'aller dire dans la Chapelle de ce Château. Il mourut en 1616.

Philippe-Emmanuel de Gondy, troiſiéme fils du Maréchal Albert, & neveu de Pierre de Gondy Cardinal, succéda dans la Seigneurie de Villepreux & autres. Dégoûté du monde, où il avoit été dans le mariage, après l'an 1622 il céda ſes charges à ſon fils, il ſe retira parmi les Prêtres de l'Oratoire, & ſe fit Prêtre: il mourut à Joigny en réputation d'une grande piété le 29 Juin 1662, âgé de 81 ans. Son fils Pierre de Gondy Général des Galeres, n'ayant eu que des filles, la Baronie de Villepreux fut vendue. Dame Clem. de Francini acheta cette Terre & en jouit juſqu'en 1660, que l'ayant abandonnée à ſes créanciers, elle fut adjugée aux pere & mere du Comte de Maulevrier (Edouard François Colbert) qui le 28 Août 1685, la revendirent au Duc de Chevreuſe, ſe réſervant une

Factum ou Mémoire de l'an 1736 pour Claude de Courcelle Tuteur onéraire du Comte de Villepreux.

Maison. Peu de tems après le Duc de Chevreuse la céda au Roi, & Sa Majesté la donna par échange au Sieur de Francini, neveu de celle qui l'avoit acheté des Gondy. Le Roi acquit aussi en 1686 quelques bois du territoire de Villepreux du Duc de la Feuillade, qui les tenoit de M. de Francini & de Magdeleine de Fontenu. Le Sieur de Francini étoit déja Seigneur de deux fiefs situés à Villepreux, où il avoit une Maison féodale. Il jouit pendant toute sa vie des honneurs de la fondation du Cardinal Pierre de Gondy, c'est-à-dire, que cette Maison étant devenue son Château & le chef-lieu de la Seigneurie, il y fit célébrer la Messe, sans que le pere du Comte de Maulevrier qui demeuroit à Villepreux dans sa Maison réservée lui en contestât le droit. Je ne suivrai pas plus loin le Mémoire imprimé qui contient la suite de la contestation sur celle des Maisons Seigneuriales ou la Messe devoit être acquittée par le Chapelain, dont la rente étoit montée jusqu'à 350 livres, que le Seigneur devoit payer en exécution d'un contrat de l'an 1703.

En 1698 la mouvance de Villepreux fut changée, en vertu de Lettres-Patentes accordées à M. Phelippeaux Comte de Pontchartrain, Ministre & Secrétaire d'Etat, registrées le 12 Décembre. On y lit que la Terre de Villepreux & l'Hebergerie tenue ci-devant du Roi en arriere fief, à cause du Duché d'Etampes, par le moyen de la Terre de Mairinville, sera de la mouvance du Roi, à cause de sa couronne, en arriere-fief par le Comté de Pontchartrain qui en est mouvant immédiatement. Regist. du Parl.

En 1707 les fiefs de la Grande-Maison & de Villiers furent unis à la Terre & Châtellenie de Villepreux, laquelle fut érigée en

Regist. du Parl. 2 Avril. Comté en faveur de Francine Prévôt Général de l'Isle de France.

Edit. de Décemb. 1732. Un Edit de 1732 nous apprend d'autres particularités ; sçavoir, que Louis XV céda la ferme de la Gaudonnerie dans la Paroisse de Villepreux, avec douze arpens de terre qui en dépendent, à M. Henri de Francini Comte de Villepreux, Intendant des Fontaines de France, par échange pour des terres que ce Seigneur avoit dans le Parc de Versailles. L'une de ces pieces de terre est dite sise au vieux clos de saint Prix.

Le Château de M. Francine Seigneur, est situé proche l'Eglise au sud-ouest. Il en est fait mention dans un Mémoire in-4°. imprimé l'an 1751 chez d'Houry, à l'occasion des lanternes dont M. de Francini vouloit établir l'usage dans les rues de ce Village, page 2. J'en ai déja parlé ci-dessus.

L'ancien Château se trouve représenté dans la Topographie de Claude Châtillon, qui parut vers l'an 1610 *in-folio :* c'est-là que Paul du Hai Seigneur du Châtelet, l'un des Commissaires pour faire le procès au Maréchal de Marillac, fut renfermé à cause qu'il refusoit de l'être. Topogr. de Cl. Châtillon, fol. 11.

Les écarts ou hameaux de cette Paroisse sont l'Hebergerie, la Gondonnerie, le Trou-Moreau & Val-Joyeux.

Le Traité des échanges de Louis XV en 1732, fait aussi mention d'un canton dit le Champ de Landry. Le Chêne de Villepreux fut l'une des Terres que le tuteur des enfans du Sieur Spifame céda au Roi en 1539 pour avoir main-levée de la contestation du reste de leur bien. Regist. du Parlem. 14 Août.

Il y avoit au XII siécle sur le territoire de Villepreux un hameau dit Bois-Robert, sur lequel Osmon de Passy, frere de Simon,

aſſigna ſoixante ſols de rente pour fonder un ſecond Prêtre dans la Chapelle de S. Denis-du-Pas à Paris. L'acte eſt de l'an 1164. *In villa quæ dicitur Nemus Roberti ſita in territorio Villæ piroſa.* *Hiſt. Eccl. Pariſ. T. 2. pag. 114.*

Le Trou-Moreau appartenoit en 1570 à Etiennette Denyſon veuve de Jean Compains Marchand de Paris, laquelle y fit bâtir une petite Chapelle, où l'Evêque lui permit en 1571 de faire célébrer, à cauſe de la diſtance de la Paroiſſe & des mauvais chemins. *Regiſt. Ep. Par. 4 Jul.*

Val-Joyeux : c'eſt où faiſoit ſa demeure en 1697 M. Francine de Grand-Maiſon Prêtre Pariſien. *Ibid. 16 Oct.*

Quant aux perſonnes du nom de Villepreux qui ont eu des places diſtinguées, ou qui paſſent pour illuſtres dans quelque corps, j'en ai trouvé quatre ou cinq.

Le premier, eſt Hervé de Villepreux *de Villa pyrorum*, qui fut Abbé de Marmoutier vers la fin du douziéme ſiécle.

Le ſecond, eſt Pierre de Villepreux *de Villa petroſa*, Doyen de ſaint Marcel de Paris en 1273. Il faut ajouter à ce que j'en ai dit ci-deſſus, qu'il fut auſſi Proviſeur de Sorbonne en 1294. Le Cartulaire de cette Maiſon lui donne ce titre : *Proviſor Magiſtrorum Scolarum de Serbona.* Il avoit été élu en 1284. Il vivoit encore en 1301. *Chartul. Sorb. fol. 41.* *Ex mſſ. Sorb.*

Le troiſiéme, eſt Philippe de Villepreux, appellé quelquefois Philippe le Convers. Il étoit en 1305 Clerc de Roi Philippe-le-Bel, Chanoine de Tournay, & Enquêteur des Forêts du Roi. Ce Prince le gratifia d'une échoitte qui lui étoit ſurvenue, par Lettres datées de Poocourt au mois de Juillet 1305. Tréſor des Chart. Reg. 37 & 38. ch. 90 & 149.

Le quatriéme, eſt Louis le Convers de Villepreux Bailly de Coutances, que le même Prince récompenſa par Lettres données à Ibid. Reg. 41. ch. 88.

Château-neuf-sur-Loire au mois de Juillet 1309.

Le cinquiéme est beaucoup plus nouveau. Son nom est Gabriel de Villepreux. Les Tierçaires de saint François le placent parmi leurs illustres. Il mourut à Picpus en 1631.

Histoire du Tiers-Ordre, p. 632.

LE BOIS D'ARSI.

ETANT certain que Villepreux a été de tems immémorial un lieu considérable dans la partie occidentale du Diocèse de Paris, il s'ensuit qu'il avoit un territoire fort étendu; & que quand les Evêques de Paris en céderent l'autel aux Chanoines de Notre-Dame, & depuis à l'Abbaye de Marmoutier, ils lui donnerent le droit sur une vaste Paroisse. Comme les Seigneurs de Villepreux au douziéme siécle possédoient le territoire, dit aujourd'hui le Bois d'Arsi, ils en donnerent quelque partie aux Moines que leurs devanciers avoient établi à Villepreux. Le nombre des habitans augmentant dans cette partie, à mesure que l'on défrichoit les terres & que l'on essartoit les bois, il fut besoin d'ériger une Paroisse au Bois d'Arsi; c'est ce qui fut fait sur la fin du douziéme siécle ou au commencement du suivant. C'est ainsi que je conjecture que le Bois d'Arsi fut démembré de Villepreux avant le milieu du treiziéme siécle, & peut-être même avant le commencement: & c'est à titre de démembrement que l'Abbé de Marmoutier devint nominateur de la Cure nouvelle; & qu'il se trouve en cette qualité dans le Pouillé de Paris écrit vers l'an 1220.

Mais pourquoi ce canton de l'ancienne Paroisse de Villepreux s'appelloit-il Bois d'Arsi?

d'Arsi? M. de Valois en donne une raison que je ne combattrai qu'en partie, parce que je n'en connois point de meilleure. Faisant attention que ce lieu est écrit dans ce Pouillé *Nemus Arsitii* & non pas *Nemus Arcis*, il en conclud que ce Bois étoit ainsi nommé, parce qu'il avoit appartenu à un homme qui étoit mort de la maladie des Ardens ou du charbon, assurant que ces sortes de malades étoient appellés *Arsi* ou *Arsitii*. Pour moi, en adoptant l'étymologie qui vient du verbe *Ardere*, je me restreindrois à dire que ce furent les bois mêmes qui étant brûlés (ainsi que cela arrive souvent), donnerent le nom au lieu. Le titre d'Ernaud Seigneur de Villepreux de l'an 1169, met *Sylvam de Arsitio*, plus bas: *in Sylva Arsitio*. Celui de Constance de Courtenay de l'an 1231, met *in Nemore de Arsitio*. Par où il semble que tous entendoient que c'étoit le lieu même qui s'appelloit *Arsitium*, comme qui diroit *la Brûlerie*, *le lieu Brûlé*. Les Editeurs de la seconde édition du Glossaire de Du Cange, ont conjecturé qu'*Arsitium* signifioit aussi un fourneau à fondre monnoie. Il n'y a pas d'apparence qu'on en ait fabriqué à Villepreux: ce seroit peut-être plutôt des forges de fer à bras, ou des fourneaux de terre cuite qu'il y auroit eu en ce lieu. *Notit. Gall. pag. 425.*

Il est situé sur une montagne par rapport à Villepreux & autres lieux circonvoisins, mais dans une grande plaine dont les terres sont de labourages de produits inégaux avec quelques bois, sans aucunes vignes. Sa distance de Villepreux n'est que d'une petite lieue vers le midi, & celle de Versailles d'une lieue & demie, sur la route pavée qui conduit à Neaufle, à Houdan & à Dreux. Le Dénombrement de l'Election de Paris y marque 80 feux: celui du Sieur Doisy publié en 1745,

les restreint à 34. Le Dictionnaire Universel Universel de la France y comptoit 154 habitans en 1726.

L'Eglise reconnoît saint Gilles pour son Patron. Ce Saint avoit au milieu du treiziéme siécle un Office entierement propre dans les Antiphoniers de Paris. Il reste encore dans l'édifice qui subsiste des marques de bâtisse de ce tems là, soit dans les piliers du chœur, soit à la porte du devant de l'Eglise renfermée aujourd'hui dans le presbytere. Le reste ne paroît que de l'âge de deux cent ans. Le chœur est bas, mais large & voûté aussi-bien que les deux collateraux. La Dédicace en fut faite avec la permission de l'Evêque de Paris, le 2 Septembre 1541 sous le titre de saint Gilles & saint Loup comme étoit l'ancienne, par Charles Evêque de Megare, qui statua que l'Anniversaire seroit célébré le même jour. Du reste cette Eglise est fort propre en dedans & bien reblanchie. Il y a à l'autel quatre colomnes de pierre blanche, deux belles statues de même matiere : celle qui est vers le nord représente saint Gilles, & celle du côté du midi représente saiut Loup Evêque de Sens, dont la Fête est le premier Septembre comme celle de saint Gilles.

Reg'ft. Ep. Par. 13 Aug. 1541.

Le Vicaire de cette Paroisse déclara en 1566 au Doyen de Château-Fort qu'il y avoit sur son territoire une Maladerie, appellée la Maladerie de la Trappe valant 100 livres.

Déclaration du Prieuré. Archiv. Ep. 1566.

Je ne répeterai point ce que j'ai dit touchant la Cure, qui est à la nomination de l'Abbé de Marmoutier ou du Prieur de Villepreux, membre de cette Abbaye. Tous les Pouillés anciens & nouveaux sont pour l'Abbé. Néanmoins on lit dans l'Histoire manuscrite des Prieurés dépendans de Marmoutier, que l'an 1203 Odon Evêque reconnut le droi

du Prieur de Villepreux de nommer le Curé du lieu & *in Ecclesia sancti Egidii ultra nemus*.

Depuis que le Roi Louis XIV a aggrandi le Parc de Verſailles, le Bois d'Arſi s'eſt trouvé renfermé dedans avec ſes écarts, qui ſont le petit Arſi, les Greſſiers ou Graviers; & ſi la carte eſt exacte, la Franchinerie & la Tremblée. Le Roi eſt auſſi Seigneur de cette Paroiſſe.

J'ai rapporté à l'article de Villepreux les donations faites aux Religieux de ce lieu ſur les bois *de Arſitio*.

VERSAILLES.

IL ne faut point s'attendre que je faſſe ici une deſcription des beautés de cet admirable lieu : elle a été entrepriſe & ſçavamment exécutée par tant de perſonnes, que je croirois reſſembler à celui qui apporteroit de l'eau à la fontaine, ſi j'oſois eſſayer d'y rien ajouter. Les nouveautés de Verſailles étant donc connues de tout le monde, je m'attacherai ici principalement à ſon antiquité, de même que j'ai fait à l'égard des autres lieux du Diocèſe de Paris, parce que cela a été négligé par ceux qui ont écrit avant moi, ſans cependant oublier ce qu'il eſt eſſentiel de dire touchant ſes nouvelles Egliſes, & touchant l'accroiſſement du territoire, les différens réglemens, faits dans la vue d'y former une Ville.

Nous n'avons rien de plus ancien où il ſoit fait mention de Verſailles, qu'une Charte donnée par Odon Comte de Chartres au Monaſtere de ſaint Pierre de la même Ville, à la fin de laquelle *Hugo de Verſaliis* eſt l'un des témoins. Si elle eſt d'Odon I du nom, elle aura précédé l'an 1095. Si elle eſt ſeulement

Liber Aganon in Tabul. ſancti Petri Carnot.

du ſecond du nom, elle aura été faite avant l'an 1037. Après quoi ſe préſente un acte de l'an 1065 ou 1066, par lequel Geoffroy de Gomet entre autres dons qu'il fait à l'Abbaye de Marmoutier proche Tours, marque celui de trois Prébendes à Verſailles, dont l'une ſera, dit il, au Domaine, & les deux autres ſeront remplies par deux Chanoines, après la mort deſquels le Couvent nommera deux autres perſonnes qui les poſſéderont (a).

Il paroît par-là qu'il y avoit à Verſailles une eſpece de Collégiale, dont deux Canonicats furent à la diſpoſition des Moines de Marmoutier. Peut-être avoit-elle été fondée par quelqu'un des anciens Seigneurs, au droit deſquels Geoffroy de Gomet auroit ſuccedé en partie. On ne trouve point que le premier de ces Chanoines ait eu d'autre qualité que celle de Prieur; titre qui eſt encore d'uſage dans quelques Collégiales du Berry.

La même Egliſe étoit Paroiſſiale. Geoffroy Evêque de Paris accordant en l'an 1084 quelques autels aux mêmes Religieux de Marmoutier, comprit dans ce nombre celui de Verſailles: *Altare ſancti Juliani de Verſaliis.* Ce fut vers ces tems-là ou vers l'an 1100, que Philippe de Verſailles ſe rendant Moine à Marmoutier, du conſentement d'Helviſe ſa femme, abandonna à ce Monaſtere le reſte de l'Egliſe, & donna à ce Prieuré un labourage proche Fontenay.

Annal. Bened. Tom. 4. p. 87.
Hiſt. Eccl. Par. Tom. 1. p. 606.
Tabul. de Valle B. Mariæ, p. 171.

L'Abbaye de Marmoutier jouit du droit des Prébendes auſſi-bien que du Prieuré, & de la nomination à la Cure dans l'Egliſe de ſaint

(a) *Adduntur cum his tres Prebendæ apud Verſalias una quarum ſit in dominio alias verò duas teneant duo Canonici, eâ ſcilicet ratione, ut cùm eorum quis morte finierit, arbitratu & diſpoſitione dictorum fratrum (Majoris-Monaſterii) alter in loco ipſius ſubrogetur.*

Julien de Versailles jusqu'environ le commencement du regne de Philippe-Auguste, c'est-à-dire, jusques vers l'an 1180. Alors Helie Abbé de saint Magloire de Paris, qui avoit au Diocèse de saint Malo un Prieuré appellé Lehon, dont les Religieux vouloient se soustraire de sa dépendance, le céda aux Moines de Marmoutier, qui n'en étoient pas si éloignés que lui; & ces derniers Religieux leur donnerent par échange celui de S. Julien de Versailles avec tous ses revenus, nommément *la Coûture* ou ferme de Fontenay, le Prieuré de Chaumont & celui de S. Jacques de Chalifern au Diocèse de Meaux. Philippe-Auguste confirma cette échange par un Diplome daté de saint Germain-en-Laye l'an 1182, dans lequel il dit qu'ayant eu sous sa protection la Maison de Versailles, pendant qu'elle appartenoit à l'Abbaye de Marmoutier, il en feroit de la même maniere à l'égard de l'Eglise de saint Magloire, *qui, à proprement parler*, dit-il, *est notre Chapelle*. La ferme de Fontenay ne resta pas long-tems au Prieuré de Versailles; l'Abbé de S. Magloire ci-dessus nommé, la vendit à l'Abbaye du Val Notre-Dame, Ordre de Cîteaux avant l'an 1185.

Gall. Christ. nova Tom. 7. col. 313.

Domum de Versaliis.

Histoire de l'Eglise de Meaux, T. 2. Charte 146. *ex Tab. Maj. Mon.*

Tabul. S. M. de Valle.

Quelques années après l'Abbé de saint Magloire transigea avec les Seigneurs de Versailles, Jean & Gilon son fils d'une part, & Gervais d'autre part. Il fut arrêté que le Prieur auroit la Voierie, de même que lui seul avoit le droit de Four: dont Maurice de Sully Evêque de Paris donna acte l'an 1189. Dès l'an 1250 Simon de saint Marz Chevalier, avoit donné à ce Prieur ce qu'il avoit dans les dixmes de Versailles, avec une grange dite Cigrefrein, du consentement de Gacon du Bois premier Seigneur. Ce Prieuré avoit aussi des

dixmes à Ourſines & à Velizy. C'étoit ſous le titre de ſaint Julien Martyr de Brioude, dont la Fête eſt le 28 Août, que le Prieuré étoit dédié. Dans le Catalogue des Prieurés écrit vers l'an 1300 il étoit compris ſous le Doyenné de Macy. Le Prieur étoit du nombre de ceux qui devoient à l'Egliſe de Notre-Dame de Paris du pigment à la Fête de l'Aſſomption chacun à leur tour. Le Regiſtre de leurs paiemens écrit ſous Philippe-le-Bel, marque : *Prior de Verſaliis ſolvit anno M CC LXXXIX. Item ſolvit anno M CCC quinto.* On trouve Jean de Moncy Prieur de Verſailles, préſent en 1319 à une tranſlation du corps de ſaint Magloire. Je tais le nom des autres Prieurs de ce lieu venus à ma connoiſſance. Celui qui l'étoit en 1647 céda aux Chartreux de Paris le fief de Molineaux de la Paroiſſe de Meudon, qui dépendoit de ſon bénéfice ; laquelle ceſſion fut confirmée par Lettres-Patentes regiſtrées en Parlement le 23 Juillet. Enfin ce Prieuré fut uni à l'Archevêché de Paris ſous l'Epiſcopat de M. de Perefixe entre 1664 & 1671.

Pouillé du XIII ſiécle.

Necrol. Eccl. Pariſ. Bibl. Reg. ad calcem.

Martyrol. Univerſel de Chaſtelain, p. 813.

L'Egliſe Paroiſſiale étoit deſſervie dans celle du Prieuré, & étoit ſous le même titre de ſaint Julien Martyr. Le Pouillé du treiziéme ſiécle déclare que c'étoit l'Abbé de ſaint Magloire qui y nommoit ; ce qui a duré juſqu'à ce que cette Abbaye fût réunie à l'Evêché de Paris au ſeiziéme ſiécle. Les Prieurs de Verſailles ne laiſſoient pas de ſe dire Curés primitifs & apportoient entre autres preuves de cela, que c'étoient eux qui étoient tenus de fournir en hyver de la paille dans l'Egliſe pour les femmes. Il eſt certain que les Curés de Verſailles prêtoient ſerment à ſaint Magloire dans le Chapitre. Ce ne fut qu'en 1516 que le nombre des habitans étant augmenté, l'Ab-

baye céda aux Paroissiens l'usage de l'Eglise du Prieuré en entier. On voit à l'occasion d'un Curé de Versailles ce que les Evêques pratiquoient autrefois lorsqu'un Curé devenoit infirme. Thibaud Curé de ce lieu ne pouvant plus faire ses fonctions, l'Evêque de Paris lui réserva une pension viagere payable par son successeur, & cela du consentement de Gautier Abbé de S. Magloire donné en 1301.

Entre les anciens Seigneurs de Versailles, le premier que j'aie trouvé est HUGUES qui vivoit sur la fin du dixiéme siécle ou au commencement du onziéme, paroissant comme témoin dans un acte d'Eudes Comte de Chartres. Peut-être faut-il le regarder comme le fondateur du Prieuré, vû que c'est à peu près là le tems auquel on en fonda un grand nombre en France pour être desservis par des Moines de Marmoutier.

PHILIPPE Seigneur de Versailles, fut si édifié de la sainte vie des Religieux du Prieuré, qu'après avoir eu le consentement d'Helvise son épouse, il alla prendre leur habit à Marmoutier. Il donna en ce tems-là, c'est-à-dire, vers l'an 1100 au Prieuré de Versailles un gros labourage à Fontenay (Village voisin), ainsi que j'ai déja dit.

JEAN & Gilon son fils étoient Seigneurs de Versailles avec un nommé GERVAIS l'an 1189, suivant le traité qu'ils firent alors avec le Prieur. *Chartul. S. Magl. f. 53.*

GILON ou Gilles de Versailles fut caution en 1194 pour Garnier de Roquancourt, traitant avec l'Abbaye de sainte Genevieve sur la dixme de Mauny. Il avoit succedé à son pere au moins dès l'an 1209. Il certifia par écrit cette année-là que le même Garnier Chevalier de Roquencourt, avoit donné à l'Abbaye du Val une masure située audit Ro-

Chartul. S. Genov.

Histoire de Mont. Preuv. p. 394.

Tabul. de Valle. quencourt. On lit autour du ſceau *SIGILLUM EGIDII DE VERSALLES*. En 1213 il étoit qualifié *Domini Regis Miles ac Baillivus*. La Voirie de Soiſy Terre voiſine relevoit de lui ; c'eſt ce qu'il atteſte en témoignant l'an 1216 que Guillaume le Roux & Robert Pelu Chevaliers, en avoient engagé une partie à *Chartul. S. Genov. pag. 193.* l'Abbaye de ſainte Genevieve de Paris pour la ſomme de trente livres pariſis, ne s'en retenant que le droit de tenſement & de forage. Il prend dans cet acte la qualité de Bailly du *Mémoires ſur Beauvais par Loiſel, p. 287.* Roi. La même année 1216 Philippe-Auguſte le chargea de faire rendre par les habitans de la ville de Beauvais le ſerment de fidélité à leur Evêque.

GUI DE VERSALLIS étoit Seigneur de Verſailles vers le commencement du regne de ſaint Louis, comme il paroît par le petit *Chart. Ep. Pariſ. Bibl. Reg. circa initium.* Cartulaire de l'Evêque de Paris, où ſont marqués les biens ſitués au Tremblai & à Ocines qu'il tenoit de ce Prélat. Ocines eſt ce qu'on appella depuis Urſines, Paroiſſe fondue en celle de Velizy.

Tabul. S. Magl. JEAN Seigneur de Verſailles eſt connu en 1246 pour avoir été abſous alors de l'excommunication qu'il avoit encourue, en s'oppoſant à l'uſage que le Prieur avoit dans la Forêt.

JEAN DE VERSAILLES qualifié ſimple- *Idem. Chartul. fol. 113. & Not. Gall. p. 434.* ment *Armiger*, mourut jeune. Mathilde ſa veuve fit hommage en 1253 à Regnaud de Corbeil Evêque de Paris, pour les bois de Verſailles & pour un hameau du même Village qui n'eſt point ſpécifié. C'eſt ſans doute *Tabul. Ep. Par. in feodis.* le même fief dont l'Evêque de Paris fit ſommer le poſſeſſeur en 1533 pour lui rendre hommage.

Un autre JEAN dit *de Veſſaliis* Chevalier, vivoit en 1266. On trouve Emeline de Vemart

mart sa femme nommée avec Pierre & Gilon leurs fils, dans un acte de cette année. Chartul. S. Dion. Bibl. Reg.

Ce dernier est désigné sous le nom de *Giletus de Versailles Armiger*, dans un acte de l'an 1275, & sa femme sous celui de Petronille de Montourgueil. Titre de Marly.

Je ne doute presque point que ce ne soit de quelqu'un de ces anciens Seigneurs qu'ait tiré son nom de rue de Versailles, une rue de Paris qui rend par le bas dans la rue de S. Victor, Elle étoit connue sous le nom de *Vicus de Versallis propè S. Victorem* dès la fin du treiziéme siécle. *Necrol. B. Mariæ Paris. addit. circa 1300 aa X Cal. Sept.*

En 1327 Jean Ecuyer étoit Seigneur de Versailles. *Tab. sancti Magl.*

Après une lacune de près de deux cent ans paroît un Seigneur de Versailles, nommé Jean *Colas*, Contrôleur des Gardes du Roi, vers l'an 1500, & décédé en 1510; il avoit épousé Marguerite de Foissy qui mourut en 1521. Ils reposent l'un & l'autre sous les charniers de saint Paul, à Paris. Recueil d'Epitaphes de Paris. Bibl. Roi.

MARTIAL DE LOMENIE étoit Seigneur de Versailles en 1561, Conseiller & Secrétaire des Finances. Ce fut à sa requête que le Roi Charles IX, par Lettres données à Paris au mois de Juillet, permit d'y établir quatre Foires; sçavoir, le 28 Août jour de saint Julien Patron du lieu, le 25 Janvier, le Jeudi de la mi-Carême, & le Mercredi d'après la Pentecôte; & un Marché tous les Jeudis. Ce Seigneur fut tué à Paris le jour de la saint Barthelemi 1572. Henri de Bourbon, qui a été depuis le Roi Henri IV, avoit toujours estimé le zele & la fidélité de Martial de Lomenie, & voulut avoir auprès de lui son fils Antoine, qui alloit avec lui courir le cerf à Versailles. Ce Seigneur ne conserva pas apparemment la Terre de Versailles jus- Sixiéme volume des Banier. du Châtelet, f 126. Hist. des Gr. Offic. Mémoire de Villegomblain, 1. P. p. 314.

qu'à sa mort arrivée en 1638, puisque dès l'an 1610 on trouve un autre Seigneur : & même dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris dressé en 1580, il n'y paroît aucun Seigneur de Versailles, mais seulement le Lieutenant du lieu pour les habitans, & Pierre Gilbert Seigneur du fief Michel Lebœuf assis à Versailles, provenant de ce Michel Lebœuf, qui de Secrétaire du Duc de Berry, fut fait en 1413 Evêque de Lodeve.

Edit. de Cout. 1678. p. 6335. *Gall. Christ. T. 7. col. 560.*

JEAN DE SOISY prend, dans son contrat de mariage avec Antoinette Postel du 22 Janvier 1610, la qualité de Seigneur de Soisy-sous-Montmorency & de Versailles au *Val* de Galie. Ce fut lui qui vendit cette Terre au Roi Louis XIII vers l'an 1627.

Ce Prince après l'acquisition de Versailles y bâtit un Château ; c'étoit un édifice médiocre placé un peu au-dessus de l'Eglise de saint Julien vers le couchant, & destiné aux rendez-vous des parties de chasse. Il en est parlé dans les Mémoires de Bassompierre, en des termes qui n'en donnent pas une grande idée : cependant il étoit composé d'un corps de logis & de deux aîles terminées par quatre pavillons, accompagnés d'un Parc & d'une Ménagerie. Il est fait mention de Versailles dans l'Histoire du Cardinal de Richelieu, à l'occasion de la journée des duppes de l'an 1630. On voit par des Déclarations & Lettres-Patentes datées de ce lieu en 1634 au mois d'Octobre, que Louis XIII y séjournoit plus souvent en cette saison. Néanmoins il y en a aussi du mois de Mai 1636 & du mois de Février 1637. Ce même Prince donna au mois d'Avril une Déclaration par laquelle il défendoit d'augmenter aucuns Officiers dans les Terres de Dammartin, Chantilly & Versailles, qu'il affectoit particulierement à ses plaisirs. M. de

Mém. de Bassomp. T. 2. p. 398.

Regist. du Parl. 6. Mai 1638.

Cinqmars, Grand-Ecuyer de France, avoit aussi alors à Versailles un Château, où il fut visité par Gaston de France. Mémoire du Card. Richelieu.

Louis XIV depuis sa majorité résidoit assez ordinairement à saint Germain-en-Laye. Il se proposa en 1661 de faire quelque séjour à Versailles avec toute sa Cour : c'est pourquoi il commença de faire augmenter le logement, & fit enfermer le vieux Château dans un plus superbe. A quelque distance de-là on éleva des Hôtels pour les personnes de qualité, & sur l'avenue de Paris d'autres maisons d'une construction égale. On fut onze ans ou environ à bâtir tous ces édifices : en sorte que l'on ne voit point que le Roi y soit venu loger avant l'an 1672. Le mois de Février de cette année-là m'a paru être l'époque des premieres Déclarations de son regne, qui sont datées de Versailles.

Personne n'avoit recherché jusqu'alors l'étymologie de ce lieu ; & ç'auroit été perdre le tems que de s'y appliquer ; mais à force de combiner les lettres du nom *Versaille*, qui peut avoir une origine Germanique, & qui n'est porté par aucun autre lieu du Royaume (a), le hasard y fit trouver heureusement cet anagramme *Ville sera* ; & la prophétie enveloppée dans le nom fut accomplie en peu de tems. La même année que Louis XIV commença à demeurer à Versailles ; sçavoir, en 1672, il donna le 24 Novembre une Déclaration qui confirmoit les Brevets de don des places ou y étoient déja bâties quelques maisons, & où l'on devoit en bâtir d'autres, & il ordonna que les maisons bâties ou à bâtir ne

(a) Il n'y a que Versalieu du Diocèse de Lyon qui ait un nom assez semblable en latin, sçavoir *Versallæ*. Il est ainsi nommé dans la vie de saint Sigismond, qui s'y cacha dans le tems de l'irruption des Francs.

ſeroient ſujettes à aucunes hypothéques, & ne pourroient être ſaiſies réellement ou adjugées par décret, ſinon pour les dettes privilégiées. En 1692 les mêmes avantages furent étendus aux héritiers des propriétaires qui auroient fait bâtir ou qui feroient bâtir par la ſuite; & en 1696 il ordonna que les loyers de ces maiſons ne pourroient être ſaiſis que pour le paiement des dettes privilégiées. A la vûe de tant d'avantages, il ne pouvoit pas ſe faire qu'il ne ſe formât bien-tôt une Ville à la place des chaumieres & des clos des payſans: la choſe fut ainſi, & les rues ont toutes été tirées au cordeau, & les maiſons bâties aſſez uniformément. Le Roi de ſon côté voulant que les principaux Officiers de la Couronne fuſſent logés auprès de lui, fit commencer en 1678 & bâtir ſur l'avenue qui regarde Paris deux pavillons d'une ſuperbe architecture, avec la grande & la petite écurie qui ſont pareillement ſur l'avenue de Paris. Le derriere du vieux bâtiment du Château, quoique très-enrichi de peintures & de dorures, fut auſſi abbattu alors, parce que le Roi jugea que ſa diſpoſition n'étoit pas proportionnée à la magnificence du nouveau. En 1681 on joignit à la droite du Château un grand bâtiment de même ſymmétrie que la face qui regarde le jardin: on en fit autant depuis à la gauche: c'eſt ce que l'on appelle *les Galeries des Princes*.

Déclaration du 30 Déc.

Pendant que Louis XIV donna ſes ſoins à la conſtruction de toutes ces parties du Château, il n'oublia pas d'y faire édifier une Chapelle. Elle a même été bâtie à deux fois; ainſi que je dirai ci-après. Il fallut auſſi ſonger à une Egliſe Paroiſſiale d'une plus grande capacité que celle de ſaint Julien, qui étoit l'ancienne. Le Roi la fit démolir en 1679,

promettant aux habitans de ce quartier-là de leur faire une autre Eglise, & destinant pour cet effet un grand terrein dans le Parc aux cerfs. A l'endroit où étoit l'Eglise de saint Julien fut construit le bâtiment qu'on appelle à la Cour, *le Grand commun.*

En attendant le tems de bâtir l'Eglise du Parc aux cerfs, on en avoit élevé une autre vers l'endroit où est l'Eglise de Notre-Dame; on l'appelle aujourd'hui la vieille Eglise, relativement aux autres qui sont plus nouvelles: elle servit aux Missionnaires de saint Lazare, jusqu'à ce que la grande Eglise Paroissiale fût achevée. On y enterre encore les personnes de distinction, & les Bourgeois qui n'ont pas demandé à être inhumés dans le Cimetiere public. Paul Fontanier Pelisson Maître des Requêtes, & l'un des plus beaux esprits de son siécle, y fut enterré le 8 Février 1693. Comme cette Eglise ne suffisoit pas pour contenir tous les habitans de Versailles, dont le nombre étoit déja fort grand vers l'an 1680, Louis XIV fit bâtir dans ce même quartier, qu'on appelloit la Ville neuve, & qui compose la partie septentrionale de Versailles, une Eglise plus spatieuse, & une grande maison pour les Missionnaires qui la desservent. Le grand-autel de cette Eglise fut consacré le 30 d'Octobre 1686, avec la permission de l'Archevêque de Paris, sous le titre de Notre-Dame, par François Batailler Evêque de Bethléhem, qui y mit des reliques des SS. Julien & Jucond Martyrs, & qui prononça à cette cérémonie un Discours qui a été imprimé. L'édifice est dans le goût moderne; le portail regarde le midi. On y voit d'excellens tableaux à tous les autels. Le pavé y est fort régulier parce qu'on n'y enterre personne. Il y a seulement au milieu du chœur

Regist. Archiep. Paris.

Chez Simon Langrone, à Paris.

les tombes de deux enfans de M. le Duc de Toulouſe, Louis Conſtantin de Bourbon Prince de Dombes mort à l'âge de trois ans en 1698, & d'une Princeſſe qui ne vécut que quinze jours. On avoit continué à Verſailles de ſolemniſer la Fête de ſaint Julien le 28 Août dans la vieille Egliſe voiſine de celle-ci, & elle étoit chommée par le peuple. Ce ne fut qu'en 1687, l'année d'après la conſécration de la nouvelle Egliſe de la ſainte Vierge, que l'on ceſſa de la fêter, ainſi qu'en fut témoin oculaire l'Abbé Chaſtelain Chanoine de Paris, qui le marque dans le recueil de ſes voyages, ajoutant que ce ſaint Martyr de Brioude étoit Patron de Verſailles depuit huit ou neuf cent ans ; de maniere qu'il n'y reſte plus de mémoire de ce Saint, que dans le nom qu'il a donné à une rue du vieux Verſailles.

Comme l'Egliſe de Notre-Dame étoit devenue encore trop petite pour Verſailles, où l'on comptoit vers l'an 1725 juſqu'à quarante mille communians, le Roi Louis XV fit exécuter le projet de l'Egliſe du Parc aux cerfs, qui avoit été ſuſpendu juſqu'alors. Elle fut conſtruite en 1726 & 1727, avec un preſbytere, & le portail placé du côté du nord par où le peuple y arrive. Les Curé & Marguilliers de la Paroiſſe Notre-Dame ayant préſenté requête au Cardinal de Noailles, pour que cette Egliſe fût dès-lors érigée en Succurſale & unie à la Maiſon de la Miſſion, il fut ſtatué le 14 Février qu'on n'y conſtruiroit point encore de Fonts baptiſmaux, & qu'on ne publieroit les bancs de mariage qu'à la Paroiſſe ; on lui aſſigna cependant un certain terrein, & on comprit la rue de S. Julien. Depuis le même Archevêque permit d'y avoir des Fonts & un Regiſtre de Batêmes ; ce ſecond reglement eſt du 3 Mars 1728. Mais

les habitans de ce quartier-là (appellé le vieux Versailles, parce que c'étoit-là précisément qu'avoit été le gros du Village) ayant requis le 11 Mars 1730 M. de Vintimille Archevêque de Paris, que cette Eglise, qui pouvoit contenir deux mille personnes, fût érigée en Eglise Paroissiale distincte & indépendante de la Paroisse de Notre-Dame, cela leur fut accordé par décret du 1 Juin de la même année, & l'on assigna à chacune de ces Paroisses leur district. Celle de Notre-Dame a dans son étendue le Château, le Grand-Commun, les Ecuries, le Chenil & toute la Villeneuve. La nouvelle Paroisse sous le titre de saint Louis, comprend l'Hôtel du Grand-Maître, le Parc aux cerfs & le vieux Versailles qui forme la partie méridionale de la Ville. Plus loin les écarts suivans : Saton, la Maison de la Porte du cerf volant & une grange en dehors. Plus, la Porte de Buc ; le nouveau Chenil ; la Ménagerie ; la Porte de S. Cyr ; la Porte du Bois-Robert ; & celle de la Meuniere ou de la Miniere.

Mais la plus belle des Eglises de Versailles est incontestablement la Chapelle du Château, qui est longue de plus de vingt-deux toises & large de plus d'onze. Il paroît que c'est le troisiéme édifice qui y ait été bâti sous le titre de Chapelle. Il est fait mention de la premiere dans un acte du 30 Août 1665, qui est la permission que l'Archevêque de Paris accorda d'y célébrer même après midi, comme aussi à la Ménagerie & à la Paroisse. Il est prouvé par un autre acte semblable, qu'on songea en 1672 à abbattre cette ancienne Chapelle pour en bâtir une plus petite ; cela se tire de la permission accordée le 22 Mai de célébrer ailleurs par *interim*. Cette seconde Chapelle fut bénite sous le titre de saint Louis

Reg. Archiep. Paris.

Ibid.

le 30 Avril 1682, & dans le même tems les Prêtres de la Miſſion y furent introduits. Les Lettres-Patentes portent la fondation & établiſſement d'une Communauté ſéculiere de quatorze perſonnes de cette Congrégation, pour la deſſervir & y adminiſtrer les Sacremens aux perſonnes de la Cour, laquelle ſera compoſée de ſix Prêtres, ſix Clercs & deux Freres, ſe réſervant Sa Majeſté de ſubſtituer à ces Prêtres de la Miſſion, des Prêtres & Clercs d'autres Ordres, quand Elle & ſes ſucceſſeurs le jugeront à propos. Enfin Louis XIV qui ne ſe laſſoit point dans ſes magnificences, fit commencer en 1699 la Chapelle que l'on admire aujourd'hui : elle fut finie en 1710, & la bénédiction en fut faite ſous le titre de ſaint Louis, par M. le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris le Jeudi 5 Juin de la même année. Cette Chapelle eſt derriere l'aîle du Château qui eſt à main droite en entrant. La face eſt au couchant, & le chevet au levant, ce qui la rend la plus réguliere d'entre les autres Egliſes de Verſailles avec celle des Récollets. Elle eſt auſſi la plus richement ornée tant en dehors qu'en dedans, ſoit par les dorures, ſoit par les peintures & ſculptures. La lanterne qui la couronne eſt apperçue de fort loin avec tout ſon brillant. La tribune qui regne au pourtour eſt d'une beauté unique. On peut dire que cette Chapelle eſt un chef-d'œuvre de notre ſiécle, de même que la Sainte-Chapelle du Palais à Paris en a été un dans celui de ſaint Louis.

Regiſt. du Parl. 15 Mai 1682.

Regiſt. Archiep. Pariſ.

On conſerve à Verſailles un corps tiré du cimetiere de Calixte de Rome, avec un marbre long d'un pied large de demi & une phiole de ſang. Une inſcription grecque appelle ce Saint du nom d'Onezime : ce corps fut envoyé à la Reine épouſe de Louis XV.

LES RÉCOLLETS ont à Verſailles un Couvent ſitué dans la vieille Ville. Je n'en ai rien trouvé avant l'an 1685 auquel Louis XIV par Lettres-Patentes accorda à ceux de cet Ordre de la Province de France, l'Egliſe qu'il avoit fait bâtir à Verſailles ſous l'invocation de ſaint Louis, pour y demeurer à perpétuité. C'eſt la Maiſon la plus aiſée que ces Religieux ayent en Province, à cauſe des dons du Roi & du caſuel : auſſi ne quêtent-ils point. Il n'y a rien à remarquer dans leur Egliſe, que quelques tableaux de Jouvenet. Son allignement eſt d'orient à l'occident ; ce qui n'eſt point dans celui des deux Egliſes Paroiſſiales.

Regiſt. du Parl. 29 Déc. 1685.

HOPITAL. Une Ville de la grandeur dont eſt Verſailles & de gens de tous états comme elle eſt, ne pouvoit gueres ſe paſſer d'un Hôpital. Son établiſſement a été fait par Lettres-Patentes de Louis XV données à Paris au mois de Juin 1720.

Il y avoit eu autrefois une Léproſerie, comme dans les lieux les plus conſidérables de la campagne. Elle étoit ſur pied en 1350 ; les Villages qui avoient droit d'y mettre leurs malades, outre Verſailles, étoient ; Chaville, Villoflain, Montreuil, Cheſnay & Rocancourt. Ses biens conſiſtoient en quelques terres ſituées à la Bretonniere, à la Boiſſiere, à Glatigny ; avec des vignes à Sévre & à Bougival. C'étoit ſans doute une fondation des anciens Seigneurs. L'Evêque de Paris y nommoit. On en a des exemples en 1503, 1518 & 1525.

Liber Viſit. Leproſ. ann. 1351. fol. 68.

Regiſt. Ep. Par.

Il a paru un ſi grand nombre de Deſcriptions du vaſte & ſuperbe Château de Verſailles, que je me contenterai, pour en donner une idée en général, d'employer les expreſſions de celle qui eſt la plus courte. L'archi-

tecture de ce Palais est des plus régulieres; les magnifiques peintures des plus grands Maîtres, les sculptures, les mosaïques y attirent la curiosité & l'admiration des Etrangers; la quantité des appartemens qui le composent est inconcevable; on y voit des piéces qui sont des merveilles de l'art. Le cabinet des antiques & des bijoux renferme des raretés que l'on ne trouve nulle part. Le Parc est orné des plus beaux bosquets, enrichi d'une infinité de jets d'eau, cascades & fontaines, grottes, bassins, parterres, tous diversifiés & ornés de statues de marbre. Les eaux y sont entretenues en abondance, tant par la Machine de Marly qui fournit celles de la Seine, que par d'autres aqueducs qui transmettent celle des étangs des environs du côté du midi. Tout ceci doit s'entendre du Parc immédiatement contigu au Château. (Je parlerai ci-après du grand Parc).

Dès le tems que toutes ces beautés commencerent à paroître, il y en eut des Descriptions imprimées. On publia une Description de la Grotte de Versailles en prose françoise l'an 1672 in-4°. Paris Marbre Cramoisi. M. le Duc de saint Agnan ayant vu les augmentations que Louis XIV y venoit de faire en 1677, composa à ce sujet une Piéce de vers françois rapportée dans le Mercure. Il parut dans un autre Mercure en 1682 une Description du Sallon & du grand appartement. M. de Lomenie Comte de Brienne, arriere petit-fils de Martial de Lomenie ancien Seigneur de Versailles, composa entre 1674 & 1690 un Poëme françois, intitulé: *Versailles*, sur les beautés de ce lieu. En 1688 le 12 Août J. Dupré Licentié-ès-Loix, offrit au Roi un Recueil d'Inscriptions latines en vers pour Versailles. Elles ont été imprimées in-4°.

Ouvrage de 40 pages.

Merc. Gal. 1677. T. 5.

Merc. Gal. Déc. 1682.

Suppl. de Moreri, au mot *Lomenie*.

Mais ce qui parut ſur cette matiere depuis l'an 1700, efface tout ce qu'on avoit dit dans le ſiécle précédent. Il ſuffit pour cela de renvoyer à la Deſcription de Verſailles du Sieur Piganiol de la Force, dont il y a eu ſept éditions depuis l'an 1701. Il y en a eu auſſi une autre de M. Felibien en 1703. Plus, une Lettre ſur les plus belles ſculptures du Château, par un Sculpteur ordinaire du Roi en 1718; & enfin un Ouvrage en neuf volumes in-4°. parut l'an 1720 ſous ce titre: *Verſailles immortaliſé*. C'eſt un recueil de vers françois ſur toutes les beautés de Verſailles de la compoſition de M. de Montcart de Metz, mis en vers latins par M. . . . . . de Rouen. Mais pour donner en deux mots une idée la plus préciſe & en même-tems la plus juſte qu'on puiſſe avoir du Palais de Verſailles & du grand Monarque auquel il appartient, il ſuffit de ſe rappeller ces deux vers qu'on dit être de M. Fléchier Evêque de Nîmes:

Merc. Août p. 201.

Mercure Juillet 1710.

Rex, regnum, domus hæc, tria ſunt ſpectacula mundi:
Rex animo, regnum viribus, arte domus.

Verſailles n'eſt point fermé de murs, & peut toujours s'aggrandir du côté de Paris: peu s'en faut même actuellement que les maiſons de la Paroiſſe de Notre-Dame n'atteignent celles du village de Montreuil. Louis XIV l'a qualifié de Ville dans pluſieurs de ſes Déclarations. La plus ſolemnelle eſt celle du 6 Mars 1713, par laquelle ce Prince révoqua les priviléges qu'il avoit accordé aux maiſons qui y étoient bâties, parce que *les motifs en étoient ceſſés*, & que *ſes vûes à cet égard avoient été remplies au-delà même de ſes eſpérances*, & que les Propriétaires des maiſons avoient

commencé à abuſer de ces priviléges. En même-tems que cette Ville ſe formoit, ce Prince avoit acquis pluſieurs Terres voiſines pour les joindre au Domaine & à la Juſtice de Verſailles. Ce fut en 1693 qu'il conſomma cette union par un Edit du 23 Décembre, & qu'il y établit un Bailliage Royal.

Louis XV glorieuſement regnant a achevé de donner à Verſailles tout l'air d'une Ville en forme, y faiſant publier le 6 Mai 1721 un Réglement Général de Police en trente-ſix articles, qui ſont très-curieux à lire. Trois ans après, il y établit un Grenier à Sel, auquel il attribua quarante Paroiſſes, dont trente-trois ſont du Diocèſe de Paris. L'Edit eſt daté de Chantilly au mois de Juillet 1724.

Le Gouverneur de la Ville & du Château a le rang de Gouverneur de Place, & eſt indépendant du Gouvernement de l'Iſle de France.

Dict. Univ. de la France, Tom. 3. col. 806.

On a marqué dans quelques Dictionnaires que le fond de la terre eſt marécageux aux environs de Verſailles, à cauſe de la quantité d'eaux que Louis XIV y a fait conduire, & que même ces eaux ne ſont pas bonnes à boire. C'eſt apparemment ce qui a fait douter que l'air y fût ſalutaire, en ſorte que cela a formé le ſujet d'une Thèſe qui a été ſoutenue à Paris dans les Ecoles de Médecine le 5 Mars 1743 par Meſſire Poullin d'Orleans Docteur de Montpellier & Bachelier de Paris. On y fait voir la ſage prévoyance de Louis-le-Grand lorſqu'il a choiſi Verſailles pour y établir ſa demeure & celle de ſes ſucceſſeurs. L'Auteur, après y avoir loué la ſituation des Villes qui étant expoſées aux rayons du ſoleil levant, penchent plutôt légerement vers le nord que vers le midi, dit que c'eſt préciſément l'expoſition du Château & de la Ville

Mercure de France, Juin 1743. 2. vol. pag. 1262 & ſuiv.

Royale de Verſailles ; que l'aſſiete du Château n'eſt point cachée par l'élévation des monticules voiſins, & quoiqu'il puiſſe être également expoſé à tous les vents, il l'eſt plus particulierement à ceux du nord & à ceux du levant, qui ſont les plus ſalutaires. A l'égard de la Ville aſſiſe au bas de la colline, elle ne ſouffre aucune incommodité des vents du midi ou du couchant : il n'y avoit que la petite montagne de Montreuil dont le voiſinage pouvoit lui dérober les rayons du ſoleil levant, & altérer la pureté de l'air ; mais que Louis-le-Grand l'a fait abbattre. Pour ce qui eſt des eaux, M. Poullin aſſure qu'il y a dans Verſailles des eaux louables, non-ſeulement fournies par des ſources qui naiſſent dans le lieu même, mais encore qui ſont amenées dans des fontaines publiques. Il eſt vrai que vers le ſeptentrion il y a un lac d'une étendue conſidérable : mais l'eau qui ſort de ſon ſein par pluſieurs ſources n'eſt point chargée de limon, & ne ſçauroit être regardée comme dormante, puiſqu'elle eſt toujours agitée, & qu'elle n'eſt point du tout nuiſible aux bêtes de charge qui en boivent. Il eſt encore véritable que du côté du midi, il s'amaſſe dans la plaine une aſſez grande quantité d'eaux qui coulent des montagnes voiſines, dont la tranquillité pouvoit rendre autrefois la demeure de l'ancien Bourg mal-ſaine ; mais ces eaux ſont à préſent raſſemblées par des conduits ſouterrains en de vaſtes baſſins ; en ſorte qu'il n'y a plus rien à craindre du ſéjour de l'eau dormante pour l'altération de l'air. Il finit en obſervant qu'il n'y a jamais à Verſailles de maladies épidémiques ou endémiques, & qu'on y vit juſqu'à la vieilleſſe la plus reculée.

Les anciens Seigneurs de Verſailles ont fourni de leurs familles quelques perſonnes

qui ont occupé des places distinguées dans l'Eglise, entre autres un Evêque & deux Abbesses. Je commence par les Abbesses, parce qu'elles sont plus anciennes.

Necrol. Heder. in Bibl. Reg. & Gall. Christ. T. 7. col. 609.

Isabeau de Versailles, autrement Elisabeth, fut faite Abbesse d'Hieres au Diocèse de Paris en 1332, & mourut en 1338 le 18 Juillet.

Gall. Christ. Tom. 8. col. 1296.

Jeanne de Versailles fut Abbesse de saint Cyr vers l'an 1400.

Thes. anecd. Tom. 1. col. 1723.

Suppl. de Moreri, au mot Pourrée.

Pierre de Versailles est recommandable non-seulement par les commissions dont il fut chargé, & par la dignité Episcopale dont il fut revêtu, mais encore par ses Ecrits. Il étoit Religieux de l'Abbaye de saint Denis, Docteur en Théologie & en Droit, & avoit été Professeur en Théologie. Etant lié avec Jean Jouvenel Conseiller du Roi Charles VI & du Dauphin, il lui adressa du Monastere de saint Mêmin proche Orleans, où il se trouvoit alors, une longue Lettre sur les désordres de son tems & sur les moyens de les corriger, que l'on trouve imprimée dans les Recueils de Dom Martenne. Il fut aussi ami du célébre Jean Gerson : il prit avec lui le parti d'écrire contre les Apologistes de Jean Petit, qui soutenoient le meurtre du Duc d'Orleans, & il suivit toujours le parti d'Orleans contre la Maison de Bourgogne. Il s'acquit de la réputation au Concile de Constance de l'an 1414, où il fut envoyé avec Benoît Gentien son confrere en qualité d'Ambassadeur de Charles VI. Il fut fait Abbé de saint Martial de Limoges vers l'an 1430 ; Evêque de Dignes en 1432. Il avoit été envoyé au Concile de Bâle au nom de tout le Clergé de Provence & en qualité d'Orateur de Louis Roi de Sicile. Il reste des Discours qu'il y prononça. Il fut aussi envoyé à Constantinople pour l'affaire de la réunion des Grecs. Il assista

au Concile de Florence & y souscrivit en 1439. La même année il fut transféré au siége de Meaux où il décéda en 1446. Comme le village de Versailles n'étoit pas trop connu en ces tems-là, quelques-uns crurent qu'il étoit surnommé de Verceil, & l'écrivirent ainsi : mais c'étoit mal.

Guy de Versailles célébre Chanoine d'Angers, fut aussi l'un des Députés l'an 1432 au Concile de Bâle, où il se distingua. Histoire du Concile de Bâle.

DÉPENDANCES DU CHATEAU ET DES PAROISSES DE VERSAILLES comprises dans le Diocèse de Paris.

Le grand Canal renfermé dans le Parc de Versailles, est composé de plusieurs piéces d'eau qui se joignent & qui font en longueur huit cens toises. Les deux bras conduisent, l'un à la Ménagerie ; c'est celui qui s'étend vers le midi ; l'autre à Trianon, qui est au côté septentrional.

LA MÉNAGERIE a été bâtie pour y nourrir des animaux des pays les plus éloignés, & des especes les plus rares. Mais on y a joint des appartemens capables de loger les Princesses qui s'y sont retirées quelquefois avec une petite Cour d'élite. Cette Maison Royale est tout auprès du lieu qu'occupoit autrefois un Village appellé Choisy aux bœufs ou Soisy aux bœufs, qui étoit une Cure du Diocèse de Chartres à la nomination de l'Abbé de sainte Genevieve.

TRIANON est un petit Palais également galant & magnifique, qui porte le nom d'une ancienne Paroisse du Diocèse de Chartres qui étoit en ce lieu. Au-dessus de l'édifice regne une balustrade, le long de laquelle sont des statues, des corbeilles, des urnes, &c. Il y en a une Description particuliere dans une

Ode latine de l'Abbé Boutaud, dont Elisabeth-Sophie Cheron a fait la traduction imprimée à Paris en 1669. Cette Dame est décédée en 1711. M. de Valois parlant de ce Trianon, dit qu'il est voisin de Trappes & de Villepreux. Il auroit dû dire, voisin de Versailles & de saint Cyr. Il y a dans le Parc de saint Cloud une Maison dite le petit Trianon, & auprès de Lusarches un ancien hameau pareillement appellé Trianon.

Au douziéme siécle ce lieu étoit appellé en latin *Triarnum*. L'Abbaye de sainte Genevieve le possédoit avec le bois & la terre adjacente. La Bulle d'Alexandre III de l'an 1163, ajoute *Capellam Galiæ cum porprisio suo, stagno & molendino.* En 1242 cette Abbaye taxoit les habitans de ce lieu à onze livres de taille en tout. Les Seigneurs de Versailles avoient un fief à Trianon l'an 1275 : ils le vendirent pour lors avec ceux de Soisy & de Muceloue à l'Abbaye de sainte Genevieve. Aussi l'Abbé est-il qualifié Seigneur en 1580 dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris, à laquelle les habitans de Trianon comparurent. L'Abbaye du Val de-Grace située autrefois à Biévre, avoit eu des revenus en grain dans le Village de Trianon : elle en fit échange en 1598 avec les Sieurs du Breuil fréres, dont l'un étoit Lieutenant du Bailly *oppidi de Versaliis.* Louis XIV commença en 1663 & 1665 à faire l'acquisition des fiefs & fermes de Trianon, Musselou, & de la Boissiere des Religieux de sainte Genevieve & des Sieurs & Damoiselle le Maire : & comme le Val de Galie autre Seigneurie & ferme un peu plus éloignée du côté de l'occident lui convenoit pour ses desseins, ce Prince l'acquit aussi d'eux avec Choisy aux bœufs, par contrat du 13 Novembre 1684, leur donnant en échange un

Preuves de l'Histoire de Montmor. p. 123.

Regist. Ep. Par. 24 Jul 1598.

Edit du Roi 1693.

un fief de Pompone & la Terre de Ver au-dessous de Dammartin en Goële, qu'il leur permit, par Lettres-Patentes de 1665, d'appeller *Val de Galie*. Il est parlé ci-dessus, dans la Bulle de l'an 1163, d'une Chapelle que l'Abbaye de sainte Genevieve possédoit, sous le nom de Chapelle de Galie : mais on ne voit point qu'il y eût eu une Paroisse du nom de Galie ; Trianon étoit apparemment la Paroisse dont le Val de Galie dépendoit. L'existence de cette Cure est très-certaine. Elle étoit desservie par un Chanoine Régulier de sainte Genevieve au quinziéme siécle ; ce qui fait qu'on lit dans le Nécrologe de l'Abbaye écrit alors, ces paroles au 22 Novembre : *Obiit Frater Johannes de Paillart quondam Curatus de Trianone Canonicus noster Sacerdos & Professus :* mais quelquefois la disette avoit obligé de faire desservir par un même Religieux les deux Cures contigues, ainsi qu'il paroît par cet autre article du même Nécrologe au 20 Janvier, addition de l'an 1618 : *Obiit Frater Petrus de la Porte Canonicus noster, Prior Curatus S. Petri ad boves de Choisiaco, necnon Divæ Mariæ de Trienno.*

Galie étoit un lieu qui avoit donné le nom à toute la vallée voisine (*a*), principalement aux Villages peu éloignés des bords du ruisseau qui prend sa source au lac situé au septentrion de Versailles ; & peut-être que le lieu de Galie avoit tiré son nom du ruisseau : quoi qu'il en soit, ce ruisseau y formoit un étang en 1163 ; & cet étang n'étoit plus qualifié que de vivier en 1239. En cette derniere année Pierre Seigneur de Marly se regardoit comme Seigneur suserain de ce canton, au

(*a*) Dans des provisions du 10 Mai 1498 de la Cure de Jouy, Village situé sur la riviere de Bievre, il y a *de Joyaco in Valle Gallic.*

moins en partie ; car les Religieux de sainte Genevieve eurent besoin de sa permission pour faire des changemens au Vivier de leur Grange (c'est-à-dire de leur Ferme) de Galie. Il ne paroît pas au reste que ce bien fût sujet à aucune redevance, sinon au Chapitre de saint Cloud la somme de quatre sols pour des taillis réduits en prés. Il n'est pas extraordinaire que ces Religieux eussent augmenté la quantité de leur labourage en ce lieu par quelques acquisitions : leur Nécrologe fait foi qu'il y a trois à quatre cent ans ils employerent un legs de quarante livres à eux fait par Maître Louis Physicien, c'est-à-dire Médecin, à l'achat de quatre arpens de terre à Galie : mais je ne crois pas que l'on doive ajouter créance à une historiette qui fut imprimée dans le Mercure Galant, lorsqu'il commença à paroître en 1673. Quelqu'un qui avoit en vûe de représenter le caractere d'un jeune homme qui étant né d'un Laboureur, aspire à la plus grande fortune par la voie du mariage, & dont l'ambition se trouve quelquefois réprimée lorsqu'il y pense le moins, se servit de l'occasion du projet qu'eut alors Louis XIV d'enfermer le Val de Galie dans le Parc de Versailles, & de l'acheter de l'Abbaye de sainte Genevieve, pour feindre une histoire sur la maniere dont cette Abbaye l'avoit eu environ quatre-vingt ans auparavant, en vertu d'une donation faite par le pere & la mere de ce jeune ambitieux, pour le punir de ce qu'étant venu avec les parens de sa future épouse, il leur avoit fait accroire que le bon homme & la bonne femme étoient seulement ses pere & mere nourriciers & ses fermiers : à l'occasion de laquelle donation on suppose que depuis ce tems-là le proverbe suivant courut dans le pays :

Chartul. S. Genov. pag. 330.

Lib. Cens. S. Genov. f. 36.

Necrol. S. Genov. 27 Decembr.

Merc. Gal. 1673. T. 2. p. 171.

L'Enfant ingrat, par sa folie
A perdu le Val de Galie.

Il suffit de se souvenir de ce qui a été dit plus haut, que cette ferme appartenoit à sainte Genevieve dès le douziéme ou le treiziéme siécle, pour être convaincu de la fausseté de cette histoire avanturée & romanesque.

L'Abbaye de sainte Genevieve ne fut pas la seule qui se prêta aux desseins de Louis XIV sur le Val de Galie. On trouve que le Duc de Chevreuse céda aussi à ce Prince en 1692 tout ce qu'il y avoit de droits de péage & de travers, comme aussi dans un hameau appellé *la petite Normandie* situé proche saint Cyr. Edit de 1693.

Comme il est constant que les deux Paroisses de Choisy aux bœufs & de Trianon étoient du Diocèse de Chartres lorsqu'elles subsistoient, Ferdinand de Neuville Evêque de Chartres voyant qu'une partie de leur territoire étoit déja enfermée dans le Parc de Versailles, revendiqua ce terrein, pour qu'il ne fût pas attribué à la Paroisse dont étoit le Château: mais un Arrêt du Conseil d'Etat de l'an 1670 obtenu par M. de Perefixe, déclara que tout le territoire du Château seroit du Diocèse de Paris & l'adjugea à l'Archevêque: en sorte que Trianon & la Ferme du Val de Galie sont de la Paroisse de Notre-Dame de Versailles; & la Ménagerie en a aussi été, jusqu'à ce qu'elle a été attribuée à la nouvelle Paroisse de saint Louis.

CLAGNY est un hameau, ou, si l'on veut, un fauxbourg de Versailles, dépendant de la Paroisse de Notre-Dame, & situé sur le chemin qui conduit à saint Cloud. On n'en

connoît qu'un ancien Seigneur, qui est Pierre Lescot Abbé de Clermont. Il est mentionné sous ces deux qualités dans les Registres de Notre-Dame de Paris de l'an 1568, avec cette particularité ; sçavoir, qu'il lui fut permis de se faire recevoir avec sa longue barbe, ce qui étoit contre l'usage d'alors. Cette Terre appartenoit dans le siécle dernier à l'Hôpital des Incurables, fondé à Paris par le Cardinal de la Rochefoucaud l'an 1634. Le Roi Louis XIV l'acheta des Administrateurs le 30 Novembre 1665 ; ce Prince en disposa ensuite pour Madame de Montespan, & après la mort de cette Dame, pour M. le Duc du Maine. Ce dernier la possédoit en 1677. Le Président Nicole fit imprimer alors une piéce de vers françois de sa composition, intitulée *Clagny*, dans laquelle cette Maison de plaisance apostrophe M. le Duc du Maine au sujet de son voyage de Barrege, & se plaint de ce qu'elle sera privée de sa présence dans le tems que Flore y vient établir son agréable empire.

Antiq. de Paris. Sauval T. 3. p. 80.

Edit de Décemb. 1693. *Ibid.*

Merc. Gal. 1677. p. 210.

GLATIGNY est un peu plus loin de Versailles que Clagny, mais toujours en tirant du côté de saint Cloud ou de Vaucresson & sur la Paroisse de Notre-Dame. Cette Terre avoit un Seigneur particulier dès le treiziéme siécle. Une Petronille de Glatigny donna en 1209 à saint Germain des Près du bien qu'elle avoit au Chênay. Vers le même-tems un Gervais de Glatigny *de Glatiniaco* fit hommage à Guillaume Evêque de Paris. Hadrien de Valois, qui cite cet acte, étoit pourvu de fort mauvaises cartes géographiques lorsqu'il a assuré que ce lieu est situé proche Surêne, puisqu'il en est éloigné d'une lieue & demie, & qu'il n'est qu'à demie lieue de Versailles. C'est apparemment par rapport à quelque Seigneur de Glatigny qu'une rue de Paris voi-

Hist. de S. Germain, p. 110.

Noti. Gall. p. 437. col. 2.

ſine de ſaint Denis de la Chartre porte le nom de Glatigny ; car c'eſt donner dans l'illuſion, que de croire que le nom de cette rue vient de la priſon du prétendu *Glaucinus* des faux actes de ſaint Denis. On a parlé dans le nouveau *Gallia Chriſtiana* d'une Abbaye dite Glatigny ; mais il eſt à préſumer que c'eſt de Lagny dit en latin *Latiniacum*, que le titre qu'on cite aura voulu parler, à moins qu'on ne diſe que le Prieuré de Jardy qui en eſt voiſin aura été appellé du nom de Glatigny, auquel cas il y auroit encore une erreur d'avoir qualifié d'Abbaye ce qui n'a jamais été qu'un Prieuré très-modique.

On retrouve ſous le regne de Charles VI deux autres Seigneurs du lieu dont il s'agit : c'eſt 1o. Philippe des Eſſarts nommé en 1393 comme poſſeſſeur d'un fief à Glatigny dépendant de Porche-fontaine. Secondement, Antoine des Eſſarts. C'eſt lui qui en reconnoiſſance d'avoir été délivré de la Tour du Louvre où il avoit été mis priſonnier pour avoir ſuivi la faction du Duc de Bourgogne, fit faire en 1413 l'Image de ſaint Chriſtophe que l'on voit à l'entrée de Notre-Dame de Paris, ſous laquelle il eſt repréſenté à genoux armé de toutes piéces & qualifié *jadis Seigneur de Thieux, & de Glatigny au Val de Galie, Chambellan du Roi Charles VI.* Philippe ſon fils Maître-d'Hôtel du Roi en 1464, puis du Duc de Bretagne, poſſéda les mêmes Terres ; enſuite Antoine ſon fils, Bailly de Meaux, lequel mourut en 1494.

Chart. Cari VI.

Cette Terre étoit poſſédée au commencement du ſiécle ſuivant par Guillaume Briçonnet Secrétaire du Roi, Tréſorier de la Maiſon de la Reine en 1506 & 1511. Il ſe mit en regle l'an 1514 avec les Religieux de S. Magloire, & décéda en 1534. La Terre paſſa à Jean ſon

fils, Président des Généraux en la Cour des Aydes, puis à François fils de Jean, lequel fut Conseiller en la même Cour.

Alexandre fils de François possédoit la Terre de Glatigny en 1633. Il est qualifié Général de France; l'acte de permission qui lui fut donné le 8 Octobre de faire célébrer en sa Maison de Glatigny, le qualifie Maître-d'Hôtel du Roi. Michel de Marillac Garde des Sceaux étoit logé à Glatigny le 12 Novembre 1630, lorsque Louis XIII lui envoya redemander les Sceaux par M. de la Ville aux Clercs, & qu'il fut arrêté pour être conduit au Château de Caën.

Reg. Archiep. Par.

Charles Briçonnet né en 1621, succéda à Alexandre son pere en la Seigneurie de Glatigny. Il porte ce titre & celui de Conseiller du Roi dans un acte de l'an 1659. C'est une fondation qui fut faite, en conséquence du testament d'Angelique Crespin son épouse des 5 & 6 Avril de la même année, d'un Chapelain pour célébrer à Versailles dans l'Eglise Paroissiale de saint Julien, ou dans le Château de Glatigny, & faire le Catéchisme en la Paroisse, moyennant trois cent livres de rente : lequel Chapelain devoit être choisi par le Seigneur de Glatigny, & après sa mort par le Curé de Versailles. La Généalogie des Briçonnet marque qu'il fut Président au Parlement de Metz, & qu'il décéda en 1680.

Regist. Archiep. Parif. 2 Jul. 1659.

Louis XIV avoit acheté cinq ans auparavant la Terre de Glatigny des Sieurs & Dame Briçonnet par contrat du 5 Juillet 1675. Ce Prince déclara depuis, qu'il laissoit cette Terre à Madame de Montespan sa vie durant, & après elle à M. le Duc du Maine.

Edit du Roi Déc. 1659.

Ibid.

Il y a un autre Glatigny au Diocèse de Paris : c'est un hameau situé sur le rivage droit de l'Oise entre Joui-le-Moutier & Andresy.

C'est apparemment celui dont Alexandre Huault étoit Seigneur en 1660.

SATORY est un écart de la Paroisse de Versailles qui a été attribué à la nouvelle Eglise Paroissiale de saint Louis, parce qu'il est situé du côté du midi. Il y avoit un Hôtel dès l'an 1382. Il en est fait mention dans les Lettres d'amortissement de cent liv. de rente données aux Célestins de Paris par le Roi Charles VI en 1393. On y lit que Charles V son prédécesseur avoit assis cette somme sur plusieurs lieux aux environs de Montreuil, entre autres celui qui est appellé en latin *de Satorreyo*. Le Roi n'avoit pas encore fait acquisition de ce lieu en 1664; mais il se trouvoit déja séparé du reste de la Paroisse de Versailles par la clôture du petit Parc. En cette année-là un nommé Pierre Barangue représenta à l'Archevêque de Paris que le chemin de-là à l'Eglise Paroissiale de Versailles étant fort allongé à cause du détour causé par cette clôture ordonnée par le Roi, il lui fut permis de faire célébrer à Satory les Dimanches, & qu'il étoit prêt d'y fonder une Messe: ce qui lui fut accordé après avoir oui le rapport du Sieur Langlois Curé. Les Célestins de Paris vendirent en 1685 au Duc de la Feuillade une partie de ce qu'ils y possédoient, & qui revint ensuite au Roi. M. de Tournefort l'ortographie Satauri. Dans la vente des Célestins il est appellé Satoury.

Trésor des Chartes. Reg. 145. Piece 437.

Reg. Archiep. Paris. 16 Jul. 1664.

LA GRANGE L'ESSART ou LESSART marquée dans plusieurs cartes, même assez modernes entre Satory & la Boulie, n'est plus connu à Versailles. Le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1510, marque Jean Poilart comme Seigneur de la Grange l'Essart & de Versailles en partie.

Quelques-uns assurent que la partie du can-

ton de ſaint Antoine, déſignée nouvellement ſous le nom de LA PORCHERIE, eſt ſur la Paroiſſe de Notre-Dame de Verſailles.

Tabul. S. Magl.

J'ai appris par un ancien Livre du Prieur de Verſailles, qu'en 1382 on diſtinguoit tant à Verſailles qu'aux environs, différens Hôtels & Manoirs ; ſçavoir, l'Hôtel de la Boiſſiere, celui de Clanny, celui de Satoury & le Manoir de Sabinois. Il a été parlé ci-deſſus de Glagny & Satory : à l'égard de la Boiſſiere & Sabinois, je n'en ai rien trouvé.

Entre pluſieurs noms de lieu ſinguliers, il y avoit à Verſailles Sarjollant ou Sar-toleno, & une grange appellée Zigrefein dans un acte de 1250.

Dict. de Corneille & celui de Trevoux.

On a obſervé dans quelques Dictionnaires, que le Cardinal Chigi, à ſon retour de France où le Pape Alexandre VII ſon oncle l'avoit envoyé Légat *à latere*, fit bâtir à Formelle près de Rome une petite maiſon accompagnée d'un fort beau jardin, qui de ſon vivant étoit très-bien cultivé & plein d'orangers & de fleurs de toutes ſortes ; & qu'il lui donna le nom de VERSAILLES. Mais ce Légat n'avoit pu voir que le Verſailles ancien : le nouveau n'étoit pas encore fort avancé lorſque Alexandre VII mourut, en 1667.

C'eſt à Verſailles qu'eſt mort en 1696 Jean de la Bruyere Auteur des Caracteres. *Suppl. de Morer.*

Un Curé de Verſailles élevé à l'Epiſcopat, eſt M. François Hebert Evêque d'Agen.



MONTREUIL



